

Capello —
En souvenir d'amitié à Billon

L'ART
DE PARLER ET D'ÉCRIRE
CORRECTEMENT
LA LANGUE FRANÇAISE.



Copello

L'ART
DE PARLER ET D'ÉCRIRE
CORRECTEMENT
LA LANGUE FRANÇAISE,
OU
GRAMMAIRE
PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE
DE CETTE LANGUE,

A l'usage des Français et des Étrangers qui désirent en connaître à fond les principes, les beautés et le génie;

PAR M. L'ABBÉ DE LÉVIZAC.

SEPTIÈME Édition, revue et augmentée par Drevet, Censeur des études du Collége Royal de Henri IV, et Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

TOME PREMIER.





A PARIS,

CHEZ RÉMONT, LIBRAIRE, RUE PAVÉE, N.° 11, PRÈS DU QUAI DES AUGUSTINS.

AOUT 1822.

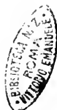
NOTICE

DE BONS LIVRES,

BROCHÉS ET RELIÉS,

De Sciences et d'Arts, d'Education et d'Histoire,

Qui se trouvent à la même adresse.



ABRÉGÉ de l'histoire ancienne de Rollin, à l'usage de la jeunesse. 1 fort vol. in-12, orné du portrait de Rollin. 3 fr. et rel. 3 fr. 50 c.

Abrégé de la vie des plus illustres philosophes de l'antiquité, ouvrage destiné à l'éducation de la jeunesse, par Fénélon, avec portrait. In-12 rel. 2 fr. 50 c.



Cours élémentaire, théorique et pratique de pharmacie chimique, *ou* Manuel du pharmacien-chimiste, contenant: la description de tous les médicamens usités en médecine; la définition des diverses opérations pharmaceuto-chimiques; l'indication de tous les procédés connus, tant anciens que modernes; le mode d'exercice pratique relatif à chacun d'eux; l'explication des divers phénomènes qui se passent dans chaque opération, conformément à la théorie la plus moderne; l'exposition des vertus, de l'usage et des doses des médicamens tant magistraux qu'officinaux; par Simon Morelot, pharmacien au collége des pharmaciens de Paris, membre de la société de médecine du département de la Seine, etc.; 2.e édition, augmentée, corrigée et enrichie de plus de cent cin-



quante formules nouvelles, et de la nomenclature chimique, par F. V. Mérat, docteur en médecine, membre de la société royale de médecine, etc., etc. 3 forts vol. in-8. avec des tableaux. 18 fr.

Choix des lettres de madame de Sévigné, avec deux très-jolis portraits. 3 vol. in-18. 2 fr. 50 c.

Dictionnaire (nouveau) géographique, *ou* Description de toutes les parties du monde, par Vosgien ; dernière édition entièrement refondue et corrigée avec soin, d'après les divers traités de paix, et enrichie de sept cartes, les pavillons coloriés, conformes aux nouvelles éditions : par M. Beaumont. Paris, 1819, 1 fort vol. in-8. 9 fr.

De la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres, par Rollin, ancien recteur de l'Université de Paris, professeur d'éloquence au Collége Royal, et associé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4 vol. in-12, rel. 10 fr.

Elémens d'hygiène, ou de l'Influence des choses physiques et morales sur l'homme, et des Moyens de conserver la santé ; par Étienne Tourtelle, 4.e édition, avec des changemens dans l'ordre des matières, des additions et des notes, par Bricheteau, docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur d'hygiène, membre de la Société médicale d'Émulation de Paris, de l'Athénée de médecine, etc., etc. (*sous presse*).

Entretiens, drames et contes moraux à l'usage des enfans ; par madame Lafitte, nouvelle édition ornée de vingt figures. Paris, 4 vol. in-18. 6 fr.

Etrennes d'une mère à ses enfans, *ou* Dialogues instructifs et amusans, à la portée des jeunes gens des deux sexes. Paris, 2 gros vol. in-18, avec 8 jolies fig. 4 f. 50 c.

Elémens de physique théorique et expérimentale, par Sigaud de Lafond, professeur de physique expérimentale, etc.; 2.e édition. 4 vol. in-8. fig. 15 fr.

Essai de Rhétorique, *ou* Observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins, par Naudet, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1 vol. in-12. 3 fr.

Histoire du ministère du cardinal de Richelieu, par M. Jay. 2 vol. in-8., beau pap., ornés du portrait du cardinal de Richelieu. 12 fr.

Cet ouvrage manquait à notre littérature. On a beaucoup écrit sur le ministère du cardinal de Richelieu; mais ces ouvrages portent l'empreinte de l'esprit de parti, et sont écrits d'un style qui ne serait pas supportable aujourd'hui : tant l'intérêt du sujet peut à peine en faire supporter la lecture! L'histoire publiée par M. Jay est le fruit de plusieurs années de recherches, et il a pris tout le temps nécessaire pour en soigner la composition. Son ouvrage est consacré à peindre une des époques les plus intéressantes de l'Histoire de France, et qui a ouvert le grand siècle de Louis XIV. Il s'est servi de plusieurs matériaux inconnus aux historiens qui l'ont précédé. Cet ouvrage se recommande non-seulement par sa correction et l'élégance du style, mais encore par un esprit rare d'impartialité.

Histoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche, enrichie de quarante six figures de Coypel et Folkéma. Amsterdam, 1768, 8 vol. in-12, y compris 2 vol. de Nouvelles, titre rouge, étiquetés : au lieu de 36 fr. 30 f.

Même édition, cart. à la Bradel. 36 fr.

Même ouvrage, rel. en veau doré sur tranche. 48 fr.

Les amateurs préfèrent avec raison cette jolie traduction de Filleau-de-Saint-Martin, qui est plus franche et surtout plus naïve que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent; il reste peu d'exemplaires de cette superbe édition.

Histoire de Gil-Blas de Santillane, charmante édition. 6 vol. in-18, ornés de huit figures. 6 fr.

Histoire naturelle des médicamens, des alimens et des poisons, tirés des trois règnes de la nature, classés suivant les méthodes naturelles et modernes les plus exactes, avec l'indication de leurs propriétés, de leurs usages, de leurs qualités nuisibles, et des moyens d'y remédier, leur analyse chimique, leur emploi médical, etc. On a joint partout les noms spécifiques de zoologie, de botanique et de minéralogie, et distribué les substances d'après leur genre, leur famille, leur ordre d'affinité naturelle, avec leur description, par J. J. Virey, docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, professeur d'histoire naturelle à l'Athénée de Paris, maître en pharmacie, ancien pharmacien en chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, etc., 1 fort vol. in-8. (1820). 7 f.

Et franc de port. 9 f.

Livre (le) de famille, *ou* Journal des Enfans, contenant des historiettes morales et amusantes, etc., par Berquin. Paris, 2 vol. in-18, avec 12 jolies figures. 3 f. 50 c.

Lycée, *ou* Cours de Littérature ancienne ou moderne, par J. F. La Harpe, 3.e édition (1820). 16 vol. in-18, brochés, de l'imprimerie de Firmin Didot. 36 f.

Magasin des Enfans, *ou* Dialogues d'une sage gouvernante avec ses élèves, dans lesquels on fait penser, parler, agir les jeunes gens, suivant le génie et les inclinations de chacun, etc. 4 vol. in-18, ornés de 12 figures représentant seize sujets pieux. 3 f. 50 c.

Mémoiresdu cardinal de Retz, de Guy-Joly, et de la duchesse de Nemours, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières an-

nées du règne de Louis XIV. Nouv. édit. (1820), augmentée, ornée du portrait du cardinal de Retz, et du *fac simile* d'une de ses lettres. 6 vol. in-8, superbe édition. 36 f.

Nouvelles récréations physiques et mathématiques, contenant ce qui a été imaginé de plus curieux dans ce genre, et qui se découvre journellement; auxquelles on a joint les causes, leurs effets, les manières de les construire et l'amusement qu'on peut en tirer; par Guyot. 3 forts vol. in-8., ornés de 102 fig.; édit. de 1799, seule complète. 15 f.

Nouveaux Élémens de la langue latine, *ou* Cours de thèmes français-latins, à l'usage des écoliers des classes inférieures. 4 vol. in-12. 6 f.

Nouveau Dictionnaire universel des synonymes de la langue française, contenant les *synonymes* de Girard, Beauzée, Roubaud, d'Alembert, etc., et généralement tout l'ancien Dictionnaire, mis en meilleur ordre, corrigé, augmenté d'un grand nombre de nouveaux synonymes, et précédé d'une introduction, par M. F. Guizot. Deuxième édition, revue et corrigée avec soin, 2 vol. in-8., prix, pour Paris, 12 fr. et 16 fr. franc de port pour les départemens.

OEuvres de Molière, avec les notes de Bret. 8 vol. in-12, ornés de 33 fig. 24 fr.

OEuvres choisies de d'Aguesseau, chancelier de France, 6 forts vol. in-8. (1820). Division des 6 volumes: Le premier, Discours et les Mercuriales prononcés à l'ouverture des Audiences du Parlement, ainsi que les instructions sur les études propres à former un magistrat; 2e, 3e et 4e vol., un choix de Plaidoyers; le 5e vol. se compose d'un Choix de divers Morceaux

de Jurisprudence et du Droit public; le 6e est consacré aux Lettres diverses, etc. 36 f.

OEuvres de Shakespeare, traduction complète de Letourneur. 20 vol. in-8. ornés du portrait de l'auteur, étiquetés, (au lieu de 120 f.) 40 f.

Le même ouvrage, 20 vol. in-4, pap. fin, étiquetés, (au lieu de 160 f.) 55 f.

Le même ouvrage, 20 vol. in-8, pap. fin, cartonné à la Bradel. 70 f.

Les amateurs de la bonne littérature et les partisans du genre romantique recherchent aujourd'hui les OEuvres de Shakespeare, et la traduction de Letourneur peut donner une juste idée du génie merveilleux du poëte anglais.

Précis de l'Histoire des Empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à la translation de l'empire à Constantinople, avec des anecdotes historiques sur les principaux personnages qui ont vécu à cette époque, et un détail curieux des mœurs et usages des Romains : ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, et orné de 12 jolies fig.; imprimé sur papier d'Angoulême. 1 vol. in-12. 3 f.

Soirées (les) de l'Enfance, *ou* Conversations d'un Père avec ses Enfans : ouvrage composé d'historiettes instructives et amusantes; trad. de l'anglais par Bertin. Paris, 4 vol. in-18, ornés de 24 jolies fig. 6 f.

Traité des maladies des voies urinaires, de Chopart, professeur aux Écoles de Chirurgie, Chirurgien en chef de l'hospice du Collége de Chirurgie de Paris, etc. Paris, 1821, 2 vol. in-8. 12 f.

Et, franc de port, par la poste. 15 fr. 50 c.

Le Traité des maladies des voies urinaires, de Chopart, est si avantageusement connu, qu'il suffit de le nommer pour en faire l'éloge. Cependant on regrettait que ce célèbre chirurgien, dont l'inten-

tion était de rassembler en un corps de doctrine tout ce qui a rapport aux maladies des voies urinaires, n'eût pas traité des calculs vésicaux et des opérations qu'ils nécessitent. M. le docteur Pascal vient de remplir cette lacune, en augmentant cette nouvelle édition d'un Mémoire qui offre un résumé exact des écrits les plus recommandables qui ont paru sur ce sujet. Il a encore ajouté au texte les notes que rendaient indispensables les progrès de la science. Quelques-unes lui appartiennent; la plupart sont dues aux observations de nos plus célèbres praticiens. (*Article extrait du Journal de Médecine, par MM.* Béclard, Chomel, *etc., etc.*)

Théâtre d'Eschyle, traduit en français, avec des notes et deux discours, par M. Laporte-Dutheil. 2 v. in-8, grec et franç., ornés de 8 fig. avant la lettre. 15 fr.

Traduction complète des Poésies de Catulle, et de la Veillée des Fêtes de Vénus, avec des notes littéraires et mythologiques, etc., par F. Noël. 2 vol. in-8, papier vélin, de l'imprimerie de Crapelet, fig. avant la lettre. 24 f.

Même édition, figures avant la lettre et eaux-fortes. 26 f.

Il reste très-peu d'exemplaires de cette belle édition.

Traité de Pharmacie théorique et pratique, contenant les élémens, l'analyse et les formules de tous les médicamens, leurs préparations chimiques et pharmaceutiques, classées méthodiquement suivant la chimie moderne; avec l'explication des phénomènes, les propriétés, les doses, les usages, les détails relatifs aux arts qui se rapportent à celui de la pharmacie et à toutes les opérations. On y a joint partout les comparaisons des nouveaux poids et mesures, toutes les prescriptions du nouveau Codex de Paris, et un très-grand nombre d'autres préparations, des figures explicatives, avec beaucoup de tableaux. On a fait partout un choix pour ne rien omettre d'utile et de plus nouveau; ainsi aucune des formules du Codex n'a été

oubliée (1819). Par J. J. Virey, docteur en médecine de la faculté de Paris, maître en pharmacie, ancien pharmacien en chef à l'hôpital militaire de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, l'un des rédacteurs du Bulletin et du Journal de Pharmacie, professeur d'histoire naturelle à l'Athénée de Paris, etc. 2 vol. in-8. 15 fr.

Vocabulaire Français, où l'on a suivi l'orthographe adoptée pour la prochaine édition du Dictionnaire de l'Académie, et dans lequel on trouve de plus : 1.° un grand nombre de mots et d'acceptions de mots généralement reçus, et qu'on a distingués par une étoile ; 2.° environ huit mille termes de sciences et arts, et spécialement la nouvelle nomenclature chimique ; 3.° un Vocabulaire géographique ; 4.° la prononciation de tous les mots ; 5.° l'Étymologie des mots dérivés du grec et du latin ; 6.° la Conjugaison des verbes irréguliers ; par MM. de Wailly, membre de l'Institut, et de Wailly, Proviseur du collége royal de Henri IV. Dixième édition, corrigée et augmentée par Drevet, censeur des études du Collége royal de Henri IV, et l'un des conservateurs de la bibliothèque royale de Sainte-Geneviève. Ouvrage adopté par l'Université de France pour les colléges et écoles publiques, et revu, quant aux termes de médecine, d'anatomie et d'histoire naturelle, par M. Bosquillon, médecin de Paris, et professeur de langue grecque au Collége royal. Prix, br. 7 fr. et par la poste, 10 fr.

FIN DU CATALOGUE.

INTRODUCTION.

Plus la connaissance de la langue française s'étend, plus ceux qui s'intéressent véritablement à sa gloire doivent veiller, non seulement à ce qu'on n'en répande que les vrais principes, mais encore à ce que les progrès qu'on y fait tournent, pour les jeunes esprits, au développement de la raison et du goût. Le temps qu'on emploie à l'étude des langues étrangères est un temps irréparablement perdu, si l'on n'en retire que le seul et faible avantage d'entendre le jargon ordinaire de la conversation. En s'y appliquant, on doit avoir des motifs plus nobles, des vues plus étendues. Ce à quoi l'on doit aspirer, c'est à la connaissance des grandes et sublimes beautés des heureux génies qui les ont immortalisées, et qui se sont immortalisés par elles. On n'y parviendra jamais dans les pays étrangers, tant qu'on s'obstinera à ne faire aucun changement dans la manière de les enseigner. Ce n'est point en reproduisant sans cesse des erreurs proscrites depuis plus d'un demi-siècle; ce n'est point en surchargeant la mémoire de dénominations pédantesques et vides de sens, ou en la fatigant par des détails minutieux, quelquefois faux, et toujours rebutans; ce n'est pas en donnant pour tout aliment à l'esprit des dialogues dont l'insipidité et le mauvais goût sont les moindres défauts, qu'on peut se promettre de bien enseigner une langue. C'est en la faisant connaître à fond dans son mécanisme et dans

son genie; c'est en instruisant avec soin des lois de l'usage, et en les appliquant, non à ses principes généraux qui sont invariables, mais à ses principes particuliers auxquels le temps apporte des changemens; c'est en se conformant à ces variations, que le progrès des lumières et le laps du temps ont nécessairement introduites, et en ne le faisant jamais sans en montrer la raison et l'esprit; c'est enfin en habituant de bonne heure à parler cette langue comme on la parle dans un monde éclairé et poli. La bonne compagnie, dans tous les pays, n'est pas moins distinguée par le langage que par le ton.

Des étrangers non moins connus par leur goût pour les lettres que par le rang qu'ils occupent dans la société, m'ont souvent parlé de l'insuffisance de l'enseignement dans cette branche de l'éducation publique. Nos enfans, m'ont-ils dit, passent plusieurs années dans des écoles où on leur enseigne la langue française : toute la connaissance qu'ils en rapportent, se réduit à balbutier des phrases communes, ou plutôt à chamarrer de mots français des phrases purement étrangères. Le croiriez-vous? Ils n'y puisent que du dégoût et une aversion presque insurmontable pour tout ce qui tient à votre langue. Ils n'y voient, pour la plupart, qu'un misérable jargon peu digne de les occuper. Et néanmoins, si l'état auquel nous les destinons ou si les places auxquelles leur naissance les appelle, exigent qu'ils la connaissent, nous sommes forcés de leur donner de nouveaux maîtres, et de les occuper à des mots, dans

le temps de la vie où l'esprit plein d'ardeur et de feu est le plus propre à la connaissance des choses.

Cette plainte, qui était plus fondée il y a quatre ou cinq ans qu'elle ne l'est à présent, avait plusieurs causes dont quelques-unes du moins, j'ai tout lieu de le croire, n'existent plus ou peuvent bientôt ne plus exister. Je ne parlerai que de deux, parce que c'étaient celles qui avaient une influence plus marquée.

La première avait sa source dans la difficulté où l'on était de se procurer des maîtres, ou qui fussent nés en France, ou qui du moins y eussent vécu assez longtemps pour y perfectionner leur langage. Il y a dans toutes les langues des grâces, des finesses, des idiotismes, des constructions, en un mot, une élégance d'expressions et de tours qui ne peut être parfaitement connue et sentie que par ceux, ou qui les ont parlées dès l'enfance ou qui ont joint, sur les lieux mêmes, une longue pratique à des réflexions profondes. La connaissance des grammaires et des auteurs, quelque étendue qu'on la suppose, ne supplée jamais à ce défaut d'instruction primitive.

Si j'en juge par l'Angleterre, l'influence de cette cause doit avoir presque totalement cessé en Europe. L'émigration française ayant conduit dans tous les pays des personnes plus ou moins instruites, mais toutes nées dans une classe qui suppose un langage pur, des lumières et du goût, plusieurs ont cherché dans l'enseignement de leur langue un honnête moyen de subsistance. On s'est empressé de les attirer dans

les maisons d'éducation, et l'on peut assurer qu'il en a déjà résulté les plus heureux effets. Ceux qui sont placés dans les grands établissemens, font honneur par leurs talens au discernement des chefs qui les y ont appelés. Si ceux qu'on voit dans les établissemens moins considérables n'y avaient pas d'abord apporté une connaissance aussi approfondie de leur langue, rivaux maintenant d'émulation et de gloire avec les premiers, ils ont prouvé qu'il ne leur manquait que du temps, de l'expérience et de bons conseils pour l'acquérir. Car de quoi ne vient-on pas à bout avec de l'esprit, du zèle et l'amour du travail?

Je pourrais citer en preuve de ce que j'avance bien des écoles, non seulement de Londres et de ses environs, mais des provinces même les plus reculées, où l'adoption d'un nouveau plan a été couronné du succès le plus complet. Mais je craindrais, en les nommant, qu'on n'attribuât à quelque motif cette justice que je leur rendrais, ou qu'on ne la regardât comme une censure indirecte de celles qui sont encore courbées sous le joug de la routine et du préjugé.

La seconde cause n'était pas moins funeste aux progrès des jeunes personnes que la précédente. Elle avait son principe dans l'usage où l'on était, et où l'on est encore dans quelques écoles, de ne mettre entre leurs mains que des grammaires écrites dans leur propre langue. On ne peut pas sans doute se dispenser de le faire pendant quelque temps : mais, dès que les élèves sont en état d'entendre passablement le français, on

doit leur donner aussitôt une grammaire écrite en cette langue, et faire étudier en même temps les deux grammaires, jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour s'en tenir à la dernière. Cette méthode a plusieurs avantages. Je n'en indiquerai que deux, parce que ce sont ceux dont la vérité est le plus frappante. Le premier, c'est qu'elle les habitue à construire régulièrement leurs phrases, et qu'ainsi leur donnant plus d'assurance et de hardiesse, elle leur facilite la bonne et vraie expression. Le second, c'est qu'elle grave en même temps dans leur esprit la règle et l'exemple qui s'éclairent l'un par l'autre, au lieu que souvent l'expression étrangère détruit cet accord, et est le véritable contre-pied de l'exemple qu'on cite en preuve. Je puis assurer, d'après les observations que j'ai été à portée de faire, que, dans les écoles où l'on suit cette méthode, les élèves sont plus avancés au bout de sept à huit mois, qu'on ne l'est dans celles où l'on ne l'a point adoptée, au bout de dix-huit mois et même de deux ans.

C'est donc dans une grammaire écrite en français que l'on doit étudier les principes de cette langue. Mais de quelle grammaire doit-on faire choix? De celle où les idées seront les plus claires, les plus justes et les mieux liées; où l'on saisira mieux la chaîne des principes et des conséquences; où les variations de l'usage seront le plus exactement marquées; où les décisions seront appuyées sur les renseignemens les plus simples et les plus palpables; où le mécanisme du langage ne servira qu'à en faire connaître le génie; où tout en un

mot, formera un faisceau de lumières également propres à former la raison, l'esprit et le goût. Je conviens que sur cette quantité presque innombrable d'écrits sur la langue française, il n'y en a aucun qui réunisse tous ces avantages, et qu'on puisse, en conséquence utilement adapter à l'usage des étrangers. *Les Discours* de l'abbé Girard sont excellens, mais ils sont à la portée de peu de personnes, soit parce que des analyses trop subtiles et des abstractions trop métaphysiques y répandent souvent de l'obscurité, soit parce que la forme même en est quelquefois repoussante. D'ailleurs, le style en est trop recherché et trop précieux. L'abbé Girard courait après l'esprit, et pour en montrer, il a introduit de nouvelles dénominations qui ne sont ni plus claires ni moins barbares que celles qu'il rejette. C'est à lui néanmoins qu'appartient la gloire d'avoir renversé le premier l'édifice gothique des anciens grammairiens. Les *Essais de Grammaire* de l'abbé d'Olivet ont le mérite de la clarté; ils répandent un grand jour sur bien des questions : mais ce ne sont que des essais qui n'embrassent qu'une petite partie des principes dont la connaissance est nécessaire. Ménage, Chapelain, la Mothe-le-Vayer, T. Corneille, Bouhours, Vaugelas, l'Académie sur ce grammairien, sur le Cid de P. Corneille et dans son dictionnaire, Andry de Bois-Regard, Desfontaines, Douchet, Formant, Hardouin, Batteux, la Harpe, ce premier critique de notre siècle, etc., n'ont que des observations plus ou moins utiles, mais qu'on a négligé de recueillir

en corps d'ouvrage. Il faut les aller chercher dans une infinité de volumes, et les y dégager d'un tas d'inutilités sous lesquelles elles sont en quelque sorte étouffées. La *Grammaire raisonnée* de Port-Royal est la plus parfaite de toutes celles qu'on a publiées. C'est un chef-d'œuvre de précision, de raisonnement et de clarté. Plus on l'étudie, plus on est étonné de la profondeur des vues qu'on y découvre : mais elle n'est faite que pour les savans. Les éclaircissemens de M. Duclos y donnent un nouveau prix, en appliquant d'une manière particulière à la langue française, des principes généraux applicables à toutes les langues. Néanmoins, même avec cet excellent commentaire, elle est insuffisante, parce qu'elle est moins une grammaire française qu'une grammaire générale. Quoique l'abbé Régnier se soit mal à propos écarté du plan de Port-Royal, on lira avec utilité son *Traité de Grammaire;* on verra que c'est l'ouvrage d'un homme qui joignait à beaucoup d'esprit un goût pur et de grandes lumières. C'est dommage que la mort l'ait empêché de composer le *Traité de Syntaxe*. Le plan qu'il nous en a laissé doit faire ressentir vivement cette perte. Les *Grammaires* de la Touche, Valart, Buffier, d'Açarq, Condillac, etc., ont des parties fort bien traitées, mais elles sont défectueuses sur bien des points; les unes, parce qu'elles sont trop calquées sur les grammaires latines, et les autres par esprit d'innovation et de système. Celle de Beauzée mérite une attention particulière. Remplie de vues neuves et profondes, elle offre

un grand enchaînement dans les idées, des principes très-lumineux, et des raisonnemens dont l'évidence est frappante; mais elle édifie bien moins qu'elle ne détruit. On s'y perd trop souvent dans des abstractions inutiles, et rendues d'une manière si obscure, qu'on est tenté de penser que l'auteur ne s'est pas toujours entendu lui-même. La clarté n'est point le caractère de ce grammairien. Quel dommage que Du Marsais n'ait pas achevé la grammaire qu'il avait commencée! Ayant travaillé d'après le plan et les idées de Port-Royal, et, en maître habile, ayant corrigé ce qu'il pouvait y avoir de défectueux, quelles lumières n'y eût-on pas trouvées! On puisera plus de vraie grammaire dans les fragmens qu'il a laissés que dans des milliers de volumes. Il ne me reste plus qu'à examiner les deux seules grammaires qui soient restées en France à l'usage des colléges et des écoles, savoir, celle de Restaut et celle de Wailly; car je ne me propose pas de parler de celles qui ont paru depuis quelques années. Comme j'ai travaillé dans le même genre, la censure ou l'éloge que j'en ferais, pourrait paraître suspect à bien des personnes.

Restaut a de la méthode: il raisonne juste et profondément, et a surtout l'art de présenter ses idées sous le point de vue le plus lumineux. Sa grammaire eût été la plus utile de toutes, si ses erreurs sur l'article, quelques règles fausses, des omissions essentielles, et sa manie d'appliquer à la langue française des dénominations qui ne conviennent qu'à la langue latine,

ne le rendaient pas un guide peu sûr. Chaque langue a son génie particulier. On doit, dans la composition d'une grammaire, avoir toujours ce génie en vue; et c'est ce que Restaut n'a pas fait. Il est néanmoins excusable. Né dans un temps où les principes de la langue française n'avaient pas été examinés avec soin, il suivit le torrent de son siècle, auquel ses premières occupations, au collége de Louis-le-Grand, ne lui donnèrent ni la force ni la volonté de résister. Mais ceux qui l'ont copié, et qui le copient encore servilement, en admettant cette ridicule division d'articles, et une foule de dénominations vides de sens, bien loin de donner une plus haute idée de leurs talens, ne font que prouver qu'il sont de soixante ans en arrière dans la connaissance de ce qu'ils enseignent avec tant de confiance. Mettre Restaut ou ses principes entre les mains des élèves, c'est les condamner de gaîté de cœur à ne jamais connaître le vrai génie de la langue française, et par conséquent à en recommencer l'étude, s'ils veulent en retirer le seul avantage qu'ils doivent avoir en vue. Aussi n'enseignait-on plus Restaut en France depuis quarante ans.

La grammaire de M. de Wailly a obtenu le plus grand succès en France, où elle est généralement suivie. Quelques personnes regrettent que l'auteur n'ait pas adopté le plan de MM. de Port-Royal. Mais s'il n'a pas assez lié les matières entre elles, s'il n'a pas assez suivi cette chaîne qui unit les conséquences aux principes, il a, sur tous les grammairiens qui l'ont

précédé, l'avantage de la clarté, de la précision et de l'exactitude. Son livre est le fruit d'un travail immense. On y trouve des règles bien présentées, des décisions justes, des vues profondes, toutes les principales variations de l'usage, et, ce qui est très-précieux, une grande connaissance du génie de notre langue. Aussi de toutes les grammaires, est-ce celle qui m'a été la plus utile, et dans laquelle j'ai puisé le plus de richesses.

Ces considérations que je crois exactes m'engagèrent, il y a deux ans, à publier cette grammaire rédigée sur un plan plus utile, et principalement destinée aux étrangers qui veulent, ou connaître à fond notre langue et dans son mécanisme et dans son génie, ou suppléer en peu de temps à l'imperfection de leurs premières études. Les éloges que les journaux Anglais, Allemands et Français en ont faits, la distinction avec laquelle les gens de lettres de tous les pays l'ont accueillie, et le succès qu'elle a eu non seulement en Angleterre, en Ecosse, et en Irlande, mais encore en Allemagne, en Danemark, en Suède, et sur-tout en Russie, le pays du nord où l'on parle la langue française avec le plus d'élégance et de pureté, prouvent qu'elle a répondu aux désirs du public, et qu'elle a un genre de mérite qu'on ne trouve pas dans les autres. L'édition, quoique tirée à un nombre considérable, a été épuisée en quinze ou seize mois. Cette vente rapide est sans doute faite pour me flatter, mais elle ne m'a point aveuglé sur les défauts de mon ouvrage, et je ne

l'ai considérée que comme une obligation qui m'est imposée de ne rien négliger pour me rendre de plus en plus digne, par mes efforts, de la confiance du public.

C'est ce désir qui m'a dirigé dans cette nouvelle édition, et qui m'a porté à en faire l'ouvrage le plus complet qu'il y ait en ce genre. Afin de lui assurer cet avantage, j'y ai joint, d'après le vœu de plusieurs Anglais, la théorie des sons, partie essentielle et trop peu connue dans les pays étrangers. On trouvera dans cet ouvrage, que j'ai aussi publié séparément, un ensemble et des détails qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui sont le résultat, non seulement de mes propres observations, mais encore de la lecture de tous les traités que j'ai pu me procurer, depuis le temps de Théodore de Bèze jusqu'à nos jours. Pour juger du travail qu'il m'a coûté, il faut le lire : mais que de personnes jugent, et, ce qui est pire, condamnent sans avoir lu! J'aurais désiré pouvoir m'étendre davantage sur la nature de l'accent prosodique, et sur les variations que l'accent oratoire y apporte selon les divers mouvemens de l'ame : mais j'ai dû me borner à faire l'application de mes principes à cinq ou six figures; c'est au maître à les étendre à toutes. Il suffit à mon plan de l'avoir mis sur la voie. Cette théorie est si essentielle, qu'on ne lira bien en français qu'autant qu'on en aura fait une étude particulière et suivie.

Quant à la partie des mots considérés comme des signes de nos pensées, j'ai refondu tout ce que j'en

avais dit dans la première édition. J'en ai revu avec soin tous les principes, et j'ai donné de nouvelles solutions, toutes les fois que la clarté a paru l'exiger. En un mot, j'y ai tellement ajouté, retranché ou changé, que j'en ai fait un ouvrage nouveau qui n'a que le plan de commun avec le premier. D'après cet aveu, je crois devoir prévenir le public que je ne reconnaîtrai pour ma vraie façon de penser que ce qui sera consigné dans cette édition, où j'ai tout lieu d'espérer que les étrangers trouveront des notions claires et justes sur tous les points qui les embarrassent le plus. Je me suis même, en leur faveur, écarté quelquefois de mon plan, en entrant dans de grands détails, afin de leur en faciliter la connaissance. Je n'ai pas apporté moins de soins à n'omettre, autant qu'il m'a été possible, aucune des règles et des difficultés essentielles, ainsi qu'aucune des variations de l'usage. Je me suis sur-tout attaché à bien faire connaître la construction grammaticale, ainsi que les changemens qu'y apportent les figures des mots. La langue française est, de toutes les langues, celle qui est la plus difficile à manier : elle a très-rarement deux manières de rendre une pensée. D'où il suit qu'elle est celle qui a le plus de constructions fixes. Avec quel soin ne doit-on pas les faire connaître! Tout vice de construction rend une phrase obscure; et rien de ce qui est obscur, comme l'observe si bien M. de Rivarol, n'est français.

Quoique dans tous les chapitres je me sois attaché à faire connaître le génie de notre langue, ceux qui

veulent en avoir des notions plus étendues doivent étudier avec soin les chapitres X, XI, XIV, XV et XVI, où j'en ai traité plus directement. Ils y trouveront une suite d'observations qui leur épargnera la lecture de bien des volumes. C'est encore pour cette raison que j'ai pris des exemples dans nos plus célèbres classiques : car qui pourrait leur disputer la gloire d'être les écrivains qui ont le mieux connu ce génie, et qui en ont tiré le plus grand parti?

D'autres raisons m'ont encore décidé à ce choix. J'ai toujours été persuadé que le meilleur code grammatical se trouve dans les grands écrivains d'une nation. C'est dans leurs immortels ouvrages qu'une langue brille de tout son éclat. Tout, jusqu'à leurs fautes même, y sert d'instruction. C'est dans Pascal, Corneille, Racine, Despréaux, Bossuet, Fléchier, Fénélon, M.me de Sévigné, la Fontaine, les deux Rousseau, Voltaire, Buffon, M. l'abbé Delille, etc., qu'on doit étudier la langue française, si l'on veut en connaître à fond toutes les beautés et toutes les ressources. Ces classiques à jamais illustres, ont prouvé qu'elle ne cède ni en douceur, ni en force, ni en hardiesse, à aucune des langues connues, et que, si elle se montre quelquefois pauvre, hérissée ou languissante, ce n'est point sa faute, mais celle des écrivains qui, se mêlant de la manier sans génie et sans ame, lui communiquent la faiblesse, l'incohérence et la bassesse de leur esprit. Pourquoi faut-il que les écrits des génies auxquels la langue française doit l'universalité dont elle

jouit, ne soient presque pluslus dans les pays étrangers, et qu'on leur ait substitué, dans les écoles, des ouvrages ternes, sans expression et sans mouvement, qui n'ont tout au plus pour eux qu'une froide régularité, une sensibilité d'emprunt, et une triste et monotone simplicité de langage? Ah! que ne m'est-il donné d'en ramener le goût! Je croirais rendre un service plus essentiel aux lettres que si je les enrichissais moi-même de productions dignes d'être comparées à celles de ces grands modèles. Mais puisque dans ce siècle de dégénération et de mauvais goût ma voix s'élèverait en vain en leur faveur, je m'écrierai du moins avec Pope : » Ecrivains triomphans, je vous salue, vous dont les » honneurs croîtront avec le temps, semblables à » des ruisseaux qui s'élargissent et s'étendent à mesure » qu'ils s'éloignent de leur source. Des nations encore » à naître célèbreront vos noms à jamais illustres, et » des mondes qui ne doivent pas encore être décou- » verts vous applaudiront......... O puisse quelque » étincelle de votre feu céleste, inspirer un jour un » de vos enfans, afin qu'il apprenne à des esprits » vains une science trop peu connue, celle d'admirer » en vous des lumières supérieures et de se défier des » leurs. » *

*Hail, Bards triumphant,.....
Whose honours with increase of ages grow!
As streams roll down, enlarging as they flow;
Nations unborn your mighty names shall sound.
And worlds applaud that must not yet be found!....

Mais afin qu'on ne pense pas que mon admiration pour eux ferme mes yeux aux fautes qui peuvent leur être échappées, j'en ai, de temps en temps, relevé quelques-unes, et sur-tout dans Racine et dans Despréaux, les deux plus parfaits classiques du dernier siècle. J'ai eu deux raisons pour en agir ainsi : la première, afin de montrer qu'une expression ou qu'un tour n'est pas français, parce qu'il se trouve dans tel ou tel auteur, mais seulement parce qu'il est conforme aux principes, ou qu'il est dans le génie de la langue : la seconde, afin qu'on ait le bon esprit de ne pas condamner un ouvrage, parce qu'il y aura une faute contre la langue, puisqu'il n'est point d'écrivain à qui il ne puisse en échapper dans un moment de distraction. Personne n'ignore que Despréaux a fait imprimer plusieurs fois son *Art Poétique* avec ce vers :

Que votre ame et vos mœurs, *peints* dans tous vos ouvrages......

dans lequel un adjectif masculin se rapporte à deux substantifs féminins : faute dont ni lui, ni le célèbre Patru, qui avait revu cet ouvrage avant l'impression, ni ses critiques, tout acharnés qu'ils étaient, ne s'étaient jamais aperçus. En voici encore un autre exemple rapporté par l'abbé d'Olivet. « M. de Fontenelle,

---

O may some spark of your celestial fire,
The least, the meanest of your sons inspire,
To teach vain wits a science little known,
T'admire superior sense, and doubt their own!

An Essay on Cristicism.

» dit-il, apporta à l'Académie un de ses ouvrages qu'il
» venait de faire publier. Un des membres présens à
» l'ouverture du livre, ayant lu ces mots, *la pluie*
» *avait tombé*, feignit que des femmes l'avaient prié
» de mettre en question si *j'ai tombé* ne pouvait pas
» aussi bien se dire que *je suis tombé*. On alla aux
» voix; et M. de Fontenelle, prenant la parole, fronda
» merveilleusement ces sortes d'innovations. A peine
» finissait-il, qu'on lui fit voir la page où était la
» phrase que j'ai rapportée. Point de réponse à cela,
» si ce n'est celle d'un galant homme, qui reconnaît
» ses fautes sans biaiser. » Je pourrais citer d'autres exemples de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas exempts. Mais ces deux exemples suffisent pour tenir en garde contre la précipitation avec laquelle on se permet de juger. L'homme véritablement éclairé ne se méprend pas sur la nature de ces fautes. Il est réservé à la médiocrité, ou à la nullité, d'en triompher. En parlant des fautes que les grands écrivains font quelquefois par inadvertance, ne serait-ce pas manquer à ce que je dois à la vérité, si je ne saisissais pas cette occasion de rendre publique une observation que j'ai faite depuis long-temps, relativement à M. l'abbé Delille? c'est que, si cet admirable traducteur de Virgile est peut-être de tous les poëtes français celui qui a le mieux connu l'art du mécanisme des vers, il est aussi celui qui a le plus respecté sa langue et le seul qui ait toujours su en allier la pureté avec la beauté ou la hardiesse du rhythme.

Je n'ai pas toujours indiqué les sources où j'ai puisé : j'ai pris par-tout où j'ai trouvé des idées justes, claires et bien présentées. Les gens instruits connaîtront aisément l'auteur que j'ai suivi sur chaque matière, et dont j'ai souvent fondu dans mon ouvrage, non seulement les idées, mais même les expressions. La manie de vouloir mieux dire que les autres n'est que trop souvent le moyen de mal s'exprimer, et de manquer, sur-tout en matière de science, le but qu'on doit se proposer. Comme je n'écris que pour être utile, peu m'importe qu'on dise qu'une définition, qu'une règle, qu'un exemple, qu'un passage, etc. sont pris dans un tel auteur. L'essentiel est qu'ils soient bons, clairs et bien amenés.

Pour rendre cette grammaire plus utile à toute sorte de lecteurs, j'ai eu le soin de marquer d'un astérisque tous les alinéa qui renferment des discussions et des réflexions qui ne conviennent qu'aux personnes très-avancées dans la connaissance de la langue. Celles qui ne font qu'en commencer l'étude, doivent en différer la lecture à un autre temps. Ainsi mon ouvrage renferme deux grammaires, celle des commençans, et celle des personnes instruites et des gens de lettres.

Comme j'ai souvent été consulté sur la méthode qu'on doit suivre pour rendre l'étude de la langue française utile au développement de la raison et du goût, je terminerai cette préface par une lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à une dame non moins distinguée par son amour pour les lettres, que par le désir ar-

dent qu'elle a que tout, dans l'éducation de ses enfans, contribue à perfectionner quelque faculté.

MY LADY,

Vous voulez donc que je trace le plan que vous devez faire suivre à vos enfans dans l'étude de la langue française, afin que cette étude serve au développement de leur raison et de leur goût. Je vais vous communiquer mes idées; je l'ai promis, je tiendrai parole: mais je crains bien qu'elles s'accordent peu avec celles d'un grand nombre de personnes, et peut-être même avec les vôtres. Chacun a sa manière de voir et de sentir. La nature s'est plue à mettre autant de variété dans les esprits que sur les figures. De-là cette diversité d'opinions et de systèmes qui se heurtent et se détruisent l'un l'autre avec rapidité, et qui ne laissent pas plus de trace que ces fétus que le vent chasse et disperse sur la surface de la terre. Ce qui est clair pour l'un est obscur pour l'autre; et ce qui paraît la raison à celui-ci, n'est souvent pour celui-là que le rêve et peut-être le délire d'une imagination abusée. Ainsi, MY LADY, en vous communiquant mes idées, je ne vous réponds pas qu'elles soient accueillies de tout le monde; je ne vous réponds que de la droiture de mes intentions, et du désir que j'ai de vous prouver combien je suis flatté de la confiance dont vous m'honorez. Mais, avant d'entrer en matière, pourrais-je me dispenser de rendre hommage à la justesse d'une de vos observations, savoir, que le temps qu'on donne à

l'étude des langues étrangères est un temps irréparablement perdu, si l'on n'en retire que le seul avantage de les parler; et qu'il vous semble que ces langues ne doivent entrer dans le plan d'une bonne éducation qu'autant qu'elles servent de fondement à des connaissances d'un ordre supérieur, et qu'elles sont une occasion de les acquérir ou du moins de les développer? Dans les idées que vous vous êtes faites de l'éducation, vous voulez que tout contribue plus ou moins directement à apprendre *l'art de penser*. Ce désir est noble, élevé et digne de vous.

Il y a deux méthodes pour apprendre les langues : celle des principes et celle de la pratique.

Si on ne les étudie que pour en faire un passe-temps, ou pour dire qu'on les a apprises, on peut, si l'on veut, se borner à la méthode de la pratique, quoiqu'elle soit très-longue, et presque toujours incertaine. Qu'importe aux personnes qui n'ont d'autre but que de remplir les vides de leurs journées, ou d'obéir à la mode, de passer cinq ou six ans à ne savoir qu'imparfaitement ce qu'elles pourraient savoir, et très-bien, en six mois? ce misérable calcul pourrait-il les effrayer, elles qui attachent aussi peu d'importance à l'emploi du temps qu'à la connaissance de ces langues? Pourvu qu'elles se mettent en état d'éviter le reproche de n'avoir reçu qu'une demi-éducation, ou qu'elles se dérobent une heure ou deux par jour au poids du loisir, leur but est rempli. Que leur resterait-il encore à désirer?

Pour vous, MY LADY, qui voulez que toute espèce d'étude contribue au développement de quelque faculté, vous qui regardez comme un devoir qui vous est imposé par la Providence de donner à vos enfans les instructions les plus propres à faire leur bonheur et le bien de la société dont ils sont membres, vous adopterez, j'en suis sûr, la méthode des principes. Votre expérience vous a convaincue qu'elle est la plus simple, la plus courte, et la seule dont le succès ne soit pas douteux. En tout, il faut une base, et une base solide : or, la connaissance d'une langue ne peut en avoir d'autre que la connaissance des principes sur lesquels elle porte. Chercher à l'élever sur d'autres fondemens, c'est vouloir qu'elle n'ait pas plus de consistance que ces bulles que les enfans, à l'aide d'un chalumeau, tirent du savon : un souffle les a fait naître, un souffle les fait évanouir. L'étude des langues n'est pas un jeu : c'est un objet très-sérieux, et d'une nature si importante, que sur lui seul porte tout l'édifice des connaissances humaines.

Mais, dit-on, quand sans doute on n'a pas examiné la question avec assez de soin, ou, peut-être, qu'on a des raisons pour le dire, les principes sont rebutans; ils ennuient et dégoûtent bientôt. Pourquoi fatiguerait-on la mémoire de préceptes dont l'aridité n'est propre qu'à dessécher l'esprit, à flétrir le cœur, et à obscurcir à leur aurore les plus beaux jours de l'enfance? Ah! MY LADY, répétera-t-on sans cesse cette objection? Ne voudra-t-on pas enfin se convaincre

que ce ne sont pas les préceptes qui rebutent, mais seulement la manière dont on les présente? il est un art, oui, MY LADY, il est un art d'ôter aux préceptes cette sécheresse dont on se plaint. Si l'on est assez heureux pour les connaître, ne doutez pas que ce dont on fait un épouvantail avec si peu de raison ne contribue à étendre l'esprit, et à le parer de tout ce que la délicatesse et la grâce ont de plus enchanteur et de plus piquant.

Voulez-vous, MY LADY, que vos enfans trouvent du plaisir dans l'étude de la langue française? veillez à ce qu'on ne leur mette sous les yeux que les véritables principes, et qu'on ne leur donne que des idées simples, claires et vraies : empêchez qu'on n'étouffe leur raison naissante sous un tas de mots qui ne leur présentent aucun sens, et de dénominations barbares que le raisonnement ne réprouve pas moins que le goût. Jugez de l'effet qu'ils ont sur l'esprit d'un enfant par celui qui se montre sur sa figure. Prononce-t-il un de ces grands mots auxquels il ne peut attacher aucune idée? on dirait de la tête de Méduse. Aussitôt ses traits se décomposent et grimacent; son front, siége heureux de l'innocence et de la candeur, se flétrit et se ride; ses yeux qui pétillaient de plaisir et de joie, s'obscurcissent; toute sa beauté s'évanouit, et cette grâce ingénue et touchante qui nous plaît et qui nous attache, expire sur ses lèvres avec le sourire. Epargnez, MY LADY, épargnez à vos enfans ce tourment dont le seul effet serait d'arrêter dans son élan leur



jeune pensée. Ordonnez sur-tout qu'on ne choisisse, pour l'application des principes qu'on leur donne, que des exemples qui renferment un genre d'instruction quelconque. L'enfance sent, plus qu'on ne pense, son ignorance et ses besoins. C'est ce qui la rend avide de connaissances. Ayez soin qu'on fasse servir au développement de quelque faculté cette disposition que la nature ne lui a pas donnée sans dessein. En général on oublie trop, dans l'enseignement des langues, que toutes les connaissances humaines se tiennent et portent sur une base commune, et que cette base est la grammaire. On doit donc, dans cet enseignement, ne perdre jamais trois objets de vue, savoir, les qualités logiques du discours, ses qualités grammaticales, et ses qualités de goût.

Les qualités logiques du discours sont la clarté et la vérité. On formera les enfans à ces qualités, si on leur montre avec soin le rapport de convenance ou de disconvenance qu'il y a entre les idées. Sans entrer dans des discussions bien profondes, il est très-aisé de leur faire sentir qu'il y a trois opérations en nous : nous percevons, nous jugeons, et nous raisonnons. Percevoir, c'est avoir des idées ; juger, c'est lier les idées entr'elles ; raisonner, c'est lier entr'eux les jugemens. *Dieu* et *toute-puissance* sont des perceptions ; c'est ce qu'on appelle *idées*. Elles doivent être claires, c'est-à-dire, il faut qu'elles représentent les objets d'une manière nette et distincte ; elles doivent être vraies, c'est-à-dire, il faut qu'elles représentent les objets tels

qu'ils sont. *Dieu est tout-puissant* est un jugement. Tout jugement suppose deux idées, et un lien qui les unisse entr'elles. La première idée est l'objet dont on affirme la seconde; la seconde est la qualité affirmée de la première : le lien est ce qui forme cette affirmation. Les idées ne sont pas un tout; elles n'en sont que les élémens : mais le jugement est un tout, et ce tout est inséparable dans les vues de l'esprit. C'est une seule pensée. Voilà le point d'où il faut partir. Quand on a fixé les enfans sur ces deux premières opérations, on doit les conduire par degrés à la troisième, qui est le raisonnement. J'ai déjà dit que le raisonnement est la liaison de plusieurs jugemens. Ainsi *il faut aimer ce qui est bon, or Dieu est bon, donc il faut aimer Dieu*, est un raisonnement qui, comme le jugement, ne fait qu'un tout dans l'esprit. C'est une pensée composée de plusieurs jugemens, et d'autant d'idées qu'il en faut pour former chaque jugement. Voilà ce qui se passe dans l'intérieur de l'esprit.

Mais veut-on manifester ces opérations à l'extérieur? ces pensées, qui ne font qu'un tout, se décomposent par l'énonciation, et changent même de nom. Les idées s'appellent des termes; les jugemens, des propositions; les raisonnemens, des argumens qu'on doit renvoyer à la logique : il suffit d'en avoir donné une idée. Il y a peu de choses à dire aux enfans sur les termes : on doit seulement leur faire observer qu'il faut qu'il y ait du rapport entr'eux. Il n'en est pas de même des propositions, dont il est essentiel qu'ils con-

naissent les différentes espèces. Si la proposition se montre sous la forme du jugement qui sert d'exemple, elle est simple : mais elle se montre le plus souvent sous une autre forme, parce qu'un de ses termes, et quelquefois même tous les deux, sont accompagnés de modificatifs; dans ce cas elle est complexe. Si je dis, *Dieu qui est tout-puissant renverse au gré de sa volonté souveraine les empires qui paraissent les mieux affermis*, cette proposition renferme trois jugemens, c'est-à-dire, trois propositions particulières, dont une seule est principale, et les deux autres subordonnées, et qu'on nomme pour cette raison *incidentes*. Pour habituer les enfans à bien distinguer ces propositions, il faut leur faire décomposer les propositions complexes, en leur faisant remarquer que, comme la clarté et la vérité de chaque proposition particulière dépendent de la clarté et de la vérité du rapport entre les termes, de même la clarté et la vérité de la proposition complexe, dépendent de la clarté et de la vérité du rapport entre les propositions. Fixés sur ce point, ils concevront aisément que cette clarté et cette vérité doivent se trouver dans le discours, parce que l'expression ne peut être le signe de la pensée, qu'autant qu'elle la représente en la démêlant de tout ce qui n'est pas elle, et qu'elle la fait connaître aux autres telle qu'elle est dans l'esprit. C'est une erreur de croire que ce genre d'instruction soit au-dessus de la portée des enfans. Qu'on fasse entrer ces idées une à une dans leur esprit, et l'on

y développera des germes qui n'attendent, pour éclore, que la douce chaleur d'une instruction bien dirigée; au lieu qu'il n'arrive que trop souvent qu'on les y étouffe dans la première éducation. Si l'on traitait les enfans en personnes raisonnables, on hâterait en eux le moment de la raison.

Les qualités grammaticales du discours se réduisent à deux, les règles d'accord et les règles de régime: il ne saurait y en avoir d'autres : elles constituent la grammaire proprement dite. Pour former les enfans à ces deux qualités, il faut leur faire connaître avec soin les différentes espèces de mots, et les bien fixer sur leur nature et sur leurs fonctions; et pour y parvenir sûrement, on doit leur apprendre à distinguer les mots dont la destination est d'exprimer les objets de nos pensées de ceux dont la fonction est d'en manifester la manière et la forme: théorie fondamentale, sans laquelle il n'est point de vraie connaissance d'une langue. C'est de ce point qu'on doit partir pour leur faire voir qu'il y a des principes généraux communs à toutes les langues, parce que les hommes, ayant par-tout le même fonds d'idées et de sentimens avec les mêmes organes, ont dû obéir, dans la manifestation de leurs pensées, à l'impulsion de la nature, qui a en tous lieux une marche constante et des principes particuliers à chacune d'elles, parce que la différence des signes représentatifs des idées à laquelle ont donné lieu les climats, les coutumes, les gouvernemens et les productions mêmes des différens pays, a nécessairement introduit une dif-

férence dans la construction de ces signes : ce sont principalement ces derniers qui en constituent le génie. Cette connaissance habituera les enfans à ne pas juger des langues les unes par les autres, et sur-tout, à l'exemple de tant de personnes, à ne pas attribuer aux langues modernes les choses mêmes qui les distinguent des langues anciennes. Recommandez donc, MY LADY, qu'on ne donne à vos enfans que les principes qui sont de la langue française, mais en leur faisant remarquer avec soin ceux qui ont des rapports avec les autres langues, et ceux qui les en différencient. Comme j'ai déjà parlé dans cette lettre de cet objet, j'ajouterai seulement qu'on ne doit laisser passer aucun mot sans leur en montrer l'emploi, et sans leur dire la raison de cet emploi ; et que pour cela, il est nécessaire de leur faire décomposer toutes les phrases où un emploi nouveau d'un mot peut donner lieu au développement d'un nouveau principe.

Les qualités de goût du discours consistent dans le choix et dans l'arrangement. C'est ici, MY LADY, que vous devez donner une attention toute particulière. Empêchez qu'on ne surcharge la mémoire de vos enfans de phrases insignifiantes, si vous ne voulez pas qu'ils les rejettent avec dédain, et que de ce dédain ils passent au dégoût. Eloignez d'eux ces lectures qui, sous la vaine apparence d'être proportionnées à leur âge, ne font que prolonger le temps de l'enfance, et qui, n'offrant pour tout aliment à l'esprit qu'un objet continu de déraison et de mauvais goût, ne sont propres qu'à

anéantir tous vos projets et à frustrer toutes vos espérances. Suivez une voie tout opposée. Elevez leur ame, dirigez leur cœur, et formez leur goût; et, pour y réussir, meublez leur tête de beaucoup d'idées; ornez leur esprit d'une grande variété de connaissances qui soient comme autant de pierres d'attente; embellissez leur imagination de tableaux magnifiques et d'un pittoresque frappant; enrichissez leur mémoire tantôt d'un trait d'histoire intéressant, tantôt d'une description vive et animée, et quelquefois d'un grand principe de morale déguisé sous les traits d'une fiction ingénieuse; remplissez, en un mot, leur mémoire de tous les passages de nos classiques les plus propres à répondre à l'étendue de vos desseins sur eux. Ne croyez pas, MY LADY, que cette tâche soit difficile à remplir : elle n'exige qu'une attention, c'est de ne mettre entre leurs mains que les auteurs du premier ordre, et d'y prendre les exemples qu'on cite à l'appui des règles. Quels avantages ne recueilleront-ils pas de ce choix! Pourrait-il y avoir un moyen plus prompt et plus sûr pour les former aux deux qualités de goût du discours, si leurs maîtres ont le soin de leur faire remarquer que c'est du choix des mots, et de l'arrangement qu'ils ont entr'eux, que naît la beauté de ces exemples; et que souvent, si l'on y change un seul mot, ou qu'on en intervertisse l'ordre, toute leur beauté s'évanouit, et qu'ils n'offrent plus qu'une expression triviale et commune? Je désirerais encore, MY LADY, que ces exemples servissent à leur faire

connaître les différentes figures de mots et de pensées. Je désirerais...... Mais que pourrais-je ajouter que vos lumières et votre goût ne puissent vous suggérer?

Je suis avec respect,

MY LADY,

Votre, etc.

L'ART

DE

PARLER ET D'ÉCRIRE CORRECTEMENT

LA LANGUE FRANÇAISE.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement une langue. Cette définition est exacte : elle ne convient qu'à la grammaire, et en renferme toutes les parties.

Parler est manifester à l'extérieur, par des signes dont les hommes sont convenus, les pensées qui se combinent dans l'intérieur de l'esprit.

La nature elle-même nous a fourni ces signes, qui sont les sons et les voix mécaniquement produits par les organes de la parole. Quelquefois, quoique rarement, un seul de ces signes forme un mot : mais c'est d'ordinaire de leur réunion que les mots résultent.

Mais comme ces signes ne laissent aucune trace, il était essentiel de les fixer; et c'est ce que les hommes ont fait par le moyen d'autres signes visibles et permanens, qui sont les caractères de l'écriture.

« Sans cette double convention, qui attacha, observe très-bien Diderot, des idées aux voix, et les » voix à des caractères, tout restait au-dedans de » l'homme et s'y éteignait. »

Pour avoir une idée juste des mots, on doit les considérer comme des sons, et comme des signes de nos pensées.

Considérés comme *des sons,* les mots sont composés de *lettres,* qui seules ou réunies entr'elles, forment des syllabes. On distingue deux sortes de lettres : les *voyelles,* ainsi appelées parce que, seules, elles forment une voix, un son; et les *consonnes,* ainsi nommées parce que, pour former un son, elles ont besoin d'être réunies à des voyelles.

Les voyelles sont les élémens de toutes les langues. Résultat nécessaire de l'organe vocal, ce sont des sons simples et primitifs, les mêmes à Rome, à Pékin, sous les feux de la zone torride, et dans les glaces du nord, à quelques modifications près, qui tiennent à des causes dont nous aurons occasion de parler.

Il y a trois propriétés dans les syllabes, l'*accent,* l'*aspiration* et la *quantité.* On ne parle bien qu'en les observant avec exactitude, mais sans affectation et sans gêne. L'afféterie en tout genre est un défaut. L'accent exprime une émission de voix plus élevée ou plus abaissée; l'aspiration, une émission de voix gutturale et plus marquée, et la quantité, une émission de voix plus longue ou plus brève.

L'accent et la quantité étaient très-sensibles dans les

langues anciennes : ils le sont beaucoup aussi dans quelques langues modernes. Quoique le français ne possède pas ces propriétés dans le même degré de perfection, il n'en est pas privé. Mais combien ne trouve-t-on pas de Français qui ne se doutent pas qu'il y ait des règles fixes sur ces objets importans ! Faut-il s'étonner que des étrangers qui, si l'on en excepte un petit nombre, n'ont eu pour guides, dans l'étude de la langue la plus difficile de l'Europe, que des personnes qui n'en étaient pas elles-mêmes instruites, n'en aient aucune idée, qu'ils aient par conséquent bien de la peine à trouver de l'harmonie dans les belles périodes de Fléchier, ou dans les beaux vers de Racine et de Despréaux ?

Quoique ces trois propriétés soient plus essentielles à la langue parlée qu'à la langue écrite, elles sont communes à l'une et à l'autre : mais cette dernière a de plus l'*orthographe* et la *ponctuation.*

L'*orthographe* est la manière d'écrire tous les mots d'une langue conformément à l'usage reçu et adopté par les meilleurs écrivains. Sur ce point, l'autorité d'un seul ne fait pas la loi. Quelques lumières qu'on lui suppose, on ne doit point l'imiter dans les changemens qu'il s'est efforcé d'introduire, lorsque la très-grande majorité les rejette, et sur-tout lorsque le seul juge compétent de cette matière s'y est constamment refusé.

L'orthographe de la langue française n'est pas aisée. Il n'y a souvent que très-peu de rapport entre le son

émis par la voix et le son attaché à la réunion de certaines lettres. L'expression de la pensée par la parole peut varier, et varie en effet, soit par euphonie, soit pour plus d'énergie et de grâce. Mais l'expression de la pensée par l'écriture doit être constante, et l'est en effet, à quelques légères altérations près, car elle a des règles qu'il n'est pas permis d'enfreindre à volonté : et néanmoins combien n'y a-t-il pas de femmes et de seigneurs même de la cour, qu'on peut citer comme des modèles de goût, de finesse, de grâce et d'urbanité, qui les ignorent, et qui se mettent peu en peine de leur ignorance sur un point aussi essentiel! Mais c'est à tort, et avec un peu trop d'insouciance. La nation, en leur faisant partager avec les gens de lettres la dictature de la parole, à laquelle leur éducation, un goût bien dirigé dès l'enfance, et la sphère où ils se meuvent, leur donnent des droits incontestables, leur a constamment refusé celle de l'écriture.

Quoique la *ponctuation* contribue peu à l'ordre, à la clarté et à la netteté des pensées, elle a des avantages bien réels. Elle fixe l'attention, évite un travail à l'esprit, et fait quelquefois disparaître des obscurités de style. La ponctuation a ses règles, et elles ne sont pas aussi arbitraires que quelques personnes le pensent. La parole marque par des repos plus ou moins longs les intervalles que l'esprit met entre les pensées, afin qu'on ait le temps de les lier, et qu'on ne se méprenne pas sur le sens qu'il leur donne; l'écriture les marque par des signes qui correspondent à ces repos.

Cette partie, qui a pour objet les mots considérés comme des sons, nous a paru si importante, sur-tout dans les pays étrangers, que nous n'avons rien négligé pour la porter à un degré de perfection qui laisse peu de chose à désirer.

Considérés comme des signes de nos pensées, les mots ont des rapports entr'eux qui nécessitent des variations dans leur structure, et qui exigent une construction et des lois d'accord déterminées. Il y a donc deux choses à examiner dans cette partie : la nature et les variations accidentelles des mots, et l'ordre de ces mots, ainsi que les règles de leur union. Quelques grammairiens ont traité ces deux objets séparément. Cette méthode, qui oblige à beaucoup de renvois, et sur-tout à des répétitions qui grossissent un volume sans aucun avantage réel, ne doit être admise que dans un ouvrage purement élémentaire. En conséquence, pour plus de précision et de clarté, nous n'avons pas fait un traité particulier de la syntaxe : nous en avons fondu les règles dans les chapitres relatifs à chaque espèce de mots, place qui nous a paru leur mieux convenir.

Les mots n'ont été inventés que pour exprimer nos pensées; ils doivent en être les images fidèles. Il faut donc que le nombre d'espèces de mots soit en raison des besoins de l'esprit. Mais quels sont ces besoins? C'est ce sur quoi les grammairiens ne s'accordent pas. Les uns admettent dix parties d'oraison, d'autres n'en reconnaissent que neuf; il y en a qui n'en comptent

que six, d'autres n'en veulent que quatre; on en trouve enfin qui n'en voient que trois, que quelques-uns même réduisent à deux, et ce n'est peut-être pas sans fondement. Mais comme ces divisions, qui dépendent absolument d'idées métaphysiques plus ou moins subtiles, ne peuvent hâter en rien les progrès dans la connaissance de la langue française, nous pensons que toute discussion à ce sujet est inutile; et, en conséquence, sans entrer dans aucun système, nous distinguerons neuf espèces de mots, parce qu'il y en a neuf qui ont ou qui paraissent du moins avoir des fonctions différentes. Suivons cette marche de l'esprit humain.

Nos pensées roulent, ou sur des objets qui frappent nos sens, ou sur des objets qui, sans frapper nos sens, n'en existent pas moins dans la nature et dont nous croyons avoir une idée, ou sur des objets enfin qui n'ont d'autre existence que celle que nous leur créons dans notre esprit. Tout mot exprimant un objet qui a un être, une existence, ou, si l'on veut, une substance ou matérielle, ou spirituelle, ou purement idéale, se nomme *substantif.*

Nous ne prenons pas toujours le substantif selon le même degré d'étendue : nous l'appliquons à un ou à plusieurs objets, et nous lui donnons un sens ou général, ou partitif, ou limité, ou indéterminé. C'est ce que nous connaissons à l'aide d'un petit mot nommé *article.* Car quoique ce mot ne signifie rien par lui-même, il a, soit par sa présence avant le substantif,

soit même par son absence, la propriété d'annoncer le sens que nous avons en vue.

Mais les êtres, soit réels, soit imaginaires, seuls objets de nos pensées, ont des qualités relatives à leur nature, qui s'identifient, pour ainsi dire, avec eux. Ils peuvent être animés ou inanimés, bons ou mauvais, beaux ou laids, etc. Les mots qui expriment ces qualités se nomment *adjectifs*.

Le substantif et l'adjectif sont de véritables noms, mais avec cette différence, que le premier, exprimant l'idée d'une substance, présente à l'esprit une idée fixe, au lieu que le second, qui n'exprime l'idée que d'une qualité ou d'un mode, ne lui offre rien de déterminé.

En parlant d'un objet, nous avons souvent bien des choses à en dire. Nous devons le considérer sous différens points de vue, afin de faire connaître tout ce que nous en voulons exprimer. Si toutes les fois que nous passons d'un rapport à un autre, nous étions obligés d'en répéter le nom, cette répétition deviendrait fastidieuse, et répandrait sur tout le discours autant de monotonie que d'obscurité. On évite cet inconvénient par le moyen de mots qui tiennent la place des noms, et qu'on nomme *pronoms*.

Nous ne serions pas entendus, si nous employions seuls les substantifs et les adjectifs : pour qu'ils soient l'image et le véhicule de nos pensées, il faut qu'ils soient joints à d'autres mots.

Les idées se présentent d'abord à l'esprit d'une manière confuse et vague : ce sont de pures perceptions.

Mais dans l'instant même nous les combinons, et nous saisissons des rapports entr'elles.

De cette combinaison et de ces rapports naissent les jugemens que nous en portons. Or, tout jugement suppose deux termes, et un lien qui les unit l'un à l'autre, et qui, par ce moyen, en affirme la convenance ou la disconvenance. Ce mot est dans toutes les langues le mot par excellence, puisqu'il est le seul qui exprime par lui-même la manière et la forme de nos pensées : c'est ce qu'on nomme *verbe*.

Nous avons souvent besoin de modifier la signification du verbe, parce que les vues de notre esprit nous portent à lui donner plus ou moins d'extension. L'expression n'est fidèle qu'autant qu'elle offre la nuance de la pensée. Nous marquons cette modification par un mot qui se met ordinairement à la suite du verbe, et qui, pour cette raison, se nomme *adverbe*.

Nous ne ferions connaître qu'imparfaitement les objets, si nous nous bornions à les nommer, en énonçant sèchement le jugement que nous en portons. Pour en donner une idée complète, nous devons exprimer bien des rapports que l'esprit rassemble et combine, et qui influent sur notre manière de voir et de juger. Ces rapports sont des rapports d'ordre, de temps, de lieux, d'union, etc. Les mots qui les expriment se nomment *prépositions*.

Les opérations de l'esprit ne roulent pas toujours sur un seul rapport des objets. Nos idées sont plus souvent composées que simples, et par conséquent nous

avons besoin d'en faire un tout. C'est ce qu'on opère à l'aide des mots qu'on nomme *conjonctions*.

Mais notre âme n'est pas toujours dans la même assiette. Il lui arrive souvent d'être tout-à-coup émue et transportée, pour ainsi dire, hors d'elle-même par des sensations de joie, de douleur, de surprise, d'admiration, etc. Il est dans sa nature de manifester ces émotions soudaines; et c'est ce qu'elle fait en s'interrompant elle-même, et en jetant dans le discours de petits mots qui marquent cette révolution subite. Ces mots se nomment *interjections*.

Ces neuf espèces de mots ayant des fonctions diverses ont nécessairement des règles qui leur sont propres, et dont on ne doit pas s'écarter, si l'on veut parler et écrire correctement. La connaissance de ces règles donne le mécanisme du langage. On ne saurait les développer avec trop de soin; mais, dans une grammaire bien faite, on doit principalement insister sur les règles fondamentales et sur les exceptions les plus essentielles, et glisser sur les détails trop minutieux.

Mais ce n'est point assez de bien faire connaître le mécanisme d'une langue, il faut en montrer le génie. Car toute langue a ses irrégularités, ses écarts, ses hardiesses, ses tropes plus ou moins expressifs, ses convenances, ses idiotismes, etc. On passe souvent du sens propre au sens figuré, ou du sens figuré au sens propre. Tantôt on surabonde dans l'expression : tantôt on restreint l'expression en supprimant par

goût ce que l'ordre grammatical exige. Quelquefois on fait figurer un mot plus avec l'idée qu'on a qu'avec le mot auquel il se rapporte : d'autres fois on intervertit l'ordre des idées, pour frapper plus fortement l'imagination... Toutes ces choses tiennent au génie d'une langue, et doivent, par conséquent, entrer dans une grammaire. Nous avons traité cette partie avec soin, mais sans perdre de vue, selon l'expression de P. Buffier, que *là où finit la grammaire, commence la rhétorique.* Cette partie exige beaucoup de goût et de grands talens; il n'y a qu'un homme versé dans l'étude de sa langue, élevé dès sa jeunesse à l'école des vrais modèles en tout genre, et depuis long-temps exercé lui-même dans l'art d'écrire, qui puisse en donner des connaissances aussi étendues qu'intéressantes.

PREMIÈRE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME DES SONS.

* La Providence, en donnant à l'homme la faculté de parler, a disposé les organes de la parole, de manière à ce qu'il puisse manifester par des sons, non seulement les diverses idées qui sont les opérations de son esprit, mais encore les mouvemens les plus secrets de son cœur. Ce bienfait, qui est le premier lien de la société et la source de notre bonheur, est le seul résultat d'un mécanisme aussi simple dans ses ressorts qu'admirable dans ses effets. L'air qui sort des poumons, poussé avec plus ou moins de violence, est rendu sonore, ou par la seule situation que prennent les organes de la bouche, ou par l'action momentanée qu'exerce sur lui quelqu'un des organes de la parole. Dans la première supposition, les organes, ayant reçu la position propre à rendre un son, font entendre ce son aussi long-temps que la respiration leur fournit de l'air; on peut les comparer, dit Du Marsais, à un tuyau d'orgue ou au trou d'une flûte: mais dans la seconde, le son ne peut être prolongé; il n'a d'autre durée que celle de l'action de l'organe sur l'air, c'est un effet semblable, continue le même grammairien, à celui que produit le battant d'une cloche ou le marteau sur l'enclume. Il y a donc deux sortes de sons: les premiers se nomment *voyelles*, parce que, pour

être formés et pour faire entendre une voix distincte, ils n'ont besoin que de la seule ouverture de la bouche : les seconds se nomment *consonnes*, parce que l'action particulière de quelqu'un des organes de la parole sur l'air ne peut former un son que par son union avec les premiers. Cette union se nomme *articulation*.

* Si des philosophes avaient présidé à la formation des langues, il y a toute apparence qu'on aurait trouvé à-peu-près dans toutes le même nombre de sons primitifs d'une manière plus distincte, et que chaque son dans chacune d'elle aurait été représenté par un signe particulier : mais les langues sont bien au-dessous de cet état de perfection. En effet, elles se sont toutes ressenties de l'influence du climat, parce que cette cause, agissant sans cesse sur les organes, a dû leur donner plus ou moins de flexibilité, et par conséquent plus ou moins de facilité à se prêter à la position qu'exige l'émission de tel ou tel son. « Il y a donc des » peuples, comme l'observe Du Marsais, qui mettent » en action certains organes, et même certaines par» ties des organes, dont les autres ne font point usage, » Il y a aussi une forme ou manière particulière de » faire agir les organes. De plus, en chaque nation, » on s'énonce avec une sorte de modulation particu» lière : c'est ce qu'on appelle accent national. On en » contracte l'habitude par l'éducation ; et quand les » esprits animaux ont pris une certaine route, il est » bien difficile, malgré l'empire de l'âme, de leur en » faire prendre une nouvelle. » De-là vient que, dans

certains pays, les sons sont clairs et aigus, tandis que dans d'autres ils sont sourds et graves; qu'ici ils sont âpres et rudes, tandis que là ils sont si peu distincts, qu'ils semblent se confondre avec le cri des animaux, et que partout on trouve des combinaisons différentes des sons primitifs.

* On ne trouve pas moins d'imperfection dans les signes qui représentent les sons. Il n'y a peut-être aucune langue où le nombre des signes égale celui des sons. La langue française est une des plus défectueuses à cet égard. Nous avons quarante ou quarante-un sons, et néanmoins nous n'avons que vingt-cinq lettres, dont quelques-unes même n'ont pas toujours leur son propre, et dont quelques autres sont absolument inutiles : ce qui fait dire à Du Marsais « que nous au-» rions dû donner un caractère propre, déterminé, » unique et invariable à chacun de ces sons : ce que » les Grecs ont fait exactement, conformément aux » lumières naturelles. Est-il en effet raisonnable que » le même signe ait des destinations différentes dans » le même genre; et que le même objet soit indiqué, » tantôt par un signe, tantôt par un autre? » Mais notre intention n'est pas d'examiner ce que la langue française aurait pu être : nous devons nous borner à ce qu'elle est. En conséquence, développons la théorie des sons français.

On appelle *Alphabet* le recueil qu'on a fait, dans une langue, des signes ou lettres qui en représentent les sons. L'Alphabet français renferme vingt-cinq

lettres, savoir, *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

Ces lettres sont ou voyelles ou consonnes, et c'est de leur mélange que résultent ordinairement les syllabes.

Nous renfermerons tout ce que nous avons à dire sur les sons dans trois chapitres : nous traiterons des voyelles dans le premier, des consonnes dans le second, et des syllabes dans le troisième.

CHAPITRE PREMIER.

DES VOYELLES.

Il n'y a que cinq voyelles dans l'alphabet français, parce qu'il n'y a que cinq sons formés par la seule ouverture de la bouche qui y soient représentés: ce sont *a, e, i, o, u*. L'abbé Girard, et quelques grammairiens, à son exemple, y ajoutent l'*y*; que nous nommons *i grec*; mais ils n'ont pas fait attention qu'il n'a pas un son différent de l'*i*, quand il n'est pas mis pour deux *i*.

Il y a deux choses à considérer dans ces voyelles: le son et la durée du son.

Le son de la voyelle est plein ou maigre, plus ou moins, parce qu'il dépend de la forme du passage que la bouche prête à l'air pour en faire l'émission. Si l'on place les voyelles dans cet ordre, *a, o, e, u, i,* on trouvera que la dernière est la plus maigre de toutes.

La durée de la voyelle est le temps qu'on met à la prononcer. Ce temps varie, selon que la voyelle se trouve dans telle ou telle position.

Mais ces cinq voyelles ne sont pas les seules que nous ayons dans notre langue. On en compte huit ou neuf de plus; savoir, *eu, ou, è, e,* qu'on appelle françaises, par opposition aux cinq premières qu'on nomme latines; et quatre ou cinq sourdes ou nasales, *an, en, in, on, un,* ainsi appelées parce qu'on les prononce

un peu du nez : à la voyelle *au* près, c'est le système de l'abbé de Dangeau.

* Quelques-unes de ces voyelles sont représentées par un seul caractère ou lettre; mais, comme on l'a vu, quelques-unes le sont par deux, faute d'un caractère propre. Car, comme l'observe Du Marsais, « ce » n'est pas la manière d'écrire qui fait la voyelle, c'est » la simplicité du son, qui ne dépend que d'une situa- » tion d'organes, et qui peut être continué. » Aussi l'Académie a-t-elle décidé que c'est s'exprimer *improprement*, que de donner le nom de diphtongues aux combinaisons de voyelles qui rendent un son simple. C'est pour avoir confondu ces combinaisons avec celles qui rendent un double son, qu'on trouve, dans beaucoup de grammaires, tant de confusion dans la théorie des sons.

Pour répandre sur cette matière importante, et trop peu connue dans les pays étrangers, toute la clarté et en même temps toute la simplicité nécessaire, nous traiterons, 1.° des voyelles simples et pures, 2.° des voyelles nasales, 3.° des diphthongues.

ARTICLE PREMIER.

DES SIMPLES ET PURES VOYELLES.

* Les grammairiens ne s'accordent pas sur le nombre de nos voyelles. Ramus en avait d'abord distingué dix; mais il donnait un son différent à *au* et *o*, ce qui n'est point exact : ainsi ces dix voyelles se réduisaient

à neuf. MM. de Port-Royal s'aperçurent de l'erreur de Ramus, et en admettant comme lui dix voyelles, ils substituèrent à l'*au* un autre son simple. L'abbé de Dangeau, dont le travail sur les voyelles mérite d'être connu, en porta le nombre à quinze; et depuis lui les grammairiens en ont reconnu plus ou moins, parce que, dit Duclos, « les grammairiens reconnaissent plus » ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils ont » l'oreille plus ou moins sensible, et qu'il sont plus » ou moins capables de s'affranchir du préjugé. » MM. Boindin, Duclos et Beauzée en admettent dix-sept; mais ce dernier a fondé son calcul sur un système dont la connaissance ne peut être qu'un objet de curiosité.

Nous allons développer cette matière, en distinguant exactement toutes les voyelles qu'on a remarquées dans notre langue, et toutes les combinaisons de voyelles que l'usage a ramenées aux sons précédens.

§. I.er

Nombre des Voyelles Françaises.

* Les signes dont nous nous servons pour représenter le voyelles sont si défectueux et si insuffisans, qu'il n'est pas étonnant qu'il y ait peu d'accord sur le calcul des grammairiens. Si, au lieu d'avoir eu égard à ces signes, ils avaient compté les différens sons qu'une oreille juste saisit, depuis la plus petite ouverture de la bouche jusqu'à la plus grande, il y aurait eu moins de diversité dans leurs opinions : car ce n'est pas pré-

cisément la longueur ou la brièveté du son qui fait la voyelle, mais c'est principalement le plus ou le moins d'ouverture de la bouche. MM. de Port-Royal, à qui peu de choses ont échappé, sont partis de ce principe. S'ils ne lui ont point donné le développement qu'il a reçu de nos jours, c'est qu'il y a cent quarante ans que ces célèbres grammairiens ont écrit, et qu'à cette époque ils n'eussent pas été entendus.

Pour suppléer à l'insuffisance des signes, nous avons été obligés de distinguer dans notre langue des *a*, des *e*, des *o*, et des *eu*, différens.

On doit distinguer, 1.° deux sortes d'*a*; l'un grave, comme dans *pâte*, farine détrempée et pétrie; et l'autre aigu, comme dans *patte*, pied d'animal à quatre pieds.

2.° Deux sortes d'*o*; l'un grave, comme dans *hôte*, celui qui tient cabaret; et l'autre aigu, comme dans *hotte*, panier qu'on met sur le dos.

3.° Deux sortes d'*eu*; l'un grave, comme dans *jeûne*, abstinence de viande; et l'autre aigu, comme dans *jeune*, qui n'est point avancé en âge.

4.° trois sortes d'*e*, l'un ouvert, l'autre fermé, et le troisième muet. Ces trois sortes d'*e* se trouvent dans *fermeté*. Il est ouvert dans *fer*, muet dans *ne*, et fermé dans *té*.

Mais ces trois sons ne représentent pas tous les sons de notre *e*. L'Académie distingue deux sortes d'*e* ouvert; l'un grave, comme dans *succès*, et l'autre aigu, comme dans *trompette*.

Nous ne doutons plus que l'Académie n'eût distingué une troisième sorte d'*e*, si elle eût traité cette matière à fond; car il y a une différence bien sensible entre le son de l'è de *père*, *je mène*, et celui de l'è grave de *succès*, et de l'*e* ouvert de *trompette*.

Cet *e* se nomme commun ou *e* moyen. C'est l'*e* que nous prononçons dans les premières syllabes de *père*, *je mène*, et « encore dans tous les mots, dit Du Mar» sais, où l'*e* est suivi d'une consonne avec laquelle il » forme syllabe, à moins que cette consonne ne soit » *s* ou *z* qui marquent le pluriel, ou de la troisième » personne du pluriel des verbes. » Ainsi on dit : *exa-mèn*, *bèl*, *chèf*, *hymèn*, *il viènt*, etc. C'est de cet *e* que parle Duclos, quand il dit : « J'én pourrais comp» ter un cinquième, mais n'étant pas aussi sensible » que les autres, il ne serait pas généralement admis : » cependant il se rencontre assez souvent, et devien» dra peut-être encore plus usité qu'il ne l'est. »

Il y a également une différence bien sensible entre l'*e* muet dans le corps et à la fin d'un mot, et l'*e* muet dans les monosyllabes.

Dans le premier cas, il est presque nul : *demander*, *mesure*, se prononcent *dmander*; *msur*. Cet *e* n'a pas, comme on le voit, un son fort, distinct et marqué. MM. de Port-Royal ont observé que cet *e* était appelé *schewa* par les Hébreux, sur-tout quand il commence la syllabe, et que ce *schewa* se trouve nécessairement dans toutes les langues, puisqu'on le prononce toutes les fois qu'une consonne est suivie

d'une autre consonne, comme dans *scamnum*, *psalmus*. Il n'est point exprimé dans la plupart des langues; mais il l'est souvent en français où il suit la consonne, et alors on l'appelle *e* féminin. C'est très-mal prononcer cet *e* muet, que d'y appuyer la voix, puisqu'alors il cesserait de l'être : l'appui doit porter sur la syllabe qui le précède.

Dans le second cas, l'*e* muet a un son qui approche du son de l'*eu* : il en est la voyelle faible; car il est aisé de sentir que le son de *me*, *te*, *que*, etc. est différent de *feu* et *jeu*, etc.

Quelques grammairiens, et entr'autres l'abbé Fromant, pensent que *i*, *u*, *ou*, sont susceptibles d'une modification aigüe et grave, et qu'ils représentent par conséquent deux sons différens : mais Duclos, qui avait été élevé à Paris, et y avait vécu dans la bonne compagnie, assure que ces trois voyelles, quoique susceptibles de différente quantité, ne le sont pas de modification plus ou moins grave.

On doit donc distinguer dans la langue française les voyelles suivantes :

â grave	*pâte.*	i	*ivi.*
a aigu	*patte.*	ô grave	*hôte.*
é fermé	*bonté.*	o aigu	*hotte.*
è ouvert commun	*père.*	u	*vertu.*
è plus ouvert	*fèrmeté.*	eû grave	*jeûne.*
è très-ouvert	*succès.*	eu aigu	*jeune.*
e muet *	*mesure.*	ou	*sou.*

* C'est ce dernier *e* que M. Caminade appelle l'*e* sourd. Ce grammairien distingue encore deux sortes d'*e*, l'*e* nasal dans *lent* et l'*e*

En tout quatorze sons, parce que nous n'y avons pas compris l'*e* muet des monosyllabes.

Avant de passer au § suivant, nous devons faire une observation essentielle dans les pays étrangers; c'est que, lorsque les grammairiens disent qu'*en français il ne saurait y avoir deux* e *muets de suite*, on doit entendre à *la fin des mots;* car au commencement des mots il peut y avoir des *e* muets de suite; comme dans *redevenir, redemander*, et ces deux *e* muets peuvent être précédés d'autres *e* muets monosyllabiques, comme, *je redemande, de ce que je redemande:* il faut que la voix passe de ces *e* muets à une syllabe sur laquelle elle puisse se soutenir. A la vérité, en français il ne peut y avoir deux *e* muets à la fin des mots, parce qu'avant la chûte du son, il faut un appui à la voix. Alors, pour trouver cet appui, on change le premier *e* muet en *e* moyen, ou ouvert commun. Par exemple, dans *mener, appeler*, le premier *e* est muet; mais si je dis, *je mène, j'appelle*, cet *e* se change en *e* ouvert commun. Voilà pourquoi nous disons *aimé-je, puissé-je*, et non pas *aime-je, puisse-je*. Il n'y a qu'une seule exception : c'est dans cette phrase, *amène-le. Amène-lè* est une mauvaise prononciation.

---

mixte dans *bien*. Mais ne vaut-il pas mieux dire avec Duclos que *lent* fait entendre dans sa prononciation l'*a* nasal que l'on trouve dans *antre, embrasser*, et que l'*e* appelé mixte par M. Caminade, est l'*e* nasal qui s'écrit de cinq manières; *pain, bien; frein, faim, vin.*

§. II.

Des combinaisons de voyelles qui répondent a quelques-uns des sons précédens.

* On doit attribuer aux variations que la prononciation française a éprouvées depuis deux cents ans le peu d'accord qui règne entre les sons et les signes qui les représentent. Si les combinaisons de voyelles que nous ramenons de nos jours aux sons précédens sont différemment orthographiées, c'est qu'elles se prononçaient autrefois d'une manière sensiblement différente: ce qu'il serait aisé de prouver, soit par la prononciation du Picard, soit par la prononciation populaire des Normands et des provinces du midi. « Plus un » mot est manié, dit Duclos, plus la prononciation » en devient faible : dès qu'il est quelque temps en » usage chez le peuple des gens du monde, la pro- » nonciation s'en altère et s'en affaiblit sensiblement. » Cet académicien, qui avait tant réfléchi sur la nature des sons et sur l'harmonie que leur heureux mélange peut répandre sur le discours, tire de cette nonchalance de prononciation le présage le plus funeste pour notre langue : « Elle deviendra insensiblement, ajou- » te-t-il, plus propre pour la conservation que pour » la tribune; et la conversation donne le ton à la » chaire, au barreau et au théâtre; au lieu que chez » les Grecs et chez les Romains, la tribune ne s'y » asservissait pas. » Mais notre objet est d'examiner la prononciation en elle-même. En conséquence,

ae se prononce *a* . . . . dans *Caen* (ville).

ao a deux sons { *a*.. dans *Laon*, *Laonnais*, *Paon*, *paone et paonneau.*
o.. dans *aoriste*, *St.-Laon*, *un taon*, *la Saône*. *août*, *aoûteron.* }

REMARQUE. *a* se prononce dans le verbe *aoûter*, qui ne s'emploie guère, dit l'Académie, qu'au participe passé *aoûté*.

Ea, sans accent sur l'*e*, a le son de l'*a*, il *songea*, il *mangea*; *vengeance*, *obligeamment*.

REMARQUE. « L'*e* qu'on ajoute après le *g*, il *man-*
» *gea*, etc., dit Du Marsais, n'est que pour empêcher
» qu'on ne donne au *g* le son fort *ga*, qui est le seul
» qu'il devrait marquer. Or, cet *e* fait qu'on lui donne
» le son faible, *il manja*. Ainsi cet *e* n'est ni ou-
» vert, ni fermé, ni muet : il marque seulement qu'il
» faut adoucir le *g* et prononcer *je*, comme dans la
» dernière syllabe de *gage*. »

ai { *a* à peu de chose près, dans *douairière*. L'Académie n'en dit rien.
e muet...dans (*) *faisant*, *nous faisions*, *etc.* et verbes dérivés.
é fermé...dans *j'ai*, *je dînai*, *je dînerai*, *etc.*
è ouvert..dans *maître*, *Launai*, *Anglais*, *Français*, *Japonais*, *Charolais*, *etc.* }

REMARQUES. 1.° Il n'est pas douteux que la combinaison *ai* n'ait le son de l'*e* muet dans *faisant*, *je faisais*, et tous les verbes composés de ce verbe, quoique l'Académie n'en dise rien. Quant aux substantifs et aux adjectifs qui en dérivent, elle fixe la prononciation. « On prononce, dit-elle, *bienfesance*,

(*) *Faisant*, *nous faisions*, s'écrivent aussi par *e*, *fesant*, *nous fesions*.

» *bienfesant*, dans le discours ordinaire; mais au
» théâtre, et dans le discours soutenu, on prononce
» *bienfèsance*, *bienfèsant*. »

2.° Cette combinaison a le son de l'*e* fermé dans les prétérits et les futurs des verbes, et de l'*è* ouvert au milieu et à la fin des noms. Selon quelques grammairiens, on doit excepter *maison* et *raisin*, avec les dérivés du dernier : et nous pensons qu'ils sont fondés; néanmoins nous n'avons pas pu constater l'usage d'une manière assez claire pour l'assurer positivement.

3.° Les noms de peuples, tels qu'*Anglais*, *Français*, *etc.* sont dans la bouche de tout le monde. Leur prononciation a dû nécessairement s'adoucir. Aussi ces mots qui s'écrivaient, et que beaucoup de personnes écrivent encore par *oi*, ont-ils, depuis bien des années, le son de l'*è* ouvert. On doit les écrire désormais par *ai* et non par *oi*, puisque l'Académie française a décidé, dans une de ses séances, qu'elle adoptait l'orthographe de Voltaire, pour la prochaine édition de son dictionnaire.

Il en est de même des noms de province, *le Lyonnais*, *le Charolais*, *le Bourbonnais*, *etc.* Ceux dont l'usage n'a point adouci la prononciation primitive, comme *Danois*, *Suédois*, etc., et dans lesquels *oi* laisse entendre un double son, doivent être classés à l'article des diphthongues.

4.° Quant au son *ai* avant *l* ou *ll*, nous en parlerons dans le chapitre suivant.

ay, deux sons { *é* fermé et *i* mouillé............ dans *paysan*, *abbaye*, etc. / *a* et *i* mouillé, dans *Blaye*, *Mayence*, etc. }

REMARQUE. On prononce *péisan*, *abéie*, *Blaïe*; *Maïence*. Nous reviendrons sur cette combinaison dans le chapitre suivant. Cette combinaison a le son de l'*é* fermé et d'un *i* mouillé très-faible dans les temps des verbes en *ayer*, où l'*y* ne se change pas en *i* : *Nous payons*, *vous bégayez*, etc.

eai, *ei*, *ey*, *aie* } même son { *è* ouvert.... *démangeaison*, *seigneur*, *bey*, *haie*.

REMARQUE. Dans la combinaison *aie*, l'*e* muet de la fin rend le son un peu plus long. Quelques personnes veulent que ces combinaisons ne donnent que le son de l'*é* fermé, surtout à la fin des mots; mais il nous paraît que cette opinion est peu fondée, et qu'elle est contraire à l'usage.

au, *eau* { *o* grave ou aigu........ *bateau*, *hauteur*.

REMARQUE. Nous avons dit que Ramus avait distingué le son de cette combinaison du son de l'*o*, et que MM. de Port-Royal avaient rectifié cette erreur. Comment l'abbé de Dangeau, et surtout l'abbé Batteux ont-ils pu faire la méprise de Ramus? Comment eux, qui connaissaient la grammaire de Port-Royal, n'ont-ils pas senti que *au* et *eau* n'étaient qu'un *o* écrit avec deux ou trois caractères : aigu et bref dans

Paul et *bateau*, et grave et long dans *hauteur* et *tombeaux*, « tandis que Wallis, un étranger, dit » Duclos, ne s'y est pas mépris? C'est que Wallis » ne jugeait les sons que d'oreille; et l'on n'en doit juger » que de cette manière, en oubliant absolument celle » dont ils s'écrivent. »

Oi est voyelle ayant le son de l'*è* ouvert dans *roide*, *roidir* et *roideur*. Ce dernier, dans le style soutenu, se prononce *roadeur*.

I est muet dans *encoignure*; sur quoi l'Académie observe que bien des personnes le suppriment dans l'orthographe de ce mot. *Ognon*, *ognonière*, *ognonet*, ne sont plus des exceptions : l'Académie y a supprimé l'*i*.

Ie se prononce *i.....je prie*, *je prierais*, *reniement*, etc.

REMARQUE. Quelques personnes suppriment l'*e* au milieu des mots : elles écrivent, *je prîrais*, *renîment*; mais c'est une faute, du moins en prose.

œu sonne *eu* *.... *mœurs*, *sœurs*, *nœuds*.

eu sonne *u*.... dans tous les temps *d'avoir*, *j'eus*, *nous eûmes*, etc.

REMARQUE. L'Académie ayant supprimé l'*u* dans *vide* et ses dérivés, il n'y a plus lieu à des observations sur la prononciation de ces mots.

---

* *Eu* a le son de l'*e* muet prononcé fortement. V. pag. 48.

ARTICLE II.

Des Voyelles nasales.

Les voyelles nasales sont formées de quelques-uns des sons précédens et des lettres *m* et *n* finales.

Nous n'avons rien trouvé de satisfaisant sur leur ancienne prononciation. Ramus, dans sa grammaire publiée en 1571, n'en parle pas; MM. de Port-Royal n'en disent également rien. L'abbé Régnier, dont la grammaire est pleine de recherches utiles et de vues profondes, est le premier qui ait traité cette question avec soin. Son opinion mérite d'autant plus que nous nous y arrêtions, qu'ayant été suivie par l'abbé de Dangeau, dans sa dissertation sur les voyelles lue à MM. de l'Académie, elle est devenue en quelque sorte celle de ce corps illustre.

* Ces deux célèbres académiciens distinguent cinq terminaisons nasales dans notre langue; savoir, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, qu'ils considèrent comme de pures voyelles, parce qu'elles rendent un son simple et indivisible : ce qui le prouve, c'est que leur rencontre avec d'autres voyelles produit nécessairement un bâillement. « Quand un musicien, dit l'abbé de Dangeau » à MM. de l'Académie, voudra chanter ce vers,

Ah! j'attendrai long-temps : la nuit est loin encore.

» il fera tout ce qu'il pourra pour éviter le bâillement, » ou il prendra une prononciation normande, et » dira, *la nuit est loin-n-encore*; ou il mettra un » petit *g* après loin, et dira, *la nuit est loing encore*;

» ou il fera une petite pause entre *loin* et *encore.* » La même chose arrive aux comédiens dans des » rencontres semblables. Mais, quelque expédient » que prennent le musicien ou le comédien, ils tom- » beront dans les mêmes inconvéniens en voulant » éviter celui du bâillement; et les tempéramens qu'ils » cherchent, montrent seulement que mon système » est vrai. La nature toute seule leur en fait sentir la » vérité, sans qu'ils aient étudié, comme nous, la » nature des sons. » Ainsi, selon cet académicien, la nature des combinaisons nasales n'est pas douteuse; ce sont de pures voyelles.

L'abbé d'Olivet avait d'abord adopté le sentiment de l'abbé de Dangeau; mais ayant réfléchi sur la nature des nasales, il changea d'avis; et quoiqu'il ait toujours reconnu qu'elles expriment un son simple et indivisible, il cessa d'y voir de pures voyelles, parce que, dit-il, « elles conservent tellement *n*, » que c'est de la position qu'il dépend que cette con- » sonne soit muette ou sonore. » Il y vit un effet semblable à celui de l'aspiration, avec cette seule différence que la lettre *h* précède les voyelles aspirées, au lieu que la consonne *n* termine les voyelles nasales.

« Par l'aspiration, dit-il, la voix remonte de la » gorge dans la bouche. Par la nasalité, elle redes- » cend du nez dans la bouche. Ainsi, le canal de la » parole ayant deux extrémités, celle du bas pro- » duit l'aspiration, et celle d'en haut produit la » nasalité. » D'où ce savant grammairien conclut

» que les voyelles aspirées et nasales étant les unes
» aussi bien que les autres, non des voyelles pures et
» franches, mais des voyelles modifiées, elles peuvent
» les unes comme les autres empêcher l'hiatus ou
» bâillement. »

Au reste, quelque système qu'on adopte sur la nasalité, on aura toujours une prononciation fixe, puisque, comme l'observe l'abbé d'Olivet, l'usage le plus certain et le plus constant a décidé quand la consonne *n* doit être muette et quand elle doit être sonore dans les terminaisons nasales.

PRINCIPE GÉNÉRAL. On ne doit jamais faire sonner la terminaison nasale, à moins que le mot où elle se trouve, et le mot qui la suit, ne soit immédiatement, nécessairement et inséparablement unis.

Ainsi, on fera sonner la consonne *n* dans *on*, avant son verbe. *On arrive* et *on est arrivé* se prononceront *on-n-arrive* et *on-n-est arrivé*. Mais on conservera à ce pronom le son muet après le verbe, comme *arrive-t-on aujourd'hui ? arriva-t-on hier ?*

On la fera également sonner dans les pronoms possessifs *mon*, *ton*, *son*, et dans tous les adjectifs placés avant les substantifs, comme *ton esprit*, *bon ange*, *son âme*, *certain auteur*, qu'on prononcera comme *ton-n-esprit*, *bon-n-ange*, *son-n-âme*, *certain-n-auteur*; mais on la laissera muette dans tous les substantifs sans exception, et dans les adjectifs suivis d'une préposition, comme, *cette maison est belle*, *bon à monter*, *bon à descendre.*

* Segrais écrivit au célèbre Huet, au nom de l'Académie de Caen, pour inviter l'Académie française à décider s'il fallait faire ou ne pas faire tinter la consonne *n* dans *bon à monter, bon à descendre.* « Sur » quoi, rapporte l'abbé d'Olivet, l'Académie française » répondit que, puisqu'on pouvait introduire un » adverbe entre *bon* et la préposition *à*, comme si, » par exemple, on voulait dire, *bon rarement à* » *monter, bon quelquefois à descendre*, de là il » s'ensuivait que *bon* doit être prononcé sans liaison » avec la préposition *à*. Mézerai, en qualité de Nor- » mand, fut seul d'un avis contraire : mais, comme » secrétaire de la compagnie, il fut contraint de ré- » diger la décision, à laquelle il ajouta en riant, *Et* » *sera ainsi prononcé, nonobstant clameur de* » *haro.* »

La consonne *n* sonne encore dans *en* préposition, comme *en Italie;* et dans *en* pronom, lorsqu'il est placé avant le verbe, comme, *je n'en ai point;* mais on dit avec le son muet, *donnez-m'en un peu.*

On fait également sonner cette consonne dans les adverbes *bien* et *rien*, parce que leur place est immédiatement avant le verbe ou l'adjectif, *il est bien élevé, il n'a rien oublié.* Mais ces mots conservent toujours le son nasal, quand ils sont substantifs.

Voilà ce que l'usage a fixé, et d'une manière invariable. Passons maintenant aux voyelles nasales.

Les cinq que nous avons distinguées ne produisent, selon le bon usage, que quatre sons différens; savoir,

an, *ain*; *on*, *un*. En voici les diverses représentations :

am	même son	an	. . . . *am*bition,
an			. . . . vend*ant*,
ean			. . . . song*eant*,
em			. . . . *em*ploi,
en			. . . . *en*dive.

Exceptions. *Em* et *en* se prononcent en *è* ouvert, 1.° dans les mots pris des langues étrangères, *Jérusalèm*, *triènnal*, *Hymèn*; 2.° dans les mots terminés par *en* ou *ien*, sans autre consonne, et leurs dérivés, comme *examèn*, *chrétiènté*; 3.° dans les verbes *venir tenir*, et leurs composés, *que je viènne*, *que j'entretiènne*; 4.° dans les mots terminés en *ene* et *enne*, *arène*, *que je prènne*, et au commencement du mot dans *ènnemi*.

Remarques. 1.° *ien* a le son de l'*a* dans les mots en *ent* et en *ence*, et leurs dérivés, *patient*, *patience*, *patienter*.

2.° *Emm* sonne *a* dans *femme*, dans les adverbes en *emment*, *ardemment*, *éloquemment*, etc., et dans *solemnel* et tous ses dérivés : on prononce *fame*, *ardament*, *solanel*. Mais *lemme*, *dilemme* et *sel gemme*, ont le son de l'*è* ouvert, à cause de leur origine étrangère.

3.° *Ent* ne sonne point dans les troisièmes personnes des verbes : l'*e*, comme nous l'avons déjà dit, ne sert qu'à alonger le son ; *ils aiment*, *ils pensent*. Mais si cette terminaison est suivie d'une voyelle, le *t*, selon quelques personnes, doit sonner. Elles veulent

que *ils aiment à rire* se prononce *ils aime-t -à rire ;* mais ce ne doit être que dans le discours soutenu.

im		. . . . *impoli*,
in		. . . . *fin*,
aim même son	ain	. . . . *faim*,
ain		. . . . *pain*,
ein		. . . . *peintre*,

Remarque. Les grammairiens ne s'accordent pas sur la nature de ce son. Les uns veulent que ce soit un *i* très faible, ou un son particulier qui tient de l'*e* et de l'*i* ; les autres veulent que ce soit l'*e* suivi d'un son mouillé : mais Duclos décide qu'on doit prononcer *ain*. « Plusieurs grammairiens, dit-il, admettent un *i* » nasal, encore le bornent-ils à la syllabe initiale et » négative qui répond à l'*a* privatif des Grecs, comme » *ingrat*, *infidèle*, etc. ; mais c'est un son provin- » cial qui n'est d'usage ni à la cour ni à la ville. Il » est vrai que l'*i* nasal s'est introduit au théâtre; mais il » n'en est pas moins vicieux, puisqu'il n'est pas auto- » risé par le bon usage, auquel le théâtre est obligé de » se conformer, comme la chaire et le barreau.... » Lorsque le son est nasal, comme dans *ingrat*, *in-* » *constant*, etc., c'est un *e* nasal pour l'oreille, quoi- » qu'il soit écrit avec un *i* ; ainsi on doit prononcer » *aingrat*, *ainconstant*. »

Exceptions. On conserve à l'*i* le son qui lui est propre, 1.° dans les noms propres tirés des langues étrangères, comme *Sélim*, *Ephraïm*, etc., qu'on prononce comme si la consonne *m* était suivie d'un *e* muet ; 2.° dans tous les mots où *in* est suivi d'une

voyelle, parce qu'alors l'*i* est pur, dit Duclos, et que l'*n* modifie la voyelle suivante, comme *i-nanimé*, *i-nodore*, *i-nhumain*, etc.; 3.° au commencement des mots en *imm* et en *inn*, soit qu'on prononce les deux consonnes, ce qui arrive toujours dans ceux en *imm*; soit qu'on n'en prononce qu'une, ce qui n'a lieu que dans *innocent* et ses dérivés, *inoçant*, *inoçance*, et dans *innombrable* et *innombrablement*.

om			complet,
on même son	on		donj*on*,
eon			nous rong*eons*,
um			parf*um*,
un même son	eun		import*un*,
eun			à j*eun*.

Remarque. 1.° L'*u* conserve le son qui lui est propre dans les adjectifs employés au féminin, *une femme*, *importune*. Nous pensons aussi que l'adjectif *un* a le même son avant une voyelle, comme *un esprit*; 2.° *um* se prononce *om* dans certains mots pris des langues étrangères; comme *duumvir*, *triumvir*, etc. L'Académie marque avec beaucoup d'exactitude cette prononciation. *Factum* se prononce *facton*.

ARTICLE III.

DES DIPHTHONGUES.

Les combinaisons des voyelles dont nous venons de parler ne forment qu'un son indivisible et simple; mais il y en a d'autres qui font entendre le son de deux voyelles en un seul temps, et par une seule émission de voix : on les nomme *Diphthongues*. Il

aurait été à désirer que les grammairiens n'eussent donné ce nom qu'aux combinaisons de voyelles qui font entendre deux sons; ils n'auraient pas été obligés de distinguer les diphthongues en vraies ou propres, et en fausses ou impropres, et d'admettre des *diphthongues de l'oreille*, et des *diphthongues aux yeux*. Pour nous, qui examinons les sons tels qu'ils sont en eux-mêmes, nous n'admettrons pas cette distinction inutile; mais nous sommes loin de condamner ceux qui continuent de s'en servir, puisque l'Académie a rapporté cette double acception, en se bornant à observer que la dernière est abusive et *impropre*.

« L'essence de la diphthongue, dit Du Marsais, » consiste en deux points : 1.° qu'il n'y ait pas, du » moins sensiblement, deux mouvemens successifs » dans les organes de la parole; 2.° que l'oreille » sente distinctement le son de deux voyelles par » une seule émission de voix. Quand je dis *Dieu*, » j'entends l'*i* et l'*eu*, et ces deux sons sont réu- » nis en une seule syllabe, et énoncés en un même » temps. »

Le premier son de la diphthongue se prononce toujours rapidement; on ne peut se reposer que sur le second, parce que c'est le seul qui peut être continué. C'est ce qui avait porté les Grecs à appeler la première voyelle *prépositive*, et à donner le nom de *postpositive* à la seconde.

On prononçait autrefois beaucoup plus de diphthongues qu'aujourd'hui. On les a supprimées pour

rendre la prononciation plus douce. « Nous avons » raison, dit Duclos, d'éviter la rudesse dans la pro- » nonciation; mais je crois que nous tombons dans » le défaut opposé...Ces diphthongues mêlaient de » la force et de la variété dans la prononciation, et » la sauvaient d'une espèce de monotonie qui vient » en partie de notre multitude d'*e* muets. »

Les grammairiens ne s'accordent pas sur le nombre de nos diphthongues: les uns en admettent plus, les autres moins. Voici la table qui nous a paru la plus exacte:

ai . . . . *aih! mail, Lucayes.*

* REMARQUE. Nous avons déjà dit que telle était la prononciation de nos pères dans toutes les syllabes où cette combinaison se trouvait.

ia . . . . *fiacre.*

* REMARQUE. MM. de Port-Royal et Du Marsais regardent *ay* dans *ayant*, comme appartenant à cette diphthongue. Mais, dit Duclos, il n'y a point de diphthongue dans ce mot. « La première syllabe est, » quant au son, un *a* dans l'ancienne prononcia- » tion qui était *a-ïant*, et un *è* grave dans l'usage » actuel qui prononce *è-ïant*. La dernière syllabe » est la nasale *ant*, modifiée par le mouillé faible *i*. » Mais cette nasale et ce mouillé faible ne sont-ils pas une vraie diphthongue?

{ *ié* . . . . *pied*,
{ *iè* . . . . *vielle*,
{ *iai*. . . . . *biais*,

* REMARQUE. Cette diphthongue est une de celles qui sont les plus communes dans notre langue.

{ *oi* . . . . loi,
{ *eoi* . . . . villageois,
{ *ouai* . . . . *ouais*,

Remarque. Toutes les diphthongues dont la première syllabe est *o* se prononcent, dit Duclos, comme si c'était un *ou*.

Nous avons vu, art. 1.er, §. 2, le cas où la combinaison *oi* se prononce en voyelle : voici ceux où elle se prononce en diphthongue. Elle se prononce ainsi, 1.° dans les monosyllabes et dans les verbes en *oire* et en *oître* de deux syllabes, comme *moi*, *froid*, *croire*, *croître*, etc. La prononciation contraire de quelques femmes et de leurs singes les petits maîtres, est aussi absurde que ridicule. Cette prononciation a eu néanmoins un moment de vogue à la cour; mais elle ne s'y est pas soutenue. Nous avons été surpris d'en trouver un exemple dans Racine le fils.

2.° Dans les polysyllabes en *oi*, *oie*, *oir*, *oire*, *eoire*, *oise*, *oisse*, comme, *emploi*, *courroie*, *vouloir*, *observatoire*, *nageoire*, *framboise*, *angoisse*. Il en est de même dans les dérivés.

3.° Dans les mots où *oi* et *oy* sont suivis d'une voyelle, comme *ondoiement*, *royal*, *royauté*.

4.° Au milieu des mots, comme *poison*, *courtoisie*.

5.° Dans les noms de nations dont on parle peu, comme *Danois*, *Suédois*, *Chinois*, *Iroquois*, dans *François*, nom d'homme, et dans *Franc-Comtois*, *Albigeois*, *Gallois*, etc.

Cette diphthongue n'a pas toujours le même son :

le son le plus naturel est celui que l'on suit en grec, où l'on fait entendre l'*o* et l'*i*, comme dans *voi-ielle*, *roi-iaume*. Mais elle a encore trois autres sons, qu'il est difficile de représenter par écrit, et qu'on doit apprendre d'un maître habile. Ce sont à-peu-près, 1.° celui de l'*ouè*, où l'*è* a un son ouvert qui approche de celui de l'*a*, *loi*, *foi*; 2.° celui de l'*oua*, *mois*, *pois*; l'*ou* dans ces deux cas est prononcé très-rapidement; et 3.° enfin celui de l'*oua* prononcé moins rapidement et plus fort, *bois*. On prononce *louè*, *moua*, *boua*.

Dans les mots où *oi* est suivi d'un *e* muet final, il paraît rendre un son plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononciation de *soie*, *voie*, n'est pas la même que celle de *soi*, *toi* : mais cette nuance de son ne peut pas être aisément fixée.

{ *oin*. . . . . *loin*,
{ *ouin*. . . . . *baragouin*.

REMARQUE. Du Marsais veut qu'on prononce plutôt une sorte d'*e* nasal dans la combinaison *oin* après l'*o* que de prononcer *ouin* : ainsi, selon lui, il faut prononcer *soein*, plutôt que *souin*. Mais Duclos lui reproche de n'avoir pas bien perdu l'accent provençal.

{ *io*. . . . . *pioche*,
{ *iau*. . . . . *piautre*.
ien. . . . . *rien*, *bien*.
{ *ian*. . . . . *viande*,
{ *ien*. . . . . *patient*.

REMARQUE. Cette diphthongue est la même que celle dont nous avons parlé plus haut.

ieu. . . . . D*ieu*, *cieux*,
ion. . . . . nous dis*ions*, occas*ion*,
iou. . . . . ch*iou*rme.

Remarque. Cette diphthongue, étant particulière aux provinces du midi, ne se trouve que dans les mots qui en viennent : Ol*iou*les, ville de Provence. On prononce de même *la Ciotat*, autre ville de cette province.

oë. . . . . moëlle, boëtte, coëffe.

Remarque. L'Académie observe que dans le mot *poëme* et ses dérivés, *o* et *ë* forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu. La diphthongue n'a lieu que dans la liberté de la conversation : encore même bien des personnes ne l'admettent-elles pas dans les dérivés, où un usage général a substitué l'accent aigu sur l'*e* au tréma qu'on y mettait autrefois.

ouan. . . . . Ec*ouan*, R*ouen*,
oua . . . . *équateur*.

Remarque. On trouvera dans le chapitre suivant, lettre *g*, les mots où *qua* se prononce *coua*.

oue . . . . *ouest*,
oui. . . . . *oui*, *bouis*, *Louis*,

Remarque. *Louis* est de deux syllabes en vers, et peut-être dans le discours soutenu.

ue. . . . . *écuelle*,
ui. . . . . *lui*, *étui*,
uin . . . . *juin*, *quin*quagésime.

Voilà la liste des diphthongues françaises. Mais quelques-unes de ces diphthongues ne le sont qu'en

prose : car en vers elles sont ordinairement de deux syllabes. Telles sont les combinaisons *iai* dans *ni-ais*, *oë* dans *poëme*, *ouen* dans *Rou-en*, *ue* dans *casu-el*, *ion* dans tous les mots *acti-on*, *ambiti-on*, etc. et *ie* dans *hi-er*; dans les verbes en *ier*, *balbutier*, et dans ceux qui n'étant pas en *ier* ont dans leurs temps *ie*, précédé des consonnes *br*, *tr*, *dr*, *vr*, comme *vous mettriez*, *voudriez*, etc.; dans les verbes *rire*, et son composé *sourire*, *vous riez*, *vous souriez*, etc.; et dans tous les noms où *ie* est suivi d'un *t*, comme *impiété*. Nous disons *ordinairement*, parce qu'on trouve quelques exemples où les poëtes du dernier siècle se sont permis d'enfreindre cette règle; cette licence ne passerait pas aujourd'hui.

Il n'y a pas de triphthongue dans la langue française, quoiqu'il y ait des syllabes écrites avec trois voyelles, parce que nous n'avons pas de syllabe qui fasse entendre trois sons, trois voix en une seule émission de voix. *Dieu* et *niais* (ce dernier en prose) ne sont que des diphthongues, parce qu'on n'y entend que deux sons, *i-eu* et *i-ai*. *Août* et *aient* sont monophthongues, parce qu'on n'y entend que les sons simples *ou* et *é*. C'est parler *improprement*, dit l'Académie, que de reconnaître des triphthongues dans notre langue.

CHAPITRE II.

DES CONSONNES.

Nous avons dit que les voyelles représentent les voix ou la simple émission de l'air sonore; mais que les consonnes représentent les articulations, c'est-à-dire, l'explosion que reçoit la voix par le mouvement subit et instantané de quelqu'un des organes mobiles de la parole.

Les consonnes ont reçu des noms différens, selon l'organe particulier qui paraît contribuer le plus à leur formation : car il n'est point de partie dans la bouche qui ne contribue à modifier l'air qui sort de la trachée artère.

On appelle *labiales* celles qui sont formées par le mouvement des lèvres : ce sont B, P, F, V, M, *bon, père, feu, vite, mon.*

On appelle *dentales* celles qui sont formées par les dents : ce sont S ou C doux, Z, Ch, *se, ci, zizanie, cheval.*

Remarque. Ces consonnes se nomment aussi *sifflantes* : et c'est à cause de ce sifflement que les anciens les ont appelées *semivocales*, ou *demi-voyelles*, au lieu qu'ils appelaient les autres *muettes.*

On appelle *linguales* celles à la formation desquelles la langue contribue principalement : ce sont D, T, N, L, R, *de, tu, notre, livre, rivage.*

On appelle *palatales*, celles qui doivent leur formation au palais : ce sont G, J, G *fort*, ou K ou Q, et les sons mouillés *ill* ou *il*, et *ail* ou *aille*; *gingembre*, *jésuite*, *guenon*, *kermès*, *quotité*, *péril*, *fille*, *travail*, *qu'il aille*.

On appelle nasales celles qui se prononcent un peu du nez : ce sont M, N, GN, *main*, *nain*, *règne*.

On appelle enfin *gutturales* celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la trachée artère. Nous n'avons d'autre consonne gutturale que la lettre H, quand elle est aspirée, *le héros*.

Remarque. Il semble que ces aspirations fortes ne devraient se trouver que dans les langues du nord, où un froid excessif donne peu de flexibilité aux organes; mais elles sont très-fréquentes en orient et au midi.

Quelques grammairiens ont distingué parmi les consonnes celles qui doivent leur formation à deux parties des organes de la parole; ce sont les *labio-dentales* et les *gutturo-sifflantes* : ils mettent dans la première classe V et F, *vent*, *fort*; et dans la seconde X, *exil*, *Ximenès*. On nomme aussi *liquides* les deux linguales L, R.

Remarque. Le système de Beauzée sur les consonnes fait beaucoup d'honneur à ce grammairien célèbre; il suppose des observations suivies et profondes sur les opérations des organes de la parole; mais il

nous paraît peu utile à la connaissance des vrais sons de la langue française.

C'est un principe généralement avoué, que la consonne n'a pas de son par elle-même : pour qu'elle soit entendue, il faut qu'elle soit accompagnée d'une voyelle.

* Autrefois on faisait sonner les consonnes à l'aide des voyelles sonores; mais les inconvéniens de cette méthode engagèrent, en 1660, MM. de Port-Royal à en proposer une nouvelle plus simple et en même temps applicable à toutes les langues. « Il est certain, » disent ces célèbres et profonds grammairiens, que » ce n'est pas une grande peine à ceux qui commen- » cent que de connaître simplement les lettres; mais » que la plus grande est de les assembler. Or, ce qui » rend maintenant cela si difficile est que, chaque » lettre ayant son nom, on la prononce seule autre- » ment qu'en l'assemblant avec d'autres. Il semble » que la voie la plus naturelle, comme quelques gens » d'esprit l'ont déjà remarqué, serait que ceux qui » montrent à lire n'apprissent d'abord aux enfans à » connaître leurs lettres que par le nom de leur pro- » nonciation. » En conséquence ils proposèrent de faire sonner les consonnes à l'aide de l'*e* muet, c'est-à-dire, de les nommer par leur son naturel, en y ajoutant cet *e* qui est nécessaire pour les prononcer; par exemple, de donner pour nom à *b* ce qu'on prononce dans la dernière syllabe de *tombe*, à *d* celui de la dernière syllabe de *ronde*, à *s* celui de la der-

nière syllabe de *bourse*, etc. Cette méthode, quelque utile, quelque lumineuse qu'elle fût, resta quelque temps dans l'oubli, par cela seul qu'elle était contraire à la pratique générale : tant la coutume a de force! Mais une méthode proposée et mise en pratique par MM. de Port-Royal, c'est-à-dire, par la société d'hommes la plus illustre et la plus éclairée qui ait jamais existé, ne pouvait qu'être adoptée, dès que l'empire du préjugé se serait affaibli. Aussi fut-elle renouvelée avec succès par MM. Launai père et fils, et adoptée par le bureau typographique de M. Dumas. Duclos se plaignait avec raison qu'elle ne fût pas généralement admise de son temps. « Cette méthode » excellente, disait-il, ne souffre ni exception ni » réplique. Admise dans la dernière édition du Dic- » tionnaire de l'Académie, pratiquée dans les meil- » leures écoles, elle l'emportera tôt ou tard sur » l'ancienne, par l'avantage qu'on ne pourra enfin » s'empêcher d'y reconnaître; mais il faudra du temps, » parce que cela est raisonnable. » Duclos s'est trompé : elle est depuis long-temps la seule en usage, même dans les plus petites écoles de Paris. En effet, elle a de grands avantages : elle habitue à une bonne prononciation, en faisant donner à chaque syllabe son vrai son et sa juste valeur : elle fait disparaître tout accent vicieux; c'est ce que les maîtres qui s'en sont servis ont éprouvé dans les provinces du midi, où moins de ténacité aux préjugés en a rendu l'introduction facile : elle diminue enfin les difficultés de l'épel-

lation, puisque, dit Du Marsais, épeler ainsi, c'est lire. Si je fais épeler à un enfant ces deux syllabes *fri*, *pro*, je dois trouver, selon l'ancienne méthode, que *ef*, *err*, *i*, font *éférie*, et que *pé*, *rr*, *o*, font *péèro*. Pour avoir le vrai son de ces syllabes, il faut que je dise à l'enfant de n'avoir aucun égard à ces sons étrangers et faux; ce qui, observent MM. de Port-Royal, l'embrouille infailliblement : il n'y a point cet inconvénient dans l'autre méthode, puisque ces trois sons *fe*, *re*, *i*, font *fri*, et que *pe*, *re*, *o*, font *pro*.

Chaque consonne ne devrait avoir qu'un son désigné par un seul caractère, et ce caractère devrait être incommunicable à tout autre son. Mais comme dans la langue française il arrive que le même caractère représente plusieurs sons, ou que plusieurs caractères ne représentent que le même son, nous distinguerons dans les consonnes deux sons, le son propre et le son accidentel; nous appelerons son propre le son que la consonne a naturellement, et son accidentel, celui qu'elle reçoit par position.

TABLE DES CONSONNES,

SELON LEUR SON PROPRE OU ACCIDENTEL.

Fig. et Nom de la lettre.

B b Be.. Son propre. *Babylone*, *béat*, *bible*; *Bucéphale*, *boule*, *beurre*, *bedeau*.

Cette lettre a un son invariable, savoir le son propre : *b* se prononce toujours dans le corps du mot, *abdiqué*, *subvenir*, etc.

Fig. et Nom de la lettre.

* Final, il se prononce dans les noms propres, *Job*, *Caleb*, etc., et dans *radoub* et *rumb*.

En cas de redoublement, qui n'a lieu que dans *rabbin*, *abbé* et ses dérivés, et quelques noms de ville, on n'en prononce qu'un.

C c { Que...Son propre. *Cadre*, *coco*, *cure*, *coudre*.
Se......Son accidentel . . . *ceci*.
Gue ...Son accidentel . . . *second* et dérivés. }

C initial, ou dans le corps du mot, conserve le son propre avant *a*, *o*, *u*, *l*, *n*, *r*, *t* : néanmoins avant *u* il rend un son moins dur. Ainsi on prononce avec le son propre *cabaret*, *colonne*, *cuve*, *clémence*, *crédulité*, *Cnéius*, *Ctésiphon*.

Il ne se prononce pas au milieu des mots avant *q*, *ca*, *cu*, *cl*, *cr*. On prononce sans faire sonner le *c*, *acquérir*, *accomplir*, *accabler*, *accuser*, *acclamation*, *accréditer*.

Il prend le son accidentel *se* avant *e* et *i*, *ciment*, *céder*, et avant *ca*, *co*, *cu*, quand on met une cédille dessous, comme en ces mots, *çà*, *façade*, *façon*, *reçu*. S'il se trouve suivi de *ce*, *ci*, il a le son qui lui est propre, *succès*, *accident*.

---

* *B* ne se prononce pas dans *plomb*, *à-plomb*, *surplomb*.

Fig. et Nom de la lettre.

Quant au son accidentel *gue*, il l'a, d'un avis général, dans *second* et ses dérivés, et, selon quelques grammairiens, dans *secret* et ses dérivés : mais l'Académie qui marque la prononciation de *second*, ne dit rien sur celle de *secret*, ce qui montre que cette prononciation n'est pas autorisée par l'usage.

C final se prononce ordinairement. *Cognac*, *trictrac*, *avec*, *bec*, *syndic*, *estoc*, *aqueduc*, *échec* (perte) *agaric*, etc.; dans ce cas il a le son propre. Mais il ne se prononce pas dans *broc*, *clerc*, *un marc*, *un jonc*, *le tronc*, *le franc*, *almanach*, *amict*, *estomac*, *tabac*, *cotignac*, *lacs* (nœuds de rubans), *accroc*, *croc*, *échecs* (jeu), *arsenic*, *escroc*, *cric*, *porc*, et dans *donc* suivi d'une consonne *.

On ne prononce le *c* dans les adjectifs *franc* et *blanc* que dans ces phrases, *franc étourdi*; du *blanc au noir*.

Dans le cas de redoublement, les deux *c* ne se prononcent qu'avant *e* et *i*, *succès*, *accident*.

D d { De...Son propre. *David*, *dé*, *Diane*, *dodu*, *douleur*, *deux*, *demander*.
T....Son accidentel. *Grand arbre*, *grand homme*. }

---

* Si *donc* commence un membre de phrase, le *c* conserve sa pro-

Fig. et Nom de la lettre.

D initial conserve toujours le son propre : il se prononce avec ce même son dans le corps du mot avec une consonne, *adjectif*, *adverbe*, etc.

Final, il sonne *de* dans les noms propres, *David*, *Obed*, *Joad*, *sud* (vent), etc. Quant au son accidentel *t*, l'Académie observe qu'il l'a quelquefois avant les mots qui commencent par une voyelle, comme *grand affronteur*, *grand homme*, *quand il viendra*, etc., ce qui suppose qu'elle n'y reconnaît pas toujours ce son. Il n'est, en aucun cas, prononcé dans *gond*, *nid* et *muid*. Il se prononce dans ces expressions : *de fond-en-comble*, *pied-à-terre*, *pied-à boule*, *de pied-en-cap*, et ne se fait pas sentir dans *pied-à pied*, non plus que dans les autres mots avant une consonne. Ainsi, prononcez *grand parleur*, *quand vous viendrez*, *il rend service*, comme s'il y avait : *gran parleur*, *quan vous viendrez*, *il ren service*.

Dans le redoublement, les deux *d* se prononcent, *addition*, *reddition*, etc.

F f { Fe..Son propre. *Faveur*, *féminin*, *fini*, *forêt*, *funeste*, *four*, *feu*, *femelle*.
Ve..Son accid... *Neuf ans*, *dix-neuf hommes*. }

---

nonciation, quoique le mot suivant commence par une consonne. *Votre frère vous aime*, donc *vous devez l'aimer*.

Fig. et Nom de la lettre.

Cette lettre conserve toujours le son propre au commencement et au milieu des mots : quand elle est à la fin, elle se prononce pour l'ordinaire aussi bien, dit l'Académie, avant les mots qui commencent par une consonne, qu'avant ceux qui commencent par une voyelle, comme, *une soif brûlante, une soif ardente, pièce de bœuf tremblante, il est veuf de sa troisième femme, un Juif errant, un Juif portugais.* Néanmoins on ne la prononce pas dans *la clef* (même avant une voyelle), *le cerf-volant, chef-d'œuvre, œuf frais, œuf dur, bœuf gras, bœuf salé, nerf de bœuf.* On doit, selon l'Académie, la prononcer dans *œuf frais*, et dans l'adjectif *neuf, un habit neuf.* L'Académie dit encore qu'on la prononce souvent dans *nerf* au singulier, ce qui suppose qu'on ne doit pas toujours l'y faire sonner, et qu'on ne l'y prononce jamais au pluriel.

Relativement à l'adjectif de nombre *neuf*, elle ne se prononce pas quand elle est immédiatement suivie d'un mot qui commence par une consonne, *neuf cavaliers, neuf chevaux.* Quand elle est suivie d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est de lui donner le son accidentel du *v*, *neuv-écus*, *neuv-enfans*,

Fig. et Nom de la lettre.

neuv-aunes, etc. Sur quoi nous devons observer que le peuple de Paris et des provinces voisines donne ce même son à quelques autres mots avant une voyelle, ce qui est une très-mauvaise prononciation. Mais quand *neuf* * n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, on prononce cette lettre selon le son propre, comme, *de cent qu'ils étaient, ils ne restèrent que neuf. Neuf et demi : ils étaient neuf en tout : les neuf arrivèrent à la fois.* Académie.

Lorsque cette lettre est redoublée, on n'en prononce qu'une : *effaroucher, affaiblir, offrir*, etc.

** *Ph* se prononce *f*, *philosophie, pharmacie*, etc.

G g { Gue..Son propre avant *a, o, u, ou, ue*; *gâter, gorge, guttural, goulu, gueux.*
Je....Son accidentel avant *e, i....gelée, gibier.*
K....Son accidentel, *rang épais, long accès, suer sang et eau, bourg.* }

* On lit dans le Dict. de l'Académie : la lettre *f* ne se pronouce pas dans le mot *neuf*, quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne. Neuf cavaliers, neuf chevaux. Dans toutes les autres occasions, la lettre *f* se fait sentir plus ou moins, selon l'usage.

** Plusieurs mots qui s'écrivaient autrefois par *ph*, à cause de l'étymologie; s'écrivent aujourd'hui par *f* : faisan, fantaisie, fantôme,

Fig. et Nom de la lettre.

G initial ou dans le corps du mot n'a le son accidentel *je* qu'avant *e* et *i*; dans tous les autres cas, il a le son propre, mais avec cette différence qu'il a un son très-dur avant *o*, *u*, *l*, *ua*, *ue*, *uon*, comme *gâteau*, *gosier*, *glorieux*, *grandir*, *brigue*, *guenon*, *brigua*, *voguons*; et qu'il en a un beaucoup moins dur dans *gu* **, *gué*, *gueu*, *gui*, *guait*, *guaient*, comme *guttural*, *guérir*, *guerre*, *gueule*, *guider*, *voguait*, *voguaient*.

Remarque. *Gui* se prononce en un seul temps, mais en faisant sentir l'*u*, dans *aiguille* et ses dérivés, dans *aiguisement*, *aiguiser*, et dans ces noms propres, *Aiguillon*, *Guise*, *le Guide* : mais on prononce sans faire sentir l'*u*, *guider*, *guidon*, *anguille*, *vivre à sa guise*, etc.

Final, il sonne *gue* dans les noms propres *Agag*, *Doëg*, *Siceleg*, etc., et dans *joug*, même avant une consonne, quoiqu'il y soit plus doux (Académie). *Bourgmestre* se prononce *bourguemestre*.

Nous avons vu qu'il a le son accidentel *k*

---

frénésie, filtrer, fiole, touffe, scrofulaire, faséole, flegme, etc. et leurs dérivés.

* *Gu* : ces deux lettres font seules une syllabe dans les différentes terminaisons du verbe *argüer*, dans *cigüe*, *aigüe*, *ambigüe*, *contigüe*, *ambigüité*, *contigüité*.

Fig. et Nom de la lettre. dans *bourg*, et dans ces trois mots : *rang*, *long* et *sang*, mais seulement avant une voyelle dans ces trois derniers; car il ne s'y prononce pas avant une consonne, ainsi qu'en aucun cas dans les mots suivans : *doigt*, *un legs*, *le poing*, *vingt*, *hareng*, *étang*, *seing* (signature), et dans *faubourg*.

Dans *gangrène*, le *g* initial prend le son accidentel *k* : *kangrène*.

Dans le cas de redoublement, on n'en prononce qu'un, excepté avant *ge* et *gi*, et alors le premier a le son propre *gue*, *suggérer*. Ce même son se trouve dans le corps du mot avant *d*, *m*, *h*, *Magdebourg*, *augmenter*, *Ghilan*, *Berghem*.

Nous parlerons bientôt de la consonne *gn*.

*H h He. Son propre. *Hameau*, *héros*, *hibou*, *hoqueton*, *hupé*, *heurt*, *houblon*.

Nous parlerons de cette consonne dans le chapitre suivant ; il nous suffit d'observer ici qu'elle n'a de valeur que lorsqu'elle est aspirée.

J j Je...... Son propre. *Jamais*, *jésuite*, *j'irai*, *joli*, *jupe*, *joue*, *jeu*, *jeter*.

---

* Cette letttre est muette ou aspirée. Aspirée, elle fait prononcer du gosier la voyelle qui la suit, comme dans ces mots : *hameau*, *héros*, etc.... Muette, elle n'ajoute rien à la prononciation. *L'homme*, *l'honneur*; prononcez *l'omme*, *l'onneur*.

Fig. et Nom de la lettre.

J initial, ou au milieu du mot, conserve toujours ce son; mais nous avons vu que *g* avant *e* et *i* a le même son. C'est également le même son avant *ea*, *eo*, *eu*, *mangea*, *mangeons*, *gageure*.

REMARQUE. 1.° *Geu* a deux sons, celui de *ju* dans quelques mots, comme dans *gageure*, *mangeure*, etc., et de *jeu* dans quelques autres, comme dans *mangeur*, *gageur*, etc. La pratique seule peut en donner la connaissance. 2.° Du Marsais observe qu'on a donné le son du *j* au *g* doux *, *gibier*, *gîte*, mais qu'on l'a fait souvent malgré l'étymologie, comme dans *ci-gît*; d'où ce savant grammairien conclut que les partisans de l'orthographe vulgaire ne respectent l'étymologie que lorsqu'elle est favorable à leurs préjugés.

K k Que très-dur. Son propre.... *Kermès*, *kiosque*, *kirielle*.

Cette lettre, qui pourrait être très-utile pour distinguer le *que* dur de celui qui l'est moins, ne s'est conservée ** que dans *kabak*, *kabin*, *kahouanne* (espèce de tortue), *kali*, *kan*, *karata*, *keiri*, *kermès*, *kiartre*,

* On n'emploie jamais le *j* avant l'*i*, mais toujours le g.

** Cette lettre se trouve encore dans *kaey*, *kaolin*, *karmesse*, *kazine*, *kératoglosse*, *kératophyllon* ou *kératophyte*, *kremlin*; dans le corps de quelques mots, comme *alkekengi*, *alkermès*.

Fig. et Nom de la lettre. *lomètre, kinancie, kiosque, koran, kouan, kurtchis, kyrielle, kyste, kystéotomie* ou *kystiotomie.*

L l Le.... Son propre....*Latone, légion, livre, loge, lune, Louis, leurre, leçon.*

Cette lettre conserve toujours le son propre au commencement du mot : mais elle le perd au milieu et à la fin, quand elle prend le son mouillé, dont nous parlerons plus bas. Elle sonne dans le corps du mot *quelquefois.* Dans la conversation on ne la fait pas ordinairement sonner dans ces deux mots, *quelque, quelqu'un.*

Finale, elle se prononce ordinairement comme *moral, mortel, Mogol, seul, puéril*, etc. On ne doit excepter que *baril, chenil, cul* et composés ; *fusil, outil, fournil, soûl, sourcil* et *gentil* suivi d'une consonne : mais si cet adjectif est suivi d'une voyelle, elle prend le son mouillé, *gentil enfant, gentilhomme.* Elle est muette au pluriel, *gentilshommes*, ainsi que dans *un fils.* Elle se prononce dans *fenil* avec le son mouillé. Dans la conversation, on ne la fait pas sonner dans les pronoms personnels * *il* et *ils.*

* En prononçant la lettre *l* dans *il* et *ils*, on évitera les équivoques. Il vaut peut-être mieux aussi la faire sentir légèrement dans *quelque*,

Fig. et Nom de la lettre.

Quand elle est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une, *allumer*, *collége*, *collation* (léger repas), etc. Mais les deux sonnent dans *allusion*, *allégorie*, *appellatif*, *belliqueux*, *collation* de bénéfice, *vaciller*, *millénaire*, *collusion*, *constellation*, *église gallicane*, et peut-être quelques autres. Elles se prononcent aussi dans tous les mots qui commencent par *il*, *illustre*, *illuminer*, etc.

M m Me. Son propre. *Machine*, *méthode*, *midi*, *mode*, *Muse*, *moulin*, *meûnier*.

Quand cette lettre est initiale, elle conserve toujours le son propre; mais au milieu d'un mot elle prend souvent le son nasal dont nous avons parlé, et quelquefois elle ne le prend pas. Elle le prend toujours devant *b* et *p*; on prononce *embléme*, *emploi*, *comparaison*, etc., comme s'il y avait *enbléme*, *enploi*, *conparaison*, etc.; ainsi que dans *prompt*, *comte* et *compte*. Il ne faut excepter que quelques mots où elle est suivie de l'*n*; ce sont *amnistie*, *hymne*, *automnal*, *calomnie*, *somnambule*, *Agamemnon*, *indemniser*, *indemnité*. Elle ne se prononce pas dans *automne*, *damner* et ses composés.

---

quelqu'un, que l'on prononce dans la conversation comme s'il y avait *quèque*, *quèqu'un*.

Fig. et Nom de la lettre.

Finale, elle ne rend qu'un son nasal dans tous les mots. On excepte la plupart des mots étrangers. On prononce *Abraham*, *Jérusalem*, *Stockholm*, *Amsterdam*, etc., comme si l'*m* était suivie d'un *e* muet. Elle a néanmoins le son nasal dans *Adam*. Elle se prononce aussi selon le son propre dans *hem*, *item*, *septemvir*, et quelques autres mots purement latins.

Lorsqu'elle est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une, *commis*, *commode*, etc. On excepte, 1.° les noms propres, *Ammon*, *Emmanuel*, etc. : 2.° les mots qui commencent par *imm*; *immortel*, *immobile*, *immoler*, etc. : 3.° les mots où *em* est suivi d'une *m*; *emmener*, *emmailloter*, etc.; mais dans ce cas, dit l'Académie, *em* prend le son nasal.

N n Ne... Son propre. *Nager*, *Néron*, *Nicole*, *novice*, *nudité*, *nourrice*, *neutre*.

Cette lettre conserve toujours le son propre au commencement du mot : elle l'a aussi au milieu du mot, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, comme dans *ânerie*. Cependant les mots *enivrement*, *enivrer*, *enorgueillir* ont la consonnance nasale; mais elle y perd ce son pour prendre celui de la nasalité, si elle est suivie d'une con-

6.

Fig. et Nom de la lettre. sonne, comme dans *ancre, engraver, ingrédient*, etc.

Finale, elle sonne dans *abdomen, amen, Eden, gramen, le Tarn, hymen, examen.* Mais elle a toujours le son nasal dans les autres substantifs; son qu'elle a également dans les adverbes, les pronoms et les adjectifs, excepté le cas dont nous avons parlé à l'article de la nasalité. *Béarn* se prononce *Béar.*

Quand elle est redoublée, on n'en prononce qu'une, *année, connaître, sonner, solennel*, etc. On excepte *ennéagone, annexe, annal* et dérivés, *annate, annihilation, annihiler, inné, innovation, innover.* Mais l'Académie ne marque pas cette prononciation dans *annuel, annotation, annuler* et ses dérivés; il y a donc apparence qu'elle n'est plus en usage. Dans *ennemi, en* a le son de l'*e* ouvert; mais il est nasal dans *ennobli, ennui* et dérivés.

P p Pe... Son propre. *Pape, péril, pitié, posé, puce, poupée, peuples, pelote.*

P initial, ou dans le corps du mot, conserve toujours le son propre, excepté, comme nous l'avons déjà vu, quand il est suivi d'une *h.* Il sonne dans *baptismal, sceptique, scepticisme, septembre, les Septante, septénaire, septennal, septentrion, sep-*

Fig. et Nom de la lettre. *tentrional*, *septuagénaire*, *septuagésime*, *septuple*, *septupler*, et dans *exemption*, *contempteur* et *contemptible*, ainsi que dans *accepter*, et *excepter*, et leurs dérivés, *symptomatique*, *symptôme*.

Remarque. Cette exception n'a plus lieu pour *dompter* et ses dérivés; aussi l'Académie observe-t-elle que bien des personnes écrivent ces mots sans *p*. Il en est de même pour *ademption*, *rédempteur* et *rédemption*.

On ne le prononce jamais dans *baptême*, *baptiser*, *baptistère*, *exempt*, *exempter*, *compte*, *compter*, *comptable*, *comptant*, *compteur*, *comptoir*, *prompt*, et dérivés.

Remarque. L'Académie marque positivement qu'on prononce le *p* dans *symptomatique*; d'où nous avons conclu qu'on doit le prononcer dans *symptôme*; mais l'Académie n'en dit rien.

On ne prononce pas le *p* dans *sept*, *septième* et *septièmement*. Il se prononce dans *impromptu*.

Lorsqu'il est à la fin du mot, il ne se prononce ordinairement en aucun cas; *un camp étendu*, *ce drap est bon*, se prononcent *un cam étendu*, *ce dra est bon*. On excepte *Alep*, *cap*, *Gap*, *cep*, *jalep*, et les deux adverbes de quantité *trop* et

Fig. et Nom de la lettre. *beaucoup* avant une voyelle. On prononce aussi *coup*, en faisant sonner le *p* avant une voyelle, dans le discours soutenu; *coup inattendu*, *coup extraordinaire.*

Lorsqu'il est redoublé, on n'en prononce qu'un.

Q q Que. Son propre. *Qualité, quenouille, quitter, quotidien, piqûre.*

On n'écrit jamais cette lettre, dit l'Académie, qu'on ne mette un *u* immédiatement après, si ce n'est dans quelques mots où il est final, comme dans *coq, cinq.*

Q initial, ou dans le corps du mot, conserve toujours le son propre; mais avec cette différence que, dans *qua, quo, que,* il a un son très-dur, comme * *qualité, quotidien, quenouille*; et que dans *qué, qui qu,* il l'a moins dur, *acquérir, quitter, piqûre.*

Final, il sonne dans *coq* et *cinq*, avec le son dur, excepté dans le cas où le premier est suivi immédiatement et sans aucun repos d'un mot qui commence par une consonne, comme dans *coq-d'Inde*, qu'on prononce *co-d'Inde* : mais il sonne dans

* Ces mots se prononcent *kalité, kotidien, kenouille.*

Fig. et Nom de la lettre. *coq-de-bruyère, coq-à-l'âne;* et lorsque le second est suivi de son substantif commençant par une consonne, comme *cinq garçons.* Il sonne dans tous les autres cas, *cinq hommes, ils étaient cinq, cinq et demi.*

Q n'est jamais redoublé.

Remarque. *Qua, que, qui,* ont le son du latin dans les mots suivans, où l'on doit les prononcer *coua, cuè, cui;* savoir, *aquatique, équateur, équation, équestre, équiangle, équidistant, équilatéral, équilatère, équimultiple, équitation, quadragénaire, quadragésimal, quadragésime, quadrangulaire, quadrat, quadratrice, quadrature,* terme d'astronomie, (mais terme d horlogerie, il se prononce *ka*) *quadrifolium, quadrige, quadrilatère, quadrinôme, quadrupède, quadrupler, quaker* ou *quacre, quanquam* (mot latin signifiant harangue latine faite en public, mais *cancan* quand il signifie faire un grand bruit), *quaternaire, quaterne, questeur, questure, à quia, quiétisme, quiétiste, quiétude, quindécagone, quindécemvirs, quinquagénaire, quinquagésime, quinquennial, quinquennium* (*cuincuenniame*), *quinquerce, quinquérème, quintil, quintable, liquation, liquéfaction;* mais

Fig. et Nom de la lettre. cette prononciation n'a plus lieu pour * *liquéfier.*

R r Re.... Son propre. *Rareté, régie, rivage, Rome, ruse, rouge, revenir.*

Cette lettre ne change jamais de son. Au commencement et au milieu des mots, elle sonne toujours dans le discours soutenu : mais en conversation elle est très-adoucie dans *notre* et *votre* avant une consonne, excepté *Notre-Dame* (la Sainte-Vierge), en sorte qu'on ne l'y entend presque pas, mais elle reprend sa prononciation ordinaire dans ces deux mots, s'ils sont suivis d'une voyelle, ou précédés de l'article *votre ami et le nôtre.*

Finale, elle sonne dans toutes les terminaisons qui ne sont pas en *er*, comme *car, or, sur, soupir, voir, sieur*, etc. On doit excepter *monsieur*. Dans les terminaisons en *er*, elle sonne dans *cher, fier, mer, amer, belvéder* (qu'on écrit aussi *belvédère*), *cancer, la cuiller* **, *enfer, éther, frater, gaster* (la lettre *s* y est aussi prononcée), *hier, hiver, Lucifer, magister, pater*; et dans les noms propres *Jupiter,*

* *Liquéfier*, prononcez *likéfier.*

** On écrit aussi *cuillère.*

Fig. et Nom de la lettre. *Esther*, *Munster*, *le Niger*, etc. L'usage paraît être aussi pour *stathouder*; Néanmoins bien des personnes prononcent *stathoudre*. Selon l'édition de 1762 du Dictionnaire de l'Académie, on devait faire sonner *r* dans les adjectifs *altier* et *léger*; mais l'usage contraire a prévalu : aussi l'Académie a-t-elle marqué ce changement dans l'édition suivante. Dans les autres mots *r* ne sonne pas. *Ce poirier est mort*, *ces poiriers ont péri*, se prononcent *ce poirié est mort*, *ces poiriés ont péri*.

Remarque. Bien des personnes élevées en province ne font pas sonner *r* dans les terminaisons en *ir*. C'est une faute même dans la conversation. Quant à la terminaison en *er*, on doit la prononcer dans le discours soutenu, et surtout dans les vers quand elle est suivie d'une voyelle ou d'une *h* muette, et dans ce cas on donne à l'*e* le son de l'*è* ouvert; *aimer à jouer* doit se prononcer *aimè-rà-joué* : tandis que, lorsque cette lettre ne se prononce pas, l'*e* a le son de l'*é* fermé; *aimer la promenade* se prononce *aimé la promenade*. C'est cette dernière prononciation qui est la seule en usage, même avant une voyelle, dans la liberté de la conversation, parmi les personnes qui parlent bien : *folâtrer et rire*, *aimer à jouer*, se prononcent *folâtré et rire*, *aimé à joué*.

Fig. et Nom de la lettre. Qu'on ne craigne point ces hiatus. « La » prose les souffre, dit l'abbé d'Olivet, » pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni » trop fréquens. Ils contribuent même à » donner au discours un certain air natu- » rel ; et nous voyons en effet que la con- » versation des honnêtes gens est pleine » d'hiatus volontaires qui sont tellement au- » torisés par l'usage, que, si l'on parlait » autrement, cela serait d'un pédant ou » d'un provincial. »

Lorsque cette lettre est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une ; *arroser*, *arriver*, *perruque*, etc. On excepte, 1.° *aberration*, *abhorrer*, *errant*, *errata*, *erre*, *erres*, *erremens*, *erreurs*, *errer*, *errine*, *erroné*. Selon quelques grammairiens, on doit aussi excepter *terreur*, et dérivés ; mais l'Académie, qui a si exactement marqué cette prononciation pour les autres mots, n'en dit rien. 2.° Les mots qui commencent en *irr*, *irradiation*, *irraisonnable*, *irrationnel*, etc., sans exception. 3.° Les futurs et les conditionnels des verbes *acquérir*, *mourir*, *courir*, et dérivés ; *j'acquerrai*, *je mourrais*, etc.

S s { Se... Son propre.... *Sage*, *séjour*, *Sion*, *Solon*, *sucre*, *souvenir*, *seul*.
Ze... Son accidentel..... *Usage*, *user*, *risible*, *résonner*, *résumé*. }

Fig. et Nom de la lettre.

Cette lettre conserve toujours le son propre quand elle est initiale, excepté avant *che* et *chi*, où elle ne se prononce point, *scheling*, *schisme*, etc.

Dans le corps du mot, elle a aussi le son propre, excepté, 1.° lorsqu'elle est seule entre deux voyelles, où elle prend ordinairement le son accidentel, *quasi*, *phrase*, *fraise*, *ruse*, etc; 2.° avant *b* et *d*, *presbytère*, *Asdrubal*, etc.; 3.° dans *Alsace*, *balsamine*, *balsamique*, *balsamite*; 4.° dans la syllabe *trans* suivie d'une voyelle, *transaction*, *transiger*, *transit*, *transitif*, etc.; on n'excepte que ces trois mots, *transir*, *transissement*, *Transylvanie*.

S se prononce avec le son propre *se* dans *gisant*, *nous gisons*, *ils gisent*, *il gisait*, temps encore usités du verbe *gésir*.

Quand elle est suivie de *ce* ou de *ci*, on ne fait entendre que le son de l'*s* : *scène*, *science* se prononcent *sène*, *sience*; mais elle sonne dans les autres combinaisons, *scapulaire*, *scolarité*, *scrupule*, *catéchisme*, *ostentation*. Mais dans ce dernier cas, on ne doit pas oublier, quand elle est initiale, de lui donner le son qu'elle a selon la nouvelle épellation.

« Il faut remarquer, dit l'Académie, que, » pour l'ordinaire, on ne fait guère sonner

Fig. et Nom de la lettre. » la lettre *s* à la fin d'un mot, si ce n'est » lorsque le mot qui suit commence par une » voyelle. Ainsi dans ces mots, *mes pro-* » *pres intérêts*, on fait sonner l'*s* de la der- » nière syllabe de *propres*, comme si le » mot *propres* finissait par un *e* muet, et » que le suivant commençât par un *z*, *mes* » *propre zintérêts.* » On excepte *un as*, *un aloès*, *la vis*; les mots purement latins, *Momus*, *Vénus*, *Fabius*, droit de *committimus*, un *agnus*, etc., *bibus*, *bolus*, *calus*, *Phébus*, *rébus*, *sinus*, *le lis* (fleur), et *la Lys* (rivière). Elle est néanmoins muette dans *fleur de lis*.

Quand elle est redoublée, on n'en prononce qu'une, mais avec le son propre.

Remarque. « Les mots composés, dit » l'Académie, dont le simple commence » par la lettre *s* suivie d'une voyelle, s'écri- » vent ordinairement avec deux *s*, afin » qu'on la prononce fortement, et non pas » comme un *z*. Tels sont les mots *dessus*, » *dessous*, *desservir*, *dessécher*, *resser-* » *rer*, etc. Il y a néanmoins des exceptions » à cette règle, comme *désuétude*, *mono-* » *syllabe*, *monosyllabique*, *polysinodie*, » *parasol*, *polysyllabe*, *présupposer*, *pré-* » *supposition*; *vraisemblance*, *préséance*, » mais on dit *dissemblable*, *ressemblant*.

Fig. et Nom de la lettre.

» On dit *bienséance*, mais on écrit *mes-* » *séant* avec deux *s*. » Autre embarras pour les étrangers. L'*e* qui précède deux *s* a quelquefois le son de l'*é* fermé, comme dans *pressentir*, *dessaler*, *ressusciter*, etc.; et quelquefois celui de l'*e* muet, comme dans *dessus*, *dessous*, *ressembler*, *ressource*, etc.; sur quoi l'habitude de lire avec un bon maître peut seule servir de guide.

T t { Te... Son propre..... *Table*, *ténèbres*, *tiare*, *topique*, *tube*, *Toulon*, *Teutonique*.
Ce... Son accidentel.... *Abbatial*, *captieux*, *patient*, *prophétie*, *Vénitien*, etc. }

Cette lettre conserve toujours le son propre, quoiqu'elle soit suivie de deux voyelles au commencement des mots : elle l'y conserve aussi au milieu, dans tous les cas où elle est suivie de tout autre lettre que *i*, et lorsqu'elle est suivie de cette voyelle dans *sti*, *xti*, *thi*, comme *question*, *mixtion*, *Mathias*, etc.; mais dans *ti*, tantôt elle a le son propre et tantôt le son accidentel.

Elle prend ce dernier, 1.° dans les adjectifs en *tial* et en *tieux* : *abbatial*, *captieux*, etc.; 2.° dans ceux en *tient*, et dérivés; *patient*, *patience*, *impatienter*, etc.; 3.° dans les mots en *atie*, *étie*, *eptie*, *otie*, *utie*; *primatie*, *prophétie*, *ineptie*, *Béotie*, *minutie*, etc.; 4.° dans les verbes *initier* et

balbutier, ainsi que dans toutes leurs inflexions; 5.° dans les noms de peuples ou de personnes en *tien*, *Dioclétien*, *Vénitien*, etc.; 6.° dans les noms en *tion*, et dérivés.

Dans tous les autres cas, le *t* conserve le son propre avec *i* : *galimatias*, *châtier*, *le tien*, *chrétien*, etc. D'où l'on voit pourquoi l'on prononce,

	avec le son accidentel.	*avec le son propre.*
4.°	balbutier	châtier
	initier	entier
5.°	Vénitien	le soutien
	Gratien	j'entretiens
6.°	les attentions	nous attentions
	les intentions	nous intentions
	les inventions	nous inventions
	les portions	nous portions, etc.

Lorsqu'il est final, il sonne dans *brut*, *Apt*, *la dot*, *fat*, *indult*, *le lest* d'un vaisseau, *rapt*, *le zénith*, et dans cette expression proverbiale, *entre le zist et le zest*. Il sonne aussi dans le mot *Christ* employé seul; mais il ne sonne pas dans *Jésus-Christ*.

Dans *sept*, le *t* sonne quand ce mot est seul, *le nombre sept*, *ils étaient sept*; ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette, *sept abricots*, *sept hommes* : mais il ne sonne dans aucun cas avant une consonne, *sept maisons*.

Huit suit les mêmes règles, excepté lorsqu'il est pris substantivement, car il sonne

Fig. et Nom de la lettre.

alors même avant une consonne. Ainsi on doit dire, sans faire sonner le *t*, *huit villes*; et en le faisant sonner, *ils étaient huit*, *huit abricots*, *huit hommes*, *le huit du mois*, *un huit de chiffre*.

Dans *vingt*, il sonne dans toute la série de vingt à trente; mais il ne sonne pas dans la série de quatre-vingts à cent. Il ne sonne pas non plus dans *vingt* employé seul ou suivi d'une consonne; *nous étions vingt*, *vingt soldats*. Suivi d'une voyelle, il se prononce au singulier, *vingt abricots*: mais il ne se prononce pas au pluriel; *quatre-vingts abricots* se prononcent *quatre-vin-zabricots*.

Dans la terminaison *ect*, il sonne dans *direct*; et selon quelques grammairiens, dans *correct*; mais l'Académie n'en dit rien. Néanmoins nous pensons que c'est un oubli*.

Dans tous les autres mots, il sonne quand il est suivi d'une voyelle à laquelle il doit s'unir: *un savant homme*; *je suis tout à vous*; *s'il vient à périr*.

Lorsqu'il est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, excepté dans *atticis-*

* *T* ne sonne point dans *aspect*, *circonspect*, *respect*, *suspect*, etc.

Fig. et Nom de la lettre. *me, Attique, battologie, guttural, pittoresque.*

V v Ve. Son propre. *Valeur, vélin, vidame, volonté, vue, vouloir, je veux.*

Cette lettre, que dans l'ancienne épellation on appelait si improprement *u* consonne, conserve toujours le son propre; elle n'est jamais redoublée.

		point de son propre.	
X x	CS		.....*axe, axiome, Alexandrie, fluxion, taxe, vexé, Xénophon, etc.*
	GZ		.....*examen, exemple, exaucer, exarque, exercice, exil, exiger, etc.*
	SS		.....*soixante, Bruxelles, Auxonnes, Auxerre, Luxeuil, etc.*
	C		.....*excellent, excellence, etc.*
	Z		.....*deuxième, sixième, dixième, dix-huit, dix-neuf* et dérivés.

Quelques personnes adoucissent la prononciation de *cs* dans quelques noms propres : elles prononcent *Sénophon.* L'Académie marque le *gz* dans *Xavier.*

Final, il se prononce *cs* dans *Styx, phénix, index, storax, larynx, onyx, préfix, Pollux, Astyanax,* et autres noms propres. On conserve à ces mots la marque de leur origine étrangère. Dans les autres mots, il se prononce comme *s* à la fin d'un mot; c'est-à-dire, qu'avant une voyelle il prend le son accidentel *z.*

Dans *six* et *dix*, il ne se prononce pas avant le substantif dont ces mots marquent

Fig. et Nom de la lettre. le nombre, lorsque ce substantif commence par une consonne : il a le son du *z* avant une voyelle ; et quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce fortement, comme *s*.

Cette lettre n'est jamais redoublée.

Y y. . . . . Cette lettre est voyelle lorsqu'elle est employée seule, ou qu'elle est placée entre deux consonnes dans les mots dérivés du grec, *il y va*, *système*. Dans ce dernier cas, l'Académie a adopté l'*i* au lieu de l'*y* pour quelques mots : elle écrit *asile*, *abîme*. Sur quoi l'Académie observe que cette lettre n'est plus admise dans notre orthographe, quant aux mots purement français. On la conserve dans les noms propres et dans quelques mots empruntés des langues étrangères.

Mais, selon MM. Boindin, Dumas, de Launai, et Duclos, elle est voyelle et consonne en même temps, lorsqu'elle est employée pour deux *i*, dont le premier finit une syllabe, et le second en commence une autre, comme dans *citoyen*, *employer*, *appuyer*, etc. Dans ce cas, observe l'Académie, c'est mal à propos que quelques auteurs ou imprimeurs écrivent ces mots avec un *i* tréma.

Mais cette lettre est purement consonne,

Fig. et Nom de la lettre. selon ces messieurs, dans *yeux*, *paysan*, *abbaye*, etc., qu'on prononce *ieux*, *péisan*, *abéie*, etc., et dans * *aieux*, qu'on a long-temps écrit *ayeux*.

Z z Ze..... Son propre. *Zacharie*, *Zéphire*, *zizanie*, *zone*, *Zurich*.

Cette lettre conserve toujours le son propre au milieu et au commencement des mots : finale, elle se prononce *s* dans *Metz* et *Rhodez*. A la fin des secondes personnes plurielles des verbes, elle a le son propre avant une voyelle, *riez* et *jouez;* mais elle ne s'y prononce pas avant une ** consonne, *vous diriez*, *vous voudriez*, etc.

L'Académie observe qu'on a conservé l'ancienne prononciation de *zède* dans cette phrase proverbiale : *il est fait comme un z.*

Cette lettre ne se redouble pas dans un petit nombre de mots pris de l'italien ***, comme l'*Abruzze.*

Outre les consonnes dont nous venons de parler, nous en avons trois autres pour

* *Aïeul* a deux pluriels : on dit *aïeuls*, quand on veut désigner précisément le grand-père paternel et le maternel; et *aïeux* pour signifier généralement tous ceux de qui on descend.

** Devant une consonne, *ez* se prononce comme *é* fermé.

*** Et alors on n'en prononce qu'un.

Fig. et Nom de la lettre. lesquelles nous n'avons pas de caractère. « Les Grecs n'auraient pas manqué de leur » en donner un, observe M. Du Marsais, » comme ils firent à l'*e* long, à l'*o* long et » aux lettres aspirées. » Ces trois consonnes sont *ch*, *gn*, *ill.*

CH ch Che.. Son propre. *Chapeau*, *chérir*, *chicane*, *chute*, *chose*, *chou.*

Cette consonne est peut-être la plus embarrassante qu'il y ait dans notre langue pour les étrangers, car tantôt elle conserve le son propre, et tantôt elle le perd pour prendre celui de * *q*.

Elle a ce dernier son, 1.° lorsqu'elle est suivie des lettres *l*, *n* ou *r*, *chrétien*, *Arachné*, *Chloris*; 2.° dans les mots tirés de l'hébreu ou du grec, lorsqu'elle est suivie de *a*, *o*, *u*, *Achab*; *Chanaan*, *catéchumène*, *Nabuchodonosor*, etc.; 3.° dans beaucoup de mots tirés des langues étrangères où elle a ce son avant *é*, *è*, *i*, *Michel-Ange*, *Machiavel*, *archétype*, *archiépiscopal*, *Civita-Vecchia*, *Achéloüs*, *chymose*, etc. Mais dans ce dernier cas il y a tant d'exceptions, que nous ne pouvons que renvoyer à la pratique; car on prononce avec le son

* Disons plutôt celui de *k*. *Christ*, *chrétien*, *Arachné*, se prononcent comme s'il y avait *krist*, *krétien*, *Arakné*.

Fig. et Nom de la lettre. propre *Zachée*, *Joachim*, *archevêque*; *archiprêtre*, etc.

GN gn Gne.. Son propre. *Champagne*, *règne*, *Avignon*, *ligne*.

Le son mouillé de cette consonne n'a lieu qu'au milieu des mots; et l'on doit toujours l'y conserver, excepté dans *Progné*, *agnat*, *agnation* (termes de droit), *diagnostic*, *stagnation*, *stagnant*, *cognat*, *cognation*, *regnicole*, *inexpugnable*, où le *g* et le *n* sont entendus séparément. Quelques grammairiens exceptent encore *imprégnation*; mais l'Académie n'en parle pas.

Il ne sera pas inutile d'observer que le son mouillé a lieu dans *agnus*; mais le *g* et le *n* se prononcent séparément dans *agnus-castus*, nom d'arbuste *.

Ill ill { i entendu séparément du son mouillé.... *péril*, *fille*, *babille*, etc.
i confondu avec le son mouillé **...*qu'il aille*, *fouille*, *Sulli*, etc. }

Ce son qui est très-commun dans notre langue, est quelquefois indiqué par *l*, quelquefois par *ll*, et même, quoique rarement,

* Le *g* ne se prononce pas dans *signet*, ruban qui est dans un livre, ni dans les noms propres *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard*.

** C'est mal prononcer l'*l* mouillée que de prononcer *meilleur*, comme s'il y avait *mélieur* ou *méieur*.

Fig. et Nom de la lettre. par *lh*; *péril*, *fille*, *Milhau*, *Pardalhac*. On doit observer que le son mouillé est ordinairement, mais non pas essentiellement précédé d'un *i*. Cette dernière lettre n'est pas dans *Sulli*, *Pardalhac*, quoique le son soit mouillé.

Ce son a lieu au milieu ou à la fin des mots; mais il y a des exceptions : *i* et *l* sont entendus, chacun avec le son propre, dans *Achille*, *imbécille*, *campanille*, *Gille*, *pupille*, *ville*, *tranquille*, et dérivés; *fil*, *Nil*, *file*, *à la file*, *argile*, *mil* (nom de nombre), *mille*, *Lille*, et dans les adjectifs en *il* et en *ille* : on doit excepter *gentil* avec un substantif qui commence par une voyelle, et son féminin *gentille*.

Ce son ne se trouvant pas au commencement des mots, on doit aussi excepter tous ceux qui commencent en *ill*; *illégal*, *illustre*.

L'abbé de Dangeau est le premier qui ait divisé les consonnes en faibles et en fortes. S'étant aperçu qu'il y a plusieurs lettres qui se prononcent facilement l'une pour l'autre, parce que ces lettres sont produites par les mêmes organes employés avec plus ou moins de force et d'appui, il dressa des tables de ces consonnes en raison de cette division : en quoi il a été imité par nos plus célèbres grammairiens. A leur exemple, nous donnerons la table suivante des

consonnes faibles et fortes, en ajoutant les nasales, les liquides, les mouillées, et l'aspirée.

TABLE.

CONSONNES FAIBLES.	CONSONNES FORTES.
b	*p*
bon	pont
bacha	pacha
bain	pain
baquet	paquet
bâté	pâté
d.	*t.*
don	ton
dater	tâter
dette	tette, tête
doigt	toit
donner	tonner
g.	*g.*
gueule	guenon
guitare	gâteau
guttural	grandir
j.	*ch.*
jamais	cheval
Japon	chapon
jarretière	charretière
jatte	chatte
c. q.	*k.*
cuiller	kalendes

queue.	kermès
v.	*f.*
vin.	fin
valoir.	falloir
vanner.	faner
vendre.	fendre
z.	*s.*
zèle.	selle
zone.	il sonne
NASALES.	LIQUIDES.
m. n.	*l. r.*
mon.	lent
nom*.	rond
nous.	
SONS MOUILLÉS FAIBLES.	SONS MOUILLÉS FORTS.
royaume.	paille, fille
païen.	règne.

SON ASPIRÉ.

héros.

D'après cette table, il paraît qu'il n'y a que les deux lettres nasales *m*, *n*, et les deux liquides *l*, *r*; et la lettre aspirée *h*, dont le son ne change point d'un plus faible en un plus fort, ni d'un plus fort en un plus faible.

* Du Marsais fait sur les deux nasales et sur les deux liquides, une observation importante : « c'est » que ces lettres peuvent se lier avec chaque espèce

» de consonnes, soit avec les faibles, soit avec les
» fortes, sans apporter aucune altération à ces let-
» tres. Par exemple : *imbibé*, voilà le *m* devant une
» faible : *impitoyable*, le voilà devant une forte. C'est
» peut-être pour cette raison que les anciens ont
» donné le nom de *liquides* ou *semi-voyelles* à ces
» quatre lettres. Au lieu qu'à l'égard des autres, si
» une faible vient à être suivie d'une forte, les orga-
» nes, prenant la disposition requise pour articuler
» cette lettre forte, font prendre le son fort à la faible
» qui précède ; en sorte que celle qui doit être pro-
» noncée la dernière, change celle qui est devant en
» une lettre de son espèce : la forte change la faible
» en forte, et la faible fait que la forte devient faible. »

* Si l'on compte les articulations que représentent les consonnes, on trouvera qu'elles forment vingt-un ou vingt-deux sons simples, qui, ajoutés aux dix-neuf formés par les voyelles, font quarante ou quarante-un sons. Ces sons, qu'on peut nommer primitifs, sont les élémens de toutes les langues. Aussi les trouve-t-on, à quelques-uns près, chez tous les peuples, même les moins civilisés, parce qu'ils sont le résultat nécessaire de l'organe vocal. C'est de ces sons que viennent toutes les langues ; c'est à ces sons qu'elles se réduisent, quelque différentes qu'elles puissent être ; car cette diversité ne vient pas d'une différence dans la nature des sons, mais de la différence que les hommes ont mise dans la combinaison de ces sons.

CHAPITRE III.

Des Syllabes.*

Les voyelles et les consonnes se mêlent et se combinent ensemble de différentes manières. C'est de ces combinaisons que résultent ordinairement les syllabes. Nous disons *ordinairement*, parce qu'il arrive quelquefois qu'une seule voyelle fait une syllabe, comme dans *a-mi*, *o-deur*. Le propre des syllabes, quelque soit le nombre de lettres qui les composent, est d'être prononcées en une seule émission de voix.

* Il faut distinguer, selon Duclos, la syllabe réelle et physique de la syllabe d'usage. « Or, dit-il, pour » distinguer la syllabe réelle et physique de la syllabe » d'usage, il faut observer que, toutes les fois que » plusieurs consonnes de suite se font sentir dans un » mot, il y a autant de syllabes réelles qu'il y a de » ces consonnes qui se font entendre, quoiqu'il n'y » ait point de voyelle écrite à la suite de chaque con- » sonne: la prononciation suppléant alors un *e* muet, » comme nous l'avons déjà observé, la syllabe devient » réelle pour l'oreille; au lieu que les syllabes d'usage » ne se comptent que par le nombre des voyelles qui

* La syllabe, disent MM. de P. R., est un son complet qui est quelquefois composé d'une seule lettre, mais pour l'ordinaire de plusieurs; d'où vient qu'on lui a donné le nom de syllabe, συλλαβὴ *comprehensio*, assemblage.

» se font entendre et qui s'écrivent. Voila ce qui dis-
» tingue la syllabe réelle et physique de la syllabe
» d'usage. » Ainsi dans le mot *trompeur* il y a quatre syllabes physiques *t*e*r*ompeu*re*, quoiqu'il n'y ait que deux syllabes d'usage : sans cet *e* muet ou *schéva*, le *t* et le *r* final ne seraient point articulés. « C'est par
» cette raison, continue le même grammairien, que,
» dans nos vers qui ne sont pas réductibles à la me-
» sure des temps comme ceux des Grecs et des Latins,
» nous en avons tels qui sont à la fois de 12 syllabes
» d'usage, et de 25 à 50 syllabes physiques. »

Il y a trois propriétés dans les syllabes, l'*accent*, l'*aspiration*, et la *quantité*.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ACCENT.

Le mot *accent* a différentes acceptions dans notre langue. Mais nous ne le considérons ici que relativement à la grammaire.

L'*accent* exprime une émission de voix plus élevée ou plus abaissée, car il y a, dans toutes les langues, des inflexions de voix qui élèvent le ton, d'autres qui l'abaissent, et d'autres enfin qui d'abord l'élèvent, et le rabaissent aussitôt sur la même syllabe. Le ton élevé se nomme accent aigu et se marque de droite à gauche (´); le ton baissé se nomme accent grave, et se marque de gauche à droite (`); le ton élevé et baissé successivement sur la même syllabe se nomme accent circonflexe, et se forme par la réunion des deux accens

précédens. (*). Les Grecs furent les premiers qui les introduisirent dans l'écriture, et les Latins les imitèrent.

« Cette élévation et cette dépression de la voix, » observe Du Marsais, étaient plus sensibles chez les » anciens qu'elles ne le sont parmi nous, parce que leur » prononciation était plus soutenue et plus chantante.» Cet élèvement et cet abaissement sont aussi très-sentis dans quelques langues modernes : l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'allemand, en sont des preuves. S'ils le sont moins dans la nôtre, elle n'en est pas privée, parce qu'ils sont une loi même de la nature, qui veut qu'on marque le passage du mouvement au repos ; or, pour le marquer, il faut que la syllabe qui précède la chute soit plus élevée.

Nous ne sommes pas dans l'usage de marquer par des signes ou accens cet élèvement et cet abaissement de la voix : comme notre prononciation est en général peu chantante, nos ancêtres ont négligé ce soin, ou peut-être même l'ont-ils cru inutile. Néanmoins, Théodore de Bèze en a développé la théorie avec une exactitude qui laisse peu de choses à désirer, pourvu qu'on examine le résultat de ses règles plutôt que les règles en elles-mêmes. M. Batteux est le seul des grammairiens modernes qui ait traité à fond des accens ; et c'est d'après ses principes que nous allons développer cette matière peu connue.

Pour bien entendre ce que nous allons dire, on doit faire attention que nous considérons ici les mots pris séparément.

C'est un principe général qu'il ne peut y avoir qu'un accent dans un mot, quelque long qu'on le suppose, et que cet accent unique ne peut être placé que sur la dernière syllabe, ou sur l'avant-dernière, ou sur l'antépénultième, selon que les dernières sont longues ou brèves, ou brèves plus ou moins.

Un autre principe non moins généralement connu, est que, pour élever ou abaisser successivement la voix sur une syllabe, il faut que cette syllabe ait une durée sensiblement divisible en deux parties ou temps, et que, par conséquent, elle soit longue.

D'où il suit qu'une longue a deux temps, une moins longue un temps et demi, une brève un temps, une moins brève un demi-temps, et une brève très-brève un quart de temps.

I.re Règle. Tout monosyllabe bref pris séparément n'a point d'accent; mais s'il est long, il a l'accent circonflexe.

La première partie de cette règle est évidente, parce que la voix ne s'élève jamais qu'elle ne se rabaisse aussitôt : or, elle ne peut s'élever et s'abaisser sur une syllabe qui n'a que la durée d'un temps; ainsi, *seul, nous, en, pris,* sont sans accent, mais il y a élèvement et abaissement dans ceux qui sont longs, comme *tôt, ô, paix,* etc. Toutes les diphthongues monosyllabiques sont en général assujéties à cette règle, parce qu'elles ont sensiblement deux temps.

II.e Règle. Dans tout monosyllabe féminin, la syllabe masculine porte l'accent aigu.

Remarque. On n'appelle pas monosyllabe féminin *je*, *me*, *te*, *se*, parce que, dans ces mots, l'*e*, quoique très-bref, est prononcé sensiblement; mais on entend une syllabe masculine, suivie de l'*e* muet, comme, *âge*, *gîte*, etc.

Cette règle est évidente, parce que la dernière syllabe n'ayant qu'un quart de temps et peut-être moins, la syllabe précédente, quand même elle serait brève, serait néanmoins longue par comparaison, ce qui suffit pour produire l'élèvement de la voix.

III. Règle. Les polysyllabes masculins ont après l'accent ou une syllabe brève, ou deux très-brèves, c'est-à-dire, environ la valeur d'un temps.

EXEMPLE.

DISSYLLABES MASCULINS COMPOSÉS.

1. *de deux longues** .... ardéur.
2. *mais si la 2.e est très-longue..* étaient, tantôt.
3. *de deux brèves*...fleúri, sómmet.
4. *d'une longue et d'une brève..* máison, brûler.
5. *d'une brève et d'une longue..* hasárd, amóur.

Remarque. *Quelques person-*

TRISSYLLABES MASCULINS COMPOSÉS.

1. *de trois longues, dont la 3.e très-longue*.........ils s'entr'aimáient.
2. *de trois brèves égales*....attírer, attráper.
3. *de trois brèves, dont les deux dernières très-brèves*...nátion.
4. *d'une brève entre deux longues*....cóncevoir.
5. *d'une longue entre deux brèves*....atténter.

* On a dit plus haut qu'il ne pouvait y avoir qu'un accent dans un mot. Pour savoir la place qu'il doit occuper, il faut donc avoir égard au nombre et à la quantité des syllabes dont les mots sont composés.

nes mettent l'accent sur la brève, hásard, ámour; *dans ce cas, la syllabe longue est un peu abrégée.*

6. *d'une longue et de deux très-brèves*....chámpignon.
7. *deux longues et une très-brève*....mensónge.

On voit, par la table précédente, que, lorsque l'accent est suivi d'une syllabe longue, cette dernière est sensiblement moins longue; que, lorsqu'il porte sur une dernière syllabe très-longue, cette syllabe a sensiblement deux temps; *étaient, s'entr'aimaient* ont deux sons, celui de l'*è* ouvert et celui d'un *e* muet très-sourd qui ne sert qu'à allonger la syllabe; que, lorsqu'il porte sur une brève très-brève, cette brève est sensiblement moins brève que celle qui sert à la chute, etc. *.

IV.e Règle. Les polysyllabes féminins ont après l'accent, ou le reste d'une demi-longue, ou une brève avec l'*e* muet, c'est-à-dire, un peu moins que la valeur d'un temps.

EXEMPLES.

DISSYLLABES FÉMININS COMPOSÉS.

1. *de deux longues*.......tempête.
2. *d'une brève et d'une longue*... jolíe.
3. *de deux brèves*....ádroite.
4. *d'une longue et d'une brève*... aúdace.

TRISSYLLABES FÉMININS COMPOSÉS.

1. *dernière longue*......entendúe, chevelúre.
2. *dernière plus brève que la pénultième*....inséns̈ible.
3. *les deux dernières également longues*....insípide.

* Ces détails, dit M. Batteux, sont longs et minutieux; mais c'est un art délicat que nous cherchons, et dont les principes n'existent que dans des parties presque insensibles, et qui échappent.

Dans les mots de quatre, de cinq, de six syllabes, l'accent ne pouvant porter que sur l'une de leurs trois dernières syllabes, on doit laisser, après la syllabe qui a l'accent, à peu près la durée d'un temps. Or, cette durée peut être partagée entre deux syllabes brèves, *confórmité;* quelquefois remplie par une syllabe moins brève, *probabilité*, ou par une muette avec une partie de la durée de la syllabe précédente, *insurmôntable.*

Remarques. 1.° Comme l'accent n'a lieu que pour préparer la chute, l'accent change de place si l'on joint aux mots des monosyllabes en forme d'enclitique, parce qu'alors c'est sur l'enclitique que la voix baisse et se repose : *admirablemént bien, cette attentión-là, ce mót-ci, vous n'y penséz pas*, etc.

2.° Lorsqu'il y a déjà plusieurs monosyllabes brefs de suite, et qu'ils forment un sens, quoique aucun d'eux pris séparément ne soit affecté de l'accent, on doit en placer un sur la pénultième, comme, *Dieu seul fait tout én nous, je viens*, etc.

Telles sont les règles de l'accent prosodique ou grammatical.

D'après le détail dans lequel nous venons d'entrer, il est aisé de se fixer sur le sens qu'on donne à l'axiome qui dit que, *pour bien parler français, il ne faut point avoir d'accent :* il signifie qu'il ne faut pas chanter notre langue à la manière dont les Italiens, les Anglais, les Allemands, etc., chantent la leur et qu'on ne doit avoir la prononciation vicieuse qui naît de ce chant : mais il faut toujours avoir un accent,

non l'accent gascon, normand, bas-breton, etc., mais celui des personnes de la capitale, qui ont vécu dans le grand monde, et qui placent mécaniquement l'accent sur la syllabe qui doit le porter.

L'accent oratoire change quelque chose aux principes que nous venons d'établir: mais ces légères variations ne sont pas aisées à saisir, et ne sont pas d'ailleurs du ressort d'une grammaire.

On ne doit pas confondre les accens dont nous venons de parler avec ceux dont il sera question dans le traité de l'orthographe, quoique ces derniers aient les mêmes sons et les mêmes signes que les premiers. Purs signes d'orthographe, ils se mettent sur une voyelle, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même.

ARTICLE II.

DE L'ASPIRATION.

L'aspiration exprime une émission de voix gutturale et plus marquée. Elle a lieu avant les voyelles en certains mots; mais elle ne se pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle et dans une syllabe pareille. On dit avec aspiration *le héros*, et sans aspiration *l'héroïne*. Dans *le héros*, la lettre *h* fait prononcer du gosier la voyelle qui suit, et alors on l'appelle *h* aspirée : dans *l'héroïne*, au contraire, la lettre *h* ne se prononce point, et on l'appelle *h* muette.

Comme on le voit, l'aspiration n'a d'autre effet que celui de communiquer à la voyelle aspirée les propriétés de la consonne. D'où il arrive que si c'est une voyelle qui finisse le mot précédent, elle ne s'élide point, et que si c'est une consonne, cette consonne n'est point sonore. Ainsi, quoiqu'on prononce *l'héroïne, les héroïnes*, on dira sans élision, *le héros*, et sans liaison au pluriel, *les héros*.

Il n'y aurait aucun embarras, si cette lettre était toujours le signe de l'aspiration; mais elle n'est souvent qu'un signe d'étymologie dans une infinité de mots où elle demeure absolument muette. Plusieurs grammairiens ont cherché à établir des règles là-dessus. Voici celles que donne l'Académie. « *H* n'a » aucun son, dit-elle, et ne s'aspire point dans la » plupart des mots qui viennent du latin, et qui » dans ce latin ont un *h* initial, comme, *habile*, » *habitude*, etc. Il faut excepter de cette règle plu- » sieurs mots, *haleter*, *hennir*, etc. Il n'a pareille- » ment aucun son dans certains mots français qui ont » un *h* initial, quoiqu'il n'y en ait pas dans le la- » tin d'où ils viennent, comme, *huile*, *huître*, etc. » Mais il s'aspire au commencement des autres mots » français qui viennent des mots latins sans *h*, comme, » *hache*, *haut*, etc., ainsi que dans tous les mots » qui ne viennent pas du latin. » Mais ces règles sont, et difficiles à saisir, et sujettes à beaucoup d'exceptions. « Il est plus court, dit l'abbé d'Olivet, et » plus sûr de rappeler une liste exacte des mots qui

» s'aspirent au commencement, au milieu ou à la » fin. Et c'est ce que nous allons faire d'après l'Aca- » démie. »

H s'aspire dans *ha! habler*, et dérivés; *hache*, et dérivés; *hagard; haha; hahé; haie; haïe; haillon; haim* ou *hain; haine; haineux; haïr; haire; haïssable; halage; halbran; halbrené; hâle; haler; haletant; haleter; haleur; hallage; halle; hallebarde*, et son dérivé; *hallebreda; hallier; halloir; halot; halotechnie* ou *halurgie; halte; hamac; hamaux; hameau; hampe; han; hanche; hangar; hanneton; hanscrit; hanse* ou *hanse teutonique; hansière; hanter; hantise; happe; happechair; happelourde; happer; haquenée; haquet; harangue*; et dérivés; *haras; harasser; harceler, harde; harder; hardes; hardi*, et dérivés; *hareng*, et dérivés; *hargneux; haricot; haridelle; harnacher; harnais; haro; harpailler; harpe; harpeau; harper; harpie; harpon; harponner*, et son dérivé; *hart; hasard*, et tous ses dérivés; *hâse; hâte; hâter*, et dérivés; *hauban; haubergeon; haubergier; haubert; haulée; hausse; hausse-col; haussement; hausse-pied; hausser; haussoire; haut; hautain; hautbois; haut-bord; haut de casse; haut de chausse; haute-contre; haute-lice; haute-lutte; hautement; hautesse; haute-taille; hauteur; hâve; havir; havre; havre-sac; hé; heaume; heiduque; héler; hem! hennir*, et dérivé; *héraut; hère; hérisser; hérisson; herniaire; hernie; hernieux; héron*, et dérivés; *héros; herpailles; herse*, et déri-

vés; *hêtre ; heurt, heurter ; heurtoir ; hibou ; hic ; hideusement ; hideux ; hie ; hiement ; hochequeue ; hiérarchie*, et dérivés; *hisser ; ho! hobereau ; hoc ; hocha ; hoche; hochement ; hocher ; hochet ; holà ; holement ; holer ; homard ; hongre ; hongrer ; honnir ; honnissement ; honte*, et dérivés; *hoquet ; hoqueton ; horde ; hors ; hotte*, et dérivés ; *houblon*, et dérivés; *houe*, et son dérivé; *houille; houillère; housse*, et ses dérivés; *houlette ; houpper ; houppe ; houppelande ; hourailler ; houraillis ; hourdage ; hourder ; houret ; houri ; hourque ; hourvari ; housé ; houseaux ; houspiller ; houssage ; houssaie ; houssard ; housard* ou *hussard; housse; housser; houssine*, et son dérivé; *houssoir; houx; hoyau; huard; huche* ; et son dérivé ; *huchet ; huée ; huer ; huguenot*, et dérivés; *huit*, et dérivés ; *hulotte* ou *huette ; humer ; hune, hunier ; huppe*, et dans le dérivé ; *hure ; hurhaut ; hurlement ; hurler ; hutte ; hutter*, et dans tous les mots qui sont dérivés des précédens, et qui commencent par H. On ne doit excepter que les dérivés de *héros*, qui sont tous sans aspiration. Ce sont *héroïde, héroïne, héroïque, héroïquement, héroïsme*. Presque tous les noms de pays et de villes qui commencent par *H* sont aussi aspirés.

Remarques. 1.° On aspire *Henri* dans le discours soutenu ; mais on ne l'aspire jamais dans la conversation ; 2.° bien des personnes n'aspirent pas *H* dans *huguenot* ; mais c'est une faute: l'Académie y marque l'aspiration ; 3.° autrefois on prononçait *hésiter* avec

aspiration : selon l'usage actuel, il n'y a plus d'aspiration; 4.° on doit toujours aspirer *H* dans *Hollande* et *Hongrie*, excepté dans ces phrases qui ont passé du langage du peuple dans le langage commun, *toile d'Hollande, fromage d'Hollande; du point d'Hongrie, eau de la reine d'Hongrie :* encore est-il mieux d'y conserver l'aspiration; 5.° quelques grammairiens ne veulent point qu'il y ait une vraie aspiration dans *huit;* mais c'est sans fondement, puisqu'on écrit et qu'on prononce sans élision ni liaison, *le huit, les huit volumes, le* ou *la huitième, du* ou *de la huitième, à la huitaine.* L'Académie ne laisse aucun doute sur l'aspiration de ce mot et de ses dérivés; 6.° les mots *onze* et *onzième* ont cela de particulier que, quoiqu'ils commencent par une voyelle, cependant il arrive quelquefois, et surtout quand il est question de dates, qu'on prononce et qu'on écrit sans élision l'article ou la préposition qui les précède: *de onze enfans qu'ils étaient, il en est mort dix; de vingt, il n'en est resté que onze.* Dans la liberté de la conversation, l'usage autorise néanmoins à dire; *il n'en est resté qu'onze.* Si le mot qui précède *onze* finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration : *vers les onze heures* se prononce *vers lè onze heures.* Il en est de même dans *un onzième :* on ne fait pas sonner l'*n* du mot *un*, précisément comme si la première syllabe du mot *onzième* était aspirée. Mais lorsqu'il est adjectif, on dit indifféremment *l'onzième*

et *le onzième, à l'onzième* ou *à la onzième page*; quoiqu'on dise *dans sa onzième année, il vivait au onzième siècle*. L'Académie a marqué avec soin toutes ces différences; 7.° *oui*, pris substantivement, se prononce comme s'il y avait une aspiration : on dit, *le oui et le non : tous vos oui ne me persuadent pas; un oui :* néanmoins on dit sans aspiration, *je crois qu'oui*. On prononce aussi avec aspiration le mot *une*, dans cette phrase, *sur les une heure*.

H, au milieu des mots, conserve son aspiration dans ceux qui sont composés des précédens, comme, *déharnacher, enhardir, rehausser*, etc. On n'excepte qu'*exhausser, exhaussement*, où l'*H* perd son aspiration. Dans les autres mots qui ne sont pas composés des précédens, l'*H* fait l'effet du tréma, et ne sert qu'à annoncer que la voyelle qui la suit ne s'unit pas en diphthongue à la voyelle qui la précède, comme, *trahir, envahir*, etc.

A la fin des mots, il n'y a aspiration que dans ces trois interjections, *ah! eh! oh!*

H * ne change rien à la prononciation du *t*.

ARTICLE III.

DE LA QUANTITÉ.

La quantité exprime une émission de voix plus longue et plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'accent; car, dit l'abbé d'Olivet, « l'accent exprime

* *H* ne change rien non plus à la prononciation de l'*r*. Ainsi prononcez *méthode, rhétorique*, comme s'il y avait *métode, rétorique*.

» l'élèvement ou l'abaissement de la voix dans la pro-
» nonciation d'une syllabe; au lieu que la quantité
» marque le plus ou le moins de temps qu'on met à
» la prononcer. »

Il y a dans toutes les langues des sons qui demandent plus de temps pour être prononcés, et d'autres qui en demandent moins. Les premiers font les syllabes longues, et les seconds les font brèves. Il y a aussi dans toutes les langues des sons variables, c'est-à-dire, des sons, ou que l'usage n'a pas fixés, ou qu'on fait tantôt longs et tantôt brefs, selon le lieu où ils sont placés. On y distingue aussi des sons brefs plus brefs, et des sons longs plus longs. La durée du son se mesure par comparaison.

« Une chose à ne pas oublier, dit l'abbé d'Olivet,
» c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relative-
» ment à la lenteur ou à la vîtesse accidentelle de la
» prononciation, mais relativement aux proportions
» immuables qui les rendent ou longues ou brèves.
» Ainsi ces deux médecins de Molière, l'un qui allonge
» excessivement ses mots et l'autre qui bredouille,
» ne laissent pas d'observer également la quantité;
» car, quoique le bredouilleur ait plus vîte prononcé
» une longue que son camarade une brève, tous les
» deux ne laissent pas de faire exactement brèves
» celles qui sont brèves et longues celles qui sont
» longues; avec cette différence seulement, qu'il faut
» à l'un sept ou huit fois plus de temps qu'à l'autre
» pour articuler. »

Dans les tables suivantes, la longue est exprimée par ce signe ˉ; la brève l'est par cet autre ˘; et la douteuse l'est par la réunion de ces deux signes ˘̄. Comme il y a peu de syllabes douteuses dans la langue française, nous n'en ferons pas une colonne séparée : on les trouvera dans celle des syllabes brèves.

PREMIÈRE TABLE.

A.

SONS LONGS.	SONS BREFS ET DOUTEUX.
1. a, *Ire lettre de l'alphabet,* un petit ā, une panse d'ā. *Au commencement du mot dans* āne, pāge, āgnus, āme. āaus, āpre, *et leurs dérivés,* ācreté, ānesse, āpreté, *etc.*	1. *Il est fermé et très-bref dans* ă *préposition;* ă Londres; *quand il vient du verbe* avoir, il ă; *à la fin des mots dans les prétérits et dans les futurs,* il aimă, il aimeră; *dans l'article* lă; *dans les pronoms* mă, tă, să; *et dans les adverbes* çă, lă, déjă, oui-dă, *etc.*
Selon l'abbé d'Olivet, il l'est aussi dans āffre, ārrhes *et* ās, *et nous le pensons ainsi.*	*Mais il est moins bref dans la plupart des substantifs pris des langues étrangères,* sofă, opéră, agendă, *etc., comme dans les noms propres anciens,* Cinnă, Attilă, Canadă, Spă, *etc.*
2. abe, *dans ces deux mots,* Arābe, astrolābe.	2. *Toujours bref dans les autres mots,* syllăbe.
3. able, *dans la plupart des substantifs,* cāble, fāble, diāble, rāble, *et dans ces verbes,* on m'accāble, je m'ensāble, il hāble.	3. *Douteux dans les adjectifs* aimā̆ble, capā̆ble, etc.; *et dans les deux substantifs* tā̆ble, étā̆ble. *C'est à tort que l'abbé d'Olivet le fait bref dans ces mots.*
4. abre, *sans exception, et même dans la terminaison masculine,* sābre, il se cābre, délābré.	4.

5. ac	5. *Sans exception*, săc, tric-trăc, *etc.*
6. ace, *seulement dans* grâce, espâce, ou lâce, délâce, entre-lâce.	6. *Dans tous les adjectifs et substantifs*, făce, glăce, pré-făce, vorăce, *etc.*
7. ache, *dans* lâche, tâche (*entreprise*), gâche, relâche, je mâche, on me fâche, *et dans les verbes* fâcher, gâcher, lâcher, mâcher, relâcher, tâcher (*faire en sorte*) *quoiqu'avec la terminaison masculine.*	7. *Dans tous les autres mots*, văche, căche, tăche (*souillure*), *et dans les verbes*, tăcher (*un habit*), attăcher, *etc.*
8. acle, *toujours long*, mirâcle, obstâcle, orâcle, *etc.*, et *dans les verbes* il râcle, débâcle.	8. *Selon l'abbé d'Olivet, douteux dans les substantifs; mais c'est contre l'usage actuel.*
9. acre, *dans* âcre (*piquant*), *et dans* sâcre (*oiseau*).	9. *Dans les autres mots*, ăcre, (*de terre*), săcre (*de Roi*), *et même selon l'abbé d'Olivet, dans* săcre (*oiseau*); *mais c'est à tort, quant à ce dernier mot.*
10. adre, *dans tous les mots*, câdre, escâdre, *et même avec la terminaison masculine*, mâdré, encâdré, *etc.*	10. *Excepté dans* lădre.
11. ade.	11. *Sans exception*, aubăde, cascăde, *etc.*
12. afe, affe, aphe.	12. *Sans exception*, carăfe, agrăffe, épităphe.
13. affe, dans âffre, (*frayeur extrême*), les âffres de la mort; *Académie*: et *dans* bâffre, *expression populaire et basse.*	13. *Dans tous les autres mots*, balăfre, săfre, *etc.*
14. afre, *dans tous les mots, même avec la terminaison masculine*, râfle, râfler.	14.
15. age, *dans le seul mot* âge.	15. *Dans tous les autres mots il est très-bref.*

16. agne, *dans ces deux mots* je găgne et găgner.	16. *Dans tous les autres mots,* cocăgne, *etc.*
17. ague.	17. *Sans exception*, băgue; dăgue, *etc.*
18. ai, *voyelle qui a deux sons. Elle est longue, lorsqu'elle est suivie de* s, *c'est-à-dire, qu'elle est au pluriel,* vrāis, *etc., ou qu'elle est suivie d'un* e *muet,* hāie, vrāie, *etc.*	18. *Elle est brève avec le son de l'é fermé*, j'aimăi, j'aimerăi : *mais elle est douteuse avec le son de l'è ouvert,* vrăi, *etc.*
19. aient, *dans les troisièmes personnes du pluriel des verbes,* ils avāient, ils aurāient.	19.
20. aigne.	20. *Sans exception*, chatăigne, *etc.*
21. aigre, *dans* māigre, *selon l'usage actuel.*	21. *Dans les autres mots*, vinăigre, *et même dans* măigre, *selon l'abbé d'Olivet.*
22. ail, *son mouillé, suivi d'une* s, *c'est-à-dire, au pluriel,* détāils, éventāils, *etc.*	22. *Sans exception dans tous les singuliers*, détăil, éventăil, *etc.*
23. aille, *dans les substantifs* rocāille, etc.; *et dans l'impératif et le subjonctif des verbes,* qu'il détāille, qu'il aimāille.	23. *Dans le substantif* médăille, *et dans l'indicatif des verbes,* il détăille, émăille, travăille, batăille, băille, (*il donne*), *etc.*
24. aillé, ailler, aillon, *dans* débrāillé, rāiller, un bāillon, nous tāillons, un penāillon, hāillons.	24. *Dans* médăiller, médăillon, détăiller, détăillons, travăiller, travăillons.
25. aillet, aillir.	25. *Sans exception*, măillet, jăillir, *etc.*
26. aim, āin, *suivis d'une consonne,* sāin, crāinte, *etc.*	26. *Douteux, n'étant pas suivis d'une consonne,* făim, păin, *etc.*, *bref dans* j'aĭme.
27. aine, *dans* hāine, chāîne,	27. *Douteux dans les autres*

gāine, il trāine, *et dans leurs dérivés.*	*mots*, fontăine, capităine. *Bref, selon l'abbé d'Olivet.*
28. air, *suivi d'une* s, *c'est-à-dire au pluriel*, āirs, chāirs, *etc.*	28. *Douteux au singulier*, aĭr, chaĭr, *etc.*
29. aire, *sans exception*, chāire, précāire, *etc.*	29.
30. ais, aix, aise, aisse. *Sans exception.*	30.
31. ait, aite, *dans il* plāit, nāit, pāit, fāite (*sommet*), *et dans les pluriels masculins*, attrāits, parfāits.	31 *Dans tous les autres cas*, il avăit, il aurăit, lăit, attrăit, parfăit, parfăite, parfăites, *etc.*
32. al, ale, alle. *Dans* hāle, pāle, un māle, rāle.	32. *Dans tous les autres mots*, royăl, morăle, măllé.
33. am, *suivi d'une consonne autre que la sienne sans exception* : chāmp, chāmbre, jāmbe, *etc.*	33.
34. ame, amme, *dans* āme, infāme, flāmme, *et dans les prétérits en* āmes, nous aimāmes, trouvāmes, *etc.*	34. *Dans tous les autres mots*, Dăme, épigrămme, *etc.*
35. an, *au milieu des mots* blānche, dānse, *etc.*, *et suivi d'une* s *qui marque le pluriel*, romāns, courtisāns, *etc.*	35. *Au singulier sans exception*, romăn, courtisăn, *etc.*
36. ane, anne, *dans* āne, crāne, mānes, mānne, *et dans* je dāmne, je condāmne, *qu'on prononce comme s'il y avait deux* n.	36. *Dans tous les autres mots*, cabăne, pănne, *etc.*
37. ant, *sans exception*, puissānt, *etc.*	37.
38. ap, ape, appe, *dans* rāpe, rāper, rāpé.	38. *Dans tous les autres mots*, agăpes, *etc.*
39. apre, *dans* cāpre, āpre, *les seuls de cette terminaison.*	39.

40. acque, acques, *dans* Pāques, Jācques.	40. *Dans tous les autres mots.*
41. ar, art, *toujours au pluriel*, ārts, Césārs, *etc.*	41. *Au singulier*, ărt, César, *etc., ainsi qu'au commencement ou au milieu des mots*, ărtifice, cărte.
42. arbe, *sans exception*, rhubārbe, *etc.*	42.
43. are, arre, *sans exception*, avāre, bizārre, lārron, *etc.*	43.
44. ari, arie, *dans* mārri, équārri, hourvāri.	44. *Dans tous les autres mots*, mări, Mărie, *etc.*
45. as, ase, *sans exception*, Pallās; Pégāse.	45.
46. asque	46. *Sans exception*, fantăsque.
47. asse, *dans les substantifs*, bāsse, cāsse, clāsse, échāsse, pāsse, nāsse, tāsse, savantāsse, chāsse (*de saint*), māsse (*au jeu*); *dans les adjectifs féminins*, bāsse, grāsse, lāsse; *dans les verbes* j'aimāsse, enchāsse, cāsse, pāsse, compāsse, fāsse, *et dans leurs composés*; *enfin, dans la première et la seconde personne du singulier, et la troisième du pluriel, terminées en* asse, asses, assent, *au subjonctif*, que j'aimāsse, que tu aimāsses, qu'ils aimāssent.	47. *Dans tous les autres substantifs*, chăsse (*au renard*), măsse (*d'hommes*), *etc.*, *et dans la première et la seconde personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif*, que nous aimăssions, que vous aimăssiez.
Tous ces mots conservent leur quantité, lors même qu'au lieu de la terminaison muette, ils en prennent une masculine, chāssis, pāsser, cāsser, *etc.*	

48. arte, artre.	48. *Sans exception*, cărte, dărtre, *etc.*
49. at, *dans ces substantifs*, bāt, māt, appāt, dégāt, *et dans les troisièmes personnes du singulier de l'imparfait du subjonctif*, qu'il aimāt.	49. *Dans tous les autres substantifs*, combăt, avocăt, *etc. Dans les adjectifs*, plăt, *et à la troisième personne du présent de l'indicatif*, il se băt.
50. ate, ates, *dans* hāte, pāte, il gāte, māte, démāte, *et dans les secondes personnes de l'indicatif terminées* en āies : vous aimātes.	50. *Dans tous les autres cas.*
51. atre, attre. *Toujours.*	51. *Excepté*, quătre, băttre, *avec ses dérivés.*
52. au, *suivi d'une consonne dans la dernière syllabe*, hāut, chāud, fāux, *et quand il forme une syllabe suivie de la terminaison féminine*, āuge, āutre, āune, *etc.*	52. *Douteux quand il précède une syllabe masculine*, ăubade, ăudace, *et quand il est final*, joyău, coteău. *Il est bref dans* Păul.
53. ave, *selon l'usage actuel dans tous les mots*, entrāve, grāve, *etc.*	53. *Selon l'abbé d'Olivet, bref dans* căve, răve, on păve. *Bref, suivi d'une syllabe masculine*, grăvir, conclăviste, *etc.*
54. avre, *sans exception*, cadāvre, hāvre, *etc.*	54.
55. ax, axe	55. *Sans exception*, Ajăx, tăxe, *etc.*

SECONDE TABLE.

E.

Remarque. On a vu que nous distinguons trois sortes d'*e*; l'*è* ouvert, l'*é* fermé, et l'*e* muet. L'*è* ouvert peut l'être plus ou moins : ce qui nous a décidés à en distinguer de trois espèces. L'*è* ouvert commun

est souvent bref. L'*é* fermé est bref; et l'*e* muet est si bref qu'il est presque nul, excepté dans les monosyllabes.

Aucun de nos mots ne commence par un *e* muet, ni par un *é* très-ouvert, excepté *être*.

1. eble, ebre	1. *Sans exception*, hièble, funĕbre, *etc.*
2. ec, ece, *dans les pluriels masculins*, grēcs, échēcs, *etc.*	2. *Dans tous les autres cas*, bĕc, nièce.
3. eche, *très-ouvert dans* bēche, lēche, griēche, pēche (*de poisson, fruit*), revēche, empēche, dépēche, prēche.	3. *Peu ouvert dans* calèche, flèche, flammèche, crèche, sèche, brèche, on pèche (*on fait un péché*).
4. ècle, ect, ecte, ède, éder.	4. *Sans exception*, siĕcle, respĕct, sĕcte, tiède, cĕder.
5. ée, *sans exception*, crēe, caducēe, etc.	5. *Suivi d'un é fermé*, crĕé.
6. ef, *suivi d'un s*, chēfs, brēfs.	6. *Sans exception au singulier*, chĕf, brĕf.
7. effe, *dans* grēffe.	7.
8. efle, *dans* nēfle.	8. *Dans* trĕfle.
9. ege, *sans exception*, sacrilēge, collēge, *etc.*	9.
10. egle	10. *Sans exception*, rĕgle, sĕigle.
11. egne, *dans* rēgne, duēgne, *selon l'usage actuel.*	11. *Dans* pĕigne, ensĕigne. *Selon l'abbé d'Olivet, douteux dans* rĕgne, duĕgne.
12. eil, eille	12. *Sans exception*, solĕil, vermĕille, *etc.*
13. ein, einte, *dans tous les pluriels.*	13. *Douteux au singulier*, dessĕin, fĕint, *etc.*
14. einte, *sans exception*, fēinte, attēinte, *etc.*	14.
15. eitre, *dans* rēitre, *le seul mot ainsi terminé.*	15.

16. el, *dans les pluriels*, autēls, solennēls.	16. *Sans exception au singulier*, sĕl, autĕl.
17. ele, *très-ouvert dans* zēle, poēle, frēle, pēle, mēle, grēle, il mēle, se fēle, bēle.	17. *Ouvert commun dans les autres mots*, modèle, rebèlle, *etc.*
18. em, en, *au milieu d'un mot et suivi d'une consonne*, tēmple, exēmple, tēnter, *etc.*	18. *A la fin du mot sans exception*, itĕm, hymĕn, *etc.*
19. eme, *dans presque tous les mots*, baptēme, diadēme, *etc.*	19. *Douteux dans* crème, *mais bref dans* il sĕme, je sĕme.
20. ene, *dans* chēne, cēne, scēne, gēne, alēne, frēne, rēne, arēne, pēne.	20. *Douteux dans les noms propres*, Diogène; *mais bref dans les autres*, phénomĕne, *etc.*
21. ent, *dans les pluriels*, momēns, lēnts.	21. *Au singulier sans exception*, momĕnt, lĕnt.
22. epe, epre, *dans tous les mots*, guēpe, crēpe, *etc.*	22. *Excepté le seul mot* lèpre.
23. ectre, epte, eptre	23. *Sans exception*, spĕctre, inĕpte, scĕptre.
24. eque, ecque, *dans* évēque, archevēque.	24. *Dans tous les autres mots*, grĕcque ou grĕque, bibliothĕque.
25. er, *plus ouvert dans* fēr, enfēr, mēr, vēr, hivēr; *et à l'infinitif des verbes, s'il est suivi d'une voyelle, et que l'r sonne*; célébrēr avec vous.	23. *Ouvert dans les autres noms*, Lucifĕr, Jupitĕr, éthĕr, chĕr, clĕr, *et à l'infinitif s'il est suivi d'une consonne, et que l'r ne sonne pas*, aimĕr la promenade, *parce que dans ce cas l'e est fermé.*
26. erbe, erce, erse, erche, ercle, erde, erdre.	26. *Sans exception*, hĕrbe, commĕrce, travĕrse, il chĕrche, cĕrcle, qu'il pĕrde, pĕrdre.
27. ert, *dans les pluriels*, concērts.	27. *Douteux au singulier*, concĕrt.
28. ere, *sans exception, selon l'usage actuel*; pēre, sincēre, *et au prétérit des verbes*, ils	28 *Douteux, selon l'abbé d'Olivet*, pĕre, chimĕre, *etc. mais nous pensons que c'est à*

aimērent.	*tort.*
29. erge, ergue, erle, erne, erme, erpe.	29. *Sans exception*, aspĕrge, exĕrgue, pĕrle, cavĕrne, épidĕrme, sĕrpe, etc.
30. err, *très-ouvert dans* tērre, guērre, tonnērre, il ērre, pērruque, fērrer, tērrain, nous vērrons.	30. *Douteux dans* guĕrrier, tĕrroir, tĕrrible, attĕrre, dĕrrière, fĕrrière. *L'e est moins ouvert et bref dans* tĕrreur, ĕrreur, ĕrrant, ĕrroné, ĕrrata, *où les deux* r *se font entendre séparément.*
31. ers, *sans exception, soit qu'on prononce l'*r, *soit qu'on ne la prononce point*, univērs, dangērs, *etc.*	31.
32. es, *ouvert dans* lēs, (*article*), *et dans* succēs, décēs, *et autres mots semblables ; mais fermé dans les pluriels des noms en* é, beautés, bontés, *et dans les secondes personnes du pluriel des verbes où le* z *est pour* s, vous aimez.	32.
33. ese, *sans exception*, diocēse, thēse, *etc.*, *et dans le verbe* il pēse.	33. *Mais ce verbe devient bref dans la forme interrogative*, pĕse-t-il?
34. esque	34. *Sans exception*, grotĕsque, *et c.*
35. esse, *dans* abbēsse, profēsse, confēsse, prēsse, comprēsse, exprēsse, cēsse, lēsse, on s'emprēsse, il profēsse.	35. *Dans tous les autres mots*, carĕsse, parĕsse, tendrĕsse, *etc.*
36. este, estre	36. *Sans exception*, modĕste, terrĕstre, *etc.*
37. et, *dans* arrēt, benēt, forēt, *et tous les autres mots qui*	37. *Dans tous les autres mots*, bidĕt, cadĕt, *etc., ainsi que dans*

s'écrivaient autrefois avec une s muette, à la place de laquelle on met un accent circonflexe, ainsi que dans tous les pluriels et le verbe il ēst.	*la conjoncion* ĕt.
38. ete, *dans* bēte, fēte, *et les autres mots en ete, desquels on a retranché l's muette.*	38. *Dans les autres mots,* poēte, houlĕtte, vous ĕtes. *Ce dernier long ou bref au gré des poètes, selon l'abbé d'Olivet.*
39. etre, *dans le verbe* ētre, salpētre, ancētres, *et les autres mots d'où l'on a retranché l's muette.*	39. *Dans tous les autres mots,* diamĕtre, il pénĕtre, *etc.*
40. eu, *suivi d'un* x, jēux, fēux, *etc.*	40. *Au singulier, sans exception;* jĕu, fĕu, *etc.*
41. eve, *dans* trēve, grēve, il rēve, *et dans tous les temps de ce verbe.*	41 *Douteux dans les autres mots,* féve, brĕve, achĕve, *etc.; mais bref, selon l'abbé d'Olivet, dans* trĕve de compliment.
42. euf, euil, eul, *dans tous les pluriels,* fautēuils, tillēuls, nēufs, *etc.*	42. *Au singulier, sans exception;* nĕuf, fautĕuil, tillĕul, *etc.*
43. eule, *dans* mēule, ils vēulent.	43. *Dans tous les autres mots,* guĕule, *etc.*
44. eune, *dans* jēune (*abstinence*).	44. *Dans* jĕune (*d'âge*).
45. eur, *dans tous les pluriels,* flattēurs.	45. *Au singulier, sans exception,* pĕur, *etc.*
46. eure, *quand le mot ainsi terminé ne fait rien attendre;* c'est une fille majēure, dans une hēure.	46. *Quand le mot ainsi terminé en fait attendre un autre,* une hĕure entière, la majĕure partie.
47. eux, *euse, sans exception,* heurēux heurēuse.	47.
48. evre, *sans exception, se-*	48. *Douteux, selon l'abbé*

lon l'usage actuel, orfèvre, lièvre, *etc.* | *d'Olivet*, lièvre, *etc.*, *mais à tort.*

49. . . . . | 49. *Sans exception, au commencement, au milieu et à la fin des mots, quand l'x se prononce* cs *ou* gz, exemple, sèxe, perplèx, *etc.*

TROISIÈME TABLE.

I.

REMARQUE. Comme le nombre des brèves l'emporte de beaucoup sur les longues, surtout dans les trois voyelles restantes, nous supprimons les terminaisons qui ne produisent que des brèves : on doit en conséquence regarder comme bref tout ce qui n'est point indiqué comme long ou douteux.

1. idre, *dans* cīdre, hydre, *où l'y a le même son.*	1.
2. ie, *diphthongue*	2. *Douteux*, mĭel, fĭer, pitĭé, Dĭeu, *etc.*
3. ie, *dissyllabe quand l'e est muet ;* vīe, saisīe, il prīe, *etc.*	3. *Quand l'e est fermé*, prĭer, supplĭer, *etc.*
4. ige, *dans* tīge, il oblīge, affīge, *selon l'usage actuel : l'abbé d'Olivet le croit douteux.*	4. *Dans tous les autres noms, et dans les temps des verbes*, affĭger, oblĭger, *lorsque l'e n'est pas muet.*
5. ile, *dans* īle, presqu'īle, *qu'on écrivait autrefois avec une s.*	5. *Dans* style, huĭle, tuĭle, *etc. ; il est long dans ces mots, selon l'abbé d'Olivet.*
6. im, in, *avec une consonne autre que la leur*, sīmple, pīnte.	6. *Avant leur propre consonne*, ĭmmoler, ĭnnover.
7. ime, *dans* abīme, dīme, *et dans les prétérits définis*, nous vīmes, *etc.*	7. *Dans tous les autres mots*, maxĭme, pusillanĭme, *etc.*

8. ire, ise, *sans exception*; īre, empīre, surprīse, *etc.*, *ainsi que dans les verbes*, ils līsent, qu'īls dīsent, ils vīrent, *etc.*	8. *Avec la terminaison masculine*, soupĭrer, subtilĭser, *etc.*
9. isse, *dans les imparfaits du subjonctif*, que je fīsse, tu fīsses, ils fīssent.	9. *Dans tous les substantifs*, *et dans tous les adjectifs*, écrevĭsse, *etc.*
10. it, *dans les imparfaits du subjonctif*, qu'il fīt.	10. *Par-tout ailleurs*, maudĭt, *etc.*
11. ite, *dans* bénīte, gīte, vīte, *et dans les secondes personnes des verbes au prétérit*, vous fītes, vous dītes, *etc.*	11. *Dans tous les autres mots*, hermĭte, *etc.*, *et au présent de l'indicatif*, vous dĭtes, *etc.*
12. itre, *dans* épītre, regītre, *qu'il vaut mieux écrire et prononcer* registre; *et dans ce cas il est bref*, *selon l'abbé d'Olivet.*	12. *Douteux dans les autres mots*, mitre, vìtre, *etc.*; *mais il est bref avec la terminaison masculine*, mĭtré, *etc.*
13. *Dans les adjectifs féminins dont le masculin est en* īf, vīve, *etc.*	13. *Dans tous les autres mots*, endĭve, *etc.*
14. ivre, *dans* vīvre, *substantif.*	14. *Dans les autres mots*, lĭvre, vĭvre (*verbe*).

QUATRIÈME TABLE.

O.

1. o, *dans* ōs, ōser, ōsier, ōter, hōte, *les seuls mots où il soit ouvert quand il commence le mot.*	1. *Dans tous les autres mots*, ŏdeur, hŏtel, hŏtellerie, *etc.*
2. obe, *dans* glōbe, lōbe.	2. *Dans tous les autres mots.*
3. ode, *dans* je rōde.	3. *Par-tout ailleurs*, ŏde, épŏde.
4. oge, *dans* dōge (*de Venise*).	4. *Dans les autres mots*, lŏge, *etc.*

5. ogne, *dans* je rōgne.	5. *Par-tout ailleurs*, besŏgne, *etc.*
6. oi, *suivi d'une* s, rōis, emplōis, *etc.; il s'agit ici de la diphthongue.*	6. *Douteux sans en être suivi,* roĭ, *etc.*
7. oie, *sans exception,* la jōie, ōie, Trōye, *etc.*	7.
8. oin, *suivi d'une* s *ou d'une autre consonne*, sōins, pōint.	8. *Douteux final*, sŏĭn, lŏĭn, *etc.*
9. oir	9. *Douteux*, vŏir, devŏir, *etc.*
10 oire, *sans exception*, glōire, victōire, *etc.*	10.
11. ois, *sans exception*, fōis, Danōis.	11.
12. Oise, oisse, oitre, oivre, *sans exception*; frambōise, parōisse, clōitre, pōivre, *etc.*	12.
13. oit, *dans* il crōit (*de croître*), *et dérivés.*	13. *Dans les autres cas*, il crŏit (*de croire*).
14. ole, *dans* drōle, geōle, mōle, rōle, contrōle, il enjōle, il enrōle, il vōle (*il dérobe*).	14. *Dans tous les autres cas,* obŏle, symbŏle, l'oiseau vŏle.
15. om, on, *au milieu d'un mot, et avant une consonne autre que la leur,* bōmbe, trōmpe, cōnte, mōnde, *etc.*	15. *Suivis de leur propre consonne;* sŏmme, consŏnne, *etc.*
16. ome, one, *sans exception*; aumōne, atōme, *etc.*	16. *Si la consonne est redoublée, comme dans le n.° précédent.*
17. ons, *sans exception;* nous donnōns, garçōns, *etc.*	17.
18. or, ord, ort, *suivis d'une* s, hōrs, cōrps, bōrds, torts, *etc.*	18. *Sans être suivi d'une* s, castŏr, bŏrd, tŏrt, *etc.*
19. ore, orre, *sans exception;* aurōre, éclōre.	19. *Si* o *est suivi d'une terminaison masculine*, évapŏré, *excepté qu'il n'y ait deux* r.

20. os, ose, *sans exception;* repōs, dōse, *etc.*	20.
21. osse; *dans* grōsse, fōsse, endōsse, il désōsse, engrōsse, *et même avec la terminaison masculine*, fōssé, endōsser, grōsseur.	21. *Dans tous les autres mots*, crŏsse, rŏsse, bŏsse, *etc.*
22. ot, *dans* impōt, tōt, dépōt, rōt (*rôti*), entrepōt, suppōt, prévōt, *qui s'écrivait autrefois avec* s.	22. *Dans tous les autres mots*, dévŏt, *etc*, *et dans* rŏt (*rapport de l'estomac.*)
23. ote, *dans* hōte, cōte, maltōte, j'ōte, *même avant la syllabe masculine dans ces trois derniers mots*, cōté, maltōtier, ōté, *dans* hōtesse, Pentecōte.	23. *Dans* hŏtel, hŏtellerie, *etc.*
24. otre, *dans* apōtre, le nōtre, le vōtre.	24. *Dans* vŏtre, nŏtre, *suivis d'un nom.*
25. ou, oue, *sans exception*, poūdre, boūe, *etc.*	25. ou, *suivi d'une terminaison masculine*, poŭdré, moŭlu; roŭé, *etc.*
26. ouille, *dans* roūille, *et dérivés.*	26. *Quand la terminaison est masculine*, roŭillé.
27. oule, *dans* moūle, soūle, foūle, il foūle, roūle, écroūle,	27. *Avec la terminaison masculine*, moŭlu, foŭlé, *etc.*
28. oure	28. *Douteux*, bravoŭre, ils coŭrent, *etc.*
29. ourre, *dans* boūrre, boūrrée, il foūrre, coūrre.	29. *Si la syllabe qui suit est masculine*, coŭrrier, boŭrrade, *etc.*
30. ouse, *sans exception*, époūse, *etc.*	30.
31. ousse, *seulement dans* je poūsse.	31. *Dans tous les autres mots*, secoŭsse, *etc.*
32. out, *dans* aoūt, aoūteron, le coūt, le goūt, le moūt, *et leurs dérivés.*	32.

33. oute, *dans* absoûte, joûte, croûte, voûte, il coûte, je goûte, j'ajoûte.	33. *Quand la syllabe qui suit ou est masculine*, ajoûté.
34. outre, *dans* poûtre, coûtre.	34. *Dans tous les autres cas.*

CINQUIÈME TABLE.

U.

1. uche, *dans* bûche, embûche, on débûche.	1 *Avec la terminaison masculine*, bûcher, bûcheron, débûcher.
2. ue, *sans exception*, vûe, eigûe, cigûe, *etc.*	2.
3. uge	3. *Douteux*, jûge, refûge *etc.*; *mais bref quand la dernière syllabe est masculine*, jûger, réfûgier, *etc.*
4. ui, *diphthongue*	4. *Douteux*, cûir, lûi, fûir, *etc.*
5. uie, *sans exception*, plûie, *etc.*	5.
6. ule, *dans tout le verbe* brûler, je brûle.	6. *Dans tous les autres cas*, férûle, *etc.*
7. um, un, *au milieu d'un mot*, hûmble, emprûnte; *et à la fin suivi d'une* s, parfûms, importûns.	7. *A la fin du mot au singulier*, parfûm, importûn.
8. umes, *sans exception dans les verbes*; nous reçûmes, aperçûmes, *etc.*	8.
9. ure	9. *Douteux*, augûre, verdûre, *etc.*; *mais bref avec la terminaison masculine*, augûrer, *etc.*
10. use, *sans exception*, Mûse, excûse, *etc.*, *et* rûse.	10. *Avec la terminaison masculine*, refûser, excûser.
11. usse, *dans les verbes*; que je reçusse, *etc.*; aumûsse, *selon l'usage actuel.*	11. *Seulement dans quelques noms propres*, la Prûsse, *etc.*

12. ut, *dans* fût (*tonneau*), *et dans tous les verbes au subjonctif*, qu'il fût.

13. ute, uter, *dans* flûte, flûté, flûteur, flûter (*boire*), et *dans les verbes*, vous reçûtes.

12. *Dans tous les autres substantifs*, bŭt, débŭt, *et dans les verbes à l'indicatif*, il fŭt, *etc.*

13. *Dans tous les autres cas.*

Des tables que nous venons de donner, on peut déduire les principes généraux suivans :

I.er Principe. Toutes les syllabes où il y a une *s* qui s'écrit et ne se prononce pas, ou qui s'écrivait dans la vieille orthographe et qui ne s'écrit plus à présent, sont longues sans exception.

D'où l'on doit conclure, 1.° que toute syllabe finale, terminée par une *s*, un *x* ou un *z* qui ne se prononcent point, est longue; ce qui décide de tous les pluriels sans exception, *les temps*, *les jaloux*, *les nez*.

Remarque. 1.° Quand l'*s* finale doit se prononcer avec le mot qui suit à cause d'une voyelle, la syllabe est également longue.

2.° Toute syllabe marquée d'un accent circonflexe, soit au milieu, soit à la fin du mot, est longue sans exception, *tempēte*, *fēte*, *appāt*, *goūt*, etc.

II.e Principe. Toute voyelle suivie de l'*e* muet est longue sans exception, *pensēe*, *crēe*, *voīe*, *essaīe*, etc.; mais ordinairement cette voyelle devient brève, si cet *e* muet se change en un autre *é*, ou en une autre voyelle, *crĕé*, *prĭé*, *jŏyeux*, *essăyer*, etc.

Remarque. 1.° Quoique la plupart des diphthongues soient longues et qu'il soit vrai qu'elles allongent les syllabes où elles se trouvent, il y en a néanmoins

de douteuses, comme *soĭn*, *devoĭr*, *cuĭr*, et même de brèves, comme *soleĭl*, *fauteuĭl*, etc. C'est donc à faux que des grammairiens ont dit que toute diphthongue est longue.

2.° Le propre du son masculin est si bien de rendre bref celui qui le précède, que, même dans la plupart des cas où la syllabe qui précède est longue de sa nature, elle devient brève quand elle est suivie du son masculin; ainsi, *afflīge*, *excūse*, *poūdre*, *būche*, *coūrre*, etc., se changent en *afflĭger*, *bŭcher*, *poŭdré*, *coŭrrier*, *excŭser*, etc. Nous avons dit *dans la plupart des cas*, parce qu'il y a des exceptions, comme *sābré*, *mādré*, *rāfler*, *rāpé*, *chāssis*, *pāsser*, *fērrer*, *tērrain*, *cōté*, *rūsé*, etc., et autres dont nous avons parlé.

5.° Toute voyelle pénultième suivie d'un *z*, ou d'une *s* qui a le son du *z*, est longue, *trapēze*, *Sūse*, *rūse*; *permīse*, *alōse*, etc., pourvu que la dernière syllabe soit muette.

III.° Principe. Toute syllabe dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale, autre que *s*, *z* ou *x* muet, est brève, ainsi que toute syllabe finale en *l* mouillée. Nous en avons donné la preuve dans les tables.

IV.° Principe. Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent, *āmbition*, *dānse*, *tēmple*, *īnfraction*, *ōm-*

bre, hŭmble, etc.; mais quand ce sont les propres consonnes des voyelles nasales, c'est-à-dire *m* ou *n*, cela rend brève la syllabe à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale, *épigrămme, consŏnne.* Il y a néanmoins des exceptions, mais en petit nombre; comme, *flāmme, mānne*, et peut-être quelques autres.

Ve Principe. Le redoublement des consonnes *b, c, d, f, g, l, p* et *t*, rend en général brève la voyelle qui le précède : *ăbbé, ăccuser, ăddition, ăffabilité, ăggraver, ăller, ăppas, bŏtte*, etc.; mais il n'en est pas de même quand *r* ou *s* sont redoublés, *cārrosse; tērrain, pāsser, comprēsse, fōsse, aumūsse*, etc. Il y a des exceptions, dont la principale est en *isse; écrevĭsse, lĭsse*, etc.

VIe Principe. En général il faut très-peu appuyer dans la prononciation sur la dernière syllabe masculine d'un mot; qu'elle soit longue, douteuse, ou brève, quand ce mot doit être prononcé de suite avec le suivant; et il faut plus appuyer sur cette syllabe, quand le mot est dans une position contraire. Ainsi, les pénultièmes d'*agréable, déluge*, et les dernières de *devoir, besoin*, demandent très-peu d'appui dans *une agréable nouvelle, le déluge universel, il a besoin de repos, le devoir imposé* : mais ces mêmes syllabes demandent plus d'appui, si elles sont suivies d'un repos : comme, *cette maison est agréable, jusqu'au déluge, il est dans le besoin, il a fait son devoir.*

Ce principe est si vrai que ce changement de position fait qu'une syllabe de longue devient brève; car, comme l'observe l'abbé d'Olivet, on dit, *un homme honnēte, un homme brāve*; mais on doit dire, *un honnĕte homme, un brăve homme.*

L'observation des règles que nous venons de donner sur la quantité est si essentielle, que d'elle seule dépend souvent le sens qu'on doit donner aux mots. Voici la table de ces homonymes.

TABLE

DES HOMONYMES QUI ONT DES SENS DIFFÉRENS SELON QU'ILS SONT PRONONCÉS LONGS OU BREFS.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
1. ācre, *piquant.*	1. ăcre (*de terre*).
2. alēne, *outil d'un cordonnier.*	2. haleĭne, *respiration.*
3. avānt, *préposition.*	3. avĕnt, *les quatre semaines avant Noël.*
4. bāiller, *respirer en ouvrant la bouche.*	4. băiller, *donner.*
5. bāt, *selle pour les bêtes de somme.*	5. Il se băt, *du verbe battre.*
6. bāteleur, *faiseur de tours.*	6. bătelier, *le conducteur d'un bateau.*
7. bēte, *animal irraisonnable, etc.*	7. bĕtte, *herbe potagère.*
8. beaūté, *régularité et perfection de traits.*	8. bŏtté, *qui porte des bottes.*
9. bōite, *ustensile à couvercle.*	9. il boĭte, *du verbe* boiter.

10. bŏnd, *saut, rejaillissement.*	10. bŏn, *adjectif.*
11. chāir, *substance molle entre la peau et les os.*	11. chĕr, *adjectif.*
12. clāir, *adjectif.*	12. clĕrc, *celui qui écrit chez un procureur.*
13. cōrps, *substance étendue.*	13. cŏr, *instrument, durillon aux pieds.*
14. cōte, *os plat et courbé d'un animal, etc.*	14. { cŏte, *marque numérale.* / cŏtte (*d'armes*).
15. coūrs, *lieu de promenade, etc.*	15. coŭr, *lieu entouré de murs.*
16. il craīnt, *du verbe* craindre.	16. crĭn, *poil long et rude.*
17. cuīre, *verbe.*	17. cuĭr, *peau d'un animal.*
18. il dégoūte, *il ôte le goût.*	18. il dégoŭtte, *il tombe goutte à goutte.*
19. dōnt, *pronom relatif.*	19. dŏn, *présent.*
20. éteīnt, *participe du verbe* éteindre.	20. { étaĭm, *laine cardée.* / étaĭn, *métal.*
21. { faīte, *sommet.* / fēte, *jour consacré à Dieu.*	21. faĭte, *participe féminin du verbe* faire.
22. { faīx, *fardeau.* / tu faīs, *du verbe* faire.	22. il faĭt, *du verbe* faire.
23. forēt, *terrain couvert de bois.*	23. forĕt, *instrument à percer.*
24. nous fūmes, *du verbe* être.	24. je fŭme, tu fŭmes, etc., *du verbe* fumer.
25. il goūte, *du verbe* goûter.	25. goŭtte, *petite partie d'un liquide.*
26. grāve, *adjectif.*	26. il grăve, *du verbe* graver.
27. hāle, *air chaud et sec qui flétrit le teint.*	27. hălle, *lieu qui sert de marché.*
28. hōte, *celui qui tient cabaret, etc.*	28. hŏtte, *panier qu'on met sur le dos.*
29. jaīs, *substance d'un noir luisant.*	29. jĕt, *action de* jeter.
30. jeūne, *abstinence.*	30. jeŭne (*d'âge*).

31. lēgs, *ce qui a été légué.*	31. { laid, *adjectif.* laĭt, *liqueur blanche.*
32. lāis, *lacet.*	32. laï, *laïque, frère lai.*
33. je laīsse, *du verbe* laisser.	33. laĭsse, *cordon qui sert à mener.*
34. maītre, *propriétaire.*	34. mĕttre, *verbe.*
35. mātin, *chien.*	35. mătin, *1.re partie du jour.*
36. mōis, *douzième partie de l'année.*	36. mŏi, *pronom personnel.*
37. mōnt, *élévation sur la terre.*	37. mŏn, *pronom possessif.*
38. mūr, *adjectif.*	38. mŭr, *muraille.*
39. māsse, *au jeu.*	39. măsse, *amas.*
40. māle, *qui est du sexe le plus fort.*	40. mălle, *espèce de coffre.*
41. { il naīt, *du verbe* naître. il n'ēst, *du verbe* être.	41. nĕt, *adjectif.*
42. pāte, *farine détrempée et pétrie.*	42. pătte, *pied des animaux à quatre jambes.*
43. paūme, *dedans de la main, jeu, etc.*	43. pŏmme, *fruit.*
44. pēcher, *prendre du poisson.*	44. pĕcher, *transgresser la loi divine.*
45. pēne, *de serrure.*	45. pĕine, *affliction, souffrance.*
46. plaīne, *plate campagne, etc.*	46. plĕine, *féminin de l'adjectif* plein.
47. je rōgne, *je retranche.*	47. rŏgne, *maladie.*
48. rōt, *rôti.*	48. rŏt, *vent.*
49. sās, *tissu de crin qui sert à passer.*	49. { çă, *adverbe.* să, *pronom possessif.*
50. sāut, *action de sauter.*	50. sŏt, *stupide, grossier.*
51. sāint, *pur, sacré.*	51. { seĭn, *partie du corps humain.* ceĭnt, *participe du verbe* ceindre. seĭng, *signature.*

52. scēne, *lieu d'une action.* cēne, *dernier souper de J.-C.* saīne, *féminin de l'adjectif* sain.	52. la Seĭne, *rivière.*
53. tête, *partie de l'animal.*	53. il tĕtte, *il suce le lait de la mamelle.*
54. tāche, *ouvrage.*	54. tăche, *souillure.*
55. trēs, *adverbe.*	55. traĭt, *dard, ligne au crayon, etc.*
56. vaīne, *féminin de l'adjectif* vain.	56. veĭne, *vaisseau qui contient le sang.*
57. vēr, *insecte long et rampant.*	57. vĕrt, *adjectif, de couleur verte.*
58. vīvre, *substantif.*	58. vĭvre, *verbe.*
59. voīx, *son de la bouche de l'homme.*	59. il voĭt, *du verbe* voir.
60. vōler, *dérober.*	60. vŏler, *en l'air.*

« Puisque la prosodie, dit l'abbé d'Olivet, nous » enseigne la juste mesure des syllabes, elle est donc » utile, elle est donc nécessaire pour bien parler. Mais » ce serait parler très-mal que d'en observer les règles » avec une exactitude qui laisserait apercevoir de » l'affectation et de la contrainte. » *Le naturel*, nous ne saurions trop le dire, tant au physique qu'au moral, seul nous plaît, nous intéresse et nous captive. C'est donc à tort qu'on voit des étrangers donner si peu de soin à la prosodie, qui est la seul clef de *l'art de bien parler*, et de *celui de bien lire.* Ce n'est pas que nous voulions qu'on accable leur mémoire d'une infinité de règles minutieuses : mais nous voulons qu'en les faisant lire, ou en conversant avec eux, on

leur fasse remarquer les syllabes longues et les syllabes brèves; et qu'on leur fasse contracter l'habitude d'appuyer sur les premières, et de glisser sur les secondes. Nous voulons qu'on forme dès le principe leur oreille à placer l'accent prosodique sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire sur le mot de la phrase qui en est susceptible, et que par ce moyen on les habitue à saisir les nuances prosodiques d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poëte a eue en vue. Tout étranger qui ne sent pas la différence d'harmonie qu'il y a entre ces vers,

N'attendait pas qu'un bœuf, pressé de l'aiguillon,
Traçât à pas tardif un pénible sillon............

et ceux-ci :

Le moment où je parle est déjà loin de moi.......
Le chagrin monte en croupe, et galope avec lui.

cet étranger, dis-je, n'a pas bien appris à lire, et par conséquent ne saurait bien parler. Sa prononciation n'est point bien formée, parce qu'on a négligé de lui faire connaître la prosodie. Heureux, lorsque les premières impressions ne se sont point changées en habitude.

Une autre attention qu'un étranger doit avoir, c'est de distinguer les différentes espèces de prononciation : car, comme le dit encore l'abbé d'Olivet, « plus la » prononciation est lente, plus la prosodie doit être » marquée dans la lecture, et bien plus encore au » barreau, dans la chaire, sur le théâtre. » Il y a donc trois espèces de prononciation, celle de la conversa-

tion, celle de la lecture, et celle de la déclamation.

« Cette dernière, dit l'abbé Batteux, est une espèce » de chant: chaque son y est prononcé avec une sorte » de modulation; les syllabes longues y sont plus » ressenties, les brèves y sont articulées avec un soin » qui leur donne plus de corps et de consistance; ce » qui rend l'accent oratoire plus aisé à observer. »

Elle est *une espèce de chant*, parce qu'elle admet des intonations plus élevées ou plus basses, plus fortes ou plus faibles; des tenues sur les longues; des accélérations ou des ralentissemens selon les figures qu'on emploie; enfin des inflexions destinées à préparer la chute ou les différens repos. C'est ce que le même auteur prouve par cet exemple de Fléchier :

« *Déjà frémissait dans son camp | l'ennemi con-* » *fus et déconcerté. | Déjà prenait l'essor | pour se* » *sauver dans les montagnes | cet aigle | dont le* » *vol hardi | avait d'abord effrayé nos provinces. |* » *Hélas! | nous savions ce que nous devions espé-* » *rer, | et nous ne pensions pas | à ce que nous de-* » *vions craindre. | O Dieu terrible, | mais juste | sur* » *les enfans des hommes! | vous immolez | à votre* » *grandeur | de grandes victimes, | et vous frap-* » *pez | quand il vous plaît, | ces têtes illustres | que* » *vous avez tant de fois couronnées.* Nous avons marqué avec soin dans ce passage les différens repos de l'oreille, de l'esprit et de la respiration, afin qu'on puisse placer l'accent oratoire sur le mot qui doit l'avoir. Il y en a deux dans la première phrase, parce

qu'il y a un demi-repos après *camp*, et un repos final après *déconcerté*. Le premier accent, conformément aux régles que nous avons établies, porte sur *son*, et le second sur l'avant-dernière de *déconcerté*. Il y a six repos dans la seconde phrase; le premier après *déjà*; le second après *essor*; le troisième après *montagnes*; le quatrième après *aigle*; le cinquième après *hardi*; et le sixième après *provinces*, etc. Ce n'est pas qu'on doive précisément s'arrêter après chaque repos que nous avons marqué; mais on le peut, et cela suffit, parce qu'on ne s'arrêtera qu'après un de ces mots, selon la manière dont on sera affecté dans le moment de l'action. Voilà quant à l'accent oratoire.

Relativement aux intonations, aux tenues, aux accélérations et aux ralentissemens, voici comme l'abbé Batteux s'explique sur la dernière phrase, *ô Dieu!* etc. « L'intonation du premier membre, » *ô Dieu terrible!* sera plus élevée, dit-il, celle du » second plus basse, *mais juste*. L'orateur appuiera » sur la première de *terrible*, et fera sonner forte- » ment les deux *rr*, il appuiera de même sur la pre- » mière de *juste*, en faisant un peu siffler la consonne » *j*. Il précipitera un peu l'articulation du reste de la » période, *sur les enfans des hommes*, parce qu'il » y a un peu trop de sons pour l'idée. Il appuiera » de même sur *immolez*, sur *grandeur*, sur *frappez*; » il développera la première de *têtes*, et l'avant der- » nière d'*illustres* : enfin, il allongera, tant qu'il le » pourra, la dernière de *couronnées*. »

Sur quoi l'abbé Batteux remarque « que les intona-
» tions, sensibles surtout au commencement des
» membres de périodes, et après le repos et les ex-
» pressions appuyées, se placent sur les consonnes,
» et non sur les voyelles, et qu'elles sont entièrement
» séparées de l'accent, et qu'elles ne sont que la syl-
» labe accentuée, prononcée avec plus de force et
» d'étendue. »

Il ne faut pas néanmoins croire que ces intonations, ces tenues et ces accens, soient si fixes de leur nature qu'ils ne varient jamais: ils dépendent au contraire, presque toujours, des figures qu'on emploie, parce qu'ils doivent être adaptés aux mouvemens qu'on veut exciter dans l'esprit des auditeurs, ce qui mérite quelque développement.

Dans l'antithèse, il doit y avoir le même contraste dans l'intonation que dans les idées. Ainsi, dans cette phrase, *nous savions ce que nous devions espérer, mais nous ne pensions pas à ce que nous devions craindre*, l'intonation sera plus haute dans le premier membre et plus basse dans le second. Mais cette variété d'intonation ne changera rien à l'accent, parce qu'elle n'empêche pas que le repos ne soit toujours le même.

Dans la répétition, il y aura une intonation plus forte et plus d'appui sur le mot répété, parce que ce mot ne l'est que pour donner plus d'énergie ou plus de grace au discours. *Mes enfans, approchez, approchez, je suis sourd.* Si l'on y fait attention, on

verra que le second *approchez* se prononce avec une voix plus élevée, et que le son se prolonge sur la dernière syllabe. Dans la gradation, l'intonation doit toujours aller croissant à chaque degré. *D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien, puis enfin il n'y manqua rien.*

Dans l'interrogation, l'intonation sera élevée, et il y aura de la vivacité dans le récit : *Ma mignone, dites-moi, vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi, d'un empereur, ou d'une belle?* Les demi-repos seront peu marqués, afin de parvenir promptement au repos final ; mais l'accent ne portera que sur l'avant-dernière de *belle*, parce que l'effet de l'interrogation est d'y élever ordinairement la voix. Mais si la réponse suit, l'intonation de la demande sera plus élevée et celle de la réponse plus basse, afin de marquer le contraste ; et même l'accent portera quelquefois sur la dernière syllabe, parce que, comme l'observe l'abbé Batteux, l'interrogation attirant la réponse, en prend pour appui les premières syllabes. En voici un exemple. *En est-ce assez ? Nenni ; M'y voici ? Point du tout.*

Dans l'apostrophe, l'intonation s'élève tout à coup avec une espèce de transport. *Amour, tu perdis Troie!* Mais la voix baisse aussitôt pour tendre au repos.

Nous ne pousserons pas ce détail plus loin, parce que ce qui vient d'être dit suffit pour donner aux étrangers une idée de l'art si difficile de bien déclamer, et par conséquent leur montre la nécessité de

se former de bonne heure à une exacte prosodie, à la connaissance de l'accent et à l'intonation qui convient à chaque mouvement oratoire. C'est aux guides qu'ils choisiront à leur faire appliquer à toutes les figures les principes que nous venons d'établir; car chacune a son intonation, ses tenues, ses inflexions, ses précipitations, ses ralentissemens, ses accens, en un mot, un caractère qui lui est propre.

La seule attention qu'on doive avoir en se livrant aux différens mouvemens est de ne pas confondre l'accent oratoire avec l'accent prosodique. « L'accent » oratoire, dit M. Duclos, influe moins sur chaque » syllabe d'un mot par rapport au sens et au senti- » ment : il modifie la substance même du discours, » sans altérer sensiblement l'accent prosodique. La » prosodie particulière des mots d'une phrase in- » terrogative ne diffère pas de la prosodie d'une » phrase affirmative, quoique l'accent oratoire soit » très-différent dans l'une et dans l'autre. Nous mar- » quons dans l'écriture l'interrogation et la surprise; » mais combien avons-nous de mouvemens de l'âme, » et par conséquent d'inflexions oratoires qui n'ont » point de signes écrits, et que l'intelligence et le » sentiment peuvent seuls faire saisir! Telles sont les » inflexions qui marquent la colère, le mépris, l'iro- » nie, etc. L'accent oratoire est le principe et la base » de la déclamation. »

La prononciation de la lecture doit être bien moins marquée; mais elle doit l'être d'une manière sensible,

parce que cette prononciation étant lente donne le temps à la réflexion d'apercevoir les fautes qu'on pourrait faire. On ne lit bien qu'en donnant à chaque syllabe sa véritable valeur, à chaque sentiment sa juste intonation. Quoique tout ce que nous avons dit sur la déclamation doive s'observer dans la lecture, il ne s'en suit pas qu'on doive lire comme on déclame. Dans la déclamation on est hors de soi; on est tout au mouvement qu'on éprouve et qu'on veut faire passer dans l'âme des autres. Mais en lisant, on est de sang-froid, et quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. Déclamer en lisant, c'est donc mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les fureurs d'Oreste, paraîtrait agité des furies, n'exciterait que le rire et la pitié des auditeurs: il n'est, ni ne doit être Oreste. La décomposition dans les traits et les contorsions dans les membres seraient aussi hors de saison que ridicules. Le ton de la lecture doit en général être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, ni d'autre inflexion que celle que produit l'accent oratoire. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des semi-tons, et très-souvent même par des quarts de ton. Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave dans une même phrase; et c'est néanmoins ce

qui est très-ordinaire, surtout dans les pays étrangers. Bien lire en français, bien lire en anglais, sont deux manières entièrement opposées; et cette opposition tient à la différence de la nature de l'accent prosodique dans les deux langues.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres en ce que la plupart des syllabes y paraissent brèves; mais si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien. Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage. On ne la saisira jamais dans les pays étrangers, ou que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie, et qui a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne. C'est à cela qu'on distingue l'homme qui a vécu dans le grand monde de l'homme que son état a réduit à une vie de cabinet. Une femme de la cour donne, sans s'en apercevoir, la juste mesure à chaque syllabe: l'homme de cabinet l'abrège, ou l'allonge souvent par les soins mêmes qu'il prend pour être exact; ce qu'il dit est sans grâce. Si cette attention est trop marquée, elle dégénère en pédanterie. Tout plaît, tout intéresse, tout coule de source dans la femme de cour; l'art se montre trop dans l'homme de cabinet; tout est outré et ridicule même dans le pédant.

On sera peut-être surpris que nous ne traitions

*pas ici de l'*orthographe *et de la* prononciation *qui appartiennent à cette partie, mais ce que nous avons à en dire supposant la connaissance de toute, la grammaire, nous n'en parlerons qu'à la fin de la seconde Partie. Ce sera dans les chapitres XII et XIII.*

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME DES SIGNES DE NOS PENSÉES.

DIVISION GÉNÉRALE.

« Les mots, disent MM. de Port-Royal, sont des » sons distincts et articulés, dont les hommes se sont » fait des signes pour signifier les pensées. » D'où il suit que, pour en bien connaître la nature et la signification, il est essentiel de connaître parfaitement ce qui se passe en nous, puisque leur destination est de le manifester. Or, il y a en nous deux opérations : nous concevons et nous jugeons. « Concevoir, continuent-ils, n'est autre chose qu'un simple regard » de notre esprit sur les choses, comme quand j'ai » l'idée *Dieu*, *durée*, *rond*, *chien*, etc. Juger, c'est » affirmer qu'une chose que nous concevons est telle » ou n'est pas telle : comme lorsqu'ayant perçu les » idées *terre* et *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle » est *ronde*. » On doit donc distinguer dans ce qui se passe en nous, l'*objet de notre pensée*, et *la forme ou la manière de notre pensée*, dont la principale est l'affirmation.

* Ces célèbres grammairiens concluent de ce principe lumineux, et qui seul est le vrai fondement de toute la métaphysique du langage, « que les hommes

» ayant eu besoin de signes pour marquer tout ce qui » se passe dans leur esprit, il faut que, dans le nom» bre des mots, les uns signifient l'*objet de nos pen*» *sées*, et les autres *la forme et la manière de nos* » *pensées*, quoique souvent ils ne la signifient pas » seule, mais avec l'objet. »

* Ceux de la première classe sont le *substantif*, l'*adjectif*, le *pronom* et l'*adverbe :* ceux de la seconde sont l'*article*, le *verbe* avec toutes ses inflexions, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*.

Cette division serait sans doute la plus philosophique : mais comme les mots qui expriment l'objet de nos pensées, et ceux qui en expriment la forme et la manière se trouvent entremêlés dans nos discours, nous donnerons aux mots l'ordre que nous avons indiqué dans l'Introduction; et en conséquence nous traiterons, 1.° du *substantif*, 2.° de l'*article*, 3.° de l'*adjectif*, 4.° du *pronom*, 5.° du *verbe*, 6.° des *prépositions*, 7.° de l'*adverbe*, 8.° des *conjonctions*, 9.° des *interjections*. A ces neuf chapitres nous en ajouterons sept autres qui auront pour objet la *construction*, les *figures* et les *disconvenances grammaticales*, les *gallicismes*, l'*orthographe*, la *ponctuation*, l'*application raisonnée des principes de la grammaire*, la *différence de la poésie et de la prose*, les *principaux tropes*, et enfin la *théorie de la versification française*.

CHAPITRE PREMIER.

DU SUBSTANTIF.

Le substantif est un mot qui sert à nommer une personne ou une chose : il exprime l'idée d'une substance considérée en elle-même, et sans aucun rapport à ses qualités.

* Dans l'enfance des sociétés, le nombre des substantifs a dû être très-borné. Les langues de l'Europe ont long-temps été dans l'état où sont encore celles du nord de l'Amérique. Mais à mesure que les besoins ont rapproché les hommes, que l'esprit de société a multiplié les relations, que les arts d'agrément et d'utilité se sont introduits et perfectionnés, que des jouissances variées, et le plaisir même, ont été pour l'esprit un aiguillon puissant; que tout, en un mot, a donné lieu à des combinaisons nouvelles et à des sensations plus délicates, ces langues se sont peu à peu dépouillées de leur rudesse et de leur barbarie, et ont vu succéder à une pauvreté extrême une richesse proportionnée à l'étendue et au développement successif des idées. Suivons un instant cette marche de l'esprit humain.

* On ne donna d'abord des noms qu'aux objets physiques les plus frappans, et ces noms furent, dans l'origine, des noms individuels, parce qu'il n'existe et qu'on ne voit que des individus dans la nature : mais

on n'en sépara pas les qualités qui frappaient les sens, ou celles qu'on leur attribuait. Avec des sensations grossières, on désire peu, et l'on pense encore moins. Les langues restèrent plus ou moins long-temps dans cet état d'imperfection et d'indigence. Enfin des génies heureux s'élevèrent; ils réfléchirent sur ce qui se passait au dehors et au dedans d'eux-mêmes. Au dedans, ils découvrirent des idées confuses d'un Etre suprême, d'ordre moral, de beau, de bon, d'un principe pensant, de ses facultés intellectuelles, etc. : semences précieuses que la main de Dieu même y avait déposées : ils crurent s'en faire des idées, et y attachèrent des noms. Au dehors, ils s'aperçurent qu'il y avait plusieurs individus d'une même nature et doués des mêmes qualités : ils leur donnèrent un nom commun; de plus, ils en séparèrent les qualités, en les considérant en elles-mêmes, et en réalisèrent une image quelconque dans leur imagination. Ils les considérèrent comme existantes d'après ce type idéal. C'est ainsi qu'insensiblement on a créé un être, une substance, à tous les objets qui n'ont pas une existence corporelle dans la nature.

Il y a donc au premier coup-d'œil trois sortes de noms substantifs : 1.° ceux qui expriment les objets; tels sont ces noms, *montagne*, *rose*, *soleil*, etc., 2.° ceux qui expriment les objets qui ne frappent pas les sens, mais dont on s'est formé une idée indépendamment de tout autre mot, soit que ces objets existent réellement; tels sont ces noms, *Dieu, ange, âme,*

esprit, *éternité*, *vertu*, *mémoire*, *volonté*, *justice*, etc. 3.° enfin ceux qui expriment ces abstractions de l'esprit, ces types purement fictifs qu'on s'est faits en considérant les qualités séparément; tels sont ces mots, *grandeur*, *beauté*, *petitesse*, etc.

*La plupart des substantifs de la seconde espèce, et tous ceux de la troisième, sont ceux que les grammairiens ont nommé *substantifs abstraits*, parce qu'ils sont, dit Du Marsais, « le résultat d'une opé-
» ration de l'esprit, par laquelle, à l'occasion des
» impressions sensibles des objets extérieurs, ou à
» l'occasion de quelque affection intérieure, nous
» nous formons par réflexion un concept singulier
» que nous détachons de tout ce qui peut nous avoir
» donné lieu de le former : nous le regardons à part
» comme s'il y avait un objet réel qui répondît à ce
» concept, indépendamment de notre manière de
» penser, et parce que nous ne pouvons faire con-
» naître aux hommes notre pensée autrement que par
» la parole. Cette nécessité et l'usage où nous som-
» mes de donner des noms aux objets réels, nous ont
» portés à en donner aussi aux objets métaphysiques
» dont nous parlons, et ces noms n'ont pas peu con-
» tribué à nous faire distinguer ces concepts. » Ces substantifs ne sont pas une classe particulière: ils sont, comme ceux de la première espèce, des noms communs. En effet, comme les mots *arbre*, *homme*, etc., sont communs, parce qu'ils conviennent à tout ce qui est *arbre*, *homme*, etc.; de même les mots *esprit*,

pensée, *grandeur*, *beauté*, sont des noms communs, parce que les deux derniers sont communs à tout ce qui est grand ou beau. C'est donc à tort qu'on a fait une classe distincte des substantifs abstraits.

Les substantifs communs sont plus ou moins généraux, selon qu'ils conviennent à plus ou moins d'individus. On les a divisés en *noms de genre* et en *noms d'espèce*. Mais cette division est peu essentielle en grammaire. Il suffit à notre dessein d'observer que dans cette série, *animal*, *quadrupède*, *chien*, *barbet*, le premier, qui est genre par rapport aux autres, est plus général que le second; que le second l'est plus que le troisième, et que le troisième l'est plus que le quatrième. « La grammaire, dit l'abbé Régnier, ne » considère dans les mots que les propriétés qui la » concernent. »

D'autres substantifs ne conviennent qu'à une seule personne ou à une seule chose : tels sont ces noms, *Homère*, *Milton*, *Londres*, *Rome*, etc. On les a nommés, par opposition aux premiers, *substantifs propres*.

Il y a cette différence entre le substantif commun et le substantif propre, que le premier désigne les êtres par l'idée générale d'une nature commune à plusieurs; tel est le nom *homme*, qui convient à chacun des individus de l'espèce humaine : et que le second les désigne par l'idée singulière d'une nature individuelle; tel est le mot *Pierre*, qui ne désigne que le seul individu nommé *Pierre*.

Il n'y a que ces deux sortes de substantifs : mais parmi les communs on doit distinguer les *collectifs*, à cause des lois particulières que quelques-uns d'entr'eux suivent dans le discours.

Les grammairiens les ont nommés *substantifs collectifs*, parce que ces mots, quoiqu'au singulier, présentent à l'esprit l'idée de plusieurs objets de même espèce comme réunis, et formant une collection. Ils en distinguent de deux sortes : ceux qui expriment une collection totale, comme, *armée*, *peuple*, *forêt*, etc.; et ceux qui n'expriment qu'une collection partielle, comme, *infinité*, *la plupart*, etc. Les premiers sont les *collectifs généraux*, et les seconds les *collectifs partitifs*.

Le substantif a trois fonctions dans le discours : il y est ou en sujet, ou en apostrophe, ou en régime.

Le substantif est en sujet toutes les fois qu'il est ce dont on affirme quelque chose. Quand on dit, *l'oiseau vole*, *le lion ne vole pas*, les substantifs *oiseau* et *lion* sont en sujet, parce qu'on affirme du premier qu'*il vole*, et du second qu'*il ne vole pas*.

Principe général. C'est au substantif sujet que tout se rapporte dans le discours. Dans cette phrase, *un homme juste et ferme n'est ébranlé, ni par les clameurs d'une populace injuste, ni par les menaces d'un fier tyran : quand même le monde brisé s'écroulerait, il en serait frappé, mais non pas ému*; les adjectifs *juste* et *ferme* modifient le substantif sujet

homme, et tout le reste modifie *un homme juste et ferme*. On ne doit point regarder comme une exception la loi à laquelle sont assujétis les collectifs partitifs suivis d'un pluriel en régime, parce que ces collectifs, et le pluriel qui les suit, formant un sens indivisible, équivalent à un seul mot.

Le substantif est en apostrophe, lorsqu'il est la personne ou la chose à laquelle on adresse la parole, comme, Rois, *soyez attentifs*. Peuples, *prêtez l'oreille*, Terre, Mer, *et vous*, Cieux, *soyez sensibles à nos plaintes*. Ces substantifs *Peuples, Rois, Terre, Mer* et *Cieux*, sont en apostrophe.

Remarque. On ne fait ordinairement des apostrophes qu'aux êtres vivans et animés; mais dans des mouvemens oratoires, et dans des transports de passion, on s'adresse à la nature entière. L'imagination enflammée donne des sens, une âme, du sentiment à tout ce qui existe, en voici un bel exemple. *O Hippias! Hippias! je ne te verrai plus! Hippias n'est plus, et je vis encore! O mon cher Hippias, c'est moi cruel! moi impitoyable, qui t'ai appris à mépriser la mort. Je croyais que tes mains fermeraient mes yeux, et que tu recueillerais mon dernier soupir: O Dieux cruels! vous prolongez ma vie pour me faire voir la mort d'Hippias! O cher enfant que j'ai nourri, et qui m'a couté tant de soins, je ne te verrai plus!...O chère ombre, appelle-moi sur les rives du Styx; la lumière m'est odieuse; c'est toi seul, mon cher Hippias, que je veux revoir. Hippias! Hippias! ô mon*

cher Hippias! je ne vis encore que pour rendre à tes cendres le dernier devoir. FÉNÉLON.

Le substantif est en régime quand il dépend immédiatement d'un autre mot. Dans ce cas, il restreint la signification du mot dont il dépend. Or, le substantif peut dépendre ou d'un autre substantif, ou d'un adjectif, ou d'un verbe ou d'une préposition : *la loi de Dieu, utile à l'homme, aimer son prochain, chez son père.* On appelle *régissant* le mot dont un autre dépend, et *régi* ou *régime*, le mot qui dépend d'un autre.

Nous parlerons à leur place des régimes des adjectifs, des verbes et des prépositions. Nous nous renfermerons ici dans ce qui regarde le substantif.

En français, un substantif ne peut être régime d'un autre substantif qu'à l'aide d'une préposition. Cette préposition est ordinairement *de;* comme, *la difficulté de l'entreprise :* mais ce sont aussi quelquefois *à* et *pour;* comme *l'abandon à ses passions, le goût pour le plaisir.* Comme on le voit par ces exemples, ce n'est qu'improprement qu'on dit qu'un substantif est régi par un autre substantif; il ne l'est en réalité que par la préposition.

RÈGLE GÉNÉRALE. De deux substantifs, dont l'un est *régissant* et l'autre *régi*, c'est le *régissant* qui marche ordinairement avant le *régi.*

« La beauté *des sentimens,* la violence *des passions,* la grandeur *des événemens*, et les succès miraculeux

des grandes épées des héros, tout cela m'entraîne comme une petite fille.» SÉVIGNÉ.

Dans le *réduit obscur* d'une alcove enfoncée,
S'élève *un lit* de plume à grands frais amassée:
Quatre rideaux pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à *la clarté* du jour.

REMARQUE. Nous avons dit *ordinairement*, parce que, comme nous le verrons ailleurs, l'inversion dérange quelquefois cet ordre.

Les mots de la langue française ne sont pas tellement fixes, qu'ils ne puissent souvent changer de nature par l'emploi qu'on en fait. Nous aurons occasion de voir que des adjectifs, des verbes, des adverbes, et même des prépositions, deviennent de véritables substantifs : c'est pour la même raison que des substantifs prennent quelquefois la nature des adjectifs. Dans cette phrase de Bossuet, *Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même, Dieu* est adjectif dans le premier membre, et substantif dans le second.

Il y a deux choses à considérer dans les substantifs, le *genre* et le nombre.

ARTICLE I.er

DU GENRE DES SUBSTANTIFS.

La langue française n'admet que deux genres, le *genre masculin* et le *genre féminin*. Elle n'a point de *genre neutre*. Cette distinction des substantifs en deux genres a eu son origine dans la différence des

sexes. Le *masculin* appartient aux hommes et aux animaux mâles, et le *féminin* aux femmes et aux animaux femelles.

Pour marquer la différence des sexes, on a quelquefois donné des noms différens aux mâles et aux femelles, comme *homme* et *femme*, — *cheval* et *jument*,—*taureau* et *génisse*, etc. D'autres fois on s'est contenté de les distinguer en donnant aux noms une terminaison différente, comme *lion* et *lionne*,—*chien* et *chienne*, — *chat* et *chatte*, etc. : cette manière est la plus simple et la meilleure. Mais souvent on s'est servi du même mot pour exprimer le mâle et la femelle, comme *brochet*, *carpe*, *perdrix*, *aigle*, *tourterelle*, etc. Cette dernière manière est une vraie imperfection dans la langue.

C'est par imitation qu'on a donne le genre masculin ou le genre féminin à tous les autres substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport à l'un ou à l'autre sexe. *Jeu* et *bois*, sont masculins; *table* et *fleurs*, sont féminins.

PRINCIPE GÉNÉRAL. Dans la langue française, tous les substantifs, autres que ceux des hommes et des animaux, appartiennent exclusivement à l'un ou à l'autre genre.

Il y a des exceptions à ce principe; mais la plupart viennent de la différente acception qu'on a donnée aux noms, comme, *un livre*, volume manuscrit ou imprimé, et *une livre*, poids ou monnaie. Nous en

donnons la table (*). Voici le petit nombre de ceux qu'on doit excepter, quoiqu'ils aient la même signification dans les deux genres.

(*) *Substantifs de différens genres sous différentes significations.*

Masculin.	Féminin.
Aide, masc. quand il signifie celui qui aide un autre. *Un aide de camp.*	*Aide*, fémin. assistance. *Etre d'une grande aide. Aides*, impôts, ou terme de manége.
Aigle, masc. oiseau de proie, pupitre d'église en forme d'aigle, homme à grands talens.	*Aigle*, fémin. nom d'une constellation, enseigne des légions romaines, figure de l'oiseau de proie dans les armoiries, etc.
Ange, masc. créature spirituelle.	*Ange*, fémin. poisson de mer.
Aune, masc. arbre qui croît près des eaux.	*Aune*, fémin. mesure pour auner la toile. Il se dit aussi de la chose mesurée.
Barbe, masc. cheval de Barbarie.	*Barbe*, fémin. poil du menton.
Barde, poëte chez les anciens Celtes.	*Barde*, tranche de lard fort mince.
Berce, masc. petit oiseau qui vit dans les bois.	*Berce*, fémin. plante dont il y a plusieurs espèces.
Un capre, masc. armateur, vaisseau armé en course.	*Une câpre*, fémin. fruit du câprier.
Le carpe, masc. partie qui est entre le bras et la paume de la main.	*La carpe*, fémin. poisson d'eau douce.
Un cartouche, masc. ornement de peinture, de sculpture et de gravure.	*Une cartouche*, fémin. la charge entière d'une arme à feu.
Un coche, masc. voiture de terre et d'eau.	*Une coche*, fémin. entaille faite à du bois, truie.

Amour est masculin au singulier. Autrefois on le faisait aussi du féminin, surtout en poésie. Racine a dit : *il vous jurait une amour* éternelle. De nos jours on ne l'emploie plus qu'au masculin, excepté dans le

Masculin.	Féminin.
Contre-garde, masc. employé dans les hôtels de monnaie pour tenir le registre des matières qu'on y apporte.	*Contre-garde*, fémin. espèce de fortification au-devant d'un bastion.
Un cornette, masc. nom qu'on donnait à un officier de cavalerie.	*Une cornette*, fémin. pavillon blanc, la hupe d'un oiseau, étendard de cavalerie, coëffe de matin pour les femmes.
Un cravate, masc. cheval de Croatie.	*Une cravate*, fémin. linge qui couvre le cou.
Crêpe, masc. sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire.	*Crêpe*, fémin. pâte fort mince qu'on fait cuire, en l'étendant sur la poële.
Custode, masc. président de l'Académie des Arcades de Rome, officier de l'ancienne Rome, curé de certaines églises, etc.	*Custode*, fémin. chaperon qui couvre le fourreau des pistolets ; appui garni de crin dans le fond d'un carrosse, etc.
Un écho, masc. son réfléchi. (on prononce *éco*).	*Echo*, fémin. nom de nymphe.
Un enseigne, masc. officier qui porte le drapeau.	*Une enseigne*, fémin. drapeau, tableau pendu au-dessus des boutiques, à la porte des hôtelleries.
Espace, masc. étendue comprise entre deux points : *espace de chemin, de temps.*	*Espace*, fémin. ce qui sert dans l'imprimerie à espacer les mots et à justifier les lignes.
Exemple, masc. ce qu'on propose à imiter ou à fuir.	*Exemple*, fémin. ce qu'un maître d'écriture donne pour modèle à ses écoliers.

style marotique. Cependant l'emploi qu'on en ferait en poésie au féminin, dans le genre noble, serait plutôt une négligence qu'une faute. Mais au pluriel il est toujours féminin, à moins qu'il ne signifie ces espèces

Masculin.	Féminin.
Foret, masc. outil de fer pointu en forme de vis, pour faire des trous dans le bois.	*Forêt*, grande étendue de pays couvert de bois.
Fourbe, trompeur, qui trompe avec adresse.	*Fourbe*, fémin. tromperie.
Un garde, masc. homme préposé pour garder quelque chose. Nota. C'est par ellipse qu'on dit : *Un garde française.*	*Une garde*, fémin. l'action de garder, troupe armée pour veiller à la sûreté, partie d'une épée, femme qui garde les malades.
Un garde-robe, masc. toile ou surtout pour conserver le linge.	*Une garde-robe*, fémin. lieu où l'on serre le linge, les habits.
Le *givre*, masc. espèce de gelée blanche et épaisse qui s'attache aux arbres.	*La givre*, fémin. en terme d'armoirie, le serpent.
Un greffe, masc. lieu où se gardent les registres d'une cour de justice.	*Une greffe*, fémin. branche qu'on ente sur un arbre.
Le gueules, masc. terme de blason, couleur rouge.	*La gueule*, fémin. partie du corps qui répond dans certains animaux à ce qu'on appelle la bouche de l'homme.
Un guide, masc. un conducteur.	*Une guide* ou *des guides*, fémin. longe de cuir avec quoi on conduit les chevaux *.
Héliotrope, masc. sorte de fleur.	*Héliotrope*, fémin. pierre précieuse.

* On dit aussi : *La guide des pécheurs*, en parlant d'un livre ascétique de Louis de Grenade.

de petits génies qui, selon la mythologie des Grecs, servaient toujours de cortège à la déessę de la beauté. On doit donc dire *un fol amour*, et de *folles amours.*

Automne est masculin ou féminin, à volonté. On

Masculin.	Féminin.
Hépatite, masc. pierre précieuse qui a la couleur et la figure du foie.	*Hépatite*, fémin. inflammation au foie.
Hymne, masc. cantique à l'honneur de la Divinité, poëme chez les payęns.	*Hymne*, fémin. cantique qui fait partie de l'office divin.
Interligne, masc. espace blanc qui reste entre deux lignes écrites ou imprimées.	*Interligne*, fémin. terme d'imprimerie, lame de fonte mince qu'on place entre les lignes afin de les espacer.
Laque, beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge.	*Laque*, sorte de gomme qui vient des Indes Orientales et qui entre dans la composition de la la cire d'Espagne.
Le lys, masc. fleur.	*La Lys*, fémin. rivière des provinces belgiques.
Un livre, masc. volume manuscrit ou imprimé.	*Une livre*, fémin. poids, ou vingt sous de France.
Un loutre, masc. chapeau, manchon de poil de loutre.	*Une loutre*, fémin. animal amphibie.
Un manche, masc. poignée d'un instrument, d'un outil.	*La manche*, fémin. partie de l'habit, de la robe qui couvre le bras; bras de mer entre la France et l'Angleterre.
Un manœuvre, masc. homme de journée.	*La manœuvre*, fémin. fonction des matelots.
Masque, masc. faux visage de carton, de velours noir, etc; celui qui porte un masque.	*Masque*, fémin. terme d'injure, une femme laide, vieille, et surtout malicieuse.

dit également bien, *un automne pluvieux*, ou *une automne pluvieuse*. Le féminin est d'un usage plus général, et surtout en prose.

Chose est toujours féminin, comme *une belle* chose;

Masculin.	Féminin.
Un mémoire, masc. instruction sur une affaire, écrit pour se ressouvenir de quelque chose.	*La mémoire*, fémin. souvenir, la faculté par laquelle on conserve le souvenir des choses.
Un mestre-de-camp, masc. colonel de cavalerie.	*La mestre-de-camp*, fémin. la première compagnie d'un régiment de cavalerie.
Un mode, masc. terme de grammaire, etc.	*Une mode*, fémin. manière, usage, façon.
Un môle, masc. jetée de pierres à l'entrée d'un port.	*Une mole*, fémin. masse de chair informe.
Un moule, masc. creux propre à former un ouvrage de fonte, d'argile ou de cire.	*Une moule*, fémin. coquillage de mer.
Mousse, masc. jeune matelot qui sert l'équipage d'un vaisseau.	*Mousse*, fémin. sorte de petite herbe, écume qui se forme par l'agitation des liqueurs.
Navire, masc. vaisseau. L'Académie ne marque plus qu'on doive dire *la navire Argo*, en parlant du vaisseau des Argonautes.	
Le grand œuvre, masc.	*OEuvre*, fémin. action, banc des marguilliers.
OEuvre, masc. recueil de gravures et de musique.	* *OEuvres*, fémin. ouvrages d'un auteur.
Office, masc. emploi, fonction,	*Une office*, fémin. lieu où l'on

* *OEuvres*, ce mot, dans cette acception, n'est en usage qu'au pluriel.

mais s'il est précédé de *quelque*, il change de genre et devient masculin : *c'est quelque chose de bien dur.* Dans ce cas il cesse d'être substantif, il devient pronom indéterminé.

Masculin.	Féminin.
devoir, etc.	tient la vaisselle, où mangent les officiers d'un grand seigneur, l'art de préparer les desserts.
Ombre ou *hombre*, masc. sorte de jeu.	*Ombre*, fémin. obscurité, etc.
Un page, masc. jeune gentil-homme au service d'un prince.	*Une page*, fémin. le côté d'un feuillet.
Un palme, masc. mesure d'Italie.	*Une palme*, fémin. branche d'olivier, victoire.
Pâque ou *Pâques*, masc. jour de Pâques.	* *Pâques*, fémin. cérémonie dans laquelle les Juifs mangeaient l'agneau pascal, le premier ou le dernier jour de la quinzaine de Pâques.
Un parallèle, masc. comparaison, cercle parallèle à l'équateur.	*Une parallèle*, fémin. ligne parallèle.
Un pendule, masc. verge de fer, ou corde qui fait les vibrations de la pendule.	*Une pendule*, fémin. sorte d'horloge.
Le perche, masc. province de France.	*La perche*, fémin. poisson de rivière ; bâton long ; mesure.

* *Pâques*, signifiant *devoir pascal*, est encore du féminin, ainsi que *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux.

Comté et *duché* sont masculins; mais on dit, *une comté-pairie, une duché-pairie, la Franche-Comté, une vicomté.*

Maseulin.	Féminin.
Le Période, masc. le plus haut point où une chose puisse arriver.	*La période*, fémin. époque, espace de temps, réunion de phrases partielles.
Un petit peste, mase. petit garçon malin.	*La peste*, fémin. maladie épidémique.
Pique, masc. terme de jeu de cartes.	*Pique*, fémin. sorte d'arme, brouillerie.
Pivoine, masc. petit oiseau.	*Pivoine*, fémin. plante ou fleur.
Un plane ou *platane*, mase. arbre.	*Une plane*, fémin. outil d'acier.
Un poêle, mase. sorte de fourneau, dais portatif, drap mortuaire.	*Une poêle*, fémin. ustensile de cuisine.
Polacre ou *Polaque*, masc. cavalier polonais.	*Polacre* ou *Polaque*, fémin. bâtiment à rames et à voiles sur la Méditerranée.
Le ponte, masc. terme de jeu.	*La ponte*, fémin. le temps où les oiseaux pondent.
Un poste, mase. emploi, corps de soldats en un lieu, lieu avantageux pour camper.	*La poste*, fémin. lieu où l'on porte les lettres, lieu où l'on prend les chevaux.
Le pourpre, masc. couleur rouge, maladie.	*La pourpre*, fémin. petit poisson; étoffe peinte en pourpre; dignité royale, ou celle des cardinaux.
Un quadrille, masc. jeu.	*Une quadrille*, fémin. troupe de cavaliers rangés en ordre dans un carrousel.
Le réclame, masc. cri ou signe pour faire revenir l'oiseau au	*La réclame*, fémin. mot ou demi-mot mis au-dessous de la

Couple *, féminin, quand il signifie deux choses de même espèce qu'on met ensemble, comme, *une couple d'œufs, une belle couple de mules*, etc.; mais il est

Masculin.	Féminin.
leurre.	dernière ligne d'une feuille d'impression, pour marquer le commencement de la feuille suivante.
Un régal, masc. fête, festin; un *régale*, masc. un des jeux de l'orgue.	*La régale*, fémin. droit du roi à la perception des fruits des gros bénéfices, pendant la vacance.
Relâche, masc. cessation de travail, repos.	*Relâche*, fémin. lieu propre à y relâcher.
Un remise, masc. carrosse de louage.	*Une remise*, fémin. délais, rabais, retraite pour les lièvres, les perdrix, etc., lieu où l'on met les voitures.
Un satyre, masc. demi-dieu du paganisme.	** *Une satyre* ou *satire*, fém. poëme pastoral très-mordant chez les Grecs, critique amère, raillerie piquante.
Un sauve-garde, masc. soldat pour garantir du pillage.	*Une sauve-garde*, féminin, protection accordée pour garantir une terre de pillage, placard à ce sujet.

* Le mot *couple* ne se dit jamais des choses qui vont nécessairement ensemble; comme, les *souliers*, les *bas*, les *gants*, etc; mais alors on dit une *paire*.

** Il ne faut pas confondre *satyre* écrit par un *y* et *satire* avec un *i*. Les *Satyres*, chez les Grecs étaient des farces ou des parodies de pièces sérieuses. Par *satire* avec un *i*, on entend un ouvrage moral en prose ou en vers, fait pour censurer les vices, les passions, les sottises des hommes, ou pour les tourner en ridicule.

masculin, quand il signifie deux personnes unies par le mariage, comme *c'est un beau, un heureux couple.*

Gens *, substantif pluriel, est masculin quand il est

Masculin.	Féminin.
Un scholie, masc. terme de science.	*Une scholie*, féminin, note pour servir à l'intelligence d'un auteur classique.
Le serpentaire, masc. constellation de l'hémisphère boréal.	*La serpentaire*, fémin. plante vulnéraire.
Le sexte, masc. collection des décrétales.	*La sexte*, fémin. une des sept heures canoniales.
Solde, masc. complément d'un paiement : *solde d'un compte.*	*Solde*, fémin. paie des militaires.
Un somme, masc. sommeil.	*Une somme*, fémin. fardeau, quantité d'argent, abrégé de théologie, rivière de Picardie.
Le souris, masc. sourire **.	*La souris*, fémin. sorte de rat.
Un temple, masc. lieu consacré à Dieu.	*La temple*, fémin. partie de la tête entre l'oreille et le front. L'*l* ne se prononce pas, il est mieux d'écrire *tempe.*
Un tour, masc. un circuit,	*Une tour*, fémin. bâtiment

* *Gent* au singulier est féminin, et ne s'emploie qu'en poésie. Alors il signifie *nation. La gent qui porte le turban*; *la gent qui porte crête.*

** On doit ajouter ici *Teignes*, masc. pluriel, pourriture de la fourchette du pied du cheval, et *teigne*, fémin. dartre qui vient à la tête de l'homme, à l'écorce des arbres; insecte qui ronge les étoffes; ainsi que *teneur de livres*, masc. celui qui tient le registre d'un négociant, et *teneur*, fémin. ce qui est contenu mot à mot dans un écrit.

suivi d'un adjectif, *des gens heureux*, mais il est féminin s'il en est précédé, *de vieilles gens**. Avec *tout*, il est masculin si cet adjectif est seul, *tous les gens de*

Masculin.	Féminin.
un tour de souplesse, de couvent, de tourneur.	rond ou quarré qui dépasse la hauteur des maisons.
Le triomphe, masc. honneur qu'on rend aux vainqueurs.	*La triomphe*, fémin. jeu de cartes, carte dont il retourne.
Un trompette, masc. cavalier qui sonne de la trompette.	*La trompette*, fémin. instrument à vent.
Le vague de l'air, des airs, masc. Dans le haut style, le milieu de l'air.	*La vague*, fémin. flot, lame d'eau.
Un vase, masc. vaisseau à mettre des choses liquides.	*La vase*, fémin. limon d'une rivière, d'un étang, etc.
Un vigogne, masc. mouton du Pérou, chapeau fait de laine de vigogne.	*La vigogne*, fémin. laine de vigogne.
Le voile, masc. rideau, pièce d'étoffe destinée à couvrir quelque chose.	*La voile*, fémin. toile d'un vaisseau pour recevoir le vent.
Du Champagne, *du Bourgogne*, masc. en parlant du vin de ces provinces.	*La Champagne*, *la Bourgogne*, fémin. en parlant de ces provinces.

Autrefois on mettait au féminin, l'évangile qui se dit à la messe. *L'évangile du jour est fort belle.* L'usage actuel est pour le masculin.

* Il y a une exception à faire; car l'usage ne permettrait pas de dire : *les veilles gens de lettres*. On ferait encore un solécisme en disant : *Les vieux gens de lettres*. Il faut prendre une autre tournure et dire : *Les gens de lettres quand ils sont vieux*.

bien: lorsque *tout* est accompagné d'un autre adjectif, *gens* est masculin si ce second adjectif ne change point de terminaison au féminin, *tous les honnêtes gens.* Il est féminin dans le cas contraire, *toutes les vieilles gens;* mais dans ce dernier cas l'usage veut, pour faire parade de tout son despotisme, selon l'expression de l'abbé Girard, que l'adjectif ou le pronom qui s'y rapporte soit au masculin : *les vieilles gens sont ordinairement hargneux; les sottes gens que voilà! ils ne sont bons à rien.*

Délice est masculin au singulier, mais féminin au pluriel. L'usage veut qu'on dise, *un pur délice, de pures délices.*

Orgue, même usage. On dit *un orgue harmonieux,* et *des orgues harmonieuses.* Ce mot s'emploie plus souvent au pluriel qu'au singulier.

Foudre, toujours féminin dans le style ordinaire, comme, *la foudre est tombée..... il est craint comme la foudre;* mais dans le style élevé on peut dire, *le foudre, un foudre vengeur.* En parlant d'un grand capitaine, on dit aussi au figuré, *ce foudre de guerre,* et d'un grand orateur, *il est un foudre d'éloquence.*

Personne, substantif, est toujours féminin; mais *personne*, pronom, est toujours masculin. Nous faisons cette observation, afin qu'on prenne l'habitude de distinguer le substantif du pronom.

On ne peut donner aucune raison de ces bizarreries; elles dépendent purement du caprice de l'usage.

L'usage a voulu aussi que des substantifs fussent tantôt masculins et tantôt féminins, selon qu'ils se rapportent à un homme ou à une femme. Tels sont *auteur, docteur, général, géomètre, graveur, médecin, orateur, philosophe, poëte, sculpteur, soldat, témoin, traducteur.* On dit, *des femmes auteurs, philosophes, elle est témoin de ce qui s'est passé; Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide, général et soldat.* Il en est de même des substantifs *enfant, esclave, dépositaire*, etc.

Les grammairiens ont donné des règles pour connaître le genre des substantifs par leur terminaison. Quelques-unes de ces règles sont vagues, et presque toutes sont sujettes à beaucoup d'exceptions. La connaissance parfaite du genre des substantifs ne peut être que l'ouvrage du temps. C'est en lisant avec attention, et recourant dans le doute aux dictionnaires, qu'on prendra insensiblement l'habitude de ne pas s'y tromper. Néanmoins, comme cette grammaire est rédigée pour les étrangers, et que plusieurs personnes éclairées ont désiré que nous les y insérassions, nous allons les donner dans le plus grand détail. C'est sur leurs instances que nous nous sommes décidés à nous écarter en cela de notre plan.

Le principe le plus général auquel on remonte est qu'il n'y a que les substantifs qui finissent par un *e* muet seul ou suivi d'un *s*, selon qu'ils sont au singulier ou au pluriel, dont la terminaison soit féminine : tous

les autres sont masculins, quelle que soit leur terminaison. Mais ce principe jette peu de lumière sur l'objet que nous traitons, et serait dans son application par sa généralité même, une source de méprises continuelles.

Pour traiter ce sujet avec toute la méthode dont il est susceptible, nous diviserons les substantifs en quatre classes; 1.° les substantifs d'espèces qui sont d'un genre déterminé, quelle que soit leur terminaison; 2.° les substantifs d'espèces qui suivent le genre de leur terminaison; 3.° les substantifs à terminaison masculine; 4.° enfin les substantifs à terminaison féminine.

Nous profiterons du travail de l'abbé Girard, mais sans néanmoins nous assujettir à sa marche qui nous paraît trop longue, et même quelquefois rebutante.

Nous prévenons qu'on ne trouvera pas dans le nombre des exceptions les substantifs qui ont les deux genres, puisque leur conformité ou leur dérogation à la règle depend uniquement de l'acception dans laquelle on les prend. On doit s'attendre à quelques omissions : mais nous espérons qu'elles ne seront ni nombreuses ni importantes.

§. I.er

SUBSTANTIFS D'ESPÈCES QUI ONT UN GENRE DÉTERMINÉ, QUELLE QUE SOIT LEUR TERMINAISON.

On range dans cette classe différentes espèces de substantifs.

1.° Les noms des jours, des mois et des saisons de l'année, sont masculins.

EXCEPTION. *Automne* est des deux genres.

REMARQUE. Quand on joint le diminutif *mi* à un nom de mois, ce mot composé devient féminin. On dit *la mi-juin*, *la mi-septembre*, etc. C'est le diminutif qui décide du genre. *Mi* est mis pour *moitié*.

2.° Tous les noms d'arbres, d'arbustes, de villes, de couleurs, de minéraux et de métaux, sont aussi masculins.

EXCEPTION. *Aubépine*, *épine*, *yeuse*, *bourdaine*, *vigne*, sont du féminin.

REMARQUE. Tous les noms de villes sont en général masculins. « S'il y en a de féminins, dit l'abbé Girard, » c'est en petit nombre, dont quelques-uns font » même très distinctement connaître leur genre, étant » composés de l'article comme d'une partie propre » et inséparable du nom, tels que *la Rochelle*, *la* » *Villette*, et autres semblables. » Mais lorsque leur genre n'est pas certain, on doit les faire précéder du mot *ville*. On serait choqué d'entendre ou de lire, *Rome fut fondée 753 ans avant J.-C.*, quoique cette manière de s'exprimer soit conforme aux principes; l'oreille et l'œil préviennent toute réflexion. Dans ce cas, on doit dire, *la ville de Rome fut fondée*, etc. Néanmoins, quand on personnifie une ville, on en met ordinairement le nom au féminin; c'est ce qui a fait dire à Fénélon : *malheureuse Tyr! en quelles mains es-tu tombée!* Dans ce cas, il y a l'ellipse du mot ville.

3.° Les noms de montagnes et de vents sont également masculins.

Exceptions. *Les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, les Cordilières*, etc. *La Bise, la Tramontane*, vents.

4.° Les noms de toutes les lettres de l'alphabet français sont masculins selon la nouvelle épellation. Mais selon l'ancienne, qui est universellement proscrite de nos jours, *f, h, l, m, n, r, s*, sont féminins. Néanmoins nous mettrons ces lettres au féminin lorsque nous aurons occasion de les nommer. Nous craindrions, en agissant différemment, d'effaroucher certaines personnes qui tiennent encore à leurs vieux préjugés.

5.° Les noms de nombre ordinaux, distributifs et proportionnels, les adjectifs, les infinitifs des verbes, les adverbes et les prépositions pris substantivement, sont aussi masculins.

Exceptions. *Moitié, une courbe, une tangente, une perpendiculaire, une antique*. La raison pour les quatre dernières expressions, est qu'elles sont elliptiques.

6.° Tous les diminutifs suivent les genres des noms dont ils dérivent. *Globule* est masculin, parce qu'il dérive de *globe* qui est masculin; mais *pellicule* est féminin, parce qu'il vient du substantif féminin *peau*.

7.° Les noms de vertus et de qualités sont féminins. Exceptions. *Courage, mérite*.

§. II.

SUBSTANTIFS D'ESPÈCES QUI ONT LE GENRE INDIQUÉ PAR LEUR TERMINAISON.

Les substantifs d'espèces qui ont le genre indiqué par leur terminaison sont,

1.° Ceux d'états, d'empires, de royaumes, de provinces et de rivières.

EXCEPTIONS. *Le Mexique;* pour les provinces, *le Perche, le Maine*, etc.; pour les rivières, *le Rhône, le Tage, le Danube*, etc.

REMARQUE. « Je ne vois point d'exception, dit » l'abbé Girard, pour les noms de contrées : je n'en » vois pas du moins qui puisse occasionner de doute; » car, lorsque ces noms ont un genre différent » de celui de leur terminaison, ils sont alors » composés de l'article de leur propre genre, comme » d'une portion essentielle qui ne les abandonne ja- » mais », comme on peut s'en convaincre aisément. Quant aux noms de rivières, la terminaison masculine indique ordinairement leur genre; mais il n'en est pas de même de la féminine. « Elle se partage égale- » ment entre les deux genres, selon le même gram- » mairien. Il suffit donc d'exposer en général l'état » de l'usage; s'il survient quelque doute, c'est au dic- » tionnaire et non à la grammaire qu'il faut avoir » recours pour s'instruire. »

2.° Ceux des grains, des fruits, des fleurs, des végétaux et des pierres.

EXCEPTIONS. L'*orge*, le *seigle*, le *poivre*, le *sucre*, le *girofle*, le *chèvre-feuille*, le *porphyre*, le *sable*, l'*ellébore*, le *gingembre*, l'*albâtre*, le *jaspe*, le *marbre*, le *plâtre*, la *noix*, la *chaux*.

3.° Toutes les parties et toutes les dépendances d'une maison.

EXCEPTIONS. L'*office*, une *clé*, un *siége*, un *coffre*; un *pupitre*, le *vestibule*, un *étage*, la *cour*, un *poële*, un *verre*, un *couvercle*, un *vase*, un *portique*.

REMARQUE. Il y a trois espèces de noms composés, comme nous le verrons dans l'article suivant. Ceux qui sont composés d'un verbe et d'un nom sont les seuls qui ont un genre déterminé. Ils sont masculins, mais il y a des exceptions, comme, une *passe-velours*, instrument ou fleur; *passe-pierre*, plante; *passe-rose*, fleur; *passe-vogue*, *garde-robe*, etc.

§. III.

DES SUBSTANTIFS A TERMINAISON MASCULINE.

On place parmi les substantifs masculins,

1.° Ceux dont la dernière syllabe est en *a*, ou en a le son, ou a une terminaison nasale.

EXCEPTIONS. *Part*, *hart*, *dent*, *jument*, *maman*.

2.° Ceux dont la dernière syllabe est en *e* ouvert ou en *e* fermé, sans être précédé d'un *t*.

EXCEPTIONS. *Clé* ou *clef*, *cuiller*, *nef*, *mer*, *forêt*.

3.° Ceux en *ai*, soit seul, ou suivi d'une ou de plusieurs consonnes.

EXCEPTIONS. *Chair, main, faim.*

4.° Ceux en *i* ou *ui* seul, ou suivi d'une ou de plusieurs consonnes.

EXCEPTIONS. *Fourmi, merci, brebis, nuit, fin, vis.*

5.° Ceux en *o*, *oi*, *ou*, *au*, *eau* et *u*, soit seuls, soit suivis d'une ou de plusieurs consonnes.

EXCEPTIONS. *Dot, mort, froid, loi, soif, voix, croix, poix, cour, tour, eau, peau, faux, glu, tribu, vertu.*

6.° Ceux en *on*, quand cette syllabe nasale n'est précédée ni d'un *i*, ni d'un *z*, ou d'une *s* ayant le son de *z*.

EXCEPTIONS. *Chanson, boisson, cuisson, moisson, façon, leçon, rançon.*

7.° Ceux en *al, ail, eil, il, œil, en, ieu.*

Mais on range parmi les féminins.

1.° Tous ceux en *tié* sans exception, ainsi que ceux en *té*.

EXCEPTIONS. *Pâté, été, arrêté, côté, comité, thé, traité, comté, bénédicité.*

2.° Ceux en *eur.*

EXCEPTIONS. *Bonheur, malheur, labeur, honneur, déshonneur, cœurs* et *pleurs.*

REMARQUE. Il ne s'agit ici que des mots qui expriment des objets inanimés. Ceux qui expriment des noms de personnes, comme, *lecteur, brasseur, tailleur*, etc., ne sont point l'objet de cette règle : il est évident qu'ils sont masculins.

2.° Ceux en *ion*, *yon*, *zon* et *son* ayant le son de *zon*.

Exceptions. *Alérion*, *bastion*, *champion*, *crayon*, *embryon*, *gabion*, *galion*, *horion*, *lampion*, *pion*, *psaltérion*, *rayon*, *talion*, *blason*, *gazon*, *horizon*, *oison*, *peson*, *poison*, *tison*, *septentrion*, *scion*.

Nous avons retranché de cette nomenclature quelques noms de guerre ou de marine, d'autres qui sont hors d'usage, et quelques-uns qu'il est inutile de connaître.

§. IV.

DES SUBSTANTIFS A TERMINAISON FÉMININE.

Remarque. Les terminaisons féminines sont si nombreuses, et sujettes à tant d'exceptions, qu'on ne doit pas s'attendre à trouver ici des règles fixes : il n'y en a pas. On ne doit regarder ce que nous allons dire, que comme des observations générales, propres à diminuer la difficulté de distinguer le genre des noms.

On place parmi les substantifs masculins,

1.° Ceux en *ice*.

Exceptions. *Immondices*, *lice*, *malice*, *milice*, *police*, *épice*, *varice*, *avarice*, *cicatrice*, *justice*; *injustice*, *notice*.

2.° Ceux en *cide*, *side*, *ode*, *ude*.

Exceptions. *Ode*, *épode*.

3.° Tous ceux en *ge* précédé d'une voyelle.

12.

Exceptions. *Cage, page* (de livre), *plage, image, nage, rage, sauge, allège, neige, tige, loge, horloge, toge.*

4.° Ceux en *aule, cle, ple, ble, gle, ile.*

Exceptions. *Epaule, table, étable, fable, bible, garde-noble, débâcle, règle, sangle, bile, file, argile, ville, île, presqu'île, huile.*

5.° Tous ceux en *ême, gme, ome, aume, erme, arme* et *isme.*

Exceptions. *Crême, énigme, gomme, pomme, somme* (d'argent), *ferme.*

6.° Ceux en *one, orne, urne.*

Exceptions. *Aumone, consonne, personne, zone, borne, corne, urne.*

7.° Tous ceux en *ipe* et *ope.*

Exceptions. *Syncope, varlope.*

8.° Tous ceux en *alque, irque, isque.*

Exception. *Bisque.*

9.° Parmi les noms en *re*, ceux en *bre, cre, dre, fre, gre, tre, vre.*

Exceptions. *Algèbre, ombre, nacre, polacre, ancre, encre, escadre, cendre, bâfre, balafre, fibre, offre, gauffre, chartre, dartre, épître, lettre, piastre, rencontre, fièvre, lèvre, œuvre.*

Ainsi que ceux en *aire, ère, ire, eure, eurre.*

Exceptions. *Sphère, serpillière, misère, enchère, ère, fourmilière, chimère, chère, galère, glaire, grammaire, paire, cire, lyre, satire, myrrhe, colère, affaire, haire, chaire.*

10.° Ceux en *acte*, *aste*, *erte*, *este*, *iste* et *uste*.

Exceptions. *Cataracte*, *caste*, *liste*, *batiste*, *épacte*, *perte*, *découverte*, *veste*.

Mais on range parmi les substantifs féminins,

1.° Tous ceux qui sont terminés en *e* muet immédiatement précédé d'une voyelle ou d'une diphthongue.

Exceptions. Pour la terminaison en *ée*, *apogée*, *caducée*, *colisée*, *coryphée*, *empyrée*, *élysée*, *gynécée*, *hyménée*, *lycée*, *mausolée*, *musée*, *nymphée*, *périgée*, *périnée*, *le Pyrée*, *spondée*, *trochée*, *testacée*, *crustacée*, *trophée*.

Et pour la terminaison en *ie*, *génie*, *parapluie*, *aphélie*, *Messie*, *Pavie*, *périhélie*, *parélie*, *incendie*, *foie*.

2.° Ceux qui sont terminés en *be*.

Exceptions. *Adverbe*, *cube*, *globe*, *proverbe*, *tube*, *téorbe*, *verbe*, *lombes*, *lobe*, *scribe*, *astrolabe*, *monosyllabe*.

3.° Tous ceux en *ce*, excepté dans le cas ci-devant marqué n.° 1.

Exceptions. *Silence*, *quinconce*, *commerce*, *sacerdoce*, *négoce*, *pouce*, *divorce*.

4.° Tous ceux en *de*, excepté dans les cas spécifiés n.° 2.

Exceptions. *Camarade*, *grade*, *exorde*, *dividende*, *multiplicande*, *péricarde*, *monde*, *coude*.

5.° Tous ceux en *phe* ou *fe*.

Exceptions. *Cénotaphe*, *golphe*, *logogriphe*,

paragraphe, *greffe*, *triomphe*, *hiéroglyphe*, *parafe*, *télégraphe*.

6.° Tous ceux en *ge* précédé d'une consonne.

EXCEPTIONS. *Cierge*, *change*, *échange*, *mélange*, *songe*, *linge*, *rechange*, *lange*, *mensonge*.

7.° Tous ceux en *che*.

EXCEPTIONS. *Acrostiche*, *dimanche*, *manche*, *reproche*, *hémistiche*, *relâche*, *tournebroche*.

8.° Tous ceux en *le*, excepté dans les cas spécifiés n.° 4.

EXCEPTIONS. *Dédale*, *scandale*, *hâle*, *râle*, *ovale*, *intervalle*, *baile*, *modèle*, *parallèle*, *zèle*, *libelle*, *crépuscule*, *véhicule*, *pendule* (poids attaché à un fil), *scrupule*, *symbole*, *protocole*, *alvéole*, *rôle*, *pôle*, *contrôle*, *monopole*, *capitole*, *conciliabule*, *préambule*, *pécule*, *ridicule*.

9.° Ceux en *me*, excepté dans les cas spécifiés n.° 5.

EXCEPTIONS. *Blâme*, *épithalame*, *oriflamme*, *drame*, *amalgame*, *programme*, *abîme*, *anonyme*, *synonyme*, *crime*, *calme*, *vacarme*, *charme*, *rhume*, *légume*, *régime*.

10. Ceux en *ne*, exceptés dans les cas spécifiés n.° 6.

EXCEPTIONS. *Organe*, *mânes*, *crâne*, *domaine*, *patrimoine*, *antimoine*, *règne*, *interrègne*, *signe*.

11.° Tous les autres en *pe*, excepté dans les cas spécifiés n.° 7.

EXCEPTIONS. *Crêpe*, *Olympe*, *groupe*.

12.° Ceux en *que*, excepté dans les cas spécifiés n.° 8.

EXCEPTIONS. *Casque, tropique, manque, panégyrique, topique, viatique, zodiaque, cantique, masque, émétique, portique, distique, spécifique, caustique, soliloque, colloque.*

13.° Parmi les noms en *re*, ceux en *oire*, à moins qu'ils ne finissent en *toire, soire*; car dans ce cas ils sont masculins, si on en excepte un petit nombre, comme *écritoire, victoire, histoire.*

EXCEPTIONS. *Mémoire* (écrit), *grimoire.*

Et tous les autres en *re*, excepté dans les cas spécifiés n.° 9.

EXCEPTIONS. *Phare, tintamarre, Tartare, catarrhe, tonner, météore, phosphore, pore, pampre, pourpre* (rouge foncé, maladie), *augure, murmure.*

14.° Ceux en *se, te, gue, ve* et *xe.*

EXCEPTIONS. *Carrosse, Parnasse, dièse, malaise, vase, diocèse, Pégase, colosse, apothéose, thyrse; — aromate, culte, conte, poste, mérite, automate, tumulte, doute, faîte, labyrinthe, squelette; — apologue, dialogue, décalogue, exergue, catalogue, monologue, prologue, orgue; — conclave, alcove, rêve, glaive, fleuve; — axe, équinoxe, sexe, luxe, paradoxe.*

ARTICLE II.

DU NOMBRE DES SUBSTANTIFS.

Le nombre des substantifs est la propriété qu'ils ont de désigner une ou plusieurs personnes ou choses. Dans le premier cas, on dit qu'ils sont au nombre singulier,

comme, *un homme*, *une table*, etc.; et dans le second, qu'ils sont au nombre pluriel, comme, *les hommes*, *les tables.*

Les noms propres, ne rappelant l'idée que d'une seule personne ou chose, n'ont point de pluriel, comme *Alexandre*, *Londres*, etc. Néanmoins on peut mettre au pluriel les noms propres de personnes, quand on comprend dans ces noms toutes les personnes qui ressemblent à celles qui les ont portés. Ainsi, on s'exprimera bien en disant: *la nature ne produit que rarement des* Miltons, *des* Fénélons *et des* Racines. Dans ce cas, les noms propres deviennent des noms communs. Mais quand un nom reste nom propre, il ne peut prendre la marque du pluriel. On écrira donc: *les deux* Corneille *se sont distingués; les* Cicéron *ne se sont pas également illustrés; l'Espagne s'honore d'avoir produit les deux* Sénèque.

Quoiqu'il n'y ait que les noms communs qui soient susceptibles de prendre le pluriel, on en trouve quelques-uns qui n'en ont pas, parce qu'ils n'expriment qu'une seule chose, une seule idée. De ce nombre sont, 1.° les noms de métaux considérés en eux-mêmes et sans être mis en œuvre, comme, *or*, *fer*, *platine*, etc.; 2.° les noms de vertus et de vices, comme, *chasteté*, *pudeur*, *ivrognerie*, *charité* *, etc. 3.° les infinitifs des verbes employés substantivement, quand on ne peut pas y joindre un adjectif, *le lever*, *le*

* On dit *les charités* pour *les aumônes.*

coucher, etc. : mais on dit, *des soupers fins*, *des rires innocens ;* 4.° les adjectifs pris substantivement et sans l'addition d'un autre adjectif, comme, *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, etc. : mais on peut dire, *des rouges différens ;* 5.° quelques noms relatifs à l'homme physique et moral, tels que ceux qui expriment les cinq sens et les divers âges de la vie, etc., comme, *molesse*, *repos*, *pauvreté*, etc. ; *sang*, *bile*, *soif*, etc. * ; 6.° quelques-uns enfin qu'on ne peut pas ramener à une classe particulière, comme, *absinthe*, *artillerie*, *miel*, etc.

Remarque. Les mots transportés des langues étrangères, sans être naturalisés dans la nôtre par un changement de forme, sont employés au pluriel sans la caractéristique de ce nombre : on dit, des *pater*, des *avé*, des *alléluia*, des *alibi*, des *alinéa*, des *errata*, des *in-promptu*, des *in-folio*, des *in-quarto*, des *à-parté*, des *quiproquo*, des *ré*, des *opéra*, etc. **.

Quelques noms, mais en petit nombre, n'ont point de singulier. Voici ceux qui sont les plus usités : *annales*, *ancêtres*, *acquêts*, *arrérages*, *assises*, *atours*, *bésicles*, *broussailles*, *broutilles*, *cata-*

* Cependant on dit des ouvrages de peinture, de sculpture, etc. *Voilà des Gloires admirables*, *des Renommées excellentes*, etc.

** Cependant plusieurs de ces noms prennent la marque du pluriel. On dit *les* débets *d'un compte ; il a présenté des* placets : ces mots viennent du latin *debet*, *placet*. On écrit encore avec *s* au pluriel, des *numéros*, des *factums*.

combes, *ciseaux*, *confins*, *décombres*, *dépens*, *entraves*, *entrailles*, *entrefaites*, *épousailles*, *fiançailles*, *funérailles*, *fonts*, *frais*, *hardes*, *immondices*, *limites*, *mânes*, *matériaux*, *mœurs*, *mouchettes*, *nippes*, *obsèques*, *pleurs*, *proches*, *prémices*, *ténèbres*, *vergettes*, *vivres*.

Quoique le pluriel ne se forme pas de la même manière dans tous les substantifs, on peut cependant partir d'un point fixe.

Règle générale. Pour former le pluriel, on doit ajouter une *s* la fin du mot : *le roi*, *les rois* ; *la reine*, *les reines*.

I.re Exception. Les noms qui se terminent au singulier par *s*, *x* ou *z*, n'ajoutent rien au pluriel, comme, *le fils*, *les fils* ; *la voix*, *les voix* ; *le nez*, *les nez*.

II.e Exception. Les noms terminés au singulier par *eau*, *au*, *eu* et *ou*, prennent *x* au pluriel, comme, *le bateau*, *les bateaux* ; *le feu*, *les feux* ; *le caillou*, *les cailloux*.

Les sept suivans, *trou*, *clou*, *filou*, *fou*, *matou*, *licou*, *loup-garou*, suivent la règle générale.

III.e Exception. La plupart des noms terminés au singulier par *al* et *ail* ont leur pluriel en *aux*, comme, *le mal*, *les maux* ; *le travail*, *les travaux* *.

* On dit cependant les *travails* d'un ministre, en parlant des comptes, des projets qu'il présente au souverain. *Travail*, machine de bois où les maréchaux attachent les chevaux vicieux, fait aussi au pluriel *travails*.

Les noms suivans, *bal, pal, cal, régal, local, carnaval, attirail, camail, détail, éventail, épouvantail, gouvernail, mail, poitrail, portail, sérail*, ne s'écartent point de la règle générale.

Bercail est sans pluriel. *Bétail, aieul, ciel* et *œil*, font *bestiaux, aieux, cieux* et *yeux* *.

On dit cependant *des ciels de lit, les ciels d'un tableau et d'une carrière, des œils de bœuf*, terme d'architecture.

IVe Exception. Dans les polysyllabes terminés par *ant* et *ent*, quelques écrivains forment le pluriel en supprimant le *t* et en ajoutant une *s* au pluriel, comme *enfant, enfans; parlement, parlemens.*

Remarque. Quoique nous suivions cette orthographe, nous sommes forcés de convenir qu'elle n'a pas encore universellement prévalu. Beaucoup de personnes très-éclairées s'en tiennent toujours à la pratique des grands hommes du siècle de Louis-le-Grand, et surtout des écrivains de Port-Royal, qui sont, sans contestation, les prosateurs français qui ont le mieux connu les principes de leur langue. Nous devons encore observer que c'est celle de M. Di-

---

* *Universel*, terme de philosophie, et pris substantivement, fait au pluriel *les universaux*; mais quand il est adjectif, il rentre dans la règle générale *des hommes universels. Pénitentiel*, rituel de la pénitence, fait *pénitentiels* au pluriel; et *pénitentiaux* est un adjectif qui n'a point de singulier et qui ne se dit guères que de certains psaumes.

dot, dans les superbes éditions de nos classiques. Ainsi on peut admettre ou rejeter cette exception.

Il y a dans la langue française des noms composés, dont le pluriel suit pour sa formation des règles particulières.

I.re Quand un nom est composé d'un adjectif et d'un substantif, ils prennent tous deux la marque du pluriel, comme, *un gentil-homme, des gentils-hommes; un arc-boutant, des arcs-boutans.*

C'est d'après cette règle que les noms composés des pronoms possessifs *mon* et *ma*, et des noms *sieur, seigneur, dame, demoiselle,* prennent la marque du pluriel, tant au pronom, qu'au nom. On dit *madame, monsieur, mesdames, messieurs*, etc.

II.e Quand il est composé de deux substantifs unis par une préposition, on ne met la marque du pluriel qu'au premier des deux substantifs, comme, *un chef-d'œuvre, des chefs-d'œuvre.*

III.e Quand il est composé d'une préposition ou d'un verbe et d'un substantif, le substantif seul prend la marque du pluriel, comme, *un entre-sol, des entre-sols; un garde-fou, des garde-fous.*

Dans les composés, la préposition latine *vice* et les mots *demi, semi; ex, in, tragi, archi,* sont toujours invariables, comme dans des *vice-rois*, des *demi-dieux*, des *semi-tons*, des *ex-généraux*, des *tragi-comédies.*

Quand les noms composés sont formés de mots étrangers, ils s'écrivent au pluriel comme au singu-

lier. On dira des *te-Deum*, des *post-scriptum*, des *mezzo-termine*, des *forte-piano*, des *auto-da-fé*.

Quant aux autres noms composés, on ne saurait donner de règle fixe pour la formation de leur pluriel. Il faut les décomposer, et juger par la décomposition de leurs parties, quelles sont celles dont la nature et le sens exigent l'un ou l'autre nombre. Nous joindrons à l'appui de cette observation une liste de noms composés qui la plupart font exception aux règles données ci-dessus et dont l'analyse présente quelques difficultés.

Appui-main, plur. des *appui-main*; des baguettes servant *d'appui à la main* qui tient le pinceau.

Bain-Marie, plur. des *bains-Marie*; des bains de la prophétesse *Marie*.

Blanc-seing, plur. des *blanc-seings*; des *seings en blanc*, des papiers signés en *blanc*, sur du *blanc*.

Boute-en-train, plur. des *boute-en-train*; des hommes qui *boutent*, qui mettent les autres en *train*.

Boute-feu, plur. des *boute-feu*; des hommes qui *boutent*, qui mettent le feu à un édifice, etc. Il en est de même de *boute-tout-cuire*.

Brise-cou, plur. des *brise-cou*; escalier où l'on se brise le cou. D'après la même analogie, on écrira des *abat-jour*, des *abat-vent*, des *brise-vent*, des *brise-glace*, des *brise-raison*, des *casse-cou*, des *coupe-gorge*, des *couvre-chef*, des *couvre-feu*, des *crève-cœur*, des *gagne-denier*, des *gagne-petit*, des *gagne-pain*, des *gâte-métier*, des *grippe-sou*, des *pince-*

maille, des *hausse-col*, des *mouille-bouche*, des *passe-port*, des *perce-neige*, des *porte-aiguille*, des *réveille-matin*, des *serre-tête*, des *serre-file*, des *tire-balle*.

Chasse-marée, plur. des *chasse-marée*; voituriers qui chassent devant eux, qui apportent la *marée*.

Chevau-léger, plur. des *chevau-légers*; c'est l'usage qui a consacré cette manière d'écrire.

Colin-maillard, plur. des *colin-maillard*; des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*.

Contre-jour, plur. des *contre-jour*; des endroits qui sont contre le *jour*, opposés au *jour*.

Contre-poison, plur. des *contre-poison*; remèdes qui empêchent l'effet du *poison*.

Coq-à-l'âne, plur. des *coq-à-l'âne*; discours qui n'ont point de suite, de liaison: faire un *coq-à-l'âne*, c'est passer d'une chose à une autre tout opposée, comme du *coq à l'âne*.

Cric-crac, plur. des *cric-crac*; c'est une onomatopée, c'est-à-dire, un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie.

Fesse-Mathieu, plur. des *fesse-Mathieu*. Ce substantif est une altération de *il fait Saint-Mathieu*, c'est-à-dire, il fait comme *Saint-Mathieu* qui, avant sa conversion, était usurier.

Fier-à-bras, plur. des *fier-à-bras*. Ce mot est une altération de *fiert-à-bras*, c'est-à-dire, qui frappe à tour de bras, du verbe *ferit*, il frappe. L'infinitif de

ce verbe se retrouve dans la locution *sans coup férir.*

Garde-côte, plur. des *gardes côtes ;* des gardiens des côtes. Si *garde*, dans les mots composés, se dit d'une personne ; il signifie gardien et prend *s* au pluriel. On dira donc des *gardes-champêtres*, des *gardes-marines*, des *gardes-magasins*, signifiant ceux qui ont soin des marchandises enfermées dans un magasin, des *gardes-manteaux*, etc. ; mais si *garde* se dit d'une chose ou se rapporte à une chose, alors il est verbe et par conséquent invariable : des *garde-vue*, des *garde-manger*, des *garde-robes*, des *garde-feu*, etc.

Haute-contre, plur. des *hautes-contre ;* parties de musique, de voix qui sont opposées, qui sont contre une autre sorte de voix.

Pied-à-terre, plur. des *pied-à-terre ;* des logemens où l'on met seulement le *pied à terre*, où l'on ne vient qu'en passant.

Pique-nique, plur. des *pique-nique ;* repas où ceux qui *piquent*, qui mangent, font signe qu'ils paieront. Ecrivez de même des *passe-passe*.

Tête-à-tête, plur. des *tête-à-tête ;* des conversations ou entrevues qui se font tête-à-tête, seul à seul.

Terre-plein, plur. des *terre-pleins ;* des endroits pleins de terre et présentant une surface unie.

Tire-lire, plur. des *tire-lires*.

Vole-au-vent, plur. des *vole-au-vent ;* des pâtisseries assez légères pour voler au gré du vent.

CHAPITRE II.

DE L'ARTICLE.

L'ARTICLE est un petit mot qui se met avant les noms communs pour les annoncer, et pour désigner qu'ils vont être pris dans un sens déterminé : il ne signifie rien par lui-même. C'est un prénom dont la fonction est de marquer le mouvement de l'esprit vers l'objet particulier de son idée.

* L'article a de grands avantages dans les langues où il est en usage. Il leur donne plus de douceur, de délicatesse et de précision dans l'expression : ce qui compense bien ce qu'il leur ôte en énergie. La langue latine a une dureté qu'on ne trouve ni dans la grecque, ni dans l'italienne, ni dans la française. D'ailleurs, ce qu'elle ne rend que d'une seule manière peut être rendu de plusieurs par le moyen de l'article. C'est ce que Du Marsais a démontré d'une manière victorieuse, en faisant voir que, sans l'article, il n'est pas toujours facile de développer les différentes vues de l'esprit, et que ce n'est que par son moyen qu'on peut exprimer bien des nuances d'idées : d'où il conclut, en empruntant les expressions de l'abbé Régnier, « qu'il est certain que l'article mis ou supprimé devant le nom fait une si grande différence de sens qu'on ne peut douter que les langues qui

» admettent l'article n'aient un grand avantage sur la » langue latine pour exprimer clairement et nettement certains rapports ou certaines vues de l'esprit, et que l'article seul peut distinguer, sans que » le lecteur soit exposé à se méprendre. »

On doit donc considérer l'article comme un caractère propre et distinctif des langues où il est en usage. Il y forme une classe de mots à part. Il y a ses fonctions et ses règles.

La langue française n'avait point l'article dans son origine. Ce ne fut qu'au temps de Henri I.er qu'on y introduisit ce mot qui la rend plus douce et plus coulante. Depuis cette époque jusqu'au temps où MM. de Port-Royal s'en occupèrent, on ne se douta même pas qu'il pût offrir quelque difficulté. Tout ce qu'on avait écrit était un vrai chaos. Ces célèbres solitaires, faits pour porter la lumière dans toutes les branches des connaissances humaines, cherchèrent à le débrouiller; mais en voulant éclaircir la question, dit Duclos, ils ne firent qu'écarter la difficulté sans la résoudre.

* Ils n'avaient distingué que deux sortes d'articles, l'article défini *le*, et l'article indéfini *un*; pas immense et bien propre pour conduire à la vérité. Mais la Touche, imbu de tous les anciens préjugés, brouilla de nouveau toutes les idées. Dédaignant de travailler d'après la *Grammaire raisonnée*, il voulut avoir une marche à lui. Pour cet effet, il rêva cinq sortes d'articles, et créa, pour les faire passer, le système absurde

des cinq déclinaisons. Ce fut en 1696, c'est-à-dire trente-six ans après la publication de la grammaire de Port-Royal, qu'il en fit présent à la langue française. Ce galimatias, revêtu des dénominations latines, fut accueilli sans examen par l'abbé Vallard, et ne tarda pas à passer dans les écoles. Le père Buffier, accoutumé au jargon des colléges, l'adopta. Restaut suivit son exemple, mais en s'efforçant de dégager ce système de la confusion, de l'embarras et des difficultés qui en sont inséparables; et pour y mieux réussir, il distingua, 1.° l'article défini *le;* 2.° l'article indéfini *de* et *à;* 3.° l'article partitif défini; 4.° l'article partitif indéfini; 5.° enfin l'article *un.* S'il y a peu de vérité dans cette division, on est du moins forcé de convenir qu'il y a une apparence de méthode et de conviction bien propre à imposer aux personnes qui ne se donnent pas la peine de réfléchir, et pour qui tout examen de principes serait un tourment.

* Ces notions, quoique rejetées par un petit nombre d'esprits justes, prévalurent jusqu'en 1744. A cette époque elles furent vigoureusement attaquées de toutes parts, et victorieusement combattues. La raison imposa silence aux préjugés de l'école : les grécistes et latinistes n'osèrent plus se montrer; et ce système, qui ne portait que sur des idées vagues, s'évanouit, ou fut relégué dans quelques colléges de province. Depuis ce temps il n'y a pas un seul grammairien de nom en France qui ait osé le reproduire ou le défendre, ou même qui n'ait pas aidé à le renverser.

En effet, on y regarde comme un principe incontestable qu'il n'y a en français qu'un seul article qui est *le.* Mais cet article prend les deux genres et les deux nombres, et de plus est sujet à deux sortes d'état; savoir, à l'*élision* et à la *contraction*. *Le* se met avant un nom masculin singulier; ce *le* se change en *la* avant un nom féminin singulier, et en *les* avant les noms pluriels des deux genres; ce qui renverse la définition que Richelet en donne, et anéantit une des principales fonctions que Restaut lui attribue, savoir, celle de marquer le genre des noms.

L'élision est le retranchement de la voyelle *e* dans l'article masculin *le*, ou la voyelle *a* dans l'article féminin *la*, quand ces articles précèdent un nom qui commence par une voyelle ou une *h* muette. On dit l'*argent* pour le *argent*, l'*âme* pour la *âme* : mais alors on met à la place de la lettre retranchée cette petite figure ('), qu'on nomme *apostrophe*. Dès que la langue, sortie de sa première barbarie, eut commencé à se perfectionner, on chercha à lui donner toute la douceur qu'un heureux mélange de voyelles et de consonnes semblait lui promettre, en proscrivant, autant qu'on le pouvait, tout ce qu'il y aurait de dur et de désagréable dans le choc des sons. De-là l'élision, son euphonique qui évite l'*hiatus* ou bâillement que produirait la rencontre de deux voyelles qui devraient se prononcer séparément et de suite. Aussi n'a-t-elle pas lieu dans les noms qui commencent par une consonne ou une *h* aspirée, ou lorsque l'article

13.

est au pluriel, parce qu'on n'a pas alors ce choc de voyelles à craindre. On écrit, *le vice, la tempérance, le héros, la harangue, les histoires, les histrions, les hérons*, etc.

L'article se déguise encore davantage par la contraction : elle consiste en ce qu'il se joint aux prépositions *à* et *de*, avec lesquelles il forme des mots composés, qui retiennent la double valeur des deux dont ils sont formés. Ces mots sont *au, aux, du, des ; au* est pour *à le ; aux* pour *à les ; du* pour *de le*, et *des* pour *de les*. On voit par-là que des trois formes de l'article dont nous avons parlé, il n'y a que *le* et *les* qui soient susceptibles de contraction; *la* ne se contracte jamais.

Au et *du* servent pour le masculin singulier; mais si le nom commence par une voyelle ou une *h* muette, on revient à la simplicité de la préposition et de l'article. On dit alors, *de l'esprit, à l'esprit, de l'homme, à l'homme.*

Aux et *des* servent au pluriel pour les deux genres : on dit, *des hommes, aux hommes, des femmes, aux femmes.*

* Nos pères ne connaissaient point la contraction. Ils écrivaient et disaient, *al temps Innocent III,* pour *au temps d'Innocent III ; l'apostoile manda al prodome,* pour *le pape manda au prud'homme; la fin del conseil si fut tel,* pour *l'arrêté du conseil fut.* L'euphonie a décidé ces contractions. « C'est, » observe Du Marsais, le son obscur de l'*e* muet,

» et le changement de *l* en *u*, comme, *mal*, *maux*, » *cheval*, *chevaux*, qui ont fait dire *au* au lieu de » *à le* ou *al*. C'est également le son obscur des deux » *e* muets de suite, *de le*, qui a amené la contraction » *du*. » Ainsi ces mots composés, *au*, *aux*, *du*, *des*, sont autant que la préposition et l'article. Les paysans des environs de Paris ne s'expriment pas encore différemment; et l'on a remarqué que les enfans qui commencent à parler s'énoncent de la même manière.

Mais la contraction est à présent une règle dans les cas dont nous avons parlé, et cette règle n'est sujette qu'à une seule exception, c'est celle que nécessite l'emploi de l'adjectif *tout*, que l'usage veut qu'on place entre la préposition et l'article. On dit sans contraction, *de tout le monde*, *à tout le monde*, *de tous les hommes*, *à tous les hommes*. D'où il suit que ces contractions ne sont pas des articles, mais simplement des noms composés de la préposition et de l'article.

* Il n'y a point de cas dans la langue française, parce qu'il ne peut y en avoir dans les langues dont les noms ne changent point de terminaison en changeant de rapports. « Comme les premières grammaires ont été faites pour le latin et le grec, dit » Duclos, les grammaires françaises ne se sont que » trop ressenties des syntaxes de ces deux langues. » Sans réfléchir sur la différence qu'il y a entre les langues où les rapports exprimés par les mots ne sont connus que par la place que ces mots occupent dans le discours, et celles où ces rapports sont marqués

par des inflexions particulières, on partit des mêmes principes, et l'on s'efforça d'avoir les mêmes résultats; et, pour y réussir, on s'exposa aux absurdités les plus ridicules et les plus révoltantes. On fit servir la préposition *de* à marquer le génitif et l'ablatif, quoique le rapport exprimé par le génitif latin soit bien différent du rapport exprimé par l'ablatif; et la préposition *à* servit à marquer le datif. On fut obligé également de convenir que l'accusatif n'était point distingué du nominatif.

* Il n'entre point dans notre plan de réfuter ces fausses notions, puisqu'on convient généralement qu'elles sont absurdes: nous nous contenterons d'observer, 1.° que les prépositions *à* et *de* ne servent en français qu'à marquer des rapports souvent très-différens les uns des autres; et que si on leur accordait le privilège de marquer des cas, on ne pourrait le refuser aux prépositions *sur*, *avec*, *pour*, *par*, *sous*, *dans*, etc., qui ont les mêmes fonctions; 2.° qu'on n'est point excusable de continuer à se servir de ces dénominations, sous prétexte de se conformer à un langage long-temps usité parmi les grammairiens, parce que, comme le dit Duclos, « quand il s'agit de » discuter des questions déjà assez subtiles par elles- » mêmes, on doit surtout éviter les termes équivo- » ques; on doit en employer de précis, dût-on les » faire. Les hommes ne sont que trop nominaux. » Quand leur oreille est frappée d'un mot qu'ils con- » naissent, ils croient comprendre, quoique souvent

» ils ne comprennent rien. » 3.° qu'on doit se borner à faire connaître comment la langue française énonce les mêmes vues de l'esprit que les Grecs et les Latins marquent par la différence des terminaisons, et que tout cela se fait, ou par la place du mot, ou par le secours de la préposition.

* C'est donc l'ignorance du vrai génie de la langue française qui y avait introduit les cas; et c'est cette même ignorance, l'habitude et le préjugé qui les y ont long-temps conservés en France, comme il les y conservent encore dans les pays étrangers. Et qu'on ne s'en étonne pas. On s'est habitué, au collége, aux dénominations des grammaires des langues anciennes : les premières impressions s'effacent difficilement; et l'esprit, soit paresse, soit amour-propre, revient rarement sur des idées qu'il s'est accoutumé à regarder comme justes et vraies. Penser est un tourment pour la plupart des hommes : tout ce qui en évite la fatigue est sûr d'avoir des partisans. D'ailleurs ce jargon insignifiant et pédantesque a l'avantage de cacher la rouille de l'ignorance sous un certain vernis de savoir.

* Si la vérité a été si long-temps en France à percer les brouillards qui l'obscurcissaient, on ne doit pas être surpris qu'elle ne se soit pas encore montrée dans les pays étrangers. Restaut y a été pendant cinquante ans le seul guide; et c'est d'après lui que les maîtres de français y ont rédigé les grammaires qu'ils ont publiées. Ainsi, quoique MM. Desfontaines,

Girard, Du Marsais, d'Olivet, Duclos, Beauzée, Froment, Douchet, Hardouin, Condillac, Batteux, Lhomond, etc., l'Académie française et l'Université de Paris, aient rejeté les cas, les dénominations qui ne conviennent qu'à la langue latine, et surtout cette division d'articles en défini, indéfini, partitif et indéterminé, on n'a point cessé et on ne cesse point de les y reproduire. On les trouve non seulement dans les grammaires les plus récentes, mais même dans des introductions à des dictionnaires : tant ce jargon est profondément enraciné dans les esprits. On lit dans presque toutes les grammaires cette ridicule distinction d'articles, quoiqu'avec des modifications. Il y a trois sortes d'articles, y est-il dit ; l'article défini *le*, *la*, *les ;* l'article indéfini *un, une ;* et l'article partitif *du*, *des*. Les deux premières sont exactement prises dans Port-Royal, et la troisième a été formée de sa particule de partition. Mais tout est erreur dans ce petit nombre de mots.

* 1.° La nature de l'article est d'être défini, puisque sa fonction est d'annoncer la détermination : s'il y avait plusieurs articles en français, la qualité de *défini* conviendrait à tous. Ainsi, on ne doit pas appeler *le*, *la*, *les*, l'article défini, puisque cette dénomination suppose qu'il y a plusieurs articles, et que parmi ces articles, il y en a qui ne sont pas définis.

* 2.° Regarder *un, une*, comme des articles, c'est confondre toutes les notions, puisque s'ils en sont, on sera forcé de donner ce nom à tous les autres adjectifs

prépositifs, tels que *tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, *quelque*, *certain* (dans le sens de *quidam*), *ce*, *mon*, *ton*, *son*, et *un*, *deux*, *trois*, etc., puisque ces derniers ont, ainsi qu'eux, une force modificative. Les regarder comme des articles indéterminés est une absurdité, puisque leur fonction est de déterminer, en particularisant, individualisant, et modifiant les objets par une indication de rapport; indication à la vérité vague, mais vraie. « *Un* exprime l'unité, dit l'abbé » Girard. Il est vrai que ce n'est pas cette unité calcu- » lative qui, présentant une idée numérale, fixe la » dénomination à un sujet unique, ainsi qu'elle se » présente dans cette phrase, *j'ai perdu un louis au* » *jeu* : c'est une unité vague, qui prend indistincte- » ment dans la totalité de l'espèce un individu comme » exemple, pour la présenter par l'un des sujets qui » la composent, et non pour exclure les autres : de » façon que, si ce mot n'est pas alors nombre, il » est encore moins article, d'autant qu'il est lui-même » susceptible de l'article; ce qui sûrement n'arriverait » pas s'il était de cette espèce, l'institution d'un arti- » cle pour un autre article ayant quelque chose de » ridicule. » D'ailleurs le mot *un* n'a pas dans notre langue une autre nature et une autre destination que dans la langue latine qui nous l'a fourni. Or, dans cette langue, où il n'est point article, il a le même sens que nous lui donnons.

3.° L'article partitif n'est pas plus fondé en raison. *Du*, *des*, sont, comme nous l'avons dit, des mots

composés de la préposition et de l'article, qui retiennent la double valeur des deux dont ils sont formés. *De* n'y change pas de nature ; il est toujours préposition, faite pour figurer à la tête de la dénomination qui lui sert de complément, et sa fonction y est d'extraire de la généralité de l'espèce. Quand on dit, *des gens très-habiles sont quelquefois dupés par des sots*, c'est comme si l'on disait, *un nombre de très-habiles gens sont quelquefois dupés par une partie des sots :* où l'on voit qu'à l'aide de la préposition *de* on réduit l'espèce *gens* aux *très-habiles* seulement, et la masse générale *des sots* seulement à une partie. Ainsi la fonction de ces mots n'est que de marquer qu'il y a ellipse dans ces sortes de phrases.

La source de ces fausses notions est dans une opinion presque généralement répandue, et soutenue même par les plus célèbres grammairiens ; c'est que l'article détermine et restreint l'étendue de la signification des mots. Mais est-ce avec fondement ? Les mots n'étaient-ils pas restreints en latin, quoique cette langue soit destituée d'articles ? Et un des premiers savans d'Angleterre n'a-t-il pas prouvé qu'il n'y en a pas un seul d'employé dans le premier livre de l'Iliade ? L'article n'est donc pas nécessaire pour déterminer l'étendue de la signification des noms. D'ailleurs il nous paraît que tous les exemples qu'on apporte en faveur de cette opinion prouvent, au contraire, que ce n'est pas l'article qui fixe cette étendue, mais que c'est le nom même, avec une

restriction exprimée ou sous-entendue. Dans ces phrases, *les hommes sages*, — *les consuls de Rome*, — *le pape d'aujourd'hui*, — *le Socrate moderne*, — *le mardi gras*; ce n'est point l'article qui détermine le sens limité; mais ce sont ces noms avec ces mots, *sages*, *de Rome*, *d'aujourd'hui*, *moderne*, *gras*. De même quand on dit, *du pain me ferait plaisir*, ce n'est point l'article renfermé dans *du* qui restreint l'étendue de la signification du mot *pain*; mais c'est la restriction annoncée par la préposition *de* qui marque le sens d'extrait; et dans cette phrase, *l'homme que je vois*, c'est la proposition incidente, *que je vois*, qui restreint le mot *homme* à l'individu.

Nous espérons que cette digression, dans laquelle nous ne sommes entrés que pour détruire de fausses idées, ne paraîtra pas trop longue à ceux qui veulent connaître la nature et la vraie valeur des mots.

I.re Règle générale. L'article s'accorde toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne.

Il suffit que le *mensonge soit mensonge pour ne pas être digne d'un homme qui parle en présence des dieux, et qui doit tout à* la *vérité : celui qui blesse* la *vérité offense* les *dieux, et se blesse soi-même, car il parle contre sa conscience.* Fénélon.

Elégante à la fois et simple dans son style,
La ferme est aux jardins ce qu'aux vers est l'idylle.
Ah! par *les* dieux des champs, que *le* luxe effronté
De ce modeste lieu soit toujours rejeté!

M. l'abbé Delille.

IIe Règle générale. Quand on emploie l'article, on doit le répéter avant tous les substantifs sujets ou régimes.

La *fraude*, la *violence*, le *parjure*, les *procès*, les *guerres ne font jamais entendre leur voix cruelle et empestée dans ce pays chéri des dieux.* Fénélon.

Le cœur, *l'*esprit, *les* mœurs, tout gagne à la culture.
Voltaire.

Après la *prière et* le *sacrifice, on lisait au roi, dans* les *saints livres*, les *actions et* les *conseils des grands hommes, afin qu'il gouvernât son état par leurs maximes.* Bossuet.

Quel carnage de toutes parts!
On égorge à la fois *les* enfans, *les* vieillards,
Et *la* sœur et *le* frère,
Et *la* fille et *la* mère,
Le fils dans *les* bras de son père.
Que de corps entassés! que de membres épars! Racine.

Remarque. Il n'y a aucune exception à ces deux règles.

IIIe Règle générale. La place de l'article, toutes les fois qu'on l'emploie, est toujours avant les substantifs; de façon que, s'ils sont précédés d'un adjectif, même modifié par un adverbe, il doit être à leur tête, mais néanmoins après les prépositions, s'il y en a.

La plus noble *conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats.* Buffon.

C'est à la plus sensible *et à* la plus vertueuse *des mères que je dédie cet ouvrage sur l'éducation.*

> D'un pinceau délicat l'artifice agréable
> *Du plus affreux* objet fait un objet aimable.
>
> Despréaux.

Exception. L'adjectif *tout*, et ces qualités, *monsieur*, *madame*, *monseigneur*, déplacent l'article, en sorte que, dans ce cas, il prend sa place entre ces mots et les substantifs. On doit dire : *de tout le monde; à monsieur le duc, à madame la princesse*, etc. Sur quoi l'on doit observer que *monsieur* est le seul nom de qualité qui prenne quelquefois l'article, comme, *avez-vous vu* les messieurs *dont je vous ai parlé?* L'usage de l'article avec les autres serait une faute.

Il n'y a point de difficulté dans ces règles : mais il n'est pas aussi aisé de connaître d'une manière précise les occasions où l'on doit faire usage de l'article, et celles où l'on ne doit pas s'en servir. Néanmoins voici un principe qui sera d'un grand secours pour les distinguer, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner n'en sont que des conséquences.

Principe général. On doit employer l'article avant tous les noms communs pris déterminément, à moins qu'un autre mot n'en fasse la fonction; mais on ne doit jamais en faire usage avant ceux qu'on prend indéterminément.

* Pour bien saisir ce principe, il faut faire attention que les substantifs communs peuvent être considérés universellement, particulièrement, et individuellement. Dans ces deux propositions, *tous les hommes sont mortels, tout homme est mortel*, les substantifs *hommes* et *homme* sont pris universellement; mais avec cette différence, que, dans la première, *tous les hommes* expriment une universalité collective, et que, dans la seconde, *tout homme* exprime une universalité distributive : c'est dans toutes les deux une universalité. Ce que l'on dit du général peut se dire de l'individu. *Les Italiens sont vifs, les hommes à prétention sont insuportables*, voilà deux propositions particulières; parce que *les Italiens, les hommes à prétention*, désignent des individus formant une classe, que l'esprit considère comme un individu. Il n'y a pas de difficulté dans les propositions singulières. Dans ces phrases, *le roi est juste, l'homme dont je parle est un savant*, les substantifs *homme* et *roi* ne marquent qu'un individu. *Le peuple, l'armée, la nation*, sont des collections considérées comme des individus particuliers. Dans tous ces cas on emploie l'article; mais on ne s'en sert pas, si on laisse les noms communs dans toute l'étendue de leur signification, parce qu'alors rien ne marque l'individu. Voilà pourquoi l'on dit, homme *est un nom d'espèce, tout homme est* animal.

ARTICLE PREMIER.

CAS OU L'ON DOIT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

I.re RÈGLE. L'article accompagne essentiellement les noms communs par lesquels on désigne toute une espèce de choses déterminées; c'est-à-dire, un genre, une espèce, un individu.

Dieu, source unique de toute lumière et de toute intelligence, régit l'univers et les espèces entières avec une puissance infinie : l'homme, *qui n'a qu'un rayon de cette intelligence, n'a de même qu'une puissance limitée à de petites portions* de *matière, et n'est maître que des individus.* BUFFON.

Dans cette phrase, l'*homme* désigne une universalité collective : c'est le sujet d'une proposition universelle. Ce qu'on dit du général peut se dire du particulier.

Les hommes à imagination *sont exposés à faire bien des fautes : presque toujours hors d'eux-mêmes, ils ne voient rien sous son vrai point de vue ; ce qui fait qu'ils prennent souvent des chimères pour des réalités.*

Dans cette phrase, *les hommes à imagination* désignent une collection qui forme une classe distincte parmi les hommes c'est le sujet d'une proposition particulière.

La nature *est* le trône *extérieur de la magnificence divine :* l'homme *qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la toute-puissance.* BUFFON.

Dans cette phrase, l'*homme* ne désigne qu'un individu par la restriction de la phrase incidente, *qui la contemple :* c'est le sujet d'une proposition singulière. *La nature* forme aussi un sens individuel; et *le trône* est une chose déterminée, puisque c'est celui de *la magnificence divine.*

REMARQUE. On voit par ces exemples que la destination de l'article * est de marquer la détermination; et c'est même là si fort sa fonction, que toutes les fois qu'il entre dans les vues de l'esprit de substantifier un adjectif, un verbe, un adverbe, une préposition et même une conjonction, l'article qui les précède annonce cette destination qui leur est étrangère.

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer *du grave au doux, du plaisant au sévère!*
DESPRÉAUX.

On dit de même: le manger *est plus nécessaire que* le boire; *cet homme voudrait savoir* le pourquoi *et* le comment *de tout; il y a des personnes qui soutiennent* le pour *et* le contre, *sans autre motif que celui de*

* « Telle est la vertu de l'*article*, dit d'Olivet (dans ses *Essais* » *de grammaire*), que comme en s'unissant à l'*adjectif*, il le » substantifie, de même en se détachant du *substantif* (nom com- » mun), il le réduit à n'être qu'*adjectif*. Rarement les *philosophes* » sont *poëtes*, et plus rarement les *poëtes* sont *philosophes*. Le » même mot *philosophe* est substantif dans la première proposition, » et adjectif dans la seconde; le même mot *poëte* est adjectif dans » la première proposition, et substantif dans la seconde : ainsi le » sens du *nom commun* est déterminé par l'addition ou la suppres- » sion de l'*article*. »

contredire; il est assommant avec ses si, *ses* car, *et ses* mais *continuels.*

IIe RÈGLE. L'article accompagne les noms pris dans un sens d'extrait; mais il les abandonne s'ils sont précédés d'un adjectif ou d'un mot de quantité.

Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir des villes *opulentes;* des maisons de campagne *agréablement situées;* des terres *qui se couvraient tous les ans d'une moisson dorée, sans se reposer jamais;* des prairies *pleines de troupeaux,* des laboureurs *qui étaient accablés sous le poids des fruits que la terre épanchait de son sein;* des bergers *qui faisaient répéter les doux sons de leurs flûtes et de leurs chalumeaux à tous les échos d'alentour.* FÉNÉLON.

Dans cette période, les mots *villes, maisons de campagne, terres, prairies, laboureurs* et *bergers,* sont pris dans un sens d'extrait, c'est-à-dire, pour une partie de l'étendue de leur signification; et l'on voit qu'ils sont précédés de l'article.

Celui qui n'a point vu cette lumière pure, est aveugle comme un aveugle-né. Il croit tout voir, et il ne voit rien; il meurt n'ayant rien vu; tout au plus il aperçoit de sombres et fausses lueurs, de vaines ombres, *qui n'ont rien de réel.* FÉNÉLON.

Dans cette phrase, les mots *lueurs* et *ombres* ne sont pas précédés de l'article, parce que les adjectifs *sombres* et *fausses* se trouvant avant le premier, et l'adjectif *vaines* avant le second, il n'ont pas besoin d'une

marque de détermination, puisque ce sont ces adjectifs qui les déterminent.

Remarque. Il y a des grammairiens qui soutiennent qu'au singulier on doit mettre l'article avant les nóms pris dans un sens d'extrait, quoique ces noms soient précédés de l'adjectif, afin d'éviter l'équivoque dans le nombre du nom et de l'adjectif. Si l'on entend prononcer, disent-ils, *de bon pain* et *de bonne viande*, on ne saura si *bon pain* et *bonne viande* sont au singulier ou au pluriel, inconvénient qu'on éviterait en disant *du bon pain* et *de la bonne viande*. Mais nous leur répondons que, quand même cette équivoque ne serait pas presque toujours levée par ce qui précède ou par ce qui suit, ce ne serait pas une raison pour chercher à l'éviter par une faute réelle, puisque, dans ce cas on doit prendre un autre tour. Quant à ceux qui s'appuieront sur le témoignage de l'Académie, parce qu'on trouve, dans l'édition de 1762 de son dictionnaire, *du grand papier* et *du petit papier*, nous leur ferons observer que cette faute, qui apparemment n'était qu'une faute d'impression, a été corrigée dans celle de 1798.

C'est donc avec raison que l'abbé d'Olivet a censuré ce vers de Racine (remarque 44) :

> qui sait si ce roi. . . . . . .
> N'accuse point le ciel qui le laisse outrager,
> Et *des indignes fils* qui n'osent le venger?

Il faut *d'indignes fils*. Racine le fils prétend que son

père avait mis *deux*, mais si la chose est vraie, pourquoi trouve-t-on *des* dans toutes les éditions?

> Le pauvre a *peu d'amis*, le malheur n'en a pas.
> VOLTAIRE.
>
> Jamais *tant de beauté* fut-elle couronnée?
> RACINE.
>
> *Que de variété, que de pompe* et *d'éclat!*
> Le pourpre, l'orangé, l'opale, l'incarnat,
> De leurs riches couleurs étalent l'abondance.
> M. l'abbé DELILLE.

Dans le premier vers, *amis* est sans article, parce qu'il est précédé du mot de quantité *peu*; dans le second, *tant* a la même influence sur *beauté*; et dans le troisième, *que*, étant mis pour *combien*, exclut également l'article.

« Il faut observer, dit Du Marsais, que ces mots, » *beaucoup, peu, pas, point, rien, sorte, espèce,* » *tant, moins, plus, que,* lorsqu'il vient de *quan-* » *tum,* ne sont point des adverbes : ils sont de vérita- » bles noms du moins dans leur origine; et c'est pour » cela qu'ils sont qualifiés par un simple qualificatif in- » défini, qui, n'étant pas pris individuellement, n'a pas » besoin d'un article. Il ne lui faut que la simple pré- » position pour le mettre en rapport avec *beaucoup,* » *peu, point,* etc. »

EXCEPTION. *bien*, mis pour *beaucoup*, veut être suivi de l'article : la raison en est, selon Du Marsais, que *bien* est toujours adverbe. Ainsi on doit dire, *cet homme a bien de l'esprit, cette femme a bien de la grâce.*

On considère comme mots de quantité les adverbes *infiniment*, *extrêmement*, etc.; en conséquence, on dit, *il a infiniment d'esprit;* mais si l'on place *infiniment* le dernier, on dira, *il a de l'esprit infiniment.*

Remarque. *Pas* et *point*, employés seuls avant les noms, ne sont jamais suivis de l'article, *point d'argent, point de Suisse :* mais accompagnés de la négation, tantôt il sont et tantôt ils ne sont pas suivis de l'article. Ils n'en sont pas suivis quand ils sont modifiés par un qualificatif indéfini, comme, *il n'a point d'enfant, il n'a point d'argent.* Mais ils en sont suivis, quand le mot qui est après eux est pris dans un sens défini, comme, *il n'a* pas *un sou de l'argent qu'il avait, les langues ne sont* pas *des sciences.* C'est donc avec fondement que Racine, l'abbé d'Olivet, et M. l'abbé Delille, ont dit : le premier, *je ne vous ferai point* des *reproches frivoles;* le second, *pourvu qu'on ne coupe point* des *mots inséparables : le substantif en apostrophe se place où l'on veut;* et le troisième,

Des contradictions ne sont pas des contrastes.

Nous avons vu qu'il y a des noms composés d'un substantif et d'un adjectif. Ces substantifs et ces adjectifs forment un sens indivisible : ils équivalent à un seul mot, et doivent par conséquent être précédés de l'article, quoiqu'ils soient employés dans un sens partitif, comme, *des petits-maîtres et des petites-maîtresses, sont des êtres insupportables dans la société; j'ai mangé des petits pâtés.* Mais si le substantif et

l'adjectif se forment par un sens indivisible, alors c'est une faute de les faire précéder de l'article. Ainsi, c'est avec raison que Bouhours a condamné ces phrases; *Devenons comme des petits enfans, sans orgueil, sans déguisement et sans malice;—le prophète Osée leur avait prédit ce malheur, lorsqu'il leur dit qu'ils seraient comme un prophète et comme un homme qui aurait perdu le sens, c'est-à-dire, comme des faux prophètes.* Il faut dans la première phrase, *de petits enfans*, et dans la seconde, *de faux prophètes.* Cette décision de Bouhours fut approuvée par T. Corneille.

On ne doit pas confondre le sens partitif avec le sens général; car, dans ce dernier cas, on doit faire usage de l'article, comme, *c'est le sentiment* des anciens philosophes,—*la suite* des grandes passions *est l'aveuglement de l'esprit et la corruption du cœur*, — *le propre* des belles actions *est d'attirer l'estime et le respect.* Ces expressions, *des anciens philosophes*, *des grandes passions*, *des belles actions* ne désignent pas une partie, mais une universalité.

III.e Règle. On met l'article avant les noms propres de régions, contrées, rivières, vents et montagnes.

La France a *les Pyrénées* et *la Méditerranée au sud; l'Allemagne, la Suisse* et *la Savoie à l'est; les Pays-Bas* au *nord*, et *l'Océan à l'ouest.*

En voyant l'*Angleterre*, en secret il admire
Le changement heureux de ce puissant empire. Voltaire.

Ici *le Rhin* se trouble, et là mugit l'*Euphrate*. Delille.

Des rigoureux aquilons *n'y soufflent jamais, et l'ardeur de l'été y est toujours tempérée par des zéphirs* rafraichissans *qui viennent adoucir l'air vers le milieu du jour.* FÉNÉLON.

> L'*Aquilon* les emporte au sommet du *Taurus*,
> Les assemble en nuage autour de l'*Imaüs*,
> En couronne l'*Atlas*, et de vapeurs nouvelles
> Nourrit de ces grands monts les neiges éternelles.
>
> SAINT-LAMBERT.

EXCEPTIONS. 1.° On excepte les contrées qui ont le nom de leurs capitales, *Naples et Corfou sont des pays délicieux* : 2.° les noms des contrées qui sont sous le régime de la préposition *en*, comme, *il est en Italie, il vit en France*; 3.° quand ils sont unis par la préposition *de* à un nom qui précède, comme, *vice-roi d'Irlande, vins de France et d'Espagne*; 4.° enfin, quand on parle de ces contrées comme en étant de retour, *je viens d'Italie, j'arrive d'Espagne*, etc.

REMARQUE. 1.° Quoiqu'un nom de contrée soit sous le régime d'un nom qui le précède, il prend l'article, ou lorsqu'il est personnifié, ou lorsque l'esprit le prend dans un sens défini. On doit dire, *la politesse de la France, l'intérêt de l'Angleterre, la noblesse de l'Allemagne, la circonférence de la Sicile, les bornes du Portugal*, etc.

Selon l'abbé Régnier, on dit indifféremment *les peuples de l'Asie, les villes de la France*, ou, *les peuples d'Asie, les villes de France.* Cette assertion,

qui a dû être fondée sur l'usage de son temps, ne paraît pas s'accorder avec celui qui a prévalu depuis cette époque. Les tours avec l'article sont à présent les plus usités. Quoiqu'il en soit, on doit toujours dire, *les nations de l'Asie.*

2.° En parlant des quatre parties du monde, l'usage paraît avoir prévalu d'en faire précéder les noms par l'article, même dans les cas où l'on en parle comme en étant de retour, *j'arrive de l'Amérique, je viens de l'Afrique*, etc. Néanmoins plusieurs bons écrivains s'expriment différemment. Avec la préposition *en*, ils ne prennent jamais l'article.

3.° On met l'article avant les noms de contrées éloignées et peu connues, comme, *j'arrive du Japon, de la Chine, du Pérou*, etc., ainsi qu'avant quelques noms de villes et de lieux particuliers, qui, formés de noms communs, conservent toujours l'article comme portion inséparable. Tels sont *le Perche, le Hâvre*, etc. Nous en donnerons la table (*).

Liste des Noms de Contrées, de Villes et de Lieux particuliers qui conservent toujours l'Article.

L'Inde, l'Indostan, le Malabar, les Indes, la Chine, la Nigritie, la Guinée, la Malaguette, le Congo, la Cochinchine, le Pégu, le Tunquin, le Tibet, le Japon, l'Abyssinie, le Mogol, le Monomotapa, le Monoémugie, la Cafrerie, le Zanguébar, le Mexique, le Paraguay, le Chili, le Pérou, le Brésil, le Canada, la Lousiane, le Mississipi, l'Acadie, la Guiane, la Caroline, la Barbade, la Jamaïque, le Maryland, la Pensylvanie, la Virginie, la Martinique, la Guadeloupe, la Havane, le Pont-Euxin, le Péloponèse, les Philip-

4.° Par rapport aux noms de montagnes, le plus grand nombre n'offre aucune difficulté : il nous suffira d'observer que quelquefois on dit par apposition, *le mont Valérien, le mont Parnasse, les monts Pyrénées*, etc.; et quelquefois *les Alpes, les Cordilières.* On dit, *la montagne de Tarare*, etc., et non pas *le mont.* Sur quoi nous ne pouvons que renvoyer à l'usage.

Quant aux noms de rivières, on dit, par apposition, *le fleuve Don*, et sans apposition, *la rivière de Seine*; et ainsi de quelques autres : mais on ne dirait pas, *l'eau de Tamise.* Sur quoi nous renvoyons encore à l'usage, ainsi que pour ces phrases, *l'eau de la Seine est bourbeuse, je bois de l'eau de Seine.* L'abbé Régnier prétend qu'on doit toujours dire *l'eau de la la mer*; mais puisqu'on dit, *c'est du poisson de mer*, quand on veut seulement le distinguer du poisson de rivière, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire, *l'eau de rivière est douce*, et *l'eau de mer est salée?* Cette réflexion de l'abbé de Condillac nous paraît bien juste.

---

pines, les Moluques, les Antilles, le Caire, le Levant, la Mecque, l'Abruzze, la Pouille, le Mantouan, le Milanais, le Parmesan, la Corogne, la Haye, le Spitzberg, le Groënland, la France, l'Anjou, l'Artois, le Maine, la Marche, le Perche, la Capelle, le Catelet, le Câteau-Cambrésis, la Fère, la Ferté, la Charité, le Hâvre-de-Grace, la Flèche, la Guerche, le Blanc, la Hougue, le Mans, le Plessis, le Puy, le Quesnoi, la Rochelle.

ARTICLE II.

CAS OU L'ON NE DOIT POINT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

Règle I.re On ne met point l'article avant les noms communs, quand, en les employant, on ne veut désigner ni un genre, ni une espèce, ni un individu, ni une partie quelconque d'un genre ou d'une espèce ; c'est-à-dire, quand on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signification.

Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de jasmins, *et d'autres arbres toujours verts et toujours fleuris. Les montagnes sont couvertes* de troupeaux, *qui fournissent des laines fines, recherchées de toutes les nations connues.* FÉNÉLON.

Les flottes de Salomon, sous la conduite des Phéniciens, faisaient de *fréquens voyages dans la terre d'Ophir et de Tharsis (du royaume de Sophala en Ethiopie), d'où elles revenaient au bout de trois ans, chargées* d'or, d'argent, d'ivoire, de pierres précieuses, *et* d'*autres espèces de marchandises.* MILLOT.

Des ministres du Dieu les escadrons flottans
Entraînèrent, sans choix, *animaux, habitans,*
Arbres, maisons, vergers, etc. LA FONTAINE.

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer deux choses dans les noms communs; la signification, et l'étendue de cette signification. La signification est ordinairement fixe, car ce n'est que par accident qu'on change quelquefois l'acception du mot : mais l'étendue

de cette signification varie selon que les noms expriment des idées générales, particulières, ou singulières; et dans ces trois cas elle est déterminée. C'est par rapport à cette étendue, disent MM. de Port-Royal, qu'on dit qu'un nom est indéterminé; et il l'est toutes les fois qu'il n'y a dans le discours rien qui marque qu'on doit le prendre généralement, particulièrement, ou singulièrement, comme, dans les exemples que nous avons rapportés, les mots *grenadiers, lauriers, jasmins, troupeaux, or, argent, ivoire, pierres précieuses, bergers, cabanes :* aussi ne sont-ils pas précédés de l'article.

REMARQUE. Les noms communs sont souvent de purs qualificatifs; mais alors il faut distinguer le qualificatif adjectif d'espèce ou de sorte du qualificatif individuel. Dans ces phrases, *une table de marbre est belle, une tabatière d'or est précieuse,* ces substantifs, *de marbre* et *d'or*, sont des qualificatifs d'espèce ou de sorte, parce qu'à l'aide de la préposition *de* ils ne servent qu'à désigner qu'un tel individu, savoir, *une table, une tabatière*, est d'une telle espèce : on n'a donc pas besoin de l'article. Mais dans ces phrases, *Une table du marbre qu'on tire de Carrara est belle, une tabatière de l'or qui vient d'Espagne;* ces mots, *du marbre, de l'or;* sont des qualificatifs individuels, puisqu'ils sont réduits à l'individu par les propositions incidentes, ce qui fait qu'ils sont précédés de l'article.

D'où il suit que les noms communs sont sans article,

1.° Quand ils sont placés en forme de titre ou d'a-

dresse, comme observations *sur l'état de l'Europe*, réflexions *générales;* préface; *il demeure*, rue *Piccadilly*, quartier Saint-James.

2.° Quand ils sont sous le régime de la préposition *en*, comme *être* en ville, *regarder* en pitié, *raisonner* en homme *sensé*.

3.° Quand ils s'unissent aux verbes *avoir*, *faire*, et quelques autres, pour n'exprimer avec eux qu'une seule idée; *avoir envie*, *faire peur*.

4.° Quand ils sont en apostrophe ou en interjection, comme,

O rives du Jourdain, *ô champs* aimés des cieux,
Sacrés monts, *fertiles vallées*,
Par cent miracles signalées!
Du doux pays de nos aïeux
Serons-nous toujours exilées?
Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés!

RACINE.

5.° Quand ils passent de leur qualité primitive à celle de qualification, ce qui arrive de différentes manières.

Etes-vous étonnés de ce que les hommes les plus estimables sont encore hommes, *et montrent encore quelques restes des faiblesses de l'humanité parmi les pièges innombrables et les embarras inséparables de la royauté.* FÉNÉLON.

Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre passagère,
Et le corps qu'il anime, une cendre légère,
Dont la mort chaque jour prouve l'infirmité.
Etouffés tôt ou tard dans ses bras invincibles,
Nous serons tous alors *cadavres* insensibles.
Comme n'ayant jamais été. VOLTAIRE.

Nous considérions avec plaisir les vastes campagnes couvertes de jaunes épis, riches dons *de la féconde Cérès.* FÉNÉLON.

Dans le premier exemple, le mot *hommes* est pris adjectivement; dans le second, le mot *cadavres* modifie le sujet *nous*; et dans le troisième, *riches dons* modifient *jaunes épis*.

6.° Lorsqu'ils amènent une réflexion unie par ellipse à une phrase précédente.

Jetez les yeux sur toutes les nations du monde, parcourez toutes les histoires. Parmi tant de cultes différens, parmi cette prodigieuse diversité de mœurs et de caractères, vous trouverez par-tout les mêmes idées de justice et d'honnêteté, par-tout les mêmes principes de morale, par-tout les mêmes notions du bien et du mal : preuve évidente *qu'il est au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu, sur lequel nous jugeons nos actions et celles d'autrui.*

J. J. ROUSSEAU.

7.° Quand ils sont sous le régime des mots *sorte*, *genre*, *espèce*, et semblables.

Le méchant se laisse entraîner dans toutes sortes d'excès *par l'habitude de ne jamais résister à ses passions.*

De cette caverne sortait de temps en temps une fumée noire et épaisse, qui faisait une espèce de nuit *au milieu du jour.* FÉNÉLON.

8.° Quand ils sont unis par la préposition *à* ou *de* à un mot qui précède, pour en exprimer un mode,

une manière d'être, comme, *cheminée de marbre*, *tabatière d'or*, etc., *table à tiroir*, *lit à colonnes*, etc.

Pour bien entendre ceci, « il faut distinguer, dit » Duclos, le qualificatif d'espèce ou de sorte du qua- » lificatif individuel. Exemple : *un salon de marbre* : » *de marbre* est un qualificatif spécifique adjectif : au » lieu que si l'on dit, *un salon du marbre qu'on a* » *fait venir d'Egypte*, *du marbre* est un qualificatif » individuel; c'est pourquoi on y joint l'article avec » la préposition. »

Remarque. On ne doit pas confondre les phrases dont nous venons de parler avec celles où le goût supprime l'article, afin de leur donner plus de rapidité et de feu.

Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, *le plaignent et le révèrent*. Fléchier.

Anglais, Français, Lorrains, que la fureur assemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.
Voltaire.

* Il faut avouer, dit encore Duclos, qu'il y a beau- » coup d'occasions où l'article pourrait être supprimé, » sans que la clarté en souffrît; ce n'est que la force » de l'habitude qui ferait trouver bizarres et sauvages » certaines phrases dont il serait ôté, puisque, dans » celles où l'usage l'a supprimé, nous ne sommes pas » frappés de sa suppression, et le discours n'en pa- » raît que plus vif, sans en être moins clair, Tel est » le pouvoir de l'habitude, que nous trouverions lan- » guissante cette phrase, *la pauvreté n'est pas un*

» *vice*, en comparaison du tour proverbial, *pauvre-* » *té n'est pas vice.* Si nous étions familiarisés avec » une infinité d'autres phrases sans article, nous ne » nous apercevrions pas même de sa suppression. » Mais ce ne serait que lorsque la détermination des noms serait suffisamment connue par la nature de la chose ou par les circonstances.

Règle II.[e] On ne met l'article ni avant les noms précédés des adjectifs pronominaux, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, *ce*, *nul*, *aucun*, *quelque*, *chaque*, *tout* (mis pour *chaque*), *certain*, *plusieurs*, *tel*; ni avant ceux qui sont précédés d'un nombre cardinal sans rapport quelconque.

Une coutume *nouvelle était* un prodige *en Egypte: tout s'y faisait toujours de même : aussi n'y eut-il jamais de peuple qui ait conservé plus long-temps* ses usages *et* ses lois. *L'ordre des jugemens servait à entretenir cet esprit.* Trente juges *étaient tirés des principales villes pour composer la compagnie qui jugeait tout le royaume. On était accoutumé à ne voir dans* ces places *que les plus honnêtes gens du pays, et les plus graves.* Bossuet.

Vaucluse, heureux séjour, que sans enchantement
Ne peut voir *nul poëte*, et surtout *nul amant !*
Dans *ce cercle* de monts qui, recourbant *leur chaîne*,
Nourrissent de *leurs eaux ta source* souterraine,
Sous la roche voûtée, antre mystérieux,
Où *ta nymphe*, échappant aux regards curieux,
Dans *un gouffre* sans fond cache *sa source* obscure,
Combien j'aimais à voir *ton eau*, qui, toujours pure,

Tantôt dans *son bassin* renferme *ses trésors*.
Tantôt en bouillonnant s'élève et de *ses bords*,
Versant parmi des rocs *ses vagues* blanchissantes,
De cascade en cascade au loin rejaillissantes,
Tombe et roule à grand bruit; puis calmant *son courroux*,
Sur *un lit* plus égal répand des flots plus doux,
Et sous *un ciel* d'azur par *vingt canaux* féconde
Le plus riant vallon qu'éclaire l'œil du monde!

M. l'abbé Delille.

* Ces pronoms et ces noms de nombre excluent l'article, parce qu'ils en font eux-mêmes la fonction. Ils annoncent des substantifs et désignent des individus déterminés dans l'esprit de celui qui parle. Aussi quelques grammairiens leur donnent-ils le nom d'articles. On doit néanmoins observer, relativement aux adjectifs de nombre, comme dit du Marsais, « que » si l'adjectif numérique, et son substantif, font ensemble un tout, et que l'on veuille marquer que » l'on considère ce tout sons quelque vue de l'esprit, » autre encore que celle du nombre, alors le nom de » nombre est précédé de l'article ou pronom, qui » indique ce nouveau rapport. Le jour de la mul- » tiplication des pains, les apôtres dirent à Jésus- » Christ : *nous n'avons que cinq pains et deux* » *poissons*, voilà *les cinq pains et les deux poissons* » dans un sens numérique absolu. Mais ensuite l'évan- » géliste ajoute que Jésus-Christ prenant *les cinq pains* » et *les deux poissons*, *les bénit*, etc. : voilà *les cinq* » *pains* et *les deux poissons* relatifs à ce qui précède.» Dans ce cas il doit toujours être précédé de l'article.

Règle IIIe Les noms propres de divinités, d'hommes, d'animaux, de villes et de lieux particuliers, sont sans l'article, s'ils sont employés dans un sens limité.

Au milieu des clartés d'un feu pur et durable,
Dieu mit avant le temps son trône inébranlable.

Voltaire.

Chaque vertu devient une divinité;
Minerve est la Prudence, et *Vénus* la Beauté.
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
C'est *Jupiter* armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots.
Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

Despréaux.

La fable offre à l'esprit mille agrémens divers.
Là, tous les noms heureux semblent nés pour les vers :
Ulysse, *Agamemnon*, *Oreste*, *Idoménée*,
Hélène, *Ménélas*, *Pâris*, *Hector*, *Enée*.

Despréaux.

Rome enfin se découvre à ses regards cruels,
Rome jadis son temple et l'effroi des mortels,
Rome dont le destin dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps maîtresse de la terre.

Voltaire.

La raison en est que tout nom propre, ne signifiant qu'une chose singulière, est tellement déterminé par lui-même, qu'on ne peut pas se méprendre sur sa détermination. Mais si l'on veut restreindre ce nom, on ne le regarde plus comme nom propre; on le considère d'abord, dit l'abbé de Condillac, comme un

nom commun, qu'on restreint ensuite à un seul individu. Voilà pourquoi on dit :

> Mais pour nous bannissons une vaine terreur,
> Et fabuleux chrétiens, n'allons point dans nos songes,
> *D'un Dieu de vérité* faire *un Dieu de mensonge.*
>
> Despréaux.

Deux des plus belles statues qui nous restent de l'antiquité sont l'Apollon du Belvédère, *et* la Vénus de Médicis.

Bien des personnes regardent le Tasse comme l'Homère *de l'Italie.*

On ne doit point regarder comme une exception l'usage où nous sommes de joindre l'article aux noms des poëtes et des peintres italiens. Nous ne le faisons que parce qu'il y a ellipse dans cet emploi; car ce n'est pas à ces noms que nous le joignons, c'est à un substantif sous-entendu. Nous imitons ce tour de l'italien, où *la Malaspina, il Tasso,* signifient *la contessa Malaspina, il poeta Tasso.*

Il y a également ellipse dans le tour de phrase que nous employons quand notre dessein est de placer la personne dont nous parlons dans une classe sur laquelle on a attaché du mépris, ou pour laquelle on a du moins peu d'estime, comme, la Lemaure *soutenait par la beauté de sa voix le plus mauvais opéra.....* la Guimard *n'etait pas moins étonnante par sa légèreté que par sa grâce.... c'est un tour de* la Gaussin; mais l'urbanité française a depuis long-temps proscrit ce tour dans la bonne compagnie, où on le

regarderait comme le signe le plus certain d'une mauvaise éducation. Si l'on ne doit pas se le permettre dans la conversation, avec combien plus de soin doit-on l'éviter en écrivant.

Dans les six règles que nous venons d'établir, nous avons embrassé la généralité de l'usage sur l'emploi ou sur la suppression de l'article avant les substantifs. Nous parlerons ailleurs des cas où il doit figurer avant les adjectifs et après les prépositions.

Remarque. On ne doit pas confondre *le, la, les*, articles, avec *le, la, les*, pronoms dont nous parlerons dans le quatrième chapitre.

Comme l'emploi de l'article est une des plus grandes difficultés de la langue française, nous allons, à l'exemple de Du Marsais, mettre sous les yeux du lecteur une table comparative où les mêmes mots seront employés, selon les circonstances, avec l'article * et sans l'article. Ces sortes de comparaisons ne peuvent être qu'infiniment utiles pour graver les règles dans l'esprit.

TABLE

DES MÊMES MOTS EMPLOYÉS

AVEC L'ARTICLE.	SANS L'ARTICLE.
Les ouvrages de Cicéron sont pleins des idées les plus saines.	*Les ouvrages de Cicéron sont pleins* d'idées saines.
Sens individuel.	Sens indéfini, général, de sorte.

* En parlant de la synonymie, c'est-à-dire, de cette ressemblance qu'il y a entre ces deux locutions, *ouvrage de l'esprit* et *ouvrage*

Défaites-vous des préjugés de l'enfance.

Sens individuel.

Les espèces différentes des animaux *qui sont sur la terre.*

Sens individuel universel.

Entrez dans le détail des règles *d'une bonne grammaire.*

Sens individuel.

Chercher des détours.

Evitez l'air de l'affectation.

Sens individuel.

Il charge sa mémoire des vers *de Virgile et* des phrases *de Cicéron.*

Sens individuel.

Discours soutenus par des expressions fortes.

Sens individuel.

Remarque. « Lorsque le » substantif précède, dit Du » Marsais, comme il signifie » par lui-même, ou un être » réel, ou un être métaphysi- » que considéré par imitation, » à la manière des êtres réels, » il présente d'abord à l'esprit » une idée d'individualité, d'ê-

N'avez-vous point de préjugés *sur cette question.*

Sens indéfini.

Il y a différentes espèces d'animaux *sur la terre.*

Sens spécifique, ou de sorte.

Il entre dans un grand détail de règles frivoles.

Sens de sorte.

Chercher de longs détours.

Evitez tout ce qui a un air d'affectation.

Sens indéfini.

Il charge sa mémoire de vers *et* de phrases insipides.

Sens vague et indéfini, de sorte.

Discours soutènus par de vives expressions.

Sens adjectif, ou de sorte.

Remarque. « Lorsque l'ad- » jectif précède, dit le même » grammairien, il offre à l'es- » prit une qualification, une » idée de sorte, un sens adjec- » tif; à moins que l'adjectif » ne serve lui-même avec le » substantif à donner l'idée in- » dividuelle, comme, *c'est le*

---

d'esprit, Bouhours a très-bien dit : On entend par *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison et de cette fine intelligence qui distingue l'homme de la bête ; et par un *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polie et de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un homme.

» tre séparé, existant par lui-» même. »	» *sentiment* des anciens philoso-» phes. »
Il a recueilli des préceptes *pour la langue et pour la morale.*	*Recueil* de préceptes *pour la langue et pour la morale.*
Sens partitif individuel.	Sens indéfini, de sorte.
Servez-vous des signes *dont nous sommes convenus.*	*Nous sommes obligés d'user* de signes, *pour nous faire entendre.*
Sens individuel.	Sens vague et indéfini.
Les connaissances ont toujours été l'objet de l'estime, des louanges et de l'admiration *des hommes.*	*C'est un sujet* d'estime, de louange et d'admiration.
Sens individuel.	Sens vague et indéfini.
Les richesses de l'esprit *ne peuvent être acquises que par l'étude.*	*Il y a au Pérou une abondance prodigieuse* de richesses *inutiles.*
Sens individuel.	Sens de sorte.
Les biens de la fortune *sont fragiles.*	*Des biens* de fortune.
Sens individuel.	Sens de sorte.
L'enchaînement des preuves *fait qu'elles plaisent et qu'elles persuadent.*	*Il y a dans ce livre un admirable enchaînement* de preuves solides.
Sens individuel.	Sens de sorte.
C'est par la méditation sur ce qu'on lit qu'on acquiert des connaissances nouvelles.	*C'est par la méditation sur ce qu'on lit qu'on acquiert* de nouvelles connaissances.
Sens individuel.	Sens adjectif.
Les avantages de la mémoire.	*Il y a différentes sortes* de mémoire.
Sens individuel.	Sens de sorte.
La mémoire des faits *est la plus brillante.*	*Il n'a qu'une mémoire* de faits, *et ne retient aucun raisonnement.*
Sens individuel.	Sens de sorte.

Le but des bons maîtres *doit être de cultiver l'esprit de leurs disciples.*	*Il a un air* de maître *qui choque au premier coup d'œil.*
Sens individuel, l'adjectif servant avec le substantif à le former.	Sens de sorte.
Le goût des hommes *est sujet à bien des vicissitudes.*	*Société* d'hommes choisis.
Sens individuel, ce qui est dit des hommes en général pouvant être dit de chaque individu.	Sens adjectif *d'hommes choisis*, qualifiant la *société* adjectivement.
Il n'a pas besoin de la leçon *que vous voulez lui donner.*	*Il n'a pas besoin de* leçons.
Sens individuel.	Sens de sorte.
La France, l'Espagne, l'Angleterre.	*Royaume* de France, d'Espagne, etc.
L'île du Japon.	*L'île* de Candie.
Il vient de la Chine.	*Il vient* de Pologne.
Il arrive de l'Amérique.	*Il arrive* d'Italie.
L'étendue de la Perse.	*Il est* en Perse.
Il est de retour des Indes, de l'Asie.	*Il est* de retour de Perse.
Il demeure au Pérou, au Japon, à la Chine, aux Indes.	*Il demeure* en Italie, en Angleterre, à Malte, à Londres.
La politesse de la France.	*Des vins* de France.
La circonférence de l'Irlande.	*Toiles* d'Irlande.
L'Intérêt de l'Espagne.	*Laines* d'Espagne.
On attribue à l'Allemagne *l'invention de l'imprimerie.*	*L'empire* d'Allemagne *est divisé en une infinité* d'états.
Il vient de la Flandre française.	*Il vient* de Flandre.
Eau du Rhin.	*Eau* de Seine.
Poisson de la mer du Nord.	*Poisson* de mer.
Dieu *est bon et miséricordieux.*	Le Dieu *des chrétiens.*
Jupiter *était le plus grand des Dieux.*	Le Jupiter *de Phidias.*

Pour porter dans cette matière tout l'éclaircissement qu'on peut désirer, nous joindrons à la table précédente celle des substantifs qui s'unissent aux verbes pour exprimer avec eux une seule idée. Elle est aussi d'après Du Marsais, et ne peut être que très-utile.

TABLE

DES NOMS CONSTRUITS SANS PRONOM NI PRÉPOSITION, A LA SUITE D'UN VERBE DONT ILS SONT LE COMPLÉMENT.

1.° Avoir *faim, soif, dessein, honte, coutume, pitié, compassion, froid, chaud, mal, besoin, part au gâteau, envie*, etc.

2.° Chercher *fortune, malheur.*

3.° Courir *fortune, risque.*

4.° Demander *raison, vengeance, justice, grâce, pardon.*

5.° Dire *vrai, faux, matines, vêpres.*

6.° Donner *prise, jour, parole, avis, caution, quittance, atteinte*, etc.

7.° Echapper, *Il l'a échappé belle*, c'est-à-dire, *peu s'en est fallu qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur.*

8.° Entendre *raison, raillerie, malice*, etc.

9.° Faire *vie qui dure, bonne chère, envie, réflexion, honte, honneur, peur, plaisir, cas de quelqu'un, alliance, marché, argent de tout, provision, semblant, route, front, face, difficulté.*

10.° Gagner *pays, gros.*

11.° Mettre *ordre, fin.*

12.° Parler *vrai, raison, bon sens, anglais, français*, etc.

13.° Porter *envie, témoignage, coup, bonheur, malheur, compassion.*

14.° Prendre *garde, patience, séance, médecine, congé, langue*, etc.

15.° Rendre *service, amour pour amour, visite, gorge*, etc.

16.° Savoir *lire, vivre, chanter*, etc.

17.° Tenir *parole, prison, ferme, bon.*

Il y a aussi des noms qui se construisent avec une préposition sans l'article; ce sont les noms d'espèce, dit Du Marsais, qui sont pris selon leur simple signification spécifique. Nous en avons dit un mot dans la huitième conséquence de la première règle de l'article second. Nous y ajouterons ces exemples que nous fournit le même grammairien.

Changez ces pierres en pains.

L'éducation que le père d'Horace donna à son fils est digne d'être prise pour modèle.

A Rome, à bras ouverts.

Il est arrivé à bon port, à minuit.

Vivre sans pain, *une livre* de pain, *il n'a pas* de pain, *un peu* de pain, etc.

Dans toutes ces phrases les noms d'espèce sont pris selon leur simple signification. Aussi sont-ils sans article.

J'ai un coquin de frère; phrase elliptique qui signifie *qui est de* l'espèce de frère.

« A propos de cet emploi, dit l'abbé d'Olivet, ne » brave-t-il pas la grammaire? *Un honnête homme* » *de père*, dit Molière dans l'Avare. *Un fripon d'en-* » *fant, un saint homme de chat,* dit la Fontaine. Et » Despréaux : *On eût dit d'un démoniaque, quand* » *il récitait ses vers.* Je m'imagine que c'est un lati- » nisme, car il y en a des exemples dans Plaute et » ailleurs. Toutes ces phrases, au moyen de l'ellipse, » rentrent dans les règles de la syntaxe ordinaire. »

Remarque. Si l'on joint une phrase incidente à ces phrases, le relatif ne se rapporte pas au nom d'espèce, mais il se rapporte au nom individuel qui le précède. *C'est un frippon d'enfant, qui;* le *qui* se rapporte à *un fripon.*

Se conduire par sentiment. *Parler* avec esprit. *Se présenter* avec grâce. *Agir* par dépit, par colère, par amour, etc.

En fait de physique, *on donne souvent* des mots *pour des choses. Physique* est pris dans un sens adjectif: il qualifie *fait.* A l'égard de *on donne des mots,* c'est le sens individuel partitif.

CHAPITRE III.

DE L'ADJECTIF.

L'ADJECTIF est une des neuf espèces de mots dont nous avons parlé. Il vient du latin *adjectus*, ajouté, parce qu'en effet le nom *adjectif* est toujours ajouté à un nom substantif qui est exprimé ou sous-entendu. Dans toutes les langues il a la même fonction, celle de qualifier les personnes ou les choses dont on parle. Quand l'adjectif est seul, il ne présente rien de fixe à l'esprit, il ne lui offre que l'idée vague d'une qualité. Quand on dit, *bon*, *grand*, *juste*, etc., l'esprit a une perception vague de *bonté*, de *grandeur*, de *justice*, etc.; mais si l'on joint ces mots à des substantifs, il saisit un rapport réel, et voit ces qualités subsistantes dans un sujet ou suppôt, comme, *bon père*, *grand arbre*, *homme juste*. Ainsi un mot est adjectif quand il présente l'idée vague d'une qualité, sans spécifier l'objet auquel on l'attribue.

La nature des adjectifs n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs. C'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualificatifs, nous en faisons les objets de nos pensées; et alors ils tiennent la place des noms abstraits, comme, *le* beau *et le* vrai *vous touchent :* ils désignent un sujet quelconque, en tant qu'il est *beau* ou *vrai*. Les substantifs devien-

nent aussi de vrais adjectifs; c'est lorsqu'ils sont employés à qualifier, comme, *Louis XIV fut toujours* Roi *par autorité, et toujours* Père *par tendresse*;— *Cet homme est un* César, *un* Démosthène, etc. Dans ces phrases, *Roi, père, César* et *Démosthène*, sont de véritables adjectifs. Si l'on dit, le grammairien *doit être philosophe, sans quoi il n'est pas* grammairien; *grammairien*, comme sujet, est substantif; mais, comme attribut, il est adjectif. Le mot *philosophe* est aussi pris adjectivement. Dans cette phrase si énergique de Bossuet. *Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même; Dieu* est adjectif après *était*, et substantif après *excepté*.

Il doit y avoir autant de sortes d'adjectifs qu'il y a de sortes de modes, de manières d'être, dans les objets.

Or, les objets ont, ou des qualités qui leur sont inhérentes, ou des modifications accidentelles, ou des rapports d'ordre, ou des rapports avec d'autres objets: d'où il suit qu'il y a quatre classes d'adjectifs, savoir: les *nominaux*, les *verbaux*, les *numéraux* et les *pronominaux*.

Les adjectifs nominaux qualifient les objets par des qualités qui leur sont inhérentes, de quelque manière que ces qualités leur appartiennent, comme, *bon, dur, carré, rouge*, etc.

Les adjectifs verbaux qualifient les objets par des qualités accidentelles qui viennent d'une cause étrangère. On en distingue de deux espèces: ceux qui sont formés du participe présent des verbes, comme,

aimant, *riant*, etc.; et ceux qui sont formés de leur participe passé, comme, *aimé*, *instruit*, etc.

Les adjectifs numéraux qualifient les objets par une idée d'ordre et de rang, comme, *un*, *deux*, etc., *premier*, *second*, etc. Nous en parlerons dans un article particulier.

Les adjectifs pronominaux, enfin, qualifient les objets, ou par des rapports à des personnes, comme, *mon ami*, *ton livre*, *sa table*, etc., ou pour des rapports de quotité vague, comme, *plusieurs hommes*, *quelques livres*, etc., ou enfin par des rapports d'indication, comme, *ce livre*, *cette table*, etc. Ces adjectifs sont l'objet du chapitre suivant.

* Bien des grammairiens, et entr'autres Du Marsais et Condillac, n'ont distingué que deux classes d'adjectifs, les physiques et les métaphysiques. « Nous ne » connaissons pas les substances en elles-mêmes, dit » le premier, nous ne les connaissons que par les » impressions qu'elles font sur nos sens; et alors nous » disons que les objets sont tels, selon le sens que ces » impressions affectent. » Ainsi, nous disons des objets qu'ils sont *rouges*, *bleus*, *doux*, *rudes*, *aigres*, *fades*, etc., selon qu'ils affectent *les yeux*, *le tact*, *le goût*, etc.: comme ces adjectifs sont connus par les impressions que les objets physiques font sur nos sens, Du Marsais les nomme *physiques*.

* « Comme nous sommes accoutumés à qualifier les » êtres physiques, continue le même grammairien, en » conséquence des impressions immédiates qu'ils font

» sur nous, nous qualifions aussi les êtres métaphy-
» siques et abstraits, en conséquence de quelque con-
» sidération de notre esprit à leur égard.» Les adjectifs qui expriment ces sortes de vues, ou considérations, ils les appelle adjectifs *métaphysiques*, et en distingue autant de classes qu'il y a de sortes de vues, sous lesquelles l'esprit peut considérer les êtres physiques et les êtres métaphysiques. Il range parmi les adjectifs physiques ceux, ou du moins la plus grande partie de ceux que nous avons appelés nominaux; et parmi les métaphysiques, les verbaux, les numéraux et les pronominaux. On voit que ces deux classifications sont très-aisées à concilier.

Pour traiter ce sujet avec le degré de développement et de clarté qu'il mérite, nous considérerons les adjectifs dans leurs variations accidentelles dans le discours et dans la construction qu'ils doivent y avoir. A ces deux articles nous en ajouterons un troisième, qui aura pour objet les adjectifs numéraux.

ARTICLE PREMIER.

VARIATIONS ACCIDENTELLES DES ADJECTIFS.

Le nature des adjectifs est, comme nous venons de le voir d'exprimer les qualités des substantifs, et c'est ce qu'ils font en s'identifiant pour ainsi dire avec eux : d'où il suit, comme le dit Du Marsais, « que l'adjectif
» n'étant réellement que le substantif même considéré
» avec la qualification que l'adjectif énonce, ils doi-

» veut avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues » particulières sous lesquelles l'esprit considère la » chose qualifiée. » Il doit donc être au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du substantif, et dans les langues qui ont des cas, s'y conformer par l'inflexion qui leur est particulière. « Il doit en un mot énoncer les mêmes rapports, et se » présenter sous les mêmes faces que le substantif, » parce qu'il n'est qu'un avec lui. » Mais, en exprimant les qualités des objets auxquels l'adjectif est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue; c'est ce que les grammairiens nomment *degré de signification*, ou *de qualification*.

Comme la langue française n'admet point de cas, nous n'avons que trois choses à considérer dans les adjectifs; savoir, le *nombre*, le *genre* et les *degrés de signification*.

§. I.er

DU GENRE DES ADJECTIFS.

Les substantifs, à l'exception d'un très-petit nombre, ne sont que d'un seul genre; mais les adjectifs qui les qualifient doivent être susceptibles des deux genres, le masculin et le féminin; il faut qu'ils en revêtent la forme. Tous ceux qui sont terminés par un *e* muet n'ont point besoin d'en changer; ils sont des deux genres. C'est un principe général et sans exception. Il n'est donc nécessaire de connaître que la for-

mation du féminin dans les adjectifs à terminaison masculine.

Règle générale. — Quand un adjectif ne finit pas par un *e* muet, on y ajoute un *e* muet pour former le féminin.

Prudent, prudente,—poli, polie,—sensé, sensée,—instruit, instruite,—ouvert, ouverte.

I.re Exception. La plupart des adjectifs en *el*, *eil*, *ul*, *an*, *ien*, *on*, *as*, *ais*, *os*, *et*, et *ot*, doublent au féminin leur dernière consonne en y ajoutant l'*e* muet; *cruel*, *vermeil*, *nul*, *paysan*, *ancien*, *bon*, *gros*, *gras*, *épais*, *exprès*, *net*, *sot*, font *cruelle*, *vermeille*, *nulle*, *paysanne*, *ancienne*, *bonne*, *grosse*, *grasse*, *épaisse*, *expresse*, *nette*, *sotte*. Mais les adjectifs *mauvais*, *niais*, *ras*, *complet*, *discret*, *inquiet*, *replet*, *secret*, *dévot*, suivent la règle générale.

Les adjectifs *fou*, *mou*, *beau*, *nouveau*, ne sont pas des exceptions, parce que leur féminin se forme du masculin, *fol*, *mol*, *bel*, *nouvel*, encore employé avant un mot qui commence par une voyelle ou une *h* muette. Ils font *folle*, *molle*, *belle*, *nouvelle*. *Jouvenceau* fait *jouvencelle* de l'ancien masculin *jouvencel*; *Espagnol* fait *Espagnole*.

II.e Exception. Les adjectifs *blanc*, *franc*, *sec*, *frais*, font *blanche*, *franche*, *sèche*, *fraîche*; et *caduc*, *Turc*, *public*, *Grec*, font *Turque*, *caduque*, *publique*, *Grèque* ou *Grecque*. *Favori* fait *favorite*.

Remarque. *Châtain*, des deux genres, est inva-

riable, quand il est suivi d'un autre adjectif: *des cheveux châtain clair.*

III.ᵉ EXCEPTION. *Bref, naïf,* et *neuf* font *brève, naïve* et *neuve*, en changeant *f* en *v*. *Brief* fait également *briève;* mais il n'est plus usité qu'en style de pratique, *brief délai*, *briève justice. Long* fait *longue.*

REMARQUE. — On écrivait autrefois *crud* et *nud;* on écrit maintenant *cru, nu.* Ainsi ces adjectifs ne forment plus d'exception. On écrivait aussi *verd,* et nos pères disaient la couleur *verde.* De nos jours ce serait un barbarisme. Les éditeurs du Dictionnaire de l'Académie ont écrit *vert* au lieu de *verd* dans l'édition de 1762, ce qui ôte toute espèce de difficulté.

IV.ᵉ EXCEPTION. *Malin* et *bénin* font au féminin *maligne* et *bénigne*; *fat* n'a pas de féminin, ainsi que le participe passé *résous;* et l'on n'emploie jamais en ce genre les participes *craint, fui, plaint. Absous* et *dissous* font *absoute* et *dissoute.*

V.ᵉ EXCEPTION. Les adjectifs terminés en *eur* ont ordinairement leur féminin en *euse,* comme, *trompeur, trompeuse,* etc. Cependant, *bailleur* (de fond), *demandeur, défendeur, inventeur, inspecteur, dispensateur, conducteur, accusateur, instituteur, gouverneur, serviteur, enchanteur, pécheur, vengeur, acteur, ambassadeur, protecteur,* etc., font *bailleresse, demanderesse, défenderesse, inventrice, inspectrice, dispensatrice, conductrice, accusatrice, institutrice, gouvernante, servante, enchanteresse,*

pécheresse, *vengeresse*, *actrice*, *ambassadrice*, *protectrice*, etc.; *chasseur* fait *chasseuse* dans le style ordinaire, et *chasseresse* dans le style poétique. *Chanteur* a aussi deux féminins : *chanteuse*, celle qui chante, et *cantatrice*, chanteuse de profession. Sur ces trois terminaisons on ne peut que renvoyer à l'usage. Il n'y a point de règle.

Témoin est des deux genres, ainsi qu'*amateur*, selon l'usage le plus général. Quelques personnes disent *amatrice*. Les adjectifs *antérieur*, *citérieur*, *extérieur*, *inférieur*, *mineur*, *majeur*, *postérieur*, *ultérieur*, *supérieur*, *intérieur*, *meilleur* et *prieur*, suivent la règle générale.

VI.e Exception. Les adjectifs terminés en *x* se changent en *se*, comme *jaloux*, *jalouse*, etc. Cependant *faux*, *doux*, *roux* et *préfix*, font au féminin *fausse*, *douce*, *rousse* et *préfixe*.

VII. Exception. *Borgne*, *ivrogne*, *traître*, *maître*, etc. font au féminin, *borgnesse*, *ivrognesse*, *traîtresse*, *maîtresse*, etc. Les deux premiers ne sont pas du bon ton.

§. II.

DU NOMBRE DES ADJECTIFS.

Les adjectifs, prenant les deux nombres, doivent revêtir au pluriel une forme différente de celle qu'ils ont au singulier : or, cette forme, pour être dans l'analogie de la langue, est assujettie aux règles suivantes.

Règle générale.—Tous les adjectifs, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par la simple addition d'une *s*, soit à la forme masculine, soit à la féminine.

Bon, bons; *bonne*, bonnes; *poli*, polis; *polie*, polies. Cette règle est sans exception pour la terminaison féminine. Quant à la masculine, il y a deux exceptions principales à faire.

I.re Exception. Les adjectifs dont la terminaison est en *s* ou en *x* ne changent pas de forme au pluriel: ils ressemblent en cela aux substantifs. *Gras*, *gros*, *hideux*, *jaloux*, servent également pour les deux nombres.

II.e Exception. Les adjectifs terminés en *au* ou en *al* forment leur pluriel en changeant cette terminaison en *aux*. Cette exception leur est encore commune avec les substantifs. *Beau*, *nouveau*, *général*, *égal*, font au pluriel, *beaux*, *nouveaux*, *généraux*, *égaux*.

Mais la plupart des adjectifs terminés en *al* n'ont pas de pluriel masculin. Ce sont *austral*, *boréal*, *conjugal*, *fatal*, *filial*, *final*, *frugal*, *jovial*, *pastoral*, *nasal*, *natal*, *total*, *nuptial*, *spécial*, *brumal*, *crural*, *clérical*, *doctoral*, *glacial*, *immémorial*, *magistral*, *marital*, *monacal*, *médical*, *musical*, *préceptoral*, *primatial*, *proverbial*, *quadragésimal*, *pénal*, *canonial*, *labial*, *social*, *virginal* et *pectoral*.

Les adjectifs *diagonal*, *diamétral*, *expérimental*

instrumental, *lustral*, *médicinal*, *mental*, *patronal*, *vocal* et *zodiacal*, ne s'employant qu'avec des noms féminins, ne sauraient avoir de pluriel masculin.

* REMARQUE. Nous n'avons pas compris dans cette liste les adjectifs *pascal*, *naval*, *littéral*, *libéral*, *trivial*, parce qu'on dit * *des cierges pascals*, *des combats navals*, *des commentaires littéraux*, *les arts libéraux*, *des détails triviaux*, et non *trivials*, comme quelques grammairiens le disent. Nous ne voyons pas pourquoi l'on ne pourrait pas également dire *rites nuptiaux*, *devoirs canoniaux*, *faits spéciaux*. Nous ne doutons pas que la plupart de ces adjectifs ne s'emploient bientôt au pluriel, et sans réclamation.

§. III.

DEGRÉS DE SIGNIFICATION DANS LES ADJECTIFS.

Les adjectifs peuvent qualifier les objets, ou absolument, c'est-à-dire, sans aucun rapport à d'autres objets, ou relativement, c'est-à-dire avec rapport à d'autres objets. Ce qui établit différens degrés de signification qu'on a réduits à trois; savoir, le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*.

Le *positif* est l'adjectif même sans aucun rapport. « Ce premier degré, dit Du Marsais, est appelé *posi-*

---

* L'Académie ne donne de masculin pluriel qu'à l'adjectif *libéral*.

» *tif*, parce qu'il est comme la première pierre qui » est posée pour servir de fondement aux autres « degrés. »

Une lumière pure *et* douce *se répand autour des corps de ces* hommes justes, *et les environne de ses rayons comme d'un vêtement. Cette lumière n'est point semblable à la* lumière sombre *qui éclaire les yeux des* misérables mortels, *et qui n'est que ténèbres : c'est plutôt une* gloire céleste *qu'une lumière.*

FÉNÉLON.

Le *comparatif* est l'adjectif avec comparaison d'un degré à un autre : alors il y a entre les objets que l'on compare, ou un rapport de supériorité, ou un rapport d'infériorité, ou un rapport d'égalité. De là trois sortes de comparaisons.

La comparaison de supériorité se forme en mettant *plus* avant l'adjectif, comme, *puisque tu es encore* plus dur *et* plus injuste *que ton père, puisses-tu souffrir des maux encore* plus longs *et* plus cruels *que les siens !* FÉNÉLON.

On forme la comparaison d'infériorité en mettant moins, ou *ne...si*, avant l'adjectif, comme, *le naufrage et la mort sont* moins funestes *que les plaisirs qui attaquent la vertu ;—le vice grossier et l'impudence brutale* ne *sont pas quelquefois* si dangereux *qu'une beauté modeste.* FÉNÉLON.

On forme la comparaison d'égalité en mettant *aussi* et *autant* avant l'adjectif, comme, *les couleurs de la vie dans la jeunesse et dans l'âge avancé, ont une*

apparence aussi différente *que la force de la nature dans le printemps et dans l'hiver.* Traduit de JOHNSON. *Le bon Louis XII fut* autant aimé *que Louis XI avait* été haï.

Si et *tant* marquent aussi la même comparaison. Nous verrons ailleurs dans quelles occasions. La conjonction *que* unit, comme on le voit, les choses comparées.

Ces trois adjectifs, *meilleur, moindre, pire,* expriment seuls une comparaison. *Meilleur* est le comparatif de *bon.* Il est pour *plus bon* *, qui ne se dit pas, quoiqu'on dise *moins bon* et *aussi bon. Moindre* est le comparatif de *petit;* il est pour *plus petit,* qui se dit aussi. *Pire* est le comparatif de *mauvais;* il est pour *plus mauvais,* dont on se sert également.

L'adjectif est au *superlatif,* quand il exprime la qualité dans un très-haut degré; ce qui forme deux espèces de superlatifs, l'un *abolu,* et l'autre *relatif.*

Le superlatif absolu exprime une qualité dans un

---

* L'adjectif *bon* s'allie avec *plus* dans ces façons de parler. Quand nous touchons à l'âge de décrépitude, nous ne sommes *plus bons* à grand'chose; mais alors *plus* n'a pas le sens du comparatif: quand les Athéniens sont *bons,* ils *le* sont *plus* que les autres Grecs, parce que leur bonté n'est pas une vertu d'éducation. *Le* est mis là pour *bon.* Vous vous étonnez, dites-vous, qu'il ait été assez *bon* pour croire toutes ces choses; et moi je trouve que vous *l'êtes* bien *plus* de vous imaginer qu'il les ait crues.

très-haut degré, mais sans rapport à une autre chose. On le forme en mettant avant l'adjectif un de ces mots, *fort, très, infiniment, extrêmement. Le style de Fénélon est* très-riche, fort coulant, *et* infiniment doux, *mais il est quelquefois prolixe : celui de Bossuet est* extrêmement élevé; *mais il est quelquefois dur et rude. Fénélon, en peignant la nature, voudrait en rendre toutes les beautés ; mais Bossuet ne la peint qu'en masse.*

* REMARQUE. « La langue française, dit Bouhours, » n'a point pris de superlatif des Latins. Elle n'en a » point d'autre que *généralissime*, qui est tout fran» çais, et que le cardinal de Richelieu fit de son au» torité, allant commander les armées de France en » Italie, si nous en croyons Balzac. » Nous avons aussi emprunté des Italiens cinq ou six superlatifs, auxquels nous sommes contentés de donner une terminaison française. Tels sont *révérendissime, illustrissime, excellentissime, éminentissime.*

Le superlatif relatif exprime une qualité dans le plus haut degré, mais avec rapport à une autre chose. On le forme en plaçant l'article avant les adverbes comparatifs, *meilleur, moindre, pire, plus* et *moins*. — La *gloire qu'on a donnée aux Egyptiens d'être* les plus reconnaissans de tous les hommes, *fait voir aussi qu'ils étaient* les plus sociables. BOSSUET.

Les adjectifs pronominaux *mon, ton, son, notre, votre, leur,* placés avant les adverbes comparatifs, font la fonction d'article, et élèvent par conséquent

l'adjectif au superlatif relatif. Ces phrases, *c'est mon meilleur ami,—c'est leur plus grande ressource,* équivalent à celles-ci, *c'est le meilleur de mes amis, —c'est la plus grande de leurs ressources.*

* En latin, on ne peut marquer la supériorité relative, ce qui est un défaut dans cette langue. Il y a plus de précision et de justesse dans le français, puisqu'on a la facilité d'exprimer les deux sortes d'excellence, l'absolue et la relative : *on peut être* un très-grand *seigneur en Angleterre, sans en être* le plus grand *seigneur.* Cette réflexion est de Batteux.

Le superlatif est toujours suivi de la préposition *de.*

Remarque. Quelques personnes paraissent confondre le simple comparatif avec le superlatif absolu, parce qu'en effet, au premier coup-d'œil, la différence n'est pas aisée à apercevoir. Mais, si l'on y réfléchit, on trouvera que le comparatif n'exprime qu'une comparaison particulière, et que le superlatif relatif en exprime une générale.

Règle. Les adverbes comparatifs, *si, aussi, plus* et *le plus,* doivent se répéter avant chaque adjectif, quand il y en a plusieurs dans une phrase, ainsi que *tant* et *autant* avant les participes.

Si l'esprit humain imite la nature dans sa marche et dans son travail, s'il s'élève par la contemplation aux vérités les plus nobles *et* les plus sublimes, *s'il les réunit, s'il les enchaîne, s'il en forme un système par la réflexion, il établira sur des*

fondemens inébranlables des monumens éternels.
BUFFON.

Rome poursuit en vous un ennemi fatal,
Plus conjuré contre elle, et *plus craint* qu'Annibal.
RACINE.

ARTICLE II.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES AUTRES MOTS.

Nous avons quatre choses à examiner dans cet article, l'accord des adjectifs, leur emploi avec l'article, leur place relativement au substantif, et leur régime.

§. I.er

ACCORD DES ADJECTIFS.

Nous avons déjà dit que l'adjectif n'est qu'un avec le substantif; d'où il suit qu'il doit, dans tous les cas, prendre les formes du substantif qu'il qualifie : bon *père*, bonne *mère*, *lieux* charmans, *fables* choisies, *vins* exquis, etc.

La longue expérience *des* choses passées *leur donnait* de grandes vues *sur* toutes choses; *mais ce qui perfectionnait le plus leur raison, c'était le calme de leur esprit délivré* des folles passions *et des caprices de la jeunesse.* FÉNÉLON.

Si *d'un beau mouvement l'agréable fureur*
Souvent ne nous remplit *d'une douce terreur*,
Ou n'excite en notre ame *une pitié charmante*,
En vain vous étalez *une scène savante*;

Vos froids raisonnemens ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir. DESPRÉAUX.

EXCEPTIONS. On doit excepter les adjectifs *nu* et *demi*, placés avant un substantif, et *feu* placé avant l'article et l'adjectif pronominal, comme, *il va* nu-*pieds*, nu-*jambes*, nu-*tête*,—*je suis à vous dans une* demi-*heure*,—feu *la reine*, feu *ma mère*. Mais on ne doit point excepter ces adjectifs *nu* et *demi*, quand ils sont placés après le substantif, ni *feu* placé après l'article ou l'adjectif pronominal, comme, il va *les pieds nus, les jambes nues, la tête nue*; — *je suis à vous dans une heure et demie*,—*la feue reine, ma feue mère*.

Nous verrons ailleurs qu'il y a plusieurs adjectifs que l'on emploie adverbialement, comme, *elle chante* faux, *elle parle* haut. Dans ce cas, ils perdent leur nature d'adjectifs, et deviennent de véritables adverbes : ils ne sont par conséquent susceptibles ni de genre ni de nombre.

Il y en a d'autres qui deviennent de vraies prépositions. Tels sont *excepté* et *supposé*, placés avant des substantifs; et alors ces mots ne prennent ni genre, ni nombre, comme, excepté *quelques malheureux*, supposé *la vérité du fait*. Mais ces mots placés après des substantifs redeviennent des adjectifs, et doivent en suivre les règles, comme, *quelques malheureux* exceptés,—*la vérité du fait* supposée.

Voyez ce que nous avons dit sur l'accord des adjectifs avec le substantif *gens* (p. 170).

Quelques grammairiens, et entr'autres Vaugelas, prétendent qu'on doit mettre au masculin les adjectifs et les pronoms qui se rapportent au substantif *personne*, si ces adjectifs et ces pronoms en sont séparés par un grand nombre de mots. Voici un des exemples qu'ils apportent : *les personnes consommées dans la vertu ont en toute chose une droiture d'esprit, et une attention judicieuse qui les empêchent d'être médisans*. Telle en effet a été la pratique de plusieurs bons écrivains. Quelque respectables que soient ces autorités, nous pensons que cette manière de s'exprimer est une véritable faute contre la langue, puisque *personne* substantif, est toujours féminin. Cette opinion de Vaugelas a été condamnée par l'Académie. Thomas Corneille et le P. Bouhours l'ont néanmoins soutenue, mais avec des restrictions plus embarrassantes qu'utiles. L'abbé Girard l'a rejetée, et à son exemple tous les grammairiens en ont fait autant. Dans l'usage actuel, l'adjectif ou le relatif qui se rapporte au substantif *personne*, se met toujours au féminin.

Conséquence de la règle générale. Les adjectifs comparatifs et superlatifs doivent s'accorder en genre et en nombre avec le substantif qu'ils modifient, puisqu'ils ne sont que les adjectifs mêmes, pris avec plus ou moins d'étendue dans leur signification, comme, *à la beauté* la plus parfaite *elle joint la sensibilité* la plus exquise. Ils sont également assujettis à toutes les autres règles des adjectifs au positif.

Le substantif auquel on fait rapporter le superlatif

relatif est quelquefois sous-entendu ; tour heureux qui joint l'élégance à la précision : dans ce cas, c'est avec le substantif sous-entendu que le superlatif doit s'accorder, comme, *l'hiver est* la plus triste des saisons. *le jardin de Kensington est* la plus agréable *et* la plus fréquentée *des promenades de Londres.* Dans ces phrases, les substantifs *saison* et *promenade* sont sous-entendus.

Outre la règle générale que nous venons de donner, il y a des règles particulières qu'il faut connaître.

I.re Règle. Quand un adjectif se rapporte à deux substantifs singuliers, on met cet adjectif au pluriel.

Le roi *et* le berger *sont* égaux *après la mort.*

La raison en est que l'adjectif, modifiant en même temps les deux substantifs singuliers, doit prendre la seule forme qui marque cette double modification : or, il n'y a que le pluriel qui marque qu'il est l'adjectif des deux substantifs.

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer les phrases où l'adjectif se rapporte aux personnes et celles où il se rapporte aux choses. Cette distinction est essentielle : elle est la clef de l'usage.

S'il se rapporte à des personnes, la règle s'observe dans tous les cas.

Philémon et Baucis, *simples et vertueux*,
Ne cherchaient le bonheur que dans leur innocence.

S'il se rapporte à des substantifs de choses, ces substantifs sont en sujet ou en régime.

S'ils sont en sujet, l'adjectif se met toujours au plu-

riel, ainsi que lorsqu'il est attribut après le verbe *être*, comme, *le travail et le courage*, joints *ensemble et long-temps* soutenus, *lui ont fait surmonter tous les obstacles. Sa patience et sa fermeté sont* inébranlables.

Ainsi ce vers de Racine,

Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête*,

n'est point exact pour un grammairien; car quel est l'homme de goût qui oserait le condamner dans un poëte tel que Racine, et qui ne regardera pas ce tour comme une licence du nombre de celles qu'on excuse et qu'on aime même en poésie?

S'ils sont en régime, l'adjectif ne s'accorde qu'avec le dernier, comme, *il avait la bouche et* les yeux ouverts, ou *il avait les yeux et* la bouche ouverte. Ainsi Bossuet s'est très-bien exprimé quand il a dit : *le bon goût des Egyptiens leur fit aimer dès-lors la solidité et la* régularité toute nue. Fléchier a dû également dire, *n'attendez pas....que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et* de la patrie éplorée.

Remarque. La même règle s'observe avec le pronom relatif placé après des substantifs de choses. C'est pourquoi Fénélon a dit, *il y a dans la véritable vertu* une candeur *et* une ingénuité à laquelle *on ne se méprend pas, pourvu qu'on y soit attentif.*

II.e Règle. Quand les deux noms auxquels un adjectif se rapporte sont de différens genres, on met l'adjectif au pluriel et au masculin.

Mon père et ma mère sont contens.

L'imagination et le génie de l'Arioste, quoique irréguliers dans leur marche, attachent, entraînent et captivent le lecteur, qui ne peut se lasser de les admirer.

La raison qu'on en donne est que le genre masculin est le genre le plus noble, et que par conséquent on doit lui donner la préférence.

Le vers de Racine que nous avons cité manque encore contre cette règle.

Il se présente ici une difficulté sur laquelle les grammairiens ne s'accordent pas, c'est sur un nom suivi de plusieurs adjectifs qui expriment différentes espèces d'un même genre. Les uns veulent qu'on mette le substantif au pluriel, tandis que chaque adjectif reste au singulier. Nous avons long-temps pensé comme eux; mais après y avoir bien réfléchi, nous avons adopté l'opinion de ceux qui rejettent cette construction comme contraire aux règles de la syntaxe; car il n'y a que l'adjectif qui doive prendre les accidens et la forme du substantif, parce qu'il n'y a que le substantif qui ait le droit de régler l'accord: or, dans le cas dont il s'agit, ce serait au contraire les adjectifs qui régleraient l'accord du substantif, en le forçant de prendre la forme plurielle, tandis que chacun d'eux conserverait la forme singulière, ce qui ne peut être admis en grammaire. Ainsi cette phrase, *les* langues française et anglaise *sont fort cultivées*, n'est pas française: on doit dire, *la langue française et l'anglaise sont fort cultivées.*

D'après cette observation, nous ne balançons pas à condamner cette phrase de Duclos, *les grammaires françaises ne se sont que trop ressenties* des syntaxes grecque et latine; et celle-ci de l'abbé Raynal, *dans ces climats*, les moussons sèche et pluvieuse *se partagent l'année* : néanmoins l'usage paraît encore autoriser ces phrases.

Avant de finir ce paragraphe, nous devons parler de l'usage relatif à quelques adjectifs qui, dans des phrases semblables, ont des rapports différens. On dit et on doit dire, en parlant d'une femme, *elle a l'air bon : elle a l'air mauvais.* Dans ce cas, *bon* et *mauvais* modifient *air*, et en prennent le genre, ce qui arrive toutes les fois que le sujet de la phrase est un nom de personne. Mais on dit et on doit dire, *cette poire a l'air bonne, cette pomme a l'air mauvaise.* Dans ce cas, *bonne* et *mauvaise* se rapportent à *poire* et à *pomme :* ce qui arrive toutes les fois que le sujet est un nom de chose. Il y a l'ellipse du mot *d'être.* Aussi serait-il peut-être mieux de dire, *cette poire a l'air d'être bonne*, etc.

§. II.

EMPLOI DE L'ADJECTIF AVEC L'ARTICLE.

Les adjectifs n'exprimant que des modes, des qualités, n'ont point d'article qui les accompagne, comme, *les hommes sont souvent* bons *ou* mauvais, *par cela seul qu'ils ont eu de bons ou de mauvais*

exemples sous les yeux. Mais ils le reçoivent dans certains cas.

Un principe qu'on ne doit pas perdre de vue, est que le français n'ayant point de cas, l'adjectif ne peut être séparé de son substantif que quand il est attribut; ce qui lui arrive avec le verbe *être*, ainsi qu'avec *devenir*, *rendre*, *paraître*, comme,

Pour lui Phébus *est sourd*, et Pégase *est rétif.*

DESPRÉAUX.

J'approchai ma main de mes yeux; elle me parut *alors* plus grande *que tout mon corps, et elle fit disparaître à ma vue un nombre infini d'objets.*

BUFFON.

Un vers était trop faible, et vous le *rendez dur*,
J'évite d'être trop long, et je *deviens obscur.* DESPRÉAUX.

Il est encore séparé dans des cas elliptiques : nous aurons occasion d'en parler, soit ici, soit ailleurs.

I.re RÈGLE. Les adjectifs pris substantivement sont, comme les noms communs, accompagnés de l'article, lorsque l'emploi qu'on en fait l'exige.

Les fous inventent les modes, et *les sages* s'y conforment.

La mode assujettit *le sage* à sa formule :
La suivre est un devoir; la fuir, un ridicule.

M. LE CARDINAL DE BERNIS.

II.e RÈGLE. Quand un nom est accompagné de deux adjectifs qui expriment des qualités opposées, l'article doit se répéter avant chaque adjectif.

Les vieux *et* les nouveaux *soldats sont remplis d'ar-*

deur, — un homme qui est jaloux de sa réputation fréquente la bonne compagnie, *et fuit* la mauvaise.

La raison en est que des adjectifs opposés ne peuvent en même temps modifier le même sujet, et c'est ce que marque l'article : il y a dans ce cas deux phrases réunies en une par le moyen de l'ellipse. Si l'on supprimait l'article avant le dernier adjectif, il arriverait, dans la première phrase, par exemple, qu'on affirmerait des *soldats* qu'ils sont en même temps *vieux* et *nouveaux*, ce qui serait une absurdité.

Cette règle est donc de rigueur toutes les fois que les qualités exprimées par les adjectifs sont opposées.

Mais ces qualités peuvent être à peu près synonymes, ou différentes sans être opposées. Dans la première supposition, on ne répète pas l'article, parce que les deux adjectifs modifient conjointement le substantif, et font un tout avec lui : ainsi on dira, *le* sage *et* pieux *Fénélon a des droits bien acquis à l'estime générale.* Dans la seconde, il est peut-être mieux de le répéter, comme, *le sage et l'ingénieux Fénélon*, etc, parce qu'une qualité a rapport à l'esprit, et l'autre au cœur. Néanmoins il paraît qu'en général les auteurs, dans ce dernier cas, ne consultent guère que l'oreille.

III.ᵉ Règle. On met l'article avant l'adjectif qu'on joint un nom propre, ou pour marquer une qualité caractéristique, ou pour distinguer la personne dont on parle de celles qui pourraient porter son nom.

On dit, le sublime *Bossuet*, le vertueux *Fénélon*, le tendre *Racine*, le naïf *la Fontaine*, et *Louis* le gros, *Henri* le grand, etc. On excepte *César-Auguste*, *Philippe-Auguste*, *Louis-Dieudonné*.

L'adjectif qu'on joint à un nom propre le précède ou le suit. S'il le précède, il marque une qualité distinctive. Lorsque je dis, *le sublime Bossuet*, j'affirme seulement de *Bossuet* qu'il est *sublime* ; mais si je dis, *Louis le juste*, j'exprime qu'il y a plusieurs *Louis*, et que celui dont je parle est *juste*. Ainsi ces deux phrases, *le savant Varon*, etc. et *Varron le savant*, ne présentent pas la même idée.

* A l'occasion de cette règle, Du Marsais fait une observation qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle rend compte de l'usage de l'article avec certains mots. « Lorsqu'à la simple idée du nom propre on joint » quelque autre idée, dit-il, ou que le nom dans sa » première origine a été tiré d'un nom ou d'un quali- » ficatif qui a été adapté à un objet particulier par le » changement de quelques lettres, alors on a recours » au prépositif, par une suite de la première ori- » gine. » De là vient qu'on dit, *le paradis*, mot qui, à la lettre, signifie jardin planté d'arbres; *l'enfer*, de *inferus*, lieu bas; *le monde*, de *mundus*, adjectif qui signifie *propre*, *élégant*, *paré* ; *l'univers*, de *universus orbis*, l'être universel ; *le soleil*, de l'adjectif *solus* ; *la lune*, de *a lucendo* ; *la mer*, de l'eau amère.

IVe Règle. Quand on veut élever un adjectif com-

paratif au superlatif relatif, on met l'article avant ce comparatif; et dans ce cas, si l'adjectif est placé avant le substantif, l'article sert pour l'un et pour l'autre; mais s'il marche après, on doit répéter l'article avant l'un et l'autre.

Ainsi on dira dans le premier cas, *les plus habiles gens font quelquefois les plus grossières fautes*; et dans le second, *les gens les plus habiles font quelquefois les fautes les plus grossières*.

C'est ici le lieu d'examiner deux phrases où les grammairiens ont bien voulu trouver de la difficulté.

1.° Doit-on dire, *c'est également la coutume* des peuples les plus barbares et civilisés; ou bien, *c'est également la coutume des peuples* les plus barbares et des plus civilisés? Cette dernière manière est la seule bonne, puisque conformément à la seconde règle, l'article doit se répéter avant les adjectifs qui expriment des qualités opposées, afin d'en marquer l'opposition. Nous observerons encore que cette dernière phrase sera plus exacte, si l'on ne fait pas l'ellipse de *celle*, et si l'on dit, *c'est également la coutume des peuples les plus barbares, et celle des plus civilisés.*

1.° Doit-on dire, *c'est une des femmes* des *plus belles* ou les *plus belles de Londres?* Girard et Condillac admettent la première manière, lorsqu'on veut marquer un second rapport extractif; mais est-ce avec fondement? Nous avons vu dans la quatrième règle que l'article se met avant le superlatif relatif,

quoique l'article ait été placé avant le substantif. La raison en est que, sans cette répétition, il n'y aurait point de superlatif relatif; mais l'adjectif n'en est pas moins intimement uni au substantif. Dans la phrase que nous examinons, l'adjectif est au contraire séparé de son substantif par la préposition extractive *de*, parce que, disent les grammairiens cités, après avoir fait un premier extrait de la totalité des femmes, on sent qu'on n'a pas dit tout ce qu'on veut faire entendre, et que, pour rendre la pensée complète, il faut encore un autre extrait plus restreint, fait de ce nombre de femmes que le plus de beauté distingue du reste de leur totalité. Voilà leur raisonnement: mais ce raisonnement ne porte sur rien de solide, car, que veut-on dire? qu'*une telle femme est du nombre des femmes les plus belles de Londres*. Or, on le dit, et très-bien, sans le second extrait: il est donc inutile, puisque, par le premier extrait seul, la femme dont je parle est tirée de la totalité des femmes, et mise au nombre des plus belles. Nous ajouterons, que pour que deux extraits fussent admis dans cette phrase, il faudrait qu'ils renfermassent, à l'aide de plusieurs ellipses, ces deux phrases, *c'est une des femmes les plus belles, et c'est parmi les plus belles une des plus belles*: c'est précisément ce qu'ils ne font pas; et il n'y a pas grand mal, car cette seconde phrase pourrait bien, comme celle dont nous allons parler, n'exprimer qu'une absurdité.

Nous avons vu citer dans bien des grammaires, et

nous avons entendu dire une infinité de fois, cette phrase : *il y avait vingt femmes, toutes plus jolies les unes que les autres*. C'est encore là une de ces phrases que l'inattention a introduites; car si l'on se donne la peine de la décomposer, on trouvera qu'elle ne renferme qu'une idée absurde et ridicule. Car, que signifie-t-elle? elle signifie seulement que *chacune de ces vingt femmes était plus belle que sa voisine, qui était elle-même plus jolie qu'elle*. Vrai galimatias, qu'on aurait dû proscrire depuis long-temps.

§. II.

PLACE ET MODIFICATION DES ADJECTIFS.

La place des adjectifs n'est pas indifférente dans la langue française. Quelques-uns se placent avant les substantifs, d'autres après, et beaucoup avant ou après, selon que l'oreille le demande. L'usage et le goût leur ont assigné ces places, qu'on doit leur conserver, si l'on veut bien parler et bien écrire. Cette grammaire ayant été rédigée sur la demande et d'après le vœu de plusieurs Anglais, nous entrerons sur ce sujet dans des détails que nous eussions négligés, si nous n'avions écrit que pour des personnes qui ont parlé le français dès l'enfance.

I.re Règle. On met avant les substantifs communs les adjectifs pronominaux et numéraux, ainsi que les quinze nominaux suivans: *beau, bon, brave, cher, chétif, grand, gros, jeune, mauvais, méchant, meilleur, moindre, petit, vieux* et *vrai*.

Mon *père*, quel *homme*, cette *circonstance*, plusieurs *soldats*, six *cavaliers*, dix *dames*, *le* premier *homme fut le* premier *pécheur*, — grand *général*, petit *homme*, mauvais *parent*.

I.re Exception. On doit excepter des adjectifs pronominaux le pronom *quelconque*, dont la place est toujours après le substantif, comme, *raison* quelconque, *obstacle* quelconque.

II.e Exception. On place les pronoms numéraux après les substantifs propres et les pronoms, et après les substantifs mis en citation et sans article *, comme, *George* Trois, *Louis* Seize, — *il partit lui* dixième, — *chapitre* dix *ou* dixième.

III.e Exception. Les quinze adjectifs nominaux dont nous venons de parler perdent leur place, quand ils sont joints, par une conjonction, à un autre adjectif qui doit être mis après le substantif, comme, *c'est une femme* grande et bien faite.

Les adjectifs pronominaux peuvent se réunir à ceux des trois autres classes, et les modifier, pour qualifier, conjointement avec eux, le substantif qu'ils accompagnent, comme, mon *tendre ami*, sa *première enfance*, ses *airs décidés*, ce *ton riant*. Les adjectifs numéraux peuvent qualifier les nominaux et les verbaux; mais ils ne qualifient pas les pronomi-

---

* Si le substantif a l'article, la place de l'adjectif de nombre devient indifférente. *On voit ceci au troisième livre, au livre troisième; au sixième chapitre, au chapitre sixième.*

naux, comme, *le* premier *morceau* convoité *fut* le premier *mets* défendu.

IIe RÈGLE. On met après le substantif les adjectifs verbaux formés du participe passé, et le plus communément ceux qui sont formés du participe présent..... figure *arrondie*, ouvrage *divertissant*; ainsi que les nominaux qui qualifient.

par la figure.	table *ovale*, bonnet *rond*.
par la couleur.	maison *blanche*, tapis *vert*.
par la saveur.	herbe *amère*, vin *doux*.
par l'odeur.	fleur *odoriférante*.
Par le son.	orgue *harmonieux*, instrument *sonore*.
Ceux qui expriment quelque idée d'action.	procureur *actif*, général *vigilant*.
Ou d'effet produit.	coutume *abusive*, mal *incurable*.
Ceux qui expriment une qualité relative à la nature, ou à l'espèce d'une chose.	plaisir *réel*, ordre *grammatical*, qualité *occulte*, discours *concis*.
Ceux qui se rapportent aux nations.	flegme *anglais*, vivacité *française*.
Enfin ceux qui se terminent en *esque*, *il*, *ule*, et presque toujours ceux en *ic* et en *ique* *.	figure *grotesque*, discours *puéril*, femme *crédule*, bien *public*, livre *canonique*.

Les adjectifs verbaux formés du participe présent se mettent quelquefois avant le substantif en poésie, et

* Il faut placer généralement après les substantifs les adjectifs qui peuvent s'employer seuls, comme noms de personnes, tels que *l'aveugle*, *le boiteux*, *le bossu*, *le riche*, etc.; *un homme aveugle*, *un cheval boiteux*, etc.; *la peinture est une poésie muette*. Pour les exceptions c'est l'oreille et l'harmonie qu'on doit consulter.

dans le style élevé. Fénélon a dit, *de* riantes *images*. « Voilà des pratiques, dit Du Marsais, que le seul bon » usage peut apprendre ; et ce sont là de ces finesses » qui nous échappent dans les langues mortes, et qui » étaient sans doute très-sensibles à ceux qui par- » laient ces langues dans le temps qu'elles étaient » vivantes. »

Les adjectifs nominaux et verbaux ne se modifiant pas les uns avec les autres, ne peuvent qualifier conjointement un substantif, que lorsqu'ils sont joints par une conjonction. Voilà pourquoi on ne peut pas dire, *c'est une* grande sotte *personne*. Pour rendre cette phrase française, il faut ou changer l'adjectif *grande* en adverbe, comme, *c'est une* très-sotte *personne*, ou prendre substantivement l'adjectif *sotte*, comme, *c'est une grande* sotte. Si l'on joint quelquefois à un substantif plusieurs adjectifs pour le qualifier, ce n'est que par voie d'énumération, chaque adjectif dans ce cas se rapportant séparément et uniquement à ce substantif ; comme, *c'est un homme* bien né, riche, savant, éloquent et généreux. Mais si ces adjectifs ne peuvent se modifier les uns les autres, ils sont les seuls qui puissent recevoir des modifications par les adverbes, comme, très-*beau*, fort *froid*, effrontément *hardi*.

Dans les mots *blancs-manteaux*, *blanc-manger*, *blanc-bec*, *rouge-bord*, *rouge-trogne*, *rouge-gorge*, *rouge queue*, *vert-galant*, *vif-argent*, la place des adjectifs n'est pas une exception à la règle, parce

qu'ils forment avec les substantifs qui les suivent un seul et même mot.

REMARQUE. Les adjectifs assujettis à cette seconde règle suivent le substantif dans le sens propre, mais quelques-uns le précèdent dans le sens figuré. C'est la raison pour laquelle on dit : verte *jeunesse*, verte *vieillesse*, juste *prix*, mûre *délibération*, etc. Sur tout cela, il faut s'en rapporter à l'usage, car on dit, *il a la tête* verte, quoique l'adjectif *verte* soit pris au figuré.

IIIe RÈGLE. Quoiqu'il paraisse qu'on puisse placer à volonté avant ou après le substantif les autres adjectifs nominaux, qui sont ceux qui expriment des qualités morales, soit en bien, soit en mal, leur place néanmoins n'est pas si arbitraire qu'elle ne tienne à des causes particulières. Elle ne dépend pas du seul usage : ce sont les lois mêmes de l'harmonie qui la leur ont assignée, comme nous le montrerons dans *l'Art de bien dire*, ou dans *la Rhétorique* que nous nous proposons de publier. C'est donc le goût, et l'oreille exercée sur ce bon goût, qui en décident.

Dans le style coupé il peut être indifférent de dire *riantes images* ou *images riantes*, — *talens sublimes* ou *sublimes talens*; mais dans le style périodique leur place peut influer de bien des manières sur la beauté des phrases. Il nous suffit d'en avertir ; tout développement à ce sujet serait étranger à la grammaire.

La position de l'adjectif avant ou après le substantif

est si peu indifférente dans la langue française, que de cette position avant ou après dépend souvent l'acception qu'on doit leur donner. L'usage dicte si impérieusement la loi, qu'on ne serait plus entendu si l'on se permettait de l'enfreindre. Voici la liste de ces adjectifs.

TABLE

DES ADJECTIFS DE DIFÉRENTES SIGNIFICATIONS, SELON LA PLACE QU'ILS OCCUPENT.

L'air grand, c'est une physionomie noble.	*Le grand air*, ce sont les manières d'un grand seigneur.
L'air mauvais, est un extérieur redoutable.	*Mauvais air*, est un extérieur ignoble, un maintien gauche.
Un homme bon, se dit toujours avec éloge d'un homme plein de candeur, d'affection, d'un homme charitable, compatissant.	*Un bon homme*, signifie le plus souvent un homme simple, peu avisé, qui se laisse dominer, tromper par les autres.
Une épigramme méchante est une épigramme pleine de traits malins et piquans.	*Une méchante épigramme*, est une épigramme sans sel, sans esprit.
Un homme petit, est un homme méprisable, qui fait des choses au-dessous de son rang, de sa dignité.	*Un petit homme*, est un homme d'une petite stature.
Un homme grand, est un homme de haute taille, excepté qu'on n'ajoute un modificatif qui ait rapport au moral, comme, *c'est un homme grand dans ses vues.*	*Un grand homme*, est un homme à grands talens, excepté qu'on n'ajoute quelque qualité du corps, comme, *c'est un grand homme noir*, etc.
Un homme brave, est un homme intrépide qui affronte le	*Un brave homme*, est un homme de bien, de probité,

danger.

Un enfant cruel, *un peuple cruel*, *une femme cruelle*, sont un enfant, un peuple, une femme barbares et féroces, qui sont insensibles à la pitié.

dont le commerce est doux.

Un cruel enfant, *un cruel peuple*, *une cruelle femme*, sont un enfant, un peuple, une femme insupportables par leurs manières d'agir bizarres et importunes.

Du bois mort, est du bois séché sur pied.

Du mort-bois, est du bois de peu de valeur.

Une chose certaine, *une nouvelle certaine*, *une marque certaine*, sont une chose, une nouvelle, une marque vraie et assurée.

Une certaine chose, *une certaine nouvelle*, *une certaine marque*, sont une chose, une nouvelle, une marque indéterminée.

Une voix commune, est une voix ordinaire.

D'une commune voix, signifie unanimement.

Une fausse corde, est une corde qui n'est pas montée au ton qu'il faut.

Une corde fausse, est une corde qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un faux accord, est celui qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, n'y forment pas un son harmonique.

Un accord faux, est celui dont les sons se trouvent mal accordés, et ne gardent pas entr'eux la justesse des intervalles.

On dit d'un tableau qu'il est dans *un faux jour*, quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a supposé dans son objet.

Il y a *un jour faux* dans un tableau, quand une partie y est éclairée contre nature, parce que l'ensemble exige qu'elle soit dans l'ombre.

Une fausse clef, est une clef qu'on garde furtivement pour en faire un usage illégitime.

Une clef fausse, est celle qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Un fausse porte, est une issue ménagée pour se dérober aux importuns sans être vu. En terme de guerre, c'est une porte

Une porte fausse, est un simulacre de porte en pierre, en marbre, en menuiserie, et en peinture.

peu apparente, destinée à faire des sorties, à introduire dans un faubourg, etc.

Une morte eau, c'est l'eau de la mer dans son flux et reflux.

La dernière année de guerre, c'est celle après laquelle il n'y a plus de guerre.

Un homme malin, est un homme malicieux.

Le Saint-Esprit, est la troisième personne de la Sainte-Trinité.

Une femme sage, c'est une femme vertueuse et prudente.

Une grosse femme, est une femme qui a beaucoup d'embonpoint.

Un galant homme, est un homme poli, qui a des talens, des mœurs, dont le commerce est sûr, agréable, etc.

Un malhonnête homme, est un homme qui n'a ni probité, ni sentiment d'honneur.

Un gentil-homme, est un homme d'extraction noble.

Un nouvel habit, est un habit différent de celui qu'on vient de quitter.

Une eau morte, est une eau qui ne coule point.

L'année dernière, est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle.

Le malin esprit, ou *l'esprit malin*, est le démon.

L'Esprit Saint, est l'Esprit de Dieu, commun aux trois personnes de la Sainte-Trinité, excepté qu'on n'ajoute un modificatif qui désigne le Saint-Esprit.

Une sage femme, est une femme qui assiste celles qui sont en travail d'enfans.

Une femme grosse, est une femme enceinte.

Un homme galant, est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend des soins, etc.

Un homme malhonnête, est un homme qui fait des choses contraires à la civilité, à la bienséance.

Un homme gentil, est un homme gai, vif, joli, etc.

Un habit nouveau, est un habit d'une nouvelle mode.

Un habit neuf, est un habit qui n'a point ou qui a peu servi.

Le vin nouveau, est le vin nouvellement fait.

Le nouveau vin, est le vin nouvellement en perce.

Un pauvre homme, un pauvre auteur, signifient un homme, un auteur de peu de mérite *.

Un homme pauvre, un auteur pauvre, signifient un homme, un auteur sans bien.

Un pauvre orateur, de pauvre vin, une pauvre chère, une pauvre comédie, sont des expressions de mépris et de dédain.

Mais *le pauvre prince, la pauvre reine, les pauvres innocens*, sont des expressions de pitié. Le ton qu'on emploie détermine le sens.

Une langue pauvre, est celle qui n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'expression de nos pensées.

Une pauvre langue, est celle qui, outre la disette de termes, n'a ni douceur, ni énergie, ni beauté.

Un plaisant homme, est un homme bizarre, ridicule, singulier, etc.

Un homme plaisant, est un homme gai, enjoué, qui fait rire.

Un plaisant personnage, est un impertinent méprisable.

Un personnage plaisant, est celui dont le rôle est rempli de traits divertissans, de saillies fines, etc.

Une plaisante comédie, est une mauvaise comédie.

Une comédie plaisante, est une comédie pleine de sel, de finesse, etc.

Un plaisant conte, est un récit sans vérité, sans vraisemblance.

Un conte plaisant, est un récit agréable et amusant.

Le haut ton, est une manière de parler audacieuse, arrogante.

Le ton haut, signifie le degré supérieur d'élévation d'une voix, d'une corde, excepté que *haut* ne soit précédé de l'adverbe *bien*.

---

* Linière voyant un jour passer ensemble Chapelain et Patru, dit du premier : *c'est un pauvre auteur*, et du second, *c'est un auteur pauvre*.

Un honnête homme, est un homme qui a des mœurs, de la probité, etc.	*Un homme honnête*, est un homme poli, qui plaît par ses bonnes manières.
Les honnêtes gens, sont ceux qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête.	*Des gens honnêtes*, sont des personnes polies qui reçoivent bien ceux qui les visitent.
Furieux, avant un substantif, signifie grand, énorme, comme, *une furieuse tempête.*	*Furieux*, après un substantif, signifie transporté de fureur, comme *un lion furieux.*
Mortel, avant un substantif, signifie aussi grand, excessif, comme, *il y vingt mortelles lieues.*	*Mortel*, après le substantif, signifie *sujet à la mort*, comme, *cette vie est mortelle.*
Un vilain homme, une vilaine femme, signifient un homme, une femme désagréable par la figure, la malpropreté, les vices, etc.	*Un homme bien vilain, une femme trop vilaine*, signifient un homme, une femme avare et sordide.
Seul, avant un substantif, exclut les autres individus de la même espèce.	*Seul*, après un substantif, exclut tout accompagnement.
Le riche Lucullus, signifie Lucullus qui est riche.	*Lucullus le riche*, annonce qu'il y a plusieurs Lucullus, et qu'on parle de celui qui est distingué par ses richesses.

REMARQUE. Il y a une infinité d'expressions dans la langue française qui ont une signification différente par le dérangement d'un seul mot. L'usage seul peut les faire connaître. *Quelle est votre erreur ?* signifie ordinairement, *en quoi vous êtes-vous trompé ?* Mais *quelle erreur est la vôtre !* signifie, *est-il possible que vous soyez tombé dans une telle erreur !* Tant il

est essentiel d'être bien fixé sur la vraie acception des mots *.

§. IV.

RÉGIME DES ADJECTIFS.

Le régime des adjectifs est un substantif ou un verbe précédé de l'une de ces prépositions, *à* ou *de*.

Quelques adjectifs ne régissent rien : ce sont ceux qui ont par eux-mêmes une signification déterminée, comme, *courageux*, *sage*. Quelques autres doivent avoir nécessairement un régime : ce sont ceux qui ont besoin d'être restreints pour avoir une signification déterminée, comme, *capable*, *prêt*. Il y en a enfin qui sont tantôt sans régime et tantôt avec régime : ce sont ceux qui sont sans régime quand on leur donne une signification générale, et qui ont un régime quand on les restreint, comme; *content*, *sensible*.

I.re RÈGLE. Il ne faut point donner un régime à un adjectif qui ne doit point en avoir, ni lui en donner un autre que celui qui lui est assigné par le bon usage.

* On dit dans le sens propre, tirer, tracer une *ligne droite ; et* dans le sens figuré, la maison de Bourbon descend *en droite ligne* de St.-Louis. *Un fou rire* signifie un rire dont on n'est pas le maître, et *un rire fou*, un rire sans motif. On appelle *termes propres*, ceux qui rendent précisément l'idée qu'on veut exprimer; et *propres termes*, ceux mêmes qui ont été employés par les personnes dont on rapporte les paroles.

L'application de cette règle est très-embarrassante pour les étrangers. Elle dépend principalement de l'usage qu'ils ne peuvent connaître qu'à la longue, et qui même est souvent contraire à celui de leur propre langue. Pour leur éviter bien de la peine et des soins, nous donnons (note *) la liste des principaux adjectifs qui régissent *à* ou *de*.

Cette difficulté n'est point la seule que les étrangers aient à surmonter. Il y en a d'autres plus embarrassantes encore pour eux, parce qu'elles tiennent plus au génie qu'au mécanisme de la langue. En voici deux.

La première, c'est de bien connaître la nature des adjectifs : car il y en a qui ne conviennent qu'aux personnes, et d'autres qui ne peuvent qualifier que les choses. Dans la classe des adjectifs verbaux, ceux-là seuls s'appliquent heureusement aux personnes, qui viennent des verbes qui peuvent avoir ces per-

(*) Nous avons annoncé que nous donnerions la liste des principaux adjectifs qui régissent *de* ou *à*; mais lorsque nous avons entrepris de la faire, nous avons été arrêtés par des difficultés que nous n'avions pas prévues. Il n'y a que très-peu d'adjectifs qui aient dans tous les cas le même régime. Nous avons craint d'induire les étrangers en erreur au lieu de leur être utiles. En effet, il y a des adjectifs dont le régime varie selon que l'impersonnel auquel ils sont joints a pour objet *il* ou *ce*. On dit : *il est horrible de penser, de voir*, etc. : mais on doit dire : *c'est horrible à penser, à voir*; — *il est beau de mourir pour la patrie*; — *c'est beau à considérer*. Quelques autres adjectifs veulent *de* avant un verbe, et *à* avant un

sonnes pour régime direct. Ainsi, quoiqu'on dise, *faute pardonnable*, *action déplorable*, on ne peut pas dire, *homme pardonnable*, ni malgré l'autorité de Racine, *prince déplorable*, parce que l'usage ne permet pas de dire, *pardonner quelqu'un*, *déplorer quelqu'un* *. Cette faute se trouve plusieurs fois dans Racine, et dans des ouvrages différens, et qui ont été faits à dix ou douze ans l'un de l'autre. Mais « quand » il s'agit d'un auteur tel que Racine, dit l'abbé d'O- » livet, il est toujours à propos d'observer que ces » expressions sont des manières de parler qui ont pu » ne lui pas déplaire, quoique l'usage ne les eût pas » autorisées. ».

La même impropriété a lieu lorsqu'on applique aux

---

nom, comme, *il est doux de voir un grand peuple donner l'exemple des grandes vertus*; — *cette étoffe est douce au toucher*; *il est agréable de jouir d'une bonne santé*; — *ce tabeau est agréable à la vue*, etc. Néanmoins les adjectifs suivans ont ordinairement un régime fixe : savoir, pour la préposition *de* : *digne*, *indigne*, *capable*, *incapable*, *aise*, *ravi*, *joyeux*, *content*, *mécontent*, *comblé*, *taxé*, *chargé*, *plein*, *accusé*, *fatigué*, *las*, *contrit*, *enragé*, *fou*, *avide*, *ennuyé*, *libre*, *qualifié*, *vide*, *furieux*, *dépendant*, etc.; et relativement à la préposition *à* : *adroit*, *bon*, *beau*, *laid*, *agréable*, *ingénieux*, *contraire*, *opposé*, *conforme*, *semblable*, *pareil*, *porté*, *enclin*, *adonné*, *sujet*, *propre*, *inexorable*, *désagréable*, *agile*, *alerte*, *habile*, *ardent*, *âpre*, *lent*, *nuisible*, *prompt*, *prêt*, *utile*, *inutile*, *sensible*, *insensible*; *souple*, *aisé*, *facile*, etc. *Occupé* régit *de* ou *à*. Il n'y a que le grand usage de la langue qui puisse fixer avec certitude sur ces régimes.

* Quoique l'on dise, *injurier quelqu'un*, *injurieux* ne se dit que des choses : *un écrit injurieux*, *un discours injurieux*.

choses des adjectifs qui ne conviennent qu'aux personnes. « Il y a des adjectifs, dit T. Corneille, dont
» on ne détourne pas la signification, mais qu'on joint
» à des substantifs auxquels ils ne conviennent pas.
» M. de Balzac a dit, *je trouve en lui une admi-*
» *ration si intelligente de votre vertu*, etc. Celui qui
» admire peut être intelligent, mais l'admiration ne
» peut être intelligente. On trouve dans la vie de
» S. Barthélemy des Martyrs, *tous les pauvres le*
» *pleuraient avec des larmes inconsolables*. Celui
» qui pleure peut être inconsolable ; mais comment
» des larmes seront-elles inconsolables ? »

La seconde, c'est de connaître les adjectifs qui ne peuvent être restreints que par les verbes ; car alors c'est une vraie faute de leur donner un substantif pour régime. Une impropriété de cette espèce a été relevée dans Balzac par le Père Bouhours, à qui, malgré quelques erreurs, la langue française doit infiniment. Balzac, qui prenait souvent le boursoufflé pour de la force, et des mots pédantesques pour des idées, avait dit, *impatient du joug de la contrainte.* Bouhours, homme de goût, censura cette expression, et prouva qu'elle était mauvaise, parce que l'adjectif *impatient* ne peut être restreint que par un verbe. On doit dire, *impatient de commander*, et non pas *du commandement*. On trouve bien des fautes de ce genre dans nos anciens auteurs, et dans Malherbe même.

Remarque. * *Quelque chose, rien, quoi que ce*

soit, etc., veulent *de* avant l'adjectif qui suit *. Vaugelas, dont les opinions sur la langue française méritent tant d'attention, pense qu'on peut supprimer *de* avant l'adjectif qui régit cette préposition. La raison qu'il en donne, c'est que cette répétition rend la phrase dure et désagréable : et en effet, tous nos bons écrivains évitent, toutes les fois qu'ils peuvent le faire, ces sons sourds et monotones qui ne sauraient plaire à une oreille délicate. En conséquence, il veut qu'on dise : *Il l'exhortait à faire quelque chose digne de sa naissance*, au lieu de, *il l'exhortait à faire quelque chose de digne de*, etc. Mais la dureté du son est-elle une raison suffisante pour faire ce changement ? Nous ne le pensons point, et pour deux raisons. La première, c'est que cette formule a été de tout temps dans la langue ; elle est donc conforme à l'usage : pourquoi, dit l'abbé d'Olivet, ne le respecterait-on pas ? La seconde raison, c'est que nous pensons que ce changement serait une faute, parce que le mot *chose* joint à *quelque* change de nature, ne présentant plus alors une idée déterminée, comme lorsqu'il est uni à tout autre prépositif, mais qu'il présente seulement une idée vague qui a besoin d'être déterminée ; de vrai substantif, il devient vrai pronom indéfini. C'est ce que Vaugelas lui-même paraît reconnaître dans une autre remarque où il avoue que *quelque chose* est neutre. Or, dans notre langue, le pronom indéfini est suivi de la préposition *de*, comme, *aucun de vous*, *nul de vous*, *pas un de nous*, *personne de vous*, qui

que ce soit de vous, rien de solide, quoique ce soit de bon, etc., parce que l'effet de la préposition *de* est de faire disparaître la signification vague qu'il a de lui-même, en la déterminant à un objet particulier. Et dans ce cas, comme l'observe Du Marsais, l'adjectif placé après *de* perd aussi sa nature, et devient un vrai substantif; car, nous l'avons dit et nous ne cesserons de le répéter, ce ne sont pas les mots en eux-mêmes qui décident de leur nature, mais c'est l'emploi qu'on en fait. Nous conclurons de ce que nous venons de dire, que dans les phrases où il y aurait ce choc à craindre, on doit éviter et la faute et la dureté du son, en employant un autre tour; ce qui est aisé, puisqu'il y en a un très-élégant, et qui n'est contesté par personne. Il consiste à faire modifier *quelque chose* par le relatif *qui*, sujet d'une proposition incidente déterminative, comme, *il l'exhortait à faire quelque chose qui fût digne de sa naissance.*

* Un savant critique anglais ne pense pas comme nous : mais voilà nos raisons, et nous les lui soumettons bien volontiers.

IIe Règle. Un substantif peut être régi par deux adjectifs, pourvu que ces adjectifs veuillent les mêmes régimes.

Une femme douce, honnête et décente, qui ne voit dans les avantages de la naissance, des richesses et de la beauté, que des encouragemens à la vertu, est bien sûre d'être aimée et recherchée *de tout le monde.*

Mais on ne pourrait pas dire, *cet homme est utile et chéri de sa famille,* parce que *utile* et *chéri* ne peuvent être suivis de la même préposition. On doit alors employer un autre tour, et dire : *cet homme est utile à sa famille, et en est chéri.* Les étrangers font souvent des fautes à cet égard ; l'usage de la conversation familière dans leur langue les y fait tomber fréquemment par inadvertance.

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS NUMÉRAUX, ET PAR OCCASION DES SUBSTANTIFS DE NOMBRE.

L'abbé Girard fait des noms de nombre une partie distincte d'oraison ; c'est une erreur, car ces mots sont substantifs ou adjectifs. Les substantifs appartiennent évidemment à cette classe, n'ayant absolument rien qui les distingue des autres, puisqu'ils énoncent en forme de dénomination, et que tout mot qui nomme les objets est substantif. L'abbé Girard avoue qu'il avait été tenté de les y mettre. Les adjectifs doivent être également rangés dans la classe des adjectifs ; car leur fonction est de modifier : or, tout mot qui modifie, de quelque manière qu'il le fasse, est adjectif, et rien autre chose. Ce sera tout au plus une espèce dans un genre.

Les adjectifs de nombre sont des mots qui représentent la quotité ou le calcul. On en distingue de deux sortes, les *cardinaux* et les *ordinaux*. Les car-

dinaux servent à exprimer la quantité des choses, et les ordinaux le rang qu'elles occupent entr'elles.

Les nombres cardinaux sont; *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, *dix-sept*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *vingt*, *vingt-un* ou *vingt et un*, etc., *quarante*, etc., *cinquante*, etc., *soixante*, *etc.* *soixante-dix*, *soixante-onze*, etc., *quatre-vingt-dix*, *quatre-vingt-onze*, etc., *cent*, *deux cents*, etc., *mille*, *deux mille*.... *Million* n'est pas un adjectif; il appartient à la classe des substantifs.

Remarque. Les nombres cardinaux ne comprennent que vingt-trois mots, du moins selon le bon usage; cependant ils servent à calculer jusqu'à un million; ils le font par la combinaison, en se joignant les uns aux autres, selon le besoin. L'adjectif numérique *un*, toujours essentiellement du singulier, est le seul qui soit susceptible de genre, il s'emploie selon les circonstances, au féminin et au masculin. On dit *un écu*, *une pistole*.

Les nombres ordinaux sont, *premier*, *second*, ou *deuxième*, *troisième*, *quatrième*, etc., et ainsi de suite, en suivant les nombres cardinaux.

On voit qu'excepté *premier* et *second*, tous les nombres ordinaux se forment des cardinaux, en changeant en *vième* ceux qui finissent en *f*; en changeant en *ième* l'*e* muet dans ceux qui ont cette terminaison, enfin, en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne, excepté *cinq*, qui veut en outre avoir *u*

avant *ième*. Ainsi, de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait *neuvième*, *quatrième*, *troisième*, *cinquième*.

Unième, ne s'emploie qu'après *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *soixante*, *quatre-vingts*, *cent*, et *mille*.

On dit à présent *vingt-un*, ou *vingt et un*; *trente-un*, ou *trente-et-un*, et ainsi jusqu'à quatre-vingts; mais on dit toujours, *trente-deux*, *quarante-trois*, *cinquante-quatre*, etc. La série depuis *soixante* jusqu'à *quatre-vingts* prenait autrefois la conjonction *et* entre les deux nombres. De nos jours, l'usage contraire a prévalu. L'abbé Fromant se trompe en soutenant qu'on doit ainsi s'exprimer. L'emploi de cette conjonction depuis *quatre-vingts* jusqu'à *cent* serait une faute. En géométrie, on dit *nonante*, au lieu de *quatre-vingt-dix*.

Cent au pluriel, et *vingt* dans *quatre-vingts*, et *six-vingt* (qui ne se dit guère), prennent la marque du pluriel, quand ils sont suivis d'un substantif, comme, *deux cents hommes*, *quatre-vingts volumes*, *six-vingts arbres*. Mais on doit les écrire sans la marque du pluriel, s'ils sont suivis d'un autre nombre, comme, *trois-cent-dix hommes*, *quatre-vingt-dix abricots*. *Vingt* doit prendre une *s* dans *quatre-vingts*, quand ce mot est employé dans le sens absolu : *Au concert dernier nous étions quatre-vingts.* Quoique plusieurs grammairiens ne pensent pas sur ce point comme l'Académie, nou scroyons cependant

qu'on ne saurait mieux faire que d'adopter le sentiment de cette illustre société, qui nous paraît avoir pour elle la raison.

S'il était question de dater les années, alors on écrirait, sans la marque du pluriel, l'an *mil sept-cent*, l'an *mil-sept-cent-quatre-vingt*, quoique *cent* et *vingt* fussent précédés d'un autre adjectif de nombre, parce que ces nombres seraient employés pour des nombres ordinaux, et qu'il ne s'agirait que d'une année, comme s'il y avait : *l'an millième sept-centième, l'an millième sept-cent-quatre-vingtième.*

Pour la date des années, on écrit *mil*, comme, *mil-sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf.* Par-tout ailleurs on écrit *mille*, qui ne prend jamais la marque du pluriel. Il ne faut pas confondre *mille*, nom de nombre, avec le substantif *mille*, qui signifie une étendue de mille pas.

Cent et *mille* s'emploient à l'indéfini, comme, *il lui fit cent caresses, faites-lui mille amitiés.*

On dit, *le onze, du onze, au onze, sur les onze heures, sur les une heure.* Il faut prononcer comme s'il y avait une *h* aspirée aux mots *onze* et *une. Neuf* se prononce *neuv*, dans certains cas, comme, *neuf ans.* (Voyez 1.re partie, p. 76.) L'académie française décida autrefois qu'il faut dire *vingt et un an accomplis, trente et un écu bien comptés, quarante et un jour passés*, quoiqu'on doive dire, *vingt et un chevaux bien enharnachés.* Ménage, chez qui la décision se rendit, la trouva contradictoire, et n'y sous-

crivit pas. Elle fut néanmoins adoptée par T. Corneille, Bouhours et les autres grammairiens. Le temps l'a abrogée, et l'on écrit à présent, *vingt et un ans accomplis*, etc. Il y a ellipse dans l'autre manière.

On emploie les nombres cardinaux au lieu des ordinaux.

1.° En parlant des heures, et des années courantes, comme, *il est trois heures; l'an mil huit-cent-dix*. Il y a syllepse.

2.° En parlant de tous les jours du mois, excepté le premier, comme, *le vingt de mars;* mais on doit dire, *le premier avril.*

3.° En parlant des souverains et des princes, comme, *George Trois*, *Louis Quatorze*. On doit excepter les deux premiers de la série, comme, *Edouard Premier, François Second.* Il n'est point exact de dire, *François Deux*. Bien des personnes font cette faute. On dit aussi *Charles Quint*, et *Sixte-Quint*, pour *Charles Cinq*, empereur, et *Sixte Cinq*, pape.

Les nombres cardinaux se prennent quelquefois substantivement, comme, *nous partîmes le douze pour revenir* le vingt, *mais nous ne revînmes que* le trente. Les nombres ordinaux suivent aussi la même loi, comme, *Socrate est* le premier *qui s'est occupé de la morale; nous nous associerions* un quatrième.

Les adjectifs numéraux ne sont jamais précédés de l'article, quand ils ne sont employés qu'au calcul, ou lorsqu'ils ne font qu'énoncer le nombre des choses : ils en font la fonction. Mais si, outre cette énoncia-

tion, il s'agit de distinguer la chose calculée des autres de la même espèce, ils sont précédés de l'article : *des quatre phénomènes qui ont paru, je n'ai vu que les deux derniers*. Dans ce cas, il y a rapport à quelque chose. (*Voyez* chap. 2, art. 2, règle 2.)

Les noms de nombre précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient ; et ils ne peuvent être précédés que par l'article et les adjectifs pronominaux.

Outre ces deux espèces de noms de nombre, il y en a d'autres qui appartiennent à la classe des substantifs : ce sont les nombres *collectifs*, les nombres *distributifs*, et les nombres *proportionnels*.

Les nombres *collectifs* * servent à marquer une certaine quantité de choses; tels sont, une *demi-douzaine*, une *douzaine*, une *vingtaine*, une *centaine*, un *millier*; un *million*, un *milliard*.

Les nombres *distributifs* sont ceux qui servent à

* Les collectifs *huitaine* et *quinzaine* ne se disent guère que du temps. *Les juges ont remis l'affaire* à la huitaine. *Il reviendra dans* une quinzaine. *Neuvaine* ne se dit que d'un acte de dévotion qui dure neuf jours. On dit *une quarantaine d'hommes, de chevaux*, etc.; *jeûner la quarantaine*; *faire la quarantaine*. On appelle *quatrain*, *sixain*, *huitain*, *dixain*, une stance de *quatre*, *six*, *huit* ou *dix* vers. Un *sixain* de cartes, c'est un paquet de six jeux. On dit *une grosse* pour douze douzaines de certaines marchandises; *une grosse* de boutons. Dans les denrées qui se vendent en nombre, on emploie *un cent*, *un demi-cent*, aussi bien qu'*une centaine*, *une cinquantaine*. *Un cent* ou *une centaine de pommes*; *un demi-cent* ou *une cinquantaine de noix*. Mais on ne dira point *un cent de lettres*, *un demi-cent d'hommes*; il faut dire, *une centaine de lettres*, *une cinquantaine d'hommes*.

marquer les différentes parties d'un tout : ce sont la *moitié*, le *tiers*, le *quart*, un *cinquième*, un *huitième*, etc.

Les *proportionnels* sont ceux qui servent à marquer l'augmentation progressive du nombre des choses: tels sont, *le double, le triple, le quadruple, le centuple.*

CHAPITRE IV.

DES PRONOMS.

Les pronoms sont des mots qui tiennent la place des noms; ce sont tout autant de substituts qui en font les fonctions. Par eux-mêmes ils ne présentent aucune idée précise; mais ils rappellent à l'esprit une idée quelconque désignée par un nom propre, ou connue par les circonstances. Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : non seulement ils évitent des répétitions qui seraient insupportables et dures, mais ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de feu, de variété et de grace.

En voici la preuve dans ce passage que nous tirons de l'abbé Girard. Nous adoptons cet exemple avec d'autant plus de plaisir, qu'il renferme l'idée d'une excellente grammaire.

*Il faut que la grammaire soit conduite par le génie de la langue qu'*elle *traite, que la méthode* en *soit nette et facile; qu'*elle *n'omette aucune des lois de l'usage, et que tout* y *soit exactement défini, ainsi qu'éclairé par des exemples, afin que les ignorans*

la *puissent apprendre, et que les doctes* lui *donnent leur approbation.*

Dans cette période, ces mots *elle*, *en*, *y*, *la*, *lui*, sont des pronoms qui remplacent le substantif *grammaire*. Si l'on vient à le substituer à ces pronoms, la phrase n'est plus soutenable, elle est du style le plus ridicule : jugeons-en par l'effet.

Il faut que la grammaire *soit conduite par le génie de la langue que* la grammaire *traite; que la méthode de* la grammaire *soit nette et facile; que* la grammaire *n'omette aucune des lois de l'usage, et que tout dans* la grammaire *soit exactement défini, ainsi qu'éclairé par des exemples; afin que les ignorans puissent apprendre* la grammaire, *et que les doctes donnent à* la grammaire *leur approbation.*

Les grammairiens ne s'accordent ni sur la manière de classer les pronoms, ni sur le nombre des classes qu'on doit en faire. Les uns en comptent six, d'autres n'en veulent que cinq, que quelques-uns même réduisent à quatre. Cette diversité d'opinions vient de ce que les premiers les divisent selon leurs diverses manières de représenter, au lieu que les seconds préfèrent la division selon le rapport sous lequel ils représentent. Cette dernière manière de les diviser est la plus philosophique, et la seule exacte, puisqu'elle est la seule que le raisonnement avoue: mais comme elle exclut avec raison du nombre des pronoms ceux qu'on nomme *possessifs*, et qu'elle ne distingue pas les *absolus* des *relatifs*, nous avons préféré la division en six classes, qui nous paraît

plus claire et plus aisée à saisir, et qui compense bien par ces avantages son défaut de justesse. D'ailleurs peu importe que les pronoms *possessifs* aient ou n'aient pas le vrai caractère de pronoms, dès qu'on convient qu'ils en dérivent et qu'ils en remplissent les fonctions.

Nous diviserons donc les pronoms en *personnels*, *possessifs*, *relatifs*, *absolus*, *démonstratifs* et *indéfinis*. Néanmoins nous aurons l'attention de distinguer les vrais pronoms, de ceux qui ne font qu'en remplir la fonction.

De toutes les parties d'oraison il n'y en a point qui prête plus au détail, et où la manie de l'application des cas à notre langue choque davantage, par la facilité qu'elle donne de les multiplier à l'infini. En conséquence, nous nous bornerons à ce qu'il y a d'essentiel à connaître. Le moyen le plus sûr d'ennuyer est de tout dire, et le dégoût tient de bien près à l'ennui.

ARTICLE I.er

DES PRONOMS PERSONNELS.

Les pronoms personnels sont ceux qui désignent les personnes. Il y a trois personnes. La première personne est celle qui parle; la seconde personne est celle à qui l'on parle, la troisième est celle de qui l'on parle.

Les pronoms de la première personne sont *je*, *me*, *moi*, pour le singulier, et *nous* pour le pluriel. Ils sont des deux genres : masculins, si c'est un homme qui parle; féminins, si c'est une femme; comme, *je parle, vous me parlez, on parle de moi, nous parlons*.

Remarque. *Me* est pour *à moi* ou *moi*, comme, *il me dit*, c'est-à-dire, *il dit à moi; il me regarde*, c'est-à-dire, *il regarde moi.*

Les pronoms de la seconde personne sont, *tu*, *te*, *toi*, pour le singulier, et *vous* pour le pluriel. Ils sont des deux genres : masculins, si c'est à un homme que l'on parle, féminins, si c'est à une femme; comme, *tu parles, on te parle, on parle de toi; vous parlez.*

Remarque. *Te* est pour *à toi* ou *toi*; comme, *on te dit*, c'est-à-dire, *on dit à toi*, *on te regarde*, c'est-à-dire, *on regarde toi.*

Par politesse, on dit *vous* au lieu de *tu*, au singulier, comme, *vous êtes bien bon et bien honnête.*

L'emploi de *vous* est si général, qu'on ne se sert de *tu*, *te*, *toi*, et qu'on ne les admet que dans le cas de colère ou du mépris, dans celui d'une extrême familiarité, ou dans celui du haut style, surtout en poésie, quand on veut donner plus d'énergie à ses pensées et réveiller plus fortement l'attention. C'est ce qui a fait dire à Des Barreaux,

> Grand Dieu, *tes* jugemens sont remplis d'équité.

et à Despréaux, en s'adressant à Louis XIV,

> Grand roi, *cesse* de vaincre, ou je cesse d'écrire.

Les pronoms de la troisième personne sont *il*, *elle*; *lui*, *le*, *la*, pour le singulier, et *ils* ou *eux*, *elles*, *leur*, *les*, pour le pluriel. *Il*, *le*, *ils*, *eux*, sont toujours masculins; *elle*, *la*, *elles*, toujours féminins;

lui, *leur* et *les*, masculins ou féminins, selon les personnes de qui l'on parle.

REMARQUE. *Lui* est pour *à lui*, *à elle*, comme, *je lui parle*, qui peut signifier *je parle à lui*, *je parle à elle*, selon qu'on parle à un homme ou à une femme : ce qui est toujours vrai quand il est dans le corps de la phrase; mais s'il finit une phrase, ou qu'il soit suivi d'un relatif, il est toujours masculin, comme *est-ce lui ? est-ce lui dont vous parlez ? Le* est pour *lui*, et *la* pour *elle*, comme, *je le vois*, *je la vois*, c'est-à-dire, *je vois lui*, *je vois elle*. *Leur* est pour *à eux*, *à elles*, et *les* pour *eux*, *elles*; comme, *je leur parle*, qui peut signifier *je parle à eux*, *je parle à elles*; *je les vois*, c'est-à-dire, *je vois eux* ou *je vois elles*, selon les circonstances.

Il y a encore un pronom de la troisième personne, *soi*, *se*; il est des deux genres. Nous en parlerons bientôt quant au nombre. On l'appelle pronom *réfléchi*, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même.

REMARQUE. *Se* est pour *à soi*, *soi*, comme, *il se donne des louanges*, c'est-à-dire, *il donne des louanges à soi*; *il se flatte*, c'est-à-dire, *il flatte soi*.

Il y a deux mots qui servent de pronoms, savoir:

1.° *En*, qui signifie *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*; ainsi, quand on dit, *j'en parle*, on peut entendre *je parle de lui*, *d'elle*, *d'eux*, etc., selon la personne ou les personnes, la chose ou les choses dont le nom a été auparavant exprimé.

2.° *Y* qui signifie *à cette chose*, *à ces choses*,

comme quand on dit, *je m'y applique;* c'est-à-dire, *je m'applique à cette chose*, ou *à ces choses.*

Il y a donc vingt-deux pronoms personnels, savoir: *je, me, moi, nous, tu, te, toi, vous, il, ils, elle, elles, se, soi, lui, eux, leur, le; la, les, y* et *en.* Ils méritent bien de fixer notre attention.

Remarque. Quelques grammairiens mettent *le, la, les, y* et *en*, dans la classe des pronoms relatifs: c'est une erreur. Quoiqu'ils aient toujours rapport à un antécédent, en quoi ils semblent différer des autres pronoms personnels en régime qui ne font ordinairement que la fonction de substituts, ils n'en appartiennent pas moins à cette classe. En effet, ces cinq pronoms sont privés des deux propriétés qui caractérisent et distinguent essentiellement les pronoms relatifs; la première, celle de limiter, de restreindre ou d'expliquer les mots auxquels ils se rapportent; et la seconde, celle de lier souvent de petites phrases entre elles, et de faire ainsi la fonction de conjonctions. Tout ce que ces pronoms ont donc de commun avec les relatifs est une relation générale à un antécédent, ce qui ne suffit pas pour les ranger dans la même classe.

Nous diviserons en quatre paragraphes ce que nous avons à dire sur ces pronoms. Dans le premier, nous examinerons leur emploi relativement aux personnes et aux choses; dans le second, nous traiterons de leurs fonctions; le troisième aura pour objet une difficulté sur le pronom *le;* dans le quatrième, nous leur assignerons la place qu'ils doivent avoir dans le discours.

§. I.re

EMPLOI DES PRONOMS PERSONNELS RELATIVEMENT AUX PERSONNES ET AUX CHOSES.

Parmi les pronoms personnels, les uns ne se disent que des personnes, les autres ne se disent que des choses; et il y en a qui se disent également des personnes et des choses.

Les pronoms de la première personne, *je, me, moi, nous*, et ceux de la seconde, *tu, te, toi, vous*, ne s'appliquent qu'à des personnes ou à des choses personnifiées.

Il, ils, le, la, les, se disent indifféremment des personnes et des choses. Une demi-page de lecture suffit pour en convaincre.

Il en est de même de *elle* et *elles*, quand ils sont en sujet; mais quand ils sont précédés d'une préposition, l'usage varie, et les grammairiens ne s'accordent pas. C'est à l'usage à découvrir la règle.

On dit en parlant d'une femme, *je m'approchai d'elle, je m'assis près d'elle*; mais on ne s'exprimera pas ainsi en parlant d'une muraille ou d'une table. On dira, *je m'en approchai, je m'assis auprès.*

Quand ils sont précédés des prépositions *avec, après*, ils se disent fort bien des choses, comme, *cette rivière est si rapide quand elle déborde, qu'elle entraîne* avec elle *tout ce qu'elle rencontre; elle ne laisse* après elle *que du sable et des cailloux.* Ils se disent aussi des choses en bien des cas, avec les prépositions

de, *à*, *pour* et *en*. On dit en parlant d'une armée ennemie, *nous marchâmes à* elle; et l'on ne peut pas s'exprimer autrement. L'usage veut qu'on dise, *ces choses sont bonnes* d'elles-mêmes; *j'aime la vérité au point que je sacrifierais tout pour* elle; *ces choses sont solides en* elles-mêmes. On voit par ces exemples qu'il n'est pas toujours nécessaire que les choses soient personnifiées, pour que ces pronoms puissent s'en dire.

Après le verbe *être*, ils ne peuvent se dire que des personnes, commme, *c'est à* elles, *c'est d'*elles *que je parle*, *c'est* elle *que je vois*. Néanmoins quelques grammairiens pensent que, dans les réponses à des phrases interrogatives, ils peuvent se rapporter à des choses, comme, *est-ce là votre tabatière ? oui, c'est* elle. Mais cet emploi n'est dû peut-être qu'à la licence de la conversation : or, pourquoi y aller chercher une expression qu'on peut contester, tandis qu'il y en a une qui, d'un aveu général, vaut mieux, savoir, *oui, ce l'est.*

Même usage par rapport aux pronoms *eux*, *lui*, et *leur*, quoiqu'ils ne se disent ordinairement que des personnes : l'usage permet à une femme de dire, *ces oiseaux font mon amusement, je n'aime qu'*eux, eux *seuls m'occupent, je ne pense qu'à* eux. On dit aussi, *j'ai fait réparer ma maison, et je* lui *ai donné un air neuf; ces arbres sont trop chargés, ôtez*-leur *une partie de* leur *fruit.*

L'usage connu, voici la règle.

Règle. On ne doit appliquer aux choses les pro-

noms *elle, elles, lui, leur*, et *eux*, que lorsque l'usage ne permet pas de les remplacer par les pronoms *y* et *en* *.

Mais ces pronoms se disent fort bien des choses qu'on personnifie, ou auxquelles on attribue ce qui ne convient qu'aux personnes.

D'après ce que nous venons de dire, on ne trouvera rien à reprendre dans cette phrase de Bossuet : *on avait bâti le labyrinthe sur le bord du lac de Myris* ou *Mœris, et on* lui *avait donné une vue proportionnée à sa grandeur.*

Ni dans ces vers de Despréaux, où, en parlant des pointes, il dit :

> La raison outragée enfin ouvrit les yeux,
> Et dans tous ses écrits la déclarant infâme,
> Par grâce *lui* laissa l'entrée en l'épigramme.

Se peut se dire des personnes et des choses, comme, *cette fleur* se *flétrit; cette femme* se *promène.* Il est des deux nombres et des deux genres.

Soi se dit ou des personnes ou des choses. S'il se dit des personnes, on ne l'emploie qu'avec un sujet vague et indéterminé, comme, *on pense trop à* soi ; *chacun*

* M. Bret, commentateur des *OEuvres de Molière*, a fait une faute contre cette règle, quand il a critiqué *elles* dans *l'Avare* (act. 1, sc. 1). « Puisque les seules actions, dit *Valère* à *Elise*, font connaître ce que nous sommes, attendez donc au moins à juger de mon cœur par *elles.* » Cet *elles* est aussi régulier qu'il puisse l'être, en ce qu'on ne peut tourner la phrase ni par *y* ni par *en.*

songe à soi; *n'aimer que* soi, *c'est n'être bon à rien.* C'est la raison pour laquelle Voltaire a blâmé ce vers de Corneille,

> *Qu'il fasse autant pour* soi *comme je fais pour lui.*

Soi, observe cet écrivain, ne se dit qu'à l'indéfini. *Il faut faire quelque chose pour* soi, *il travaille pour lui.* D'après cette critique, qui est juste, Voltaire, n'aurait-il pas dû éviter de faire la même faute ? on la trouve néanmoins dans ces vers de sa Zaïre :

> Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd hui,
> Pour l'élever *à soi*, descendrait jusqu'à lui.

Rien ne peut l'excuser, la règle était fixée de son temps, et il la connaissait ; au lieu que, lorsque Corneille écrivait, l'usage n'avait rien déterminé. Aussi trouve-t-on ce mauvais emploi dans presque tous les écrivains les plus célèbres du siècle de Louis le Grand, même dans Racine et dans Despréaux. On lit dans le premier,

> Mais il se craint, dit-il, *soi-même*, plus que tous.

et ailleurs

> Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*....

ainsi que dans plusieurs autres endroits ;

Et dans le second,

> Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime
> Méconnaît son génie, et s'ignore *soi-même.*

Aussi, dans les notes grammaticales sur cet auteur, s'est-on contenté d'en faire l'observation, sans marquer tous les passages où cette faute se trouve.

Mais quand *soi* se dit des choses, il peut, selon la remarque de l'abbé d'Olivet, se mettre non seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini, et dans ce cas il convient aux deux genres. On dit, *la vertu est aimable de* soi, *le vice est odieux de* soi. Mais ce pronom peut-il se rapporter à un pluriel? « Tout le monde, dit ce grammairien, convient que » non. S'il s'agit des personnes, on ne dit qu'*eux* ou » *elles*. Mais à l'égard des choses, les avis sont par- » tagés. Vaugelas propose trois manières de l'em- » ployer. *Ces choses sont indifférentes de* soi. *Ces* » *choses de* soi *sont indifférentes. De* soi *ces choses* » *sont indifférentes*. Il ne condamne que la première » de ces trois phrases, n'approuvant pas qu'on mette » *de soi* après l'adjectif. Mais l'Académie, dans ses » observations sur Vaugelas, n'admet que la der- » nière de ces trois phrases, et rejette également les » deux autres. Pour moi, si je n'étais retenu par » le respect que je dois à l'Académie, je n'en rece- » vrais aucune des trois, étant bien persuadé que » *soi*, qui est un singulier, ne peut régulièrement » se construire avec un pluriel. » Cette opinion de l'abbé d'Olivet devait prévaloir, puisque tout le monde convient que, dans cette phrase, *d'elles-mêmes* vaut mieux que *de soi*. Aussi l'Académie s'exprime-t-elle ainsi dans la dernière édition de son dictionnaire :

« *Soi* est un pronom de la troisième personne, » substantif des deux genres, et seulement du nom-

» bre singulier. Quand il s'emploie absolument, il » ne se met qu'avec une préposition, et dans les » phrases où il y a un pronom indéfini, ou exprimé » ou sous-entendu. » L'Académie observe aussi que lorsque *de soi* et *en soi* sont employés dans un sens défini, avec des noms de choses, ils signifient *de sa nature* et *dans sa nature*.

Nous nous sommes étendus sur ce pronom, parce que nous avons été si souvent consultés sur son emploi, que nous nous sommes convaincus que ces détails étaient nécessaires, sur-tout dans les pays étrangers.

Y ne se dit ordinairement que des choses, comme, *fuyez les procès; souvent la conscience s'*y *intéresse, la santé s'*y *ruine, et les biens s'*y *dissipent.* *Y* est pour *dans les procès*. Cependant il paraît quelquefois se rapporter à des personnes dans les réponses à des phrases interrogatives, comme, *pensez-vous à moi? oui, j'y pense.* Mais, si l'on y réfléchit, on verra que cet *y* se rapporte à un nom de chose qu'on a dans l'esprit; il y est pour, *à mes intérêts, à mon affaire*, etc. Quelques grammairiens ont rapporté des phrases où *y* paraît évidemment se rapporter à des personnes; mais ces phrases, puisées dans la liberté de la conversation, sont en si petit nombre, que ce n'est pas la peine d'en faire une exception.

En, qui est pour un nom précédé de la préposition *de*, se dit très-bien, comme nous l'avons déjà vu, des personnes et des choses.

RÈGLE. Les pronoms de la troisième personne doivent réveiller la même idée que les noms dont ils tiennent la place, et être au même nombre et au même genre.

Cette femme était belle comme une déesse; elle *joignait aux charmes du corps tous ceux de l'esprit;* elle *était enjouée, flatteuse, insinuante. Avec tant de charmes trompeurs,* elle *avait, comme les sirènes, un cœur cruel et plein de malignité; mais* elle *savait cacher ses sentimens corrompus, par un profond artifice.* FÉNÉLON.

Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de ses mains; il *crut pouvoir renfermer l'esprit divin dans des statues, et* il *oublia si profondément que Dieu l'avait fait, qu'il crut à son tour pouvoir faire un Dieu.*

BOSSUET.

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords;
On n'*y* peut plus rentrer, dès qu'on *en* est dehors.

DESPRÉAUX.

Dans le premier exemple, *elle*, qui se rapporte à *cette femme*, en réveille l'idée, et est le seul qui convienne, parce qu'il est le seul qui prenne la forme féminine et singulière, qui est celle de *femme*. Il en est de même de *il* dans la seconde phrase, et de *y* et *en* dans la troisième.

C'est donc avec raison que l'abbé d'Olivet et l'abbé de Condillac ont censuré ce vers de Racine.

Nulle paix pour l'impie, il *la* cherche, *elle* fuit;

parce que, pour la construction, les pronoms *la* et *elle* paraissent se rapporter à *nulle paix*, et que néanmoins par le sens, ils tiennent la place du substantif *paix* qui exprime l'état opposé. Mais, dit Du Marsais, « je crois que la vivacité, le feu, l'enthou-» siasme que le style poétique demande, ont pu » autoriser cette expression qui ne serait pas régu-» lière en prose. »

Remarque. Les pronoms *moi*, *toi*, *soi*, *nous*, *vous*, *eux*, *lui*, *elle*, *elles*, marquent quelquefois un rapport d'une personne à elle-même. Dans ce cas, pour donner plus d'énergie au discours, on joint *même* à ces pronoms; comme, *il faut de temps en temps rentrer en soi, pour se rendre compte à soi*-même.

§. II.

Fonction des pronoms personnels.

Nous avons vu que les substantifs ont trois fonctions dans le discours : ils y sont en sujet, en apostrophe, ou en régime. Les pronoms personnels, dont la nature est de faire l'office de leurs substituts, doivent avoir la même fonction ; néanmoins avec cette différence que quelques-uns sont toujours en sujet, deux seulement en apostrophe, quelques autres en régime, et d'autres enfin tantôt en sujet, et tantôt en régime.

Persuadés que *tout ce qui ne sert pas, nuit*, nous nous garderons bien d'adopter la division des pronoms personnels en conjoints et disjoints, parce que cette

division imaginée par les anciens grammairiens ne serait propre qu'à répandre de l'obscurité sur le sujet que nous traitons. Simplicité et clarté : voilà le but où l'on doit tendre, quand on veut être utile. Aussi cette division si insignifiante, et même si contraire aux vrais principes de notre langue, est-elle proscrite en France depuis plus d'un demi-siècle, et l'Académie a-t-elle banni ces mots de son dictionnaire dans cette acception.

Les pronoms toujours en sujet sont *je*, *tu*, *il*, *ils*, comme, je *parle*, tu *joues*, il *aime*, ils *s'amusent*.

Les deux en apostrophe sont *toi* et *vous*, soit seuls, soit précédés de l'interjection *ô*, comme, ô toi *qui es aussi fraîche que la rose qui vient de naître*, toi *dont le sourire*, etc. — Vous *que j'aime*, ô vous *que j'ai rassemblés aujourd'hui*, etc.

Les pronoms toujours en régime sont *me*, *te*, *se*, *leur*, *le*, *la*, *les*, *y* et *en*; comme, *je* me *trompe*, *tu* te *repens*, *il* se *promène*, *nous* leur *parlons*, *je* le *vois*, *je* la *touche*, *vous* les *aimez*, *je* m'y *rendrai*, *ne* m'en *parlez pas*.

Remarque. Un verbe peut avoir essentiellement deux régimes, un *direct*, et l'autre *indirect*. Le régime est direct quand le mot régi est l'objet de l'action exprimée par le verbe. Le régime est indirect, quand le mot régi est le terme de l'action exprimée par le verbe. Dans cette phrase, *j'envoie ce livre à mon frère*, *ce livre* est objet, et *à mon frère*, terme. Le premier est toujours sans préposition exprimée ou sous-entendue : mais le second est toujours précédé de l'une de ces pré-

positions *à* ou *de*; toujours exprimées, si ce régime est un nom; et exprimées ou sous-entendues, si ce régime est un pronom; de *à*, s'il agit du but où tend l'action; et de *de*, s'il s'agit de marquer d'où cette action vient ou commence.

Leur est toujours terme, parce qu'étant mis pour *à eux*, il renferme la préposition *à*; *je leur parle* est pour *je parle à eux* ou *à elles*.

Me, te, se, sont tantôt objet, comme, *il m'aborde,* ce qui signifie *il aborde moi*; et tantôt terme, comme, *il me tend la main*, ce qui est pour *il tend la main à moi*.

Le, la, les, sont toujours objets, et *y* terme. On dit d'une maison, *je* la *vois*, *on* y *a fait de grandes réparations*. *La* est pour *la maison*, et *y* pour *à la maison*.

En est ordinairement terme, mais il est quelquefois objet. Il est terme quand il ne fait que remplacer un nom et la préposition *de*, comme, *vous êtes-vous occupé de mon affaire? oui, je m'*en *suis occupé*. *En* est pour *de cette affaire*. Mais il est objet quand il remplace un membre de phrase elliptique, comme, *avez-vous reçu de l'argent, des livres? oui, j'*en *ai reçu*; *en* est pour *une somme quelconque d'argent, une quantité quelconque de livres*: ce qui arrive toutes les fois que les noms sont pris dans un sens partitif, parce qu'alors il y a toujours l'ellipse d'un nom objet de l'action, et que ce nom, avec le complément qui

lui est joint par la préposition *de*, forme une idée indivisible dans les vues de l'esprit.

REMARQUE. Quelques grammairiens considèrent *en* comme toujours terme, même dans ce cas, parce qu'ils séparent le mot régi du mot régissant, en les considérant chacun séparément. Mais n'est-il pas plus simple de considérer ces deux mots, à l'exemple des plus célèbres grammairiens, comme formant une idée indivisible ?

Les pronoms tantôt en sujet et tantôt en régime sont *nous, vous, moi, toi, soi, lui, elle, eux, elles.*

Nous et *vous* peuvent être sujet, objet ou terme; comme, nous *pensons* (sujet), *aimez*-nous (objet), *donnez*-nous, *donnez à* nous (terme); vous *aimez* (sujet), *etc.*

Moi, toi, soi, lui, eux, ne sont ordinairement sujets ou qu'en qualité d'explétives, quand on veut donner plus de force au discours, comme, moi, *je voulois partir aux dépens de ses jours! il l'a dit* lui-*même*, etc.; ou dans des phrases distributives où il s'agit d'assigner la part que différentes personnes ont à une action, comme, *mes frères et mon cousin m'ont secouru*, eux *m'ont relevé et* lui *m'a pansé*; ou dans ces sortes de phrases, *Pénélope sa femme, et* moi, *qui suis son fils, nous avons perdu l'espérance de le revoir.*

Moi, toi, soi, ne peuvent être objet dans les phrases expositives qu'après le verbe *être*, comme, *c'est* moi *qui le dis, c'est* toi *qui l'as fait, on n'est jamais plus*

sûr du travail, que quand c'est soi *qui le conduit.* Pour qu'ils y soient terme, ils doivent être précédés d'une préposition, comme, *on parle* de moi, *on rit* de toi, *on s'occupe trop* de soi. Mais *moi* et *toi* peuvent être objet ou terme dans les phrases impératives, comme, *aimez*-moi (objet), *parlez*-moi (terme), *occupe*-toi (objet), *donne*-toi *la peine* (terme).

Lui n'est objet que comme explétive; *je le verrai* lui-même; sa fonction naturelle est d'être terme, *je* lui *donne*, *parlez*-lui.

Eux, *elle*, *elles*, objet en qualité d'explétives; *je la verrai* elle-même; *je les verrai* eux-mêmes. Pour qu'ils soient termes, ils doivent être précédés d'une préposition, comme, *je vais* à eux, *cela dépend* d'elle.

Remarque. Ces phrases, *donnez-moi* et *donnez à moi*, ne présentent pas la même idée. On se sert de la première quand on se borne à demander une chose; et de la seconde, quand on la demande à quelqu'un qui ne sait à qui la donner, et qui est sur le point de la donner à un autre.

Moi se met quelquefois par redondance; mais dans le discours familier seulement, et pour donner plus de force à ce qu'on dit: *faites*-moi *taire ces gens-là; donnez leur* moi *sur les oreilles.*

I.re Règle. Les pronoms sujets de la première et de la seconde personne, doivent se répéter avant tous les verbes, quand ces verbes sont à des temps différens; mais ils se répètent ou ils ne se répètent pas, selon le

jugement de l'oreille, quand les verbes sont au même temps.

Je soutiens *et* je soutiendrai *toujours qu'on ne peut être heureux sans la vertu.*

Vous m'avez *déjà* dit, *et* vous me le répétez *aujourd'hui, que, pour être heureux, il ne faut jamais regarder au-dessus de soi, mais toujours au-dessous.*

Ainsi M.me de Sévigné s'est mal exprimée dans ces deux phrases : *je vous embrasse et vous aime, et vous le dirai toujours : je les ai senties, et les sentirai long-temps.* En prose, on regarderait également comme peu exact ce passage de Racine,

> Tous vos désirs, Esther, vous seront accordés,
> Dussiez-vous, *je l'ai dit et veux bien le redire,*
> Demander la moitié de ce puissant empire.

Mais ces sortes de licences n'ont rien de choquant en poésie, sur-tout quand elles donnent plus de rapidité à l'expression.

Mais quand les verbes sont au même temps, on dit très-bien, *je dis et soutiens, vous pensez et croyez,* ou *je dis et je soutiens, vous pensez et vous croyez.*

Remarque. On doit dans tous les cas répéter ordinairement ces pronoms, quand le premier verbe est suivi d'un régime.

Buffon a dit avec des temps différens :

Excité par le plaisir que j'avais senti, je *cueillis un second et un troisième fruits*, *et* je *ne me lassais pas d'exercer ma main pour satisfaire mon goût.*

Et au même temps :

J'étendais les bras pour embrasser l'horizon, et je *ne trouvais que le vide des airs.*

Nous avons dit *ordinairement*, parce que nous n'oserions blâmer cette phrase du même auteur, où le pronom n'est pas répété :

Je *m'imaginais avoir fait une conquête, et me glorifiais de la faculté que je sentais de pouvoir contenir dans ma main un autre être tout entier.*

II.° Règle. On ne répète pas ordinairement les pronoms sujets de la troisième personne, quand les verbes sont au même temps*; et l'on peut se dispenser de les répéter, quand les verbes sont à des temps différens.

La bonne grace ne gâte rien ; elle *relève la modestie et y donne du lustre.*

Il *n'a jamais rien valu et ne vaudra jamais rien.*

Mais on peut dire aussi :

Il *est arrivé ce matin, et* il *repartira ce soir.*

Nous avons dit *ordinairement*, parce qu'on doit répéter ces pronoms,

1.° Quand, dans une suite de verbes, on veut supprimer la conjonction *et* avant le dernier, afin de ré-

* Dans les récits où les pensées se succèdent avec une sorte de désordre, il est élégant de supprimer le pronom *il. Troublé, furieux, livré à son désespoir, il* (Télémaque) s'arrache *les cheveux*, se roule *sur le sable*, reproche *aux dieux leur rigueur*, appelle *en vain à son secours la cruelle mort. Il* répété ferait ici un mauvais effet.

veiller plus fortement l'attention : voilà pourquoi nous avons dit, *fourbes adroits, hypocrites dangereux,* ils *flattent*, ils *caressent*, ils *environnent de séductions.*

2.° Quand, dans une suite de verbes, il y en a un suivi d'un régime différent des autres, excepté néanmoins avant le dernier précédé de la conjonction *et.* En voici un exemple dans Buffon : *ce plan n'est pas encore le style, mais il en est la base ;* il *le soutient,* il *le dirige*, il *règle son mouvement*, et *le soumet à des lois.* Sans la répétition du pronom, l'oreille ne serait pas satisfaite à cause du régime différent du troisième verbe.

3.° Quand le dernier verbe uni aux précédens par la conjonction *et* est lui-même précédé d'une conjonction qui, avec son régime, exprime une circonstance. Telle est cette phrase de Fénélon : il *fond sur son ennemi, et*, après l'avoir saisi d'une main victorieuse, il *le renverse, comme le cruel aquilon abat les tendres moissons qui dorent la campagne.* Néanmoins, on trouvera des exemples contraires.

4.° Avant le dernier verbe, quand il est précédé d'une proposition incidente formant une longue phrase, quoique les verbes auxquels il est uni par la conjonction *et* soient eux-mêmes sans pronom. Tel est ce passage de Buffon, où il parle de l'homme : *excité par l'insatiable avidité, aveuglé par l'ambition encore plus insatiable*, il *renonce aux sentimens d'humanité*, — *tourne toutes ses forces contre lui-même*, — *cherche à s'entre-détruire*, — *se détruit en effet ; et, après*

ces jours de sang et de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée, il *voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, les nations dispersées, les peuples affaiblis, son propre bonheur ruiné, et sa puissance réelle anéantie.* Dans ce cas, la clarté demande la répétition du pronom.

Remarque. Par ce que nous avons dit sur ces deux règles, on voit combien elles sont liées à l'art d'écrire, et de combien de nuances leur observation est susceptible.

IIIe Règle. Les pronoms personnels sujets, de quelque personne qu'ils soient, doivent toujours se repéter avant les verbes, ou quand on passe de l'affirmation à la négation, et réciproquement, ou quand les verbes sont liés par des conjonctions, excepté *et, ni.*

Il *veut et* il *ne veut pas*,— vous *le dites et* vous *ne le pensez pas, mais* vous *faites semblant de le croire;* — Elle *plaît à tout le monde, parce qu'*elle *a autant d'honnêteté que d'esprit.* Mais on doit dire : il *donne et reçoit,* — il *ne donne ni ne reçoit.*

IVe Règle. Les pronoms en régime doivent se répéter avant chaque verbe.

L'idée de ses malheurs le *poursuit,* le *tourmente* et l'*accable;* — *il* nous *ennuie et* nous *obsède sans cesse.*

Un fils ne s'arme point contre un coupable père:
Il détourne les yeux, *le* plaint et *le* révère. Racine.

Remarque. On ne répète pas le pronom en régime

avant les verbes qui, composés du premier, expriment la répétition de la même action, comme, *Je vous le dis et redis; il le fait, refait et défait sans cesse;* ce qui néanmoins n'est vrai que quand les verbes sont au même temps. Mais on doit les répéter avant les verbes qui, quoique composés du premier, expriment une action différente, comme *du matin au soir elle ne fait que s'habiller et se déshabiller.*

Comme ces deux dernières règles ne présentent aucune difficulté, nous pensons qu'il est inutile d'entrer dans de plus grands détails.

Ve Règle. Les pronoms de la troisième personne *il, elle, ils, elles, le, la, les, lui, leur,* doivent toujours se rapporter à un nom en sujet ou en régime pris dans un sens défini; mais il ne faut pas qu'ils puissent se rapporter, soit en même-temps à un sujet ou à un régime, soit à un nom pris dans un sens indéfini*.

Ministre de ses ordres irrévocables (de Dieu), la nature *ne s'écarte jamais des lois qui* lui *ont été prescrites;* elle *n'altère rien aux plans qui* lui *ont été*

---

* Ajoutons que le *pronom* qui se répète dans la même phrase doit se rapporter à un nom de même nature : ainsi Mascaron, dans cet exemple, n'est pas à imiter. « *Grande reine*, dit-il dans l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, *il vous faut combattre contre la mort, et contre une mort lente qui vous attaquera avec toute sa rage :* elle *l'attaque, messieurs ; mais* elle *en triomphe avec une constance qui doit ravir tous les esprits.* » Le premier *elle* se rapporte au substantif *mort*, et le second au substantif *reine*, ce qui répand du louche dans le discours.

tracés, et, dans tous ses ouvrages; elle *présente le sceau de l'Eternel.* BUFFON.

Mais on ne peut pas dire, *Racine a imité Euripide en tout ce qu'*il *a de beau dans sa Phèdre;* parce que le pronom *il*, se pouvant rapporter à Racine ou à Euripide, fait équivoque: on ne sait si on veut parler de tout ce qu'il y a de plus beau dans la Phèdre de Racine ou dans celle d'Euripide. On ne peut pas dire également, *le Légat publia une sentence d'interdit*, il *dura trois mois*, parce que dans cette phrase *il* se rapporte à *interdit* qui est pris dans un sens indéfini. Vaugelas est le premier qui a développé cette règle, peu connue et peu observée avant lui, excepté par un petit nombre d'auteurs. C'est d'après cette règle que le Père Bouhours a condamné ces deux phrases : *vous avez* droit de chasse, *et je* le *trouve fondé; le roi lui a fait* grâce, *et il* l'a *reçue allant au supplice.* L'abbé d'Olivet a donc trouvé avec raison peu d'exactitude dans ce vers de Racine :

Quand je me fais *justice*, il faut qu'on se *la* fasse.

Cette règle est une des plus difficiles à observer qu'il y ait dans la langue française, dont le caractère principal est la clarté.

REMARQUE. *Il*, dans les verbes impersonnels ou pris impersonnellement, paraît ne tenir la place d'aucun nom, comme, *il s'est passé bien des événemens, il pleut;* mais, dans la première phrase, *il*

est mis pour *bien des événemens*, et dans la seconde pour *le ciel.*

§. III.

RÈGLE PARTICULIÈRE AU PRONOM *le*.

Le, *la*, *les*, sont articles ou pronoms; mais il est toujours aisé de les distinguer. Ils sont articles quand ils sont joints à des noms : ils sont pronoms quand ils sont joints à des verbes. Dans cette phrase, *la vertu est aimable; aimez*-la; le premier *la* est article, le second est pronom.

« Des grammairiens (l'abbé d'Olivet) demandent » dit Duclos, pourquoi, dans ces sortes de phrases, » ces deux *la* ne sont pas de la même nature. C'est, » répondrai-je ; qu'ils n'en peuvent être. Le premier » *la* est l'article, et le second un pronom, quoi- » qu'ils aient la même origine. Ce sont, à la vérité, » deux homonymes, comme, *mur* (murus) et *mûr* » (maturus), dont l'un est substantif et l'autre ad- » jectif. Le matériel d'un mot ne décide pas de sa na- » ture; et, malgré la parité de son et d'orthographe, » ces deux mots ne se ressemblent pas plus qu'un » *homme mûr*, et *une muraille.* »

Le pronom *le* peut tenir la place d'un substantif, d'un adjectif, ou même de tout un membre de phrase.

Il n'y a point de difficulté, s'il tient la place de tout un membre de phrase, c'est-à-dire, s'il tient lieu d'une proposition résumée par ellipse. Dans ces phrases, *on doit* s'accommoder à l'humeur des autres

autant qu'on le *peut; les lois de la nature et de la bienséance nous obligent également de* défendre l'honneur et les intérêts de nos parens, *quand nous pouvons* le *faire sans injustice; le* tient lieu de ces mots, *s'accommoder à l'humeur des autres* dans la première, et de ceux-ci, *défendre l'honneur et les intérêts de nos parens*, dans la seconde. Dans ce cas, il ne prend ni genre ni nombre, parce que les membres de phrases qu'il supplée n'en ont pas.

Il n'y a également aucune difficulté, s'il tient la place d'un substantif : il est évident qu'alors, en qualité de pronom, il doit en prendre le genre et la nombre, comme, *Madame, êtes-vous* la mère de cet enfant? *oui, je* la *suis;* c'est-à-dire, *je suis sa mère. Mesdames, êtes-vous* les parentes dont on m'a parlé? *oui, nous* les *sommes;* c'est-à-dire *nous sommes ces parentes.*

Cela posé,

Règle. Le pronom *le* ne prend ni genre ni nombre, quand il tient la place d'un adjectif.

Madame, êtes-vous enrhumée? *oui, je* le *suis.*

Mesdames, êtes-vous contentes de ce discours? *oui, nous* le *sommes.*

Fut-il jamais une fille plus malheureuse *et* plus ridiculement traitée *que je* le *suis!*

Le, dans ces exemples, tient lieu des adjectifs *enrhumée, contentes, malheureuse*, et *ridiculement traitée;* et il ne prend ni genre ni nombre,

parce que les adjectifs n'en ont pas. Ils ne règlent pas l'accord ; ils le reçoivent.

Ainsi Racine n'a pu dire :

. . . . je ne veux pas être *liée*,
Je ne *la* serai point.

Conséquence. Cette règle doit être observée quand les substantifs sont pris adjectivement, comme, *Mesdames, êtes-vous* parentes ? *oui, nous* le *sommes. Madame, êtes-vous* mère ? *oui je* le *suis. Elle est* fille, *et* le *sera toute sa vie.* Dans ces phrases, *parentes, mère, fille,* sont pris adjectivement : ils sont de vrais qualificatifs.

Mais si les adjectifs sont pris substantivement, *le* prend le genre et le nombre, parce qu'alors ils deviennent de vrais objets de qualification, comme, *êtes-vous* la malade *pour qui l'on a appelé le médecin ? oui, je* la *suis. Mesdames, êtes-vous* les étrangères *qu'on vient d'annoncer ? oui, nous* les *sommes.*

Ainsi on répondra à ces questions, *êtes-vous* la mariée ? *êtes-vous* la fille de M. le duc ? *oui, je* la *suis* ; et à celle-ci, *êtes-vous* nouvellement mariée ? *êtes-vous* fille de M. le duc ? *oui, je* le *suis.* D'après ce que nous avons dit, il est aisé de voir la raison de cette différence.

Remarque. Quelques grammairiens étrangers veulent que le pronom *le* prenne le féminin et le pluriel, quand il tient la place d'un adjectif féminin ou pluriel. Ils fondent leur opinion, moins sur le raisonnement que sur l'exemple de quelques femmes,

et surtout sur une plaisanterie de Mme de Sévigné. S'ils s'étaient donné la peine de remonter aux principes, ils auraient vu « que *le*, pour me servir des » paroles mêmes de Vaugelas, ne se rapporte pas à la » personne, mais qu'il se rapporte à la chose; et pour » la mieux faire entendre, c'est que *le* vaut autant à » dire que *cela*, lequel *cela* n'est autre chose que » l'adjectif dont il s'agit. » Après avoir établi ce principe qui écarte toute difficulté, ce premier puriste de son temps ajoute : « néanmoins, puisque toutes » les femmes, aux lieux où l'on parle bien, disent *la*, » et non pas *le*, peut-être que l'usage l'emportera » sur la raison, et ce ne sera plus une faute. » T. Corneille pensait de même et avait la même crainte, tant ces deux grammairiens tenaient aux vrais principes. Mais la manière de s'exprimer des femmes du temps de Vaugelas et de T. Corneille devait-elle l'emporter sur la raison? non, car elle n'était pas plus raisonnée que ce qu'on appelle l'opinion de Mme de Sévigné. Personne n'ignore que Ménage, se plaignant d'être enrhumé, elle lui dit, *je la suis aussi.* « Il me semble, reprit Ménage, que les » règles de notre langue veulent, *je le suis* aussi. — » Vous direz tout ce qu'il vous plaira, répliqua Mme de » Sévigné, mais pour moi je croirais avoir de la barbe » au menton, si je disais, *je le suis.* » Cette réponse annonce une plaisanterie et rien de plus. Au surplus, on ne trouvera dans ses lettres aucun exemple où elle viole la règle que nous avons établie; et tout le monde

sait que les femmes qui, de nos jours, se piquent de bien parler, l'observent exactement.

§. IV.

PLACE DES PRONOMS PERSONNELS.

Il n'y a point d'embarras sur la place des pronoms personnels en sujet : il ne s'agit que de connaître l'usage. Les grammairiens ont imaginé que les pronoms de la première personne sont plus nobles que ceux de la seconde, et que ceux de la seconde le sont plus que ceux de la troisième. Soit. L'accord des verbes avec les pronoms sujets se règle sur cette préséance, comme nous le verrons chap. V, art. II. Nous nous bornerons ici à marquer la place qu'on doit leur assigner. En français, la personne qui parle se nomme toujours la dernière, et la personne à qui l'on parle est toujours nommée la première ; comme, *vous et moi nous irons ce soir au parc ; — vous, votre frère et moi, nous souperons ensemble.*

Passons à la place des pronoms en régime, les seuls qui aient des difficultés, surtout pour les étrangers.

I.re Règle. Les pronoms *me, te, se, leur, le, la, y* et *en*, ainsi que *nous, vous* et *lui* sans préposition, se placent ordinairement avant les verbes dont ils sont le régime.

Il me *dit.* — *Je* te *vois.* — *Elle* leur *a parlé.* — *Je* lui *donnai.* — *Je* les *aime.* — *Vous* y *penserez.* — *J'*en *suis ravi.*

II.e Règle. Les pronoms personnels *moi, toi, soi,*

nous, *vous*, *lui*, *eux*, *elle* et *elles*, se placent après le verbe, quand ils sont précédés d'une préposition.

Le vice entraîne avec soi *bien des maux.* — *Je pense* à vous. — *Comme on conseillait à Philippe, père d'Alexandre, de chasser de ses états un homme qui avait mal parlé* de lui; *je m'en garderai bien, dit-il, il irait partout médire de moi.*

REMARQUE. Il s'agit de phrases expositives dans les deux règles précédentes, sur quoi nous devons observer que les pronoms *nous*, *vous* et *lui*, sont mieux placés avant les verbes, quand ils sont le terme d'un rapport qui pourrait être exprimé par la préposition *à*. Mais, ainsi que les autres de la seconde règle, ils ne peuvent être placés qu'après le verbe, quand ils sont le terme d'un rapport exprimé par la préposition *de*. *Cela dépend de nous, de vous, de lui.*

III.e RÈGLE. Dans les phrases impératives avec affirmation, *moi*, *toi*, *soi*, *nous*, *vous*, *lui*, *leur*, *eux*, *elle*, *elles*, *le*, *la*, *les*, *y* et *en*, se placent après le verbe.

Dites-moi ce *qui en est.* — Donnez-en. — Songez-y. — *O homme*, souviens-toi *que tu n'es que poussière.*

Mais, dans les phrases impératives avec négation, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *lui*, *leur*, *le*, *la*, *les*, *y* et *en*, suivent la première règle, et se placent avant le verbe.

Ne me dites pas ce qui en est. *Ne nous en donnez pas.* — *N'y pensez plus.* — *Ne le voyez pas aussi souvent.*

REMARQUE. Quand il y a deux impératifs unis par les conjonctions *et*, *ou*, il est mieux de placer le pronom avant le dernier verbe, comme, *courez apaiser votre frère, et vous réconcilier avec lui.* — *Polissez-le sans cesse, et* le *repolissez.* — *Protégez-les for-*

tement ou les *abandonnez à leur destinée.* Ce n'est néanmoins qu'une élégance.

IV.ᵉ Règle. Quand plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me, te, se, nous, vous*, doivent être placés les premiers; *le, la, les*, se placent avant *lui, leur*; enfin, *y, en*, sont toujours les derniers.

Prêtez-moi votre livre, je vous le *remettrai demain; si vous* me le *refusez, je saurai* m'en *passer.* — *Aurez-vous le courage de* le leur *dire?* — *Il n'a pas voulu* vous y *mener.*

I.ʳᵉ Exception. Dans la phrase impérative avec affirmation, *le, la, les* se placent toujours les premiers, comme, *offrez*-le lui, — *donnez*-le moi, — *conduisez*-les y.

II.ᵉ Exception. Dans la phrase impérative, *moi* doit se placer après *y*, comme *conduisez*-y moi. Mais on dit: *menez*-nous y.

Remarque. Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement les pronoms auprès du verbe qui les régit, comme, *on ne peut* vous *blâmer;* mais ce ne serait pas une faute de dire, *on ne* vous *peut pas blâmer.* Dans ce cas, c'est principalement l'oreille qu'on doit consulter. Il est inutile d'observer que ce dérangement n'a pas lieu, quand le premier verbe est à un temps composé. Il serait ridicule de dire, *je m'aurais voulu procurer ce plaisir.* Il faut dire, *j'aurais voulu* me *procurer ce plaisir.* Les étrangers font quelquefois cette faute. En voici une autre que font non-seulement les étrangers, mais même les Fran-

çais; c'est de mettre le pronom avant un verbe suivi de deux infinitifs joints par les conjonctions *et*, *ni*, *ou*, quoique ce pronom n'ait aucun rapport au second infinitif. On ne doit pas dire, *elle ne se peut consoler ni recevoir aucun avis*, parce que *se* n'est point régi par *recevoir*. On doit dire : *elle ne peut se consoler, ni recevoir aucun avis.*

Il y a encore d'autres détails sur ces pronoms; mais la grammaire, observe l'abbé de Condillac, serait bien longue et bien ennuyeuse, si l'on n'en négligeait aucun. Tout ce qu'il y a de minutieux dans les langues ne doit s'apprendre que par l'usage.

ARTICLE II.

DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les pronoms possessifs, ainsi que leur nom l'annonce, marquent la possession ou la propriété d'une chose. Quand on dit, *mon habit, votre maison;* c'est comme si l'on disait, *l'habit de moi, la maison de vous.* Ce sont de vrais adjectifs : ils en ont la nature, et en suivent les lois. Il y a des grammairiens qui refusent à ces adjectifs la dénomination de pronoms. Ces mots, disent-ils, ne sont pas des mots inventés simplement pour être substitués à des noms déjà énoncés ou connus : ce sont de vrais adjectifs qui ont, par eux-mêmes, et indépendamment des autres noms auxquels ils se rapportent, un objet de signification fixe et précis. Si l'on analyse ces mots, on verra qu'ils ne sont que les substituts d'autres pronoms, et que par

conséquent ils n'en ont pas la vraie nature, qui est de remplacer les noms. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ce sentiment peut être vrai, parce que nous regardons cette question plutôt comme une discussion de pure curiosité que d'une utilité réelle. Nous suivrons donc la foule des grammairiens qui placent ces adjectifs au nombre des pronoms, et nous en distinguerons de deux sortes; ceux qui sont toujours joints à un nom, comme, *mon père, sa mère*, etc. et ceux qui n'y sont jamais joints, comme, *le vôtre, la nôtre*, etc.

§. I.er

DES PRONOMS POSSESSIFS QUI SONT TOUJOURS JOINTS A DES NOMS.

Parmi ces pronoms, les uns ont rapport à une seule personne, et les autres à plusieurs.

Ceux qui n'ont rapport qu'à une personne sont, pour la première, au singulier, *mon, ma*, et au pluriel, *mes;* pour la seconde, au singulier, *ton, ta*, et au pluriel, *tes;* et pour la troisième, au singulier, *son, sa*, et au pluriel, *ses*.

Ceux qui ont rapport à plusieurs personnes sont, pour la première, au singulier, *notre*, et au pluriel, *nos;* pour la seconde, au singulier, *votre*, et au pluriel, *vos;* et pour la troisième, au singulier, *leur*, et au pluriel, *leurs*.

Mon, ton, son, sont masculins; *ma, ta, sa*, féminins; et tous les autres, des deux genres.

REMARQUE. Nous avons vu dans l'article précédent

que , par politesse , on dit *vous* , au lieu de *tu* , quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne. On doit, dans ce cas, employer le pronom correspondant *votre* , et non pas *ton*; comme , vous *êtes trop appliqué dans* votre *travail*, *et trop dissipé dans* vos *amusemens.*

I.[re] RÈGLE. Ces pronoms sont toujours joints à un nom qu'ils qualifient et dont ils prennent le genre et le nombre.

Ses *maîtres avaient empoisonné par la flatterie* son *heureux naturel : il était enivré de* sa *puissance et de* son *bonheur : il croyait que tout devait céder à* ses *désirs fougueux : la moindre résistance enflammait* sa *colère.* FÉNÉLON.

Nos *plus doux mets étaient le lait de* nos *chèvres et de* nos *brebis , que nous avions soin de traire nous-mêmes , avec les fruits fraîchement cueillis de* nos *propres mains.* Nos *siéges étaient les gazons :* nos *arbres touffus nous donnaient une ombre plus agréable que les lambris dorés des palais des rois.* FÉNÉLON.

Muse , quels cris dans l'air s'élanceot à la fois !
Il est né l'héritier du sceptre de *nos* rois :
Il est né ! Dans *nos* murs ,dans *nos* champs, sur les ondes,
Nos foudres triomphans l'annoncent aux deux mondes.
DELILLE.

EXCEPTION. *Mon*, *ton* , *son*, s'emploient au féminin avant un nom qui commence par une voyelle ou une *h* muette. On doit dire : *mon ame*, au lieu de *ma ame ; ton humeur* , au lieu de *ta humeur.* On

laisse le pronom au masculin, afin d'éviter un hiatus qui serait insupportable.

IIe RÈGLE. On met l'article et non pas le pronom possessif avant un nom en régime, quand un pronom personnel sujet ou régime y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque.

J'ai mal à la *tête.*—Il *faudra* lui *couper* la *jambe*, — il *a reçu un coup de feu* au *bras*, — *tordez*-lui le *cou**.

Dans ces phrases les pronoms personnels *je, lui, il*, déterminent d'une manière claire le sens qu'on a en vue. Il n'y a point d'équivoque à craindre.

Mais si le pronom personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit alors joindre le pronom possessif au nom, comme, *je vois que* ma *jambe s'enfle*. On doit s'exprimer ainsi, parce qu'on peut voir enfler la jambe d'un autre aussi bien que la sienne. C'est la raison pour laquelle on dit : *il lui donna sa main à baiser*, — *elle a donné hardiment son bras au chirurgien*, — *il perd tout son sang* : car, dans ces phrases, il n'y a que les pronoms possessifs qui déterminent d'une manière positive qu'on parle de *sa main*, de *son bras*, de *son sang*; et non de *la main*, du *bras*, et du *sang* d'un autre.

---

* Au lieu de dire avec madame de Sévigné : *Elle a gardé son lit*, dites : *Elle a gardé le lit.* La première phrase serait bonne, si on voulait dire qu'elle a conservé le lit dans lequel elle couchait ordinairement.

REMARQUE. Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne ôtent communément toute équivoque; comme, je me *suis blessé* à la main. Il est évident que je parle de ma main. Dans ce cas, l'emploi du pronom possessif serait une faute. Cependant l'usage autorise à dire : il se *trouve toujours sur ses jambes*. Ces expressions sont des pléonasmes reçus et des gallicismes. Il en est de même de ces phrases : je *l'ai vu de* mes *propres yeux*, — je *l'ai entendu de* mes *propres oreilles*.

Quand on parle d'un mal habituel, on joint le pronom possessif au nom, quoique l'emploi du pronom personnel empêche toute équivoque; comme, ma *migraine* m'a *tourmenté tout le jour*.

On n'emploie jamais les pronoms possessifs avant les noms qui doivent être suivis de *qui* ou *que* et d'un pronom de la même personne que ces possessifs, comme, *j'ai reçu* la *lettre* que vous *m'avez écrite*. On s'énoncerait mal, si l'on disait, *j'ai reçu* votre *lettre* que vous *m'avez écrite*. Les étrangers font souvent cette faute.

Les pronoms possessifs de la troisième personne, *son, sa, ses, leur, leurs,* ont rapport à des personnes, ou à des choses personnifiées, ou simplement à des choses. S'ils ont rapport à des choses personnifiées, on emploie ces possessifs dans tous les cas*; mais s'ils

* Il y a pourtant des occasions où l'on est forcé de substituer *en* à *son*, *sa*, *ses*, même en parlant des personnes, comme quand

ont rapport à des choses, l'usage varie. On voit que c'est ici la même difficulté que celle dont nous avons parlé à l'occasion des pronoms personnels. Levons-la d'après les mêmes principes.

Qnand on parle d'une statue, d'une ville, d'une rivière, du parlement d'Angleterre, on ne dit pas, sa *tête est belle*, ses *rues sont larges*, son *lit est profond*, ses *membres sont intègres et éclairés;* quoiqu'on dise, *cette statue est précieuse par la beauté de* sa *tête, cette ville étonne par la largeur de* ses *rues, cette rivière est sortie de* son *lit, le parlement d'Angleterre est fameux par l'intégrité et les lumières de* ses *membres.* Les raisons que les grammairiens donnent de cette manière de s'exprimer sont d'une métaphysique si obscure, qu'il est difficile qu'elles soient saisies par la plupart des personnes qui étudient la langue française. En voici une plus simple que nous prenons dans une nouvelle grammaire. Si elle n'est pas applicable à tous les cas, on ne peut disconvenir qu'elle ne le soit à beaucoup. Les pronoms *son, sa, ses, leur, leurs,* y est-il dit, indiquent la propriété : or, toute propriété ne convient qu'à ce qui est et respire. On ne peut pas dire que *des fleurs, des fruits,* soient des propriétés d'un arbre, qui est un être inanimé. On ne

---

on dit : Depuis que j'ai quitté votre compagnie, j'*en* ai bien regretté les douceurs, pour j'ai bien regretté les douceurs d'*elle.* Ici *ses* douceurs formeraient équivoque. D'ailleurs *votre compagnie* s'entend ou de la société que vous recevez, ou de votre conversation habituelle ; l'une est personnifiée : l'autre ne l'est pas.

peut donc pas dire, *voilà un bel arbre, j'admire* ses *fleurs*, ses *fruits;* mais *j'en admire les fleurs, les fruits.*

Cela posé,

III.° Règle. Quand il s'agit de choses, on doit se servir du pronom *en,* au lieu des pronoms possessifs *son, sa, ses, leur, leurs,* toutes les fois que ce pronom peut entrer dans la construction de la phrase ; et l'on ne doit employer les pronoms possessifs que lorsqu'il est impossible de se servir du pronom *en.*

Ainsi, on dira, *l'église a* ses *privilèges ; si la ville a* ses *agrémens, la campagne a les* siens ; parce que dans ces phrases, on ne peut pas faire entrer le pronom *en :* ce qui est évident, puisque les deux substantifs, se trouvant dans la même phrase, se rapportent au même verbe, l'un comme sujet, et l'autre comme régime. Mais on dira en parlant de l'église, *les privilèges* en *sont grands,* et d'une ville, *les agrémens* en *sont préférables à ceux de la campagne,* parce que ces phrases se construisent très-bien avec le pronom *en.*

D'après cette règle, on explique très-bien pourquoi l'on doit dire, en parlant d'une ville, *j'admire l'étendue de* son *enceinte, la beauté de* ses *rues.*

Remarque. L'usage autorise à se servir des pronoms possessifs en matière de science. On s'exprime fort bien en disant d'un triangle, ses *angles*, ses *côtés;* d'un mot, sa *signification;* d'un discours, sa *division ;* de la grammaire, sa *syntaxe*, etc.

IV.ᵉ Règle. Ces pronoms se répètent avant chaque substantif et avant chaque adjectif qui expriment des rapports différens.

Son *père*, sa *mère*, ses *frères*, ses *sœurs*, *et* ses *oncles*, *ont été les tristes victimes de la plus affreuse des révolutions.*

Il faut régler *ses* goûts, *ses* travaux, *ses* plaisirs,
Mettre un but à *sa* course, un terme à *ses* désirs.

Voltaire.

Il est du sang d'Hector : mais il en est le reste ;
Et pour ce reste enfin j'ai moi-même, en un jour,
Sacrifié *mon* sang, *ma* haine et *mon* amour. Racine.

Je lui ai montré mes *plus beaux et* mes *plus vilains habits.*

Remarque. Il en est des pronoms possessifs avant l'adjectif comme de l'article : ils suivent la même loi quant à leur répétition. On doit donc les répéter quand les adjectifs marquent un sens opposé ou différent ; mais on ne les répète pas quand les adjectifs sont à peu près synonymes, comme *je lui ai montré* mes *plus beaux et plus magnifiques habits.*

Dans quelques grammaires faites par des étrangers, il est dit que les adjectifs prononominaux se mettent quelquefois au pluriel, quand il se rapportent à deux singuliers. On y cite pour exemple ce passage de M. Marmontel, *jamais fille n'a eu pour* ses père et mère *des attentions plus soutenues ni des empressemens plus tendres.* Cette expression est plus vive, mais est-elle bien conforme aux principes de la langue ? Nous en doutons. Les pronoms possessifs,

comme nous venons de le dire, sont assujettis à la même loi de répétition que les articles : or, comme on ne dirait pas, *les père et mère*, il ne paraît pas qu'on doive dire, *ses père et mère*. Tous les grands écrivains ont des licences qui ne doivent pas faire loi. Cette manière de s'exprimer était dans la bouche de presque tout le monde du temps de Vaugelas ; mais ce premier puriste de son siècle la condamne, « comme » une des plus mauvaises façons de parler qu'il y ait » eu dans notre langue. »

§. II.

DES PRONOMS POSSESSIFS QUI NE SONT JAMAIS JOINTS A DES NOMS.

Ces pronoms ont également rapport à une personne ou à plusieurs.

Ceux qui n'ont rapport qu'à une personne sont, pour la première, au singulier, *le mien*, masculin, et *la mienne*, féminin ; et au pluriel, *les miens*, masculin, et *les miennes*, féminin ; pour la seconde, au singulier, *le tien*, masculin, et *la tienne*, féminin ; et au pluriel, *les tiens*, masculin, et *les tiennes*, féminin ; pour la troisième, au singulier, *le sien*, masculin, et *la sienne*, féminin ; et au pluriel, *les siens*, masculin, et *les siennes*, féminin.

Ceux qui ont rapport à plusieurs personnes sont, pour la première, au singulier, *le* et *la nôtre*, selon le genre, et au pluriel, *les nôtres* pour les deux

genres ; pour la seconde au singulier, *le* ou *la vôtre*, selon le genre ; et au pluriel, *les vôtres*, pour les deux genres ; et pour la troisième, au singulier, *le* et *la leur*, selon le genre, et au pluriel, *les leurs* pour les deux genres.

I.re Règle. Ces pronoms ne sont jamais joints à un nom ; mais ils s'y rapportent, et dans ce cas on ne peut jamais les employer que quand le nom auquel ils se rapportent a été auparavant exprimé.

J'ai vendu mon cheval, *avez-vous toujours* le vôtre? — *Vous altérez* votre santé, *je conserve* la mienne. — *Je vous montrerai* ma bibliothèque, *j'espère que vous me montrerez* la vôtre.

Remarque. On manque souvent à cette règle dans la correspondance entre négocians. Rien de plus ordinaire que de commencer la réponse à une lettre par cette phrase barbare, *j'ai reçu* la vôtre *en date de*, etc. : il faut dire : *j'ai reçu* votre lettre *en date de*, etc.

II.e Règle. On emploie les pronoms personnels au lieu des pronoms possessifs, quand les noms de choses sont mis pour des noms de personnes.

Il n'y a point de meilleure plume que lui. — *Il n'y a point au monde de meilleure épée que* vous.

Si dans ces phrases on substitue *la sienne* à *lui*, et *la vôtre* à *vous*, la première signifiera, *la plume de cet écrivain est meilleure que celle d'un autre* ; et la seconde *votre épée est de meilleure trempe* ; ce qui est un sens entièrement différent de celui qu'on a en vue.

III.e Règle. Ces possessifs ne peuvent pas se

rapporter à des noms pris dans un sens indéfini.

Ce serait une faute de dire, *il n'est pas d'*humeur *à faire plaisir, et* la mienne *est d'être bienfaisante; dans les premiers âges du monde, chaque père* de famille *gouvernait* la sienne *avec un pouvoir absolu;* parce que, selon ce grand principe de Vaugelas, que nous aurons bientôt occasion de développer, « tout » nom employé sans article, ou sans quelque équiva- » lent de l'article, ne peut avoir après soi un pro- » nom qui se rapporte à ce nom. » On doit dans ce cas, employer un autre tour, et dire: *il n'est point d'humeur à faire plaisir, et moi je suis d'une humeur bienfaisante; — dans les premiers âges du monde, chaque père* de famille *gouvernait ses enfans avec un pouvoir absolu.*

Mais toutes les fois que ces pronoms peuvent se rapporter à un nom pris dans un sens défini, on doit les employer de préférence au pronom personnel correspondant, comme, *c'est le sentiment de mon frère, et* le mien. On s'exprimerait mal si l'on disait *de moi.*

ARTICLE III.

DES PRONOMS RELATIFS.

La fonction des pronoms personnels est de désigner les personnes et les choses : celle des pronoms relatifs est d'en rappeler les idées, et de les expliquer ou de les restreindre en les rappelant. Les pronoms relatifs ont donc nécessairement rapport à un objet dont on

a déjà parlé, et qui a été désigné par un nom ou un pronom. Ce nom ou ce pronom qui précède est ce qu'on nomme *antécédent*. Cet antécédent n'est pas toujours exprimé : dans bien des phrases il est sous-entendu ; mais l'esprit le supplée aisément et le place auprès du relatif qui le suit. Les pronoms relatifs ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase. Quand on dit, *la société* que *nous fréquentons est charmante*, le relatif *que* réunit en une seule phrase ces deux, *la société est charmante; nous fréquentons la société*, et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens que l'on donne au mot *société*.

Quelques grammairiens, entr'autres l'abbé de Condillac, donnent à ces pronoms la dénomination de *conjonctifs*, parce qu'étant les seuls qui fassent l'office de conjonctions, ils sont les seuls auxquels elle puisse convenir.

Les pronoms relatifs, *qui*, *que*, *lequel*, *dont*, *quoi*, et *où* mis pour *auquel*. Nous en traiterons dans trois paragraphes. Le premier aura pour objet le relatif *qui*, le relatif *que* formera le second, le troisième renfermera les quatre autres relatifs.

§. I.er

DU RELATIF *qui*.

Qui, des deux nombres et des deux genres, ne se dit des personnes et des choses que lorsqu'il est sujet d'une phrase ; comme, *l'homme* qui *joue perd son*

temps, — *le livre* qui *plaît n'est pas toujours le plus utile.* Mais, quand il est le terme d'un rapport, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées, comme *l'homme* à qui *appartient ce beau jardin est très-riche*, — *le ciel*, à qui *nous devons notre bonheur ne cessera pas de nous protéger.* Il en est de même, lorsqu'employé pour un nom et le relatif *que*, il se trouve régime direct ; comme, *j'en croirai* qui *vous voudrez ; quand on est délicat et sage dans ses goûts, on ne s'attache pas sans savoir* qui *l'on aime.*

REMARQUE. Quand le terme d'un rapport est exprimé par la préposition *de*, on doit préférer *dont* à *de qui*, lorsque ce relatif doit être suivi d'un pronom personnel. Il est mieux de dire, *la femme* dont *vous parlez est très-connue. De qui* ne serait pas si bon.

I.re RÈGLE. *Qui* relatif s'accorde toujours avec son antécédent en genre, en nombre et en personne.

> *Moi*, *qui*, contre l'amour fièrement révolté,
> Aux fers de ses captifs *ai* long-temps insulté;
> *Qui*, des faibles mortels déplorant les naufrages,
> *Pensais* toujours du bord contempler les orages;
> Asservi maintenant à la commune loi,
> Par quel trouble me vois-je emporté loin de moi!
>
> RACINE.

> *Jeune et vaillant héros*, dont la haute sagesse
> N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse,
> Et *qui* seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
> *Soutiens* tout par toi-même, et *vois* tout par tes yeux....
>
> DESPRÉAUX.

Avant que Dieu eût donné l'être, rien ne l'avait que lui seul. Il est celui qui fait *tout, et* qui fait *tout*

par sa parole, tant à cause qu'il fait tout par raison, qu'à cause qu'il fait tout sans peine, et que, pour faire de si grands ouvrages, il ne lui en coûte qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui en coûte que de le vouloir. BOSSUET.

Dans le premier exemple, *qui* est au singulier masculin et à la première personne, parce que le pronom *moi* est du singulier masculin et de la première personne; dans le second, il est du singulier masculin et de la seconde personne, parce que *jeune et vaillant héros* est en apostrophe, et par conséquent à la seconde personne, etc.

II.e RÈGLE. *Qui* relatif ne doit pas être séparé de son antécédent, quand cet antécédent est un nom.

Un jeune homme qui *est docile aux conseils qu'on lui donne, et* qui *aime à en recevoir, aura infailliblement du mérite.*

Un jeune homme qui *aime à se parer vainement comme une femme est indigne de la sagesse et de la gloire.* FÉNÉLON.

REMARQUE. Dans certaines phrases, *qui* peut être séparé du substantif par un certain nombre de mots, c'est lorsque le sens force de l'y rapporter; en voici un exemple dans Bossuet : *il a fallu, avant toutes choses, vous faire lire dans l'Ecriture* l'histoire du peuple de Dieu, qui *fait le fondement de la religion.* Cette phrase est exacte, parce que *du peuple*, déterminant l'espèce d'histoire, et *de Dieu* l'espèce de peuple, l'esprit remonte nécessairement au substantif *histoire,*

et y rapporte la phrase incidente. Mais ces sortes de gallicismes, *je lui écris des* lettres que je crois qui sont *admirables*, sont de vraies irrégularités dont on ne peut rendre compte qu'à l'aide de plusieurs ellipses.

Mais *qui* peut être séparé de son antécédent, quand cet antécédent est un pronom personnel en régime direct, comme, *il* la *trouva* qui *pleurait à chaudes larmes*; *je* le *vois* qui *s'amuse*; parce que ces pronoms, étant mis pour *elle*, *lui*, doivent, dans ce cas, être placés avant le verbe, ou dans ces sortes de phrases qui sont encore des gallicismes, *ceux-là ne sont pas les plus malheureux* qui *se plaignent le plus*.

Remarque. L'abbé d'Olivet observe avec raison que cette règle ne porte que sur *qui* en sujet; car autrement il peut être régime d'une préposition, comme, *la personne* pour qui *je m'intéresse*. « A l'égard des » phrases où *qui* forme une répétition, par exemple; » *un auteur* qui *est sensé*, qui *sait bien sa langue*, » qui *médite bien son sujet*, qui *travaille à loisir*, » qui *consulte ses amis*, *est presque sûr du succès*. » Tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent » immédiatement leur substantif, et par conséquent » il n'y a rien là que de conforme à la règle générale. »

Mais, quoique le relatif *qui* en sujet ne puisse pas être séparé de son substantif, cela n'empêche pas, observe le même grammairien, qu'il ne rentre dans tous les droits de sujet, relativement au verbe qu'il régit, c'est-à-dire, qu'il ne puisse en être séparé, non seulement par des appositions, mais encore par des phrases

incidentes, comme dans ces beaux vers de Racine :

> Ne descendez-vous pas de ces fameux *Lévites*
> *Qui*, lorsqu'au dieu du Nil le volage Israël
> Rendit, dans le désert, un culte criminel,
> De leurs plus chers parens saintement homicides,
> *Consacrérent* leurs mains dans le sang des perfides ?

où l'on voit que le relatif *qui* est séparé du verbe *consacrèrent* qu'il régit par la phrase incidente, *lorsqu'au dieu*, etc., et par l'apposition *de leurs plus chers*, etc. « Rien de plus régulier, dit-il, et la clarté naît de la » régularité. »

On trouve une faute contre cette règle dans ces vers de Racine :

> *Phénix même en répond*, *qui* l'a conduit exprès,
> Dans un fort éloigné du temple et du palais.

Il suit de cette règle, 1.° qu'on ne saurait placer une préposition avec son complément entre le substantif et *qui* relatif. Il y a donc une vraie faute dans ces vers de Despréaux.

> *La déesse*, *en entrant*, *qui* voit la nappe mise,
> Admire un si bel ordre, et reconnaît l'Eglise,
> Et d'un *bras*, *à ces mots*, *qui* peut tout ébranler.....

La violation de cette règle peut être une commodité pour les poëtes ; mais ils ne doivent jamais chercher à éviter la peine aux dépens de la vraie construction ou des règles de la syntaxe.

2.° Qu'on ne doit pas faire rapporter *qui* relatif à un substantif suivi de la phrase qu'il régit ; comme la cinquième époque *est celle de la fondation du temple*

de Jérusalem, qui *ne finit qu'à la première année de Cyrus.* Pour rendre cette phrase exacte, il faut prendre un autre tour, et dire, en changeant le régime en sujet, *la fondation du temple de Jérusalem forme la cinquième époque, qui*, etc.

Ire Remarque. Nous avons observé plus haut que l'antécédent des pronoms relatifs était sous-entendu dans bien des phrases; mais ce n'est ordinairement que lorsque l'antécédent est un pronom. Ces pronoms sous-entendus sont communément *ce*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, comme, *qui répond paie; travaillait qui pouvait:* phrases bien plus rapides et plus énergiques que celles-ci, *celui qui répond paie; celui qui le pouvait travaillait.* Et ainsi de plusieurs autres phrases proverbiales. Ce qui nous fournit une observation importante, c'est qu'il faut être bien maître de sa langue et avoir bien de la délicatesse et du goût, pour sous-entendre un pronom lorsqu'il est l'antécédent de *qui.* Voltaire a repris, avec raison, ce vers dans Corneille,

Et que serait heureux, *qui* pourrait aujourd'hui.....

à cause que *celui* est sous-entendu. « *Que serait heureux qui*, n'est pas français. *Que sont heureux* ceux qui *peuvent aimer!* est un fort joli vers. *Que sont heureux qui peuvent aimer*, est un barbarisme. Remarquez, ajoute-t-il, qu'un seul mot de plus ou de moins suffit pour gâter absolument les plus nobles pensées et les plus belles expressions. »

IIe Remarque. Bien des phrases, dans lesquelles le

relatif *qui* est le sujet d'une proposition incidente, paraissent quelquefois obscures. Cela vient de ce qu'on n'examine pas si *qui* est le sujet d'une proposition explicative ou déterminative. La proposition est explicative, quand elle laisse le mot auquel elle se rapporte dans toute sa valeur, sans aucune restriction, et qu'elle ne sert qu'à faire remarquer une propriété, une qualité de l'objet; comme, *l'homme*, qui est un être raisonnable, *ne devrait jamais oublier la dignité de sa nature. Qui*, dans ce cas, équivaut à *parce que*. C'est comme s'il y avait, *l'homme, parce qu'il est raisonnable*, etc. La proposition est déterminative, lorsqu'elle restreint le nom auquel elle se rapporte, comme, *l'homme* qui respecte les lois de son pays *est un bon citoyen*. Sans la proposition incidente, *l'homme* serait pris dans toute son étendue; elle limite et restreint ce mot; elle est donc déterminative. Mais la langue française exige tant de clarté, que, pour faire disparaître tout ce qu'il peut y avoir de louche et même d'obscur dans les phrases, il est quelquefois nécessaire de placer les pronoms *ceux, celles*, avant l'antécédent de *qui*. Cette précaution est indispensable dans l'exemple suivant : *il récompensa ceux de ses serviteurs qui ne l'avaient point abandonné dans sa fuite*. Le pronom *ceux* écarte toute obscurité, au lieu qu'il y en aurait, si l'on disait, *il récompensa ses serviteurs qui*, etc.; il ne serait pas aisé de savoir si l'on veut parler de tous les serviteurs, ou seulement d'une partie.

III.ᵉ Règle. *Qui* relatif doit toujours se rapporter à un nom pris dans un sens défini.

Ainsi on ne peut pas dire, *l'homme est animal raisonnable qui*, etc.; *il m'a reçu avec politesse qui* etc.; mais on doit dire, *l'homme est un animal raisonnable qui*, etc.; *il m'a reçu avec une politesse qui*, etc.; et la raison en est que le *qui* relatif ne peut se rapporter qu'à un substantif, ou à un adjectif considéré substantivement. Or, dans les deux premières phrases, *animal raisonnable*, et *avec politesse*, ne sont que de purs qualificatifs; ils expriment seulement des modes, une manière d'être; le *qui* relatif ne saurait donc s'y rapporter: en effet, ce serait passer du général au particulier. Mais dans les deux dernières phrases, à l'aide du prépositif *un*, *animal raisonnable*, et *avec politesse* deviennent de vrais objets de qualification; ils peuvent donc être suivis du relatif, puisqu'ils sont pris dans un sens particulier qui est annoncé par un prépositif.

Il suit de cette règle qu'on ne doit pas faire rapporter *qui* à un verbe ou à tout autre membre de phrase. On ne peut pas dire, *les Gaulois se disent descendus de Pluton*, qui *est une tradition des Druides :* il faut *ce qui*. Cette faute se trouve dans beaucoup d'excellens auteurs du dernier siècle, entr'autres dans M.me de Sévigné.

Remarque. Cette troisième règle est la même que l'abbé d'Olivet a donnée, d'après Vaugelas, sous cette forme : *tout nom employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne peut avoir après soi un pronom relatif qui se rapporte à ce nom*. Sur quoi MM. de Port-Royal ont observé avec bien de la justesse

que, quoique dans bien des phrases la détermination des noms ne soit pas exprimée, elle n'en est pas moins réelle. Ces quatre phrases, *il n'y a injustice qu'il ne commette*, — *il n'y a homme qui sache cela*, — *est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante?* — *je suis homme qui parle franchement*, ne sont pas contraires à la règle, parce que, si l'on fait disparaître l'ellipse, on verra qu'elles équivalent à celles-ci : *il n'y a pas une injustice*, etc.; *il n'y a pas un homme*, etc. Il y a encore ellipse dans ces phrases, *il est accablé de maux qui lui font perdre patience*; *il est chargé de dettes qui vont au-delà de son bien* : c'est comme s'il y avait, *il est accablé de plusieurs maux*, etc.; *il est chargé de plusieurs dettes*, etc. Celle-ci, *c'est grêle qui tombe*, est pour *ce qui tombe est grêle*; ce n'est donc qu'une pure inversion. *Il agit en roi qui sait régner*, équivaut à *il agit comme doit agir un roi qui sait régner* *, etc.

---

* Ajoutons à cet article sur le *qui* relatif, une observation. Deux *qui* de suite, dit M. Caminade, ne doivent jamais se rapporter à des noms différens : ainsi Crébillon n'a pu dire dans *Sémiramis* :

> Souffre que j'en excepte une *princesse* aimable,
> *Qui* soumit d'un coup d'œil un courage indomptable,
> *Qui* peut-être aurait moins fait pour Sémiramis,
> Si le sort à ses yeux n'eût offert Témésis.

En quoi Crébillon a-t-il manqué à la règle? en ce que le premier *qui* se rapporte au substantif *princesse*, et le second au substantif *courage*.

§. II.

DU RELATIF *que*.

Les observations que nous venons de faire sur le relatif *qui* s'appliquent, à peu de chose près, au relatif *que*. Voici cependant deux différences; c'est que ce dernier ne peut être sujet : il est objet ou régime direct ; mais il se présente quelquefois dans les phrases sous la forme de terme ou de régime indirect. La seconde, c'est que le relatif *que* ne saurait être sans antécédent exprimé, quand il doit en avoir un, parce qu'il serait alors très-difficile de le distinguer du *que* exclamatif ou du *que* conjonction.

Cette dernière différence nous conduit à une observation qui prouve que les langues, dans leur origine, n'ont point été le résultat de la réflexion qui combine, mais le seul fruit du hasard et des circonstances. Ce n'est souvent que l'emploi des mots qui détermine leur véritable nature. *Que* peut être exclamatif, conjonction et pronom ; comme, que *l'homme est à plaindre, quand il oublie* que *c'est la raison* que *son cœur doit consulter!* Dans cette phrase, le premier *que* ne sert qu'à marquer l'exclamation ; le second est une conjonction qui lie *c'est la raison* avec *il oublie;* le troisième est le seul relatif.

Que exclamatif est le plus aisé à connaître : il marche à la tête des phrases, où sa fonction est de disposer l'esprit à des sentimens vifs et inattendus. Mais

les grammairiens ne s'accordent pas toujours sur sa nature, lorsqu'il est pronom ou conjonction.

Que est pronom, quand on peut lui substituer *lequel*; avec le nom auquel il se rapporte; comme, *l'homme* que *je fréquente est un savant.* Dans cette phrase, *que* est relatif, puisqu'il est pour *lequel homme. L'homme* lequel homme *je fréquente est un savant. Que* est conjonction, lorsque, dans le milieu d'une phrase, il n'a aucun rapport à un antécédent; comme, *je crois* que *vous aimez.* Ce *que* est conjonction, puisqu'il n'a aucun rapport à un antécédent, et qu'il ne fait que lier *je crois* à *vous aimez.* On ne peut se méprendre sur la nature du *que* conjonction que dans les longues phrases; comme, *c'est souvent de la bonne ou de la mauvaise éducation* que *dépend le bonheur ou le malheur de la vie.* Une manière sûre de ne point s'y tromper, c'est d'examiner si l'on peut faire entrer le *que* relatif dans la même phrase, sans faire disparaître le *que* conjonction. Si l'on peut l'y faire entrer, le *que* est conjonction : il l'est donc dans l'exemple précédent, puisqu'on peut dire : *c'est de la bonne ou de la mauvaise éducation qu'on reçoit, que*, etc. Il ne l'est pas dans le cas contraire.

Que, des deux nombres et des deux genres, se dit dans tous les cas des personnes et des choses, et, comme nous l'avons déjà dit, ne saurait être sans un antécédent exprimé que, d'ordinaire, il suit immédiatement. Nous disons *d'ordinaire*, car il peut en être séparé par un certain nombre de mots, lorsque

l'esprit remonte absolument à cet antécédent. En voici un exemple dans Fléchier : *qu'est-ce qu'une armée ? c'est un* corps animé d'une infinité de passions différentes qu'*un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie.* On ne peut pas se méprendre sur le rapport du *que* dans cette phrase, quoiqu'il suive *passions différentes*, parceque ces mots, d'*une infinité de passions différentes*, restreignant l'étendue de l'adjectif *animé*, font une seule idée avec lui, et que, par conséquent, l'esprit remonte au substantif *corps* que tous ces mots modifient.

D'après ce que nous venons de dire, il est très-aisé de connaître *que* relatif, toutes les fois qu'il est régime direct, et que la phrase l'annonce. Mais il y a des constructions où il paraît le terme d'un rapport, ou régime indirect. Telles sont ces phrases : *si l'exercice de cette importante charge laissait autant de loisir à M. le chancelier qu'il a d'estime pour vous, le conseil rendrait ses arrêts par la même bouche* que *sa majesté rend ses oracles ; — une fontaine ne peut jeter de l'eau douce par le même tuyau* qu'*elle jette de l'eau salée ; — j'ai reçu votre lettre avec toute la satisfaction* que *l'on doit recevoir cet honneur.* Dans la première phrase, *que* paraît être pour *par laquelle* ; dans la seconde, pour *par lequel* ; et dans la troisième pour *avec laquelle.* Aussi plusieurs grammairiens de poids le considèrent-ils, dans ces phrases, comme régime indirect : mais s'il y a cette nature, pourquoi ne l'aurait-il pas dans ces phrases,

de la façon que j'ai dit, ou *que j'ai parlé, on a dû m'entendre, — c'est à vous que je veux parler, — c'est en Dieu que nous devons mettre notre confiance;* et néanmoins ces mêmes grammairiens veulent qu'il n'y soit que conjonction. Ainsi, c'est s'embarrasser à plaisir dans des difficultés et des contradictions qu'on évite en le considérant comme conjonction, toutes les fois qu'il paraît être le terme d'un rapport.

Nous savons bien que ces grammairiens, pour établir cette différence, disent que, dans les premières phrases, *que* a rapport à un antécédent, au lieu qu'il n'en a aucun dans les secondes; mais c'est en quoi il nous semble qu'ils se trompent, puisque ce *que*, suivant immédiatement un substantif, ou le substitut d'un substantif, doit s'y rapporter. Et c'est ainsi qu'ont pensé, quoiqu'à tort, Despréaux et Bouhours; le premier en disant,

C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veux parler;

et le second, *c'est à vous* à qui *il appartient de régler ces sortes d'affaires.* Dans ces phrases, *à qui* est mis pour *que*, le seul que l'usage autorise.

Ainsi, dans toutes ces phrases, *c'est à vous que je parle, — c'est de vous que je parle, — c'est en Dieu que nous devons mettre notre confiance*, en un mot, dans toutes les phrases où il s'offre sous la forme d'un régime indirect, il est mieux et plus simple de l'y considérer comme pure conjonction, et de regarder ce tour comme gallicisme.

§. III.

DES AUTRES PRONOMS RELATIFS.

Le relatif *lequel* se dit des personnes et des choses : il prend les deux genres et les deux nombres.

I.re Règle. On ne doit employer le relatif *lequel* en sujet ou en régime, que pour éviter une amphibologie.

Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, je fus trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage de M.me de Miramion, lequel *me parut dans les mêmes sentimens.*

C'est ainsi que s'exprime le comte de *Bussy-Rabutin ;* et c'est avec raison, puisque, s'il eût mis *qui* au lieu de *lequel,* il y aurait eu amphibologie. Le *qui* aurait pu se rapporter à M.me de Miramion, ou à l'homme qui avait parlé de son mariage. Dans l'usage actuel on évite, autant qu'il est possible, toutes les sortes de constructions où *lequel* entrerait en sujet ou en régime direct. On ne s'en sert plus également pour éviter deux *qui* de suite. On ne dirait plus à présent avec Racine : *les prêtres étaient de la famille d'Aaron ; et il n'y avait que ceux qui étaient de cette famille,* lesquels *pussent exercer la sacrificature.* On préférerait un autre tour.

Nous en parlerons bientôt en régime indirect.

Le relatif *dont* est des deux nombres et des deux genres. Il s'emploie pour *duquel, desquels, de laquelle,* etc., qui, selon l'usage, ne peuvent suivre immédiatement le substantif auquel ils se rapportent.

Ce relatif se dit des personnes et des choses. Ainsi que le relatif *que*, il n'est jamais précédé d'une préposition.

RÈGLE. Le relatif *dont* doit suivre immédiatement le substantif auquel il se rapporte.

Le mensonge est un vice dont *on ne saurait avoir trop d'horreur.*

Mais qui peut refuser son hommage à la rose ;
La rose *dont* Vénus compose ses bosquets,
Le Printemps sa guirlande, et l'Amour ses bouquets ?

M. l'abbé DELILLE.

Dont ne doit jamais être employé lorsqu'il s'agit d'un lieu quelconque, et qu'il est suivi d'un verbe qui marque l'action de *sortir,* de *venir,* etc. C'est une idée d'extraction qu'on veut exprimer, c'est *d'où* qu'il faut alors employer. C'est donc avec raison que la phrase suivante a été critiquée : *Les alliés de Rome, indignés et honteux tout à la fois de reconnaître pour maîtresse une ville* dont *la liberté paraissait être bannie pour toujours, commencèrent à secouer un joug qu'ils ne portaient qu'avec peine.*

Duquel et *dont* ne s'emploient pas toujours l'un pour l'autre, quoiqu'ils signifient la même chose. Tâchons de faire connaître le bon usage.

Lequel, avec la préposition *de*, est suivi ou précédé du nom qu'il lie à la phrase principale. S'il en est suivi, on doit préférer *dont* à *duquel*, pour les choses et pour les personnes. On doit dire, *la Tamise,* dont *le lit*, et non pas *de laquelle ; le prince* dont *la protection*, et non pas *duquel.*

REMARQUE. En parlant des personnes, *de qui* vaut encore mieux que *dont*, lorsque le mot sujet de la phrase incidente est un substantif; ainsi il est mieux de dire, *le prince* de qui *la protection:* mais *dont* vaut mieux que *de qui*, si la phrase incidente a un pronom pour sujet, comme, *l'homme* dont *vous parlez.*

S'il en est précédé, on ne peut se servir que de *duquel* pour les choses, comme, *la Tamise dans le lit* de laquelle; et il est beaucoup mieux de s'en servir pour les personnes, comme, *le prince à la protection* duquel. *De qui* ne serait pas si bon.

Avec la préposition *à*, on ne peut employer que *auquel*, pour les choses, comme, *les places* auxquelles *il aspire*; mais on doit préférer *à qui*, en parlant des personnes, comme, *les rois* à qui *on doit obéir.* Il s'en fautbi en que, dans cette phrase, *auquel* fût aussi bon.

S'il y a amphibologie à craindre, on préfère *duquel* à *dont*, comme, *la bonté du Seigneur*, de laquelle *nous ressentons tous les jours les effets, devrait bien nous engager à pratiquer ses commandemens.*

REMARQUE. De tous les relatifs, *lequel* est le seul qui prenne l'article, encore cet article lui est-il si intimement uni, qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus avec lui qu'un seul et même mot. Il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel et dans son état de contraction.

Le relatif *quoi* est pour *lequel* précédé d'une préposition. Selon l'Académie, il est des deux nombres

et des deux genres. Il ne se dit absolument que des choses. Il suit, mais précédé d'une préposition, le nom auquel il se rapporte, et est suivi du sujet de la phrase qu'il lie, comme, *ce sont choses* à quoi *vous ne prenez pas garde*, — *ce sont des conditions* sans quoi *la chose n'eût pas été conclue*, — *voilà le sujet* pour quoi *on l'a arrêté*. Dans le premier exemple, *à quoi* est pour *auxquelles*; dans le second, *sans quoi* est pour *sans lesquelles*; et dans le troisième, *pour quoi* est au lieu de *pour lequel*, qu'on devrait peut-être préférer.

En effet, *quoi* a une signification vague : c'est la raison pour laquelle on doit le préférer, lorsque son antécédent est *ce* ou *rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée. Il faut dire, *c'est* à quoi *on ne songe guère*; — *il n'y a* rien à quoi *je sois plus disposé*; — *c'est* de quoi *je m'occupe sans cesse*. Mais comme il y a toujours un peu de bizarrerie dans les langues, on doit avec *rien* préférer *dont* à *de quoi*, comme, *il n'est rien* dont *Dieu ne soit l'auteur*.

Le relatif *où* est des deux genres et des deux nombres, mais il ne se dit que des choses; il se joint aux prépositions *de* et *par*, et forme avec elles les deux relatifs *d'où* et *par où*. Ces trois relatifs s'emploient pour *auquel*, *dans lequel*, *duquel*, et *par lequel*, comme, *la maison* où *je demeure*, — *Henri IV regardait la bonne éducation comme une chose* d'où *dépend la félicité des royaumes et des peuples*, — *les lieux* par où *il a passé sont très-intéressans*.

22.

Règle. On ne doit employer *où*, *d'où*, et *par où*, que lorsque les noms auxquels ils se rapportent, ou les verbes auxquels ils sont joints, marquent une sorte de mouvement ou de repos*, du moins par métaphore.

Voilà le but où *il tend*, — *l'égoïsme est un vice presque général dans le siècle* où *nous vivons*.

Remarque. *Maison* a deux acceptions : quand ce nom signifie *race*, on doit dire, *la maison* dont *il est sorti*; mais quand il est pris au propre, on dira, *la maison* d'où *il est sorti*.

ARTICLE IV.

DES PRONOMS ABSOLUS.

Les pronoms absolus sont *qui*, *que*, *quoi*, *quel*, et *où*. On les nomme ainsi, quand, dans les phrases, ils n'ont aucun rapport à un nom qui précède. C'est, comme on le voit, l'emploi qu'on en fait qui change leur dénomination. Ils sont principalement d'usage dans les phrases interrogatives, et dans celles qui marquent doute, incertitude ou ignorance.

Il est toujours aisé de distinguer *qui* absolu de *qui* relatif. *Qui* est pronom absolu quand il peut se tourner par *quelle personne*, ou par *quel est celui qui*. Dans cette phrase, qui *doute que le jeune homme* qui

* Ainsi *où* n'est pas régulièrement employé dans ces vers de Racine :

Faites qu'en ce moment je lui puisse annoncer
Un bonheur où *peut-être il n'ose plus penser*.

cultive la vertu ne goûte un bonheur plus solide que celui qui *passe sa vie dans la dissipation et le plaisir ?* le premier *qui* est le seul qui soit absolu, puisqu'il est le seul qu'on puisse tourner par *quelle personne ;* les deux autres sont relatifs. *Qui* absolu, seul, ou précédé d'une préposition, ne se dit jamais que des personnes, comme, qui *parle ?* à qui *parlez-vous?* de qui *parlez-vous ?* Les étrangers font souvent la faute de le dire des choses.*

Ce pronom n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée : aussi est-il ordinairement masculin et singulier. On dit, qui *de vous* sera *assez* hardi *pour m'attaquer ?* Il peut néanmoins se rapporter à un féminin et à un pluriel, comme, qui *sont* ces personnes *que nous voyons ?*

Qui forme des gallicismes dans bien des phrases, comme, *c'est* à qui *l'aura*, — à qui *mieux mieux*. C'est perdre un temps précieux que de chercher à les expliquer : il suffit de les connaître. Il y a aussi un vrai gallicisme dans cette phrase, *c'était* à qui *des deux serait le plus enfant.*

Quand le pronom *qui* sert à l'interrogation, il se tourne par *qui est-ce qui*, comme, qui *vous l'a dit*?

---

* En parlant des choses, on se sert du pronom *quel*, *quels*, *quelle*, *quelles*.

. . . . . *Quel est tous les jours votre emploi?* Racine.

En vers, on est libre de dire *quel* pour *qui*, mais on ne l'est pas de dire *qui* pour *quel*.

. . . . . Et vous, *quel donc est votre père ?* Racine.

c'est-à-dire, qui est-ce qui *vous l'a dit?* Cette seconde manière est un pléonasme et un gallicisme. Qui interrogatif se dit des choses, dans les phrases proverbiales, comme, qui *fait l'oiseau sinon le plumage?* Mais on ne peut pas dire : qui *sont les états du nord?* qui *sont les anciens empires?*

Que et quoi ne se disent absolument que des choses. Ils signifient *quelle chose*; comme, que *pouvait la valeur dans ce combat funeste?* à quoi *vous occupez-vous?*

Que se met quelquefois pour *à quoi, de quoi*; comme, que *sert la science sans la vertu?* c'est-à-dire, à quoi *sert* la *science sans la vertu?* Que *sert à l'avare d'avoir des trésors*? c'est-à-dire, de quoi *sert à l'avare d'avoir des trésors? Que,* dans les phrases interrogatives, se tourne par *qu'est-ce que,* comme, que *dites-vous?* ce qui signifie, qu'est-ce que *vous dites?*

Règle. *Que* et *quoi* régissent la préposition *de* avant l'adjectif qui les suit.

Que *dit-on* de nouveau? Quoi de plus instructif *et* de plus amusant *que de lire les auteurs célèbres dans leur propre langue?* que *de beautés, qu'on ne peut faire passer dans une traduction, n'y découvre-t-on pas!*

Remarque. *Quoi* tient quelquefois lieu de toute une phrase : dans ce cas il est d'un usage indispensable; il évite une répétition toujours traînante. En voici un exemple pris dans Fénélon : *C'est un sage*

législateur qui, ayant donné à sa nation des lois propres à les rendre bons et heureux, leur fit jurer qu'ils ne violeraient aucune de ces lois pendant son absence : après quoi, *il partit, s'exila lui-même de sa patrie, et mourut pauvre dans une terre étrangère.*

Quel suppose toujours un substantif qu'il précède, et dont il prend le genre et le nombre. Il se dit des personnes et des choses, et marque principalement l'admiration, comme, quel *homme peut se promettre un bonheur constant ?* Quelle *modestie,* quelle *douceur, mais sur-tout* quelle *grace naïve et piquante !*

Où, d'où, et par *où,* sont pronoms absolus quand il sont au commencement d'une phrase, et qu'on peut les tourner par un nom de chose uni au pronom *quel*, ou quand il sont pour *quoi;* comme, où *allez-vous ?* c'est-à-dire, *en quel lieu allez-vous ?* d'où (de quel lieu) *venez-vous ?* par où (par quel lieu) *venez-vous ?* par où (par quel lieu) *passez-vous ?* où *aspirez-vous ?* c'est-à-dire, *à quoi aspirez-vous ?* par où *en viendrez-vous à bout ?* ce qui signifie, *par quoi, par quels moyens en viendrez-vous à bout ?*

ARTICLE V.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Les pronoms démonstratifs sont des mots dont la fonction n'est pas de nommer l'objet dont on parle, et de le spécifier par des qualités, mais seulement de

l'indiquer en montrant le lieu où il est. Bien des grammairiens ne mettent pas ces mots au nombre des pronoms, parce qu'il ne sont pas destinés à remplacer des mots : ils ne les considèrent que comme des adjectifs; par le moyen desquels les objets sont mis en quelque sorte sous les yeux. Quand on dit, par exemple, ce ciel *est l'ouvrage de Dieu*, on montre seulement qu'on parle du ciel. Mais ces grammairiens n'ont pas fait attention qu'il y en a qui ne sont pas adjectifs, et qui remplacent souvent des noms, comme, ce qui *plaît le plus est souvent nuisible*, — *qu'est-ce que* ceci? — *je n'entends rien à* cela. Dans ces phrases, *ce qui*, *ceci*, *cela*, sont mis pour des noms.

Les pronoms démonstratifs sont *ce*, *ci*, *là*, *celui-ci*, *celui-là*, *ceci*, *cela*. En effet, ce sont les seuls qui aient la propriété de désigner les objets en les montrant. Mais quelques grammairiens y en ajoutent un huitième, savoir, *celui*. A leur exemple, nous le placerons ici, quoiqu'il appartienne à la classe des pronoms indéfinis. Nous pensons qu'il vaut mieux traiter, dans un seul et même article, du pronom *ce*, et de tous ses dérivés.

Ce se joint à un nom, ou à un verbe, ou à un pronom relatif, comme, ce sentiment *vous fait honneur*, — *récompenser le mérite*, c'est *l'encourager*, — celà quoi *on pense le moins*, c'est *qu'on est mortel.*

Ce, joint à un nom, est un pur adjectif, et doit, en cette qualité, prendre le genre et le nombre. On met *ce* avant un nom masculin singulier qui com-

mence par une consonne ou une *h* aspirée, comme, ce bonheur *n'était pas réservé à* ce héros. On met *cet* avant un nom masculin singulier qui commence par une voyelle ou une *h* muette, comme cet enfant *est charmant*, — cet herboriste *connaît bien les simples*. On met *cette* avant les noms féminins singuliers, quelle que soit leur lettre initiale, comme, cette *fierté*, — cette *ame*, —cette *histoire*, —cette *haine*. *Ces*, enfin, se met avant tous les noms pluriels de quelque genre qu'ils soient, comme, ces *ruses*, — ces *caprices*, — ces *injustices*, — ces *histoires*, — ces *héros*.

Ce, joint à un nom, se dit, comme on le voit par les exemples, des personnes et des choses.

Ce joint au verbe *être*, est toujours masculin singulier, et veut ce verbe au singulier, excepté quand il est suivi de la troisième personne plurielle : on dit, *c'est moi, c'est toi, c'est lui, c'est nous, c'est vous*, mais on doit dire, *ce sont eux, ce sont elles, ce furent vos ancêtres, qui*, etc. L'exemple de Bossuet et de quelques autres écrivains ne prouve rien. Cet usage, purement français, dit Vaugelas, a une merveilleuse grace, quoiqu'il paraisse choquer les principes de la grammaire.

Remarque. *Ce* joint au verbe *être* est un tour heureux qui donne beaucoup de force, de variété et de grace à l'expression : *ce furent les Phéniciens qui, les premiers*, etc., dit plus que *les Phéniciens furent les premiers qui*, etc. La première phrase mon-

tre les Phéniciens, la seconde ne fait que les nommer. Il forme aussi divers gallicismes propres à réveiller l'attention par le piquant qu'ils répandent sur le discours, comme, c'est *encourager le mérite* que *de le récompenser*, — c'est *ne pas connaître l'esprit de la science* que *de la mépriser*, — c'est *une passion terrible* que *la haine*.

Ce, joint à un pronom relatif, ne se dit que des choses. Il est toujours masculin singulier, parce qu'il ne marque qu'un objet vague qui ne peut être assez spécifié pour qu'on en connaisse le genre et le nombre, comme, ce qui *flatte est plus dangereux que* ce qui *offense*. Il doit être immédiatement suivi de son relatif, et dans ce cas il ne peut se tourner que par *la chose*, comme, ce que (la chose que) *vous craignez le plus n'est pas* ce que (la chose que) *vous avez le plus à craindre*. *Où* et *lequel* sont les seuls relatifs qui ne peuvent pas se joindre à *ce*. La raison en est que *ce*, n'ayant qu'une signification très-générale, a besoin d'être restreint; ce que ces deux relatifs ne sauraient faire, attendu qu'ils n'ont pas la propriété de particulariser.

Ce est souvent employé pour la personne ou la chose dont on a déjà parlé; et, dans ce cas, il tient lieu de *il* ou *elle*. On emploie *ce*, lorsqu'il y a après le verbe *être* un substantif précédé de l'article ou d'un adjectif prépositif qui en fait la fonction, comme. *lisez Homère et Virgile*, ce sont les deux plus grands poëtes *de l'antiquité*: — *la douceur, l'affabilité et*

une certaine urbanité distinguent l'homme qui vit dans le grand monde : ce sont là les marques *auxquelles on le reconnaît : — avez-vous lu Platon ?* c'est un des plus beaux génies *de l'antiquité.* Quelques personnes pensent que ce ne serait pas une faute d'employer *il* ou *elle* dans ces phrases; mais certainement cette manière serait moins élégante, moins conforme à l'usage, et moins dans le génie de notre langue. Mais si le verbe *être* est suivi d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, on doit faire usage du pronom personnel *il* ou *elle*, comme, *lisez Démosthène et Cicéron ;* ils *sont* très-éloquens : *—j'ai vu l'hôpital de Greenvich;* il est magnifique et digne *en tout d'une grande nation :—compteriez-vous sur Valère ? ignorez-vous qu'*il est homme *à ne jamais revenir de ses premières idées ?*

Remarque. *Ce*, joint aux pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont* et *quoi*, a dans certains cas une construction qui lui est particulière, et que Vaugelas a remarqué le premier. *Ce* et le relatif qui le suit forment, avec le verbe qu'ils précèdent, le sujet d'une autre phrase dont le verbe est toujours *être :* or, *être* peut être suivi d'un autre verbe, ou d'un adjectif, ou d'un nom. Quand le verbe *être* est suivi d'un verbe, on répète le démonstratif *ce*, comme, ce que *j'aime le plus*, c'est *d'être seul*,—ce qui *me tourmente*, c'est *qu'on m'interrompt à chaque instant.* Quand il est suivi d'un adjectif, *ce* ne se répète pas, comme, ce que *vous blâmez*, est *véritablement blâmable*, — ce

que *vous avez fait* est *généralement approuvé*. Mais, quand il est suivi d'un substantif on répète ou l'on ne répète pas le démonstratif, à volonté, excepté dans le cas d'un pluriel ou d'un pronom personnel, car alors on doit le répéter. Ainsi on peut dire, ce que *je dis* est ou c'est *la vérité ;* mais on doit dire, ce qui *m'indigne*, ce *sont les injustices qu'on ne cesse de faire*,—ce qui *m'arrache au sentiment qui m'accable*, c'est *vous*.

De *ce* et *lui* on a fait *celui*, qui, comme nous l'avons déjà observé, n'est point démonstratif par lui-même. On disait autrefois *cil*, de *ce* et *il*, comme nous disons encore aujourd'hui *ceux*, de *ce* et *eux*. *Celui* fait *celle* au féminin singulier, *ceux* au masculin pluriel, et *celles* au féminin pluriel. Il a deux usages dans notre langue.

Dans le premier, il est suivi d'un nom précédé de la préposition *de*, et alors il se dit des personnes et des choses, comme, celui de vous *qui sera le plus diligent sera récompensé;* — *voilà une figure singulière :* celles de Callot *n'ont pas un air plus ridicule.*

Règle. Le pronom *celui* ne peut ni être séparé par un trop grand nombre de mots du substantif dont il tient la place, ni se rapporter à un substantif pris dans un sens indéfini.

On ne doit pas dire : *le courage, cette qualité spéciale des armées françaises, devenait toujours inutile et souvent funeste, parce que la discrétion n'était pas* celle *de nos conseils*. Ce n'est pas parce que

celle peut se rapporter à plusieurs substantifs, car il est évident qu'il est mis pour le substantif *qualité*, mais parce que l'esprit ne saisit pas tout-à-coup ce rapport; ce qui l'oblige à un travail qu'il n'aime pas, et qu'on doit lui épargner. Il eût été mieux de dire : *parce que la discrétion n'était pas la qualité de nos conseils*, ou, *ne dirigeait pas nos conseils*.

On ne peut pas dire également, *il faut que vous ayez soin de travailler avec la grace, et que vous remettiez à Dieu* celui *de vous visiter*. Il fallait restreindre le sens général de *soin* et dire : *il faut que vous ayez* un grand soin *de*, etc.; parce que, comme nous l'avons déjà dit, un pronom ne peut se rapporter à un nom sans article ou quelque équivalent de l'article.

Dans le second usage, il est suivi de *qui* ou *que* relatif. Il se dit alors plus ordinairement des personnes, comme, celui qui *ne pense qu'à lui-même dispense les autres d'y penser jamais*. Dans ce cas on supprime quelquefois *celui*, comme, qui *veut trop se faire craindre se fait rarement aimer*. Ce tour a de la force et de l'élégance.

Remarque. — *Celui*, n'ayant que ces deux usages dans notre langue, ne peut être modifié ni par un adjectif ni par un participe. C'est avec fondement qu'on a blâmé ces deux phrases : *quoique les troubles d'Angleterre encourageassent la France à entrer dans quelques expéditions contre son ancienne ennemie*, ceux plus considérables *encore qui l'agi-*

taient, etc., — *je ne puis mieux finir cette lettre, qu'en vous faisant part de* celle écrite *par M. de Buffon à cette dame respectable.* Il fallait ou répéter les noms auxquels *ceux* et *celle* se rapportent, ou faire modifier ces pronoms par le relatif *qui*; comme, *ceux qui l'agitaient elle-même, plus*, etc., — *celle qui a été écrite par*, etc.

Ci et *là* sont de vrais démonstratifs. Autrefois *ci* s'employait seul. On en trouve beaucoup d'exemples dans nos anciens auteurs. Il était encore en usage du temps de madame de Sévigné : *nous verrons entre* ci *et Pâques*, dit-elle dans sa lettre du 16 mars 1672. Mais de nos jours, il se met toujours à la suite d'un nom, *cet homme-ci*. Pour *là*, il s'emploie seul, ou à la suite d'un nom, *cet homme-là*, *il est là*. Employé seul, il signifie *dans ce lieu-là*. C'est une ellipse. *Ci* marque l'objet le plus proche ; *là* marque l'objet le plus éloigné.

Ci et *là*, joints à *celui*, forment les deux démonstratifs *celui-ci* et *celui-là*, qui prennent les deux nombres et les deux genres. Le premier se dit de l'objet le plus proche et le second de l'objet le plus éloigné, comme, celui-ci *plaît*, celui-là *captive* : — le corps *périt*, l'ame *est immortelle* ; *cependant tous les soins sont pour* celui-là (le corps), *tandis qu'on néglige* celle-ci (l'ame). Ce sont de véritables pronoms, qui peuvent remplacer les noms dans tous les cas. On voit que ces deux démonstatifs se disent également des personnes et des choses.

Ci et *là*, joints à *ce*, forment enfin les deux autres démonstratifs *ceci*, *cela*, qui ne se disent que des choses. Ils s'emploient seuls, mais quand ils sont en opposition, *ceci* désigne l'objet qui est le plus près de nous, et *cela* l'objet qui en est le plus loin; comme, ceci *n'est que risible*, *mais* cela *me paraît atroce*.

Remarque. Dans le style familier, *cela* peut se dire des personnes. En parlant d'un enfant, ou des gens de la campagne qui s'amusent, l'usage permet de dire, *cela est heureux*.

ARTICLE VI.

DES PRONOMS INDÉFINIS.

Les pronoms indéfinis sont des mots dont le propre est de désigner d'une manière indéterminée, et de n'avoir rapport qu'à un objet vague qui n'offre à l'esprit aucune idée fixe et précise. Tous ceux qu'on range dans cette classe ne sont pas de véritables pronoms; mais on en traite ici, parce qu'ils présentent des détails qu'il est essentiel de bien connaître. On en distingue de quatre sortes, savoir, 1.° ceux qui ne se joignent jamais à des noms; 2.° ceux qui sont toujours joints à des noms; 3.° ceux qu'on emploie tantôt joints à des noms, et tantôt sans être joints à des noms; 4.° enfin, ceux qui sont suivis de *que*.

§. I.er

DES PRONOMS INDÉFINIS QUI NE SE JOIGNENT JAMAIS A DES NOMS.

Ces pronoms sont *on*, *quelqu'un*, *quiconque*, *chacun*, *l'un*, *l'autre*, *autrui*, *personne*, *rien*. Ces mots sont de vrais pronoms, puisqu'ils ne se joignent jamais aux noms auxquels ils se rapportent, et qu'au contraire ils les remplacent.

On, toujours sujet, marque une espèce de troisième personne vague et indéterminée. Il est très-vraisemblable qu'il s'est formé par abréviation ou par corruption du mot *homme*. En effet, dire, *on joue*, *on étudie*, c'est comme si l'on disait, *homme joue*, *homme étudie*.

Ce pronom, d'un usage très-étendu dans la langue française, ne se dit absolument que des personnes, et régit toujours le verbe au singulier, comme, *on parle*, *on jouit*, *on en vint aux mains*.

Les grammairiens ne s'accordent pas sur la nature de ce pronom. Les uns veulent qu'il soit toujours masculin et singulier, et que par conséquent tout ce qui s'y rapporte soit de ce genre et de ce nombre. Ce sentiment est le plus conforme aux vrais principes de la langue, et est appuyé sur des raisonnemens auxquels il est difficile de répondre. Les autres pensent que ce pronom peut être suivi d'un féminin et d'un pluriel. Ils ont pour eux l'Académie qui s'exprime ainsi dans la dernière édition de son dictionnaire : « Quoique ce

» pronom soit ordinairement suivi d'un masculin, » comme dans cette phrase, *on n'est pas toujours* » *maître de ses passions*, il y a des circonstances qui » marquent si précisément qu'on parle d'une femme, » qu'alors *on* est suivi d'un féminin. Exemple : on » *n'est pas toujours jeune et jolie : quand* on *est* » *jolie*, on *ne l'ignore pas*. Il se joint aussi avec le » pluriel *des* et un nom. On *n'est pas des esclaves*, » *pour essuyer de si mauvais traitemens.* » Mais si ce passage prouve que cet emploi est reçu, il ne prouve nullement qu'il porte sur aucune raison solide. On y voit un abus consacré par l'usage, et rien de plus. En effet, son origine annonce le masculin, auquel l'assujettit encore sa signification vague et indéterminée : car rien d'indéterminé n'a ni ne peut avoir de genre.

On doit mettre *l'* avant *on* qui suit *et*, *où*, *si* : comme, si l'on *savait borner ses désirs*, *on s'épargnerait bien des maux*, et l'on *se procurerait beaucoup d'avantages*;—*le lieu* où l'on *va*. On doit néanmoins excepter le cas où le pronom *on* serait suivi de *le*, *la*, *les*, comme, *et on la lira*, au lieu de *et l'on la lira*, pour éviter à l'oreille un son désagréable.

On observe la même chose après *que*, suivi d'un verbe qui commence par un *c* qui a le son du *q*, comme, *on apprend beaucoup plus facilement les choses* que l'on comprend *que celles que l'on ne comprend pas* : *la paresse est un défaut* que l'on corrige *rarement*. L'oreille le veut ainsi pour éviter la répétition d'un son qui la blesse. Mais après *que*, suivi

d'un verbe qui commence par toute autre lettre, on se sert de *on* ou de *l'on*, selon que l'oreille le juge à propos.

Règle. On doit répéter *on* avant tous les verbes auxquels il sert de sujet.

On *le loue*, on *le blâme*, on *le menace*, on *le caresse*; *mais quoiqu'*on *fasse*, on *ne peut en venir à bout.*

Sans cette répétition, il semble que l'oreille ne serait pas satisfaite : aussi le goût en fait-il une loi.

Remarque. Quand on répète le pronom *on*, on doit le faire rapporter à un seul et même sujet. Cette phrase, *on croit être aimé, et l'on ne vous aime pas*, n'est pas exacte. *On* y a deux rapports. Il faut dire, *on croit être aimé, et on ne l'est pas.*

Quelqu'un a deux significations différentes, selon qu'il est sans rapport à un nom, ou qu'il est avec rapport à un nom. Dans le premier cas, il signifie *une personne*, et ne se dit jamais des choses. Il ne prend le féminin et le pluriel que quand il est sujet, comme, *quelqu'une qui vous a vu me l'a dit*, — *quelques-uns assurent.* Hors ce cas, il est toujours masculin singulier, comme, quelqu'un *croit-il aux revenans?* — *je tiens de* quelqu'un, — *j'ai oui dire à* quelqu'un. Ce serait une faute de dire, *je connais* quelqu'une, — *j'aime* quelques-uns, *j'ai parlé* à quelques-uns. Qu'elle qu'en soit la raison, l'usage le veut ainsi.

On disait autrefois *un quelqu'un*, *un quelque*

chose : mais on a proscrit cette manière familière de s'exprimer.

Dans le second cas, *quelqu'un* se dit des personnes et des choses, et prend le genre et le nombre. Il est ordinairement suivi d'un nom ou d'un pronom précédé de la préposition *de*, comme, *je connais* quelqu'une de *vos amies*, etc. — quelqu'une de vous *voudrait-elle*, etc. *Avez-vous encore* quelques-unes de *ces brochures qui ont paru*, etc. Nous disons *ordinairement*, parce qu'il peut s'employer seul, comme, *nous attendons des hommes, il en viendra* quelqu'un. *Plusieurs femmes m'ont promis de venir; il en viendra* quelqu'une.

Quiconque signifie *quelque personne que ce soit qui*. Il est sans pluriel et masculin. Il ne se dit jamais que des personnes. Il a cela de particulier, qu'il renferme le relatif *qui* et son antécédent, en sorte qu'il peut en même temps servir de sujet à deux verbes, ou être régime d'un verbe et sujet d'un autre; comme, quiconque connaît *les hommes* apprend *à s'en défier*, — *ce discours s'adresse* à quiconque *est coupable*.

Il résulte de là, que quand le pronom *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne doit pas faire usage du pronom *il* dans le second membre : quiconque *attend un malheur certain*, peut *déjà se dire malheureux*. Ainsi cet exemple de Massillon n'est pas à imiter, malgré l'éloignement du second verbe. Quiconque *n'est pas sensible au plai-*

sir si vrai, si touchant, si digne du cœur, de faire des heureux, il *n'est pas né grand, il ne mérite pas même d'être homme*.

Il y a des grammairiens qui prétendent que ce pronom doit être suivi d'un adjectif au féminin, quand il a un rapport bien marqué à des femmes, et c'est le sentiment de l'Académie, qui observe qu'il est quelquefois féminin, et que l'on peut dire, en parlant à des femmes, *quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir.* Mais, pour éviter de donner un genre à un mot d'une signification aussi vague, ne vaudrait-il pas mieux dire, *celle de vous qui sera assez hardie*, etc.

Chacun signifie tous les individus d'une espèce pris les uns après les autres : il se dit des personnes et des choses, et se met pour *chaque personne, chaque chose*, comme, *allez-vous-en* chacun *chez vous*, — *remettez ces médailles* chacune *en sa place.* Il n'a point de pluriel, mais il prend le genre, comme on peut le voir par le dernier exemple. Il sert au même usage que *quelqu'un*, et, comme ce pronom, il ne se dit que des personnes, quand il est sans rapport. Quand il est suivi d'un nom ou d'un pronom, il veut la préposition *de* à sa suite, comme, *éprouvez séparément* chacun de vos *amis, et voyez combien il en est de sincères : peut-être trouverez-vous un ennemi dans* chacun d'eux.

On ne dit plus *un chacun.*

Il se présente ici une difficulté d'autant plus em-

barassante, que sa solution dépend d'une métaphysique très-subtile. *Chacun*, quoique toujours singulier, est tantôt suivi de *son*, *sa*, *ses*, et tantôt de *leur*, *leurs*. Voici les règles que l'on donne.

I.re Règle. On doit toujours employer *son*, *sa*, *ses*, dans les phrases où il n'y a point de pluriel dont *chacun* soit le distributif.

Il donna à chacun sa *part*, — *que chacun songe à* ses *affaires*, — *nous récompenserons chacun selon* son *mérite*.

II.e Règle. Dans les phrases où *chacun* contraste avec un pluriel auquel il appartient, on doit employer *son*, *sa*, *ses*, quand le rapport de possession, répond plus directement au distributif singulier.

Remettez ces médailles chacune *en* sa *place*. — *Les hommes devraient s'aimer mutuellement* chacun *pour* son *propre intérêt*. *Ils ont tous apporté des offrandes au temple*, chacun *selon* ses *moyens et* sa *dévotion*.

Mais dans celles où *chacun* contraste avec un pluriel auquel il appartient, on doit employer *leur*, *leurs*, quand le rapport de possession répond plus directement au pluriel.

Les hommes *devraient avoir* chacun *pour* leur *propre intérêt*, *de l'amour les uns pour les autres*. — *Alexandre voulut que* les bêtes mêmes et les murailles des villes *témoignassent*, chacune *en* leur *manière*, leur *douleur de la mort d'Ephestion*.

Remarque. Le rapport de possession répond plus directement au distributif singulier, lorsque *chacun* est placé après le régime : alors le sens collectif exprimé par le pluriel est fini, et c'est au distributif *chacun* à remplir la fonction qui lui est propre, en considérant l'espèce entière séparée en individus. C'est le cas des exemples de la première colonne. Mais le

rapport de possession répond plus directement au pluriel, lorsque *chacun* est placé avant le régime ; car alors le sens collectif n'est pas fini quand le distributif *chacun* se montre dans la phrase, et par conséquent il doit y régner jusqu'à la fin. C'est le cas des exemples de la seconde colonne. Tel paraît être le sentiment de l'Académie.

Mais, dans les phrases, disent quelques grammairiens, où les verbes sont sans régime, on doit employer *son*, *sa*, *ses*, ou *leur*, *leurs*, selon que l'esprit veut que le rapport de possession réponde au distributif ou au pluriel ; comme, *tous* les juges *ont opiné* chacun *selon* leurs *ou* ses lumières. On peut avoir deux intentions. Si l'on veut exprimer qu'à la vérité chacun des juges a opiné selon ses lumières, mais que tous ont opiné de la sorte, de manière que cette circonstance soit la principale vue de l'esprit, et celle sur laquelle on veut fixer l'attention, on doit dire, *tous* les juges *ont opiné chacun selon* leurs *lumières*. Dans ce cas, *tous* et *chacun* n'occupent que le second rang dans les vues de l'esprit. Si l'on veut exprimer, non pas précisément que tous les juges ont opiné, mais que chacun d'eux a opiné selon ses propres lumières, en sorte que cet objet soit la vue principale de l'esprit, on doit dire, *tous les juges ont opiné* chacun *selon* ses *lumières*. Dans la première phrase ; le rapport de possession répond au pluriel, mais, dans la seconde, il répond au distributif. Cette distinction est si subtile, que nous croyons qu'il est plus

sûr dans ce cas de se servir du singulier. D'ailleurs, le sens collectif ne finit-il pas avec le verbe?

On met toujours au pluriel le pronom qui doit se trouver après *chacun*, comme, *la reine dit elle-même aux députés qu'il était temps qu'ils s'en retournassent* chacun chez eux.

Tel a été jusqu'à présent le sentiment général : mais l'auteur d'un nouveau traité de *syntaxe française*, publié, depuis peu, à Paris, trouve de la contradiction dans plusieurs de ces règles, où le sens collectif et distributif se heurtent et se confondent : en conséquence il rejette cette construction, et veut qu'on l'évite en toute occasion, en donnant un autre tour à la phrase : ainsi, au lieu de dire,

Ces deux voitures ont perdu chacune *leurs timons;*

Ces femmes sont très-attachées chacune *à leurs maris;*

Prenons chacun *notre chapeau;*

Allons-nous-en chacun *chez nous;*

Ils s'en allèrent chacun *chez eux;*

il veut qu'on dise,

Chacune *de ces voitures a perdu son timon;*

Chacune *de ces femmes est très-attachée à son mari;*

Que chacun *de nous prenne son chapeau;*

Que chacun *de nous s'en aille chez soi;*

Chacun *s'en alla chez soi.*

Nous convenons avec l'auteur du traité que les

deux sens se heurtent dans ces sortes de phrases; mais, s'il ne résulte aucun inconvénient de ce choc, pourquoi priverait-on la langue française d'une manière de plus de rendre ses idées ? N'est-elle pas assez gênée dans ses tours, sans ajouter encore de nouvelles entraves? Or, quel inconvénient y a-t-il dans cette construction? Quelqu'un se méprend-il, ou peut-il même se méprendre, sur le sens qu'elle présente à l'esprit? L'idée en est-elle moins précise ? Conservons donc cette construction, quoique les deux sens s'y heurtent, et laissons à l'esprit le soin de les démêler.

Autrui signifie en général *les autres*, et ne se dit que des personnes. Il est rare qu'on ne l'applique qu'à un seul. Il n'a ni genre ni nombre, ne se joint jamais à un adjectif, et ne paraît dans les phrases que précédé d'une préposition, comme, *n'enviez pas le bien* d'autrui, — *ne faites pas* à autrui *ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.*

Les grammairiens proposent une difficulté sur ce pronom, savoir; si l'on peut toujours faire rapporter à *autrui* les pronoms possessifs *son, sa, ses, leur, leurs.*

I.[re] Règle. On doit faire rapporter à *autrui* les pronoms possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, quand les substantifs auxquels ces pronoms sont joints sont précédés d'une préposition.

Vous pouvez épouser les intérêts d'autrui, *sans être le panégyriste* de toutes leurs actions.

II.[e] Règle. On doit se servir du relatif *en* et de l'article, au lieu des possessifs *son, sa, ses, leur,*

leurs, quand les substantifs auxquels les pronoms seraient joints sont sans préposition.

Epousez les intérêts d'autrui, *mais gardez-vous bien d'en épouser les querelles. Leurs querelles* seraient une faute.

L'un l'autre, prend les deux nombres et les deux genres. Il fait, au féminin singulier, *l'une l'autre*, et au pluriel, *les uns les autres*, *les unes les autres*. Il se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant chacun des deux mots qui le composent.

Ces deux mots s'emploient conjointement ou séparément; employés conjointement, ils expriment un rapport réciproque entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. *L'un* ne figure dans les phrases que comme en quelque sorte régissant; *l'autre* ne s'y montre qu'en qualité de régi : aussi n'y a-t-il que ce dernier qui prenne des prépositions, comme, *on doit se secourir* l'un l'autre, *les peuples souffrent toujours de la guerre que les états se font* les uns aux autres.

Remarque. *L'un et l'autre* a une signification différente de *l'un l'autre*. On ne doit pas les confondre. Quand on dit, *ils se détruisent* l'un et l'autre, cela signifie que l'un se détruit, et que l'autre se détruit aussi. Mais, *le feu et l'eau se détruisent* l'un et l'autre, veut dire que l'un de ces élémens détruit l'autre.

Ces deux mots employés séparément marquent division. Alors ils ne forment plus un seul pronom; ils en forment deux, qui figurent dans les phrases aux mêmes titres que les substantifs. *L'un* peut avoir une

préposition comme *l'autre*. Le premier se met pour la personne ou la chose dont on a d'abord parlé, et le second pour la personne ou la chose dont on a parlé en dernier lieu : comme, *les passions s'entendent les unes avec les autres ; si l'on se laisse aller* aux unes, *on attire* les autres.

Personne est substantif ou pronom ; mais, à quelque classe qu'il appartienne, il ne se dit jamais des choses. *Personne* substantif est, comme nous l'avons déjà dit, toujours féminin, au lieu que *personne* pronom est toujours masculin singulier.

Personne signifie *nul* ou *qui que ce soit*, ou *quelqu'un*.

Quand il signifie *nul* ou *qui que ce soit*, « il est » toujours masculin, dit l'Académie, et toujours pré» cédé ou suivi de la négative, et ne se dit qu'au sin» gulier. Il faut excepter les phrases qui interrogent, » et où l'on supprime la négation. » *Il n'y a* personne *si peu instruit des affaires qui ne sache*, etc Personne *ne sait s'il est digne d'amour et de haine*. *Cette place lui convient mieux qu'à* personne. Dans le sens de *qui que ce soit*, il ne s'emploie que dans les phrases qui marquent exclusion. *Y a-t-il quelqu'un ici ?* Personne. Mais *personne* n'est-il pas ici par ellipse, pour *il n'y a personne ?* Ainsi, dans ce sens, nous pensons qu'il n'est jamais sans une négation exprimée ou sous-entendue.

Quand il signifie *quelqu'un*, il ne s'emploie d'ordinaire qu'en sujet et dans des phrases interrogatives

ou de doute. Alors il est toujours sans négation, comme, *je doute que* personne *ait mieux peint la nature dans son aimable simplicité que l'ingénieux et sensible Gessner*, — personne *a-t-il jamais conté plus naïvement que La Fontaine?* — *si jamais* personne *est assez hardi pour l'entreprendre, il réussira.*

REMARQUE.* Tous les grammairiens conviennent que le pronom *personne* veut les adjectifs au masculin, comme, personne *n'est aussi* sévère, *aussi* vertueux *en public, que certaines femmes qui sont le moins retenues en particulier;* — *je ne connais* personne aussi heureux *qu'elle.* Néanmoins quelques-uns d'entr'eux prétendent qu'on doit mettre au féminin l'adjectif qui se rapporte au pronom *personne*, quand il est évident qu'il s'agit d'une femme. Voici l'exemple qu'ils en apportent : Mesdames, *il n'y a* personne de vous *assez* hardie *pour*, etc. Ils se fondent sur ce que, dans cette phrase, le pronom *personne* cesse d'être pris dans un sens déterminé, mais qu'il est spécifié de manière à ne pouvoir désigner que des femmes. Nous convenons que dans ce cas on ne peut pas mettre l'adjectif au masculin; mais nous n'en conclurons pas qu'on doive le mettre au féminin, puisque le pronom *personne* est toujours masculin. Nous en conclurons seulement qu'on doit éviter cette difficulté en employant l'expression propre; et dire : Mesdames, *y a-t-il* aucune de vous *assez hardie pour*, etc. Tel est même le sentiment de Vaugelas : « En ces sortes » d'expressions, dit-il, notre langue ne se sert pas

» du nom *personne;* mais on doit dire ce qu'on veut
» d'une autre façon..... car quand on sort du général,
» qui comprend les deux sexes conjointement, pour
» faire que *personne* se rapporte à un sexe ou à une
» seule personne, alors ce n'est pas le lieu d'employer
» ce mot. » Tenons fortement aux principes : on ne
les oublie que trop dans la pratique.

Rien est aussi nom ou pronom. *Rien*, nom, signifie *chose de peu de valeur. Rien*, pronom, est toujours masculin singulier, ne se dit que des choses, et a deux acceptions différentes, selon qu'il s'emploie avec négation ou sans négation.

Quand il est avec négation, il signifie *nulle chose*, comme, *il vaut mieux* ne rien *faire, que de faire des* riens ; *il ne s'applique à* rien *de solide*.

REMARQUE. *Rien* signifie aussi *nulle chose*, quand, sans négation, il est joint au verbe *compter*, comme, *quand on tient de pareils discours, on donne à penser que l'on* compte pour rien *la vertu, l'honneur et la probité*.

Rien, sans négation, signifie *quelque chose*, et n'est guère d'usage que dans des phrases interrogatives ou de doute, comme, *je doute que* rien *soit plus capable de faire impression sur les peuples, que la vue des malheurs qu'a éprouvés la France :* — rien *flatte-t-il si délicieusement l'esprit et l'oreille, qu'un discours sagement pensé et noblement exprimé ?*

Rien, en régime direct, se place dans les temps

simples après le verbe ; et dans les temps composés entre l'auxiliaire et le verbe, comme, *il ne dit* rien, *il n'a* rien *dit*. Mais quand il est régime d'un infinitif, il se place avant cet infinitif, comme, *je ne puis vous* rien *donner*. En régime indirect, il se place toujours après le verbe, comme, *il ne pense à* rien, *il ne s'occupe de* rien.

Rien régit la préposition *de* avant l'adjectif qui le suit, comme, *est-il* rien de *plus délicieux ?*

§. II.

DES PRONOMS INDÉFINIS QUI SONT TOUJOURS JOINTS A DES NOMS.

Ces pronoms sont *quelque*, *chaque*, *quelconque*, *certain*.

C'est avec bien de l'impropriété que l'on range ces quatre mots dans la classe des pronoms. Ce sont de véritables adjectifs, à la vérité, vagues, mais qui ne tiennent jamais la place d'un nom : tant il est vrai de dire que la logique a eu peu de part à la formation des langues. Si, lorsqu'on a voulu les tirer de leur barbarie originelle pour les assujettir à des règles, on eût examiné avec soin la nature des mots, elles offriraient moins d'incohérence et de bizarreries. Mais on a fait des observations sans raisonner ; on les a multipliées sans discernement, et on les a rassemblées sans jugement et sans goût : de là cette foule d'erreurs qui se sont introduites et que le temps a fini par consacrer.

Il n'y a point de partie dans la grammaire qui ne prouve la vérité de cette réflexion. Quoi qu'il en soit de leur nature, disons un mot sur leur emploi.

Quelque ne marque rien de déterminé; il signifie *un* ou *plusieurs entre un plus grand nombre*. Il se dit des personnes et des choses, et est des deux genres et des deux nombres, comme, quelque *nouvelle*, quelque *auteur*, quelques *livres*, quelques *personnes*.

*Chaque** , des deux genres, mais sans pluriel, est un adjectif distributif qui désigne une personne ou une chose prise séparément, comme, chaque *homme a ses goûts et* chaque *pays ses usages :* chaque *tête*, chaque *avis*.

Quelconque, adjectif des deux genres, signifie *quel que ce soit, quel qu'il soit, quelle qu'elle soit*. Il ne s'emploie qu'avec la négation, et c'est toujours après la négation. Dans ce cas, il ne peut se mettre qu'au singulier. Il se dit principalement des choses. *Il ne lui est demeuré chose* quelconque, *il n'y a raison* quelconque *qui puisse l'y obliger*. Son emploi le plus fréquent est en style de pratique. *Nonobstant opposition ou appellation* quelconque. Il se dit quelquefois des personnes; *il n'y a homme* quelconque.

Il peut aussi s'employer sans négation en style de science, et alors il prend le pluriel : *une ligne* quel-

* *Chaque* se place devant un substantif. On doit dire, le prix est de six francs *chacun* ou *chacune*, et non de six francs *chaque*. Ce *chaque* à la fin d'une phrase n'est pas français.

conque *étant donnée*, *deux points* quelconques *étant donnés*, *trouver*, etc.

Certain signifie assez ordinairement *quelque*; il se dit des personnes et des choses. Il prend *un*; comme, un certain *auteur*. On dit aussi, certain *auteur*, et ce tour paraît plus usité.

§. III.

DES PRONOMS INDÉFINIS QU'ON EMPLOIE TANTÔT JOINTS A DES NOMS, ET TANTÔT SANS ÊTRE JOINTS A DES NOMS.

Ces pronoms sont *nul*, *aucun*, *pas un*, *autre*, *l'un et l'autre*, *même*, *tel*, *plusieurs*, *tout*. Ces mots sont de vrais pronoms quand ils sont employés seuls; mais ils ne sont plus que des adjectifs quand ils sont joints à des noms.

Nul, *aucun*, *pas un*, soit comme pronoms, soit comme adjectifs, marquent exclusion. Ils ont à peu près la même signification, mais ils ne s'emploient pas dans tous les cas l'un pour l'autre. Ces mots sont toujours accompagnés d'une négation, excepté *aucun*, qui n'en prend pas dans les phrases d'interrogation ou de doute, comme nous le verrons bientôt.

Nul, pronom, signifie *personne*. Il nie plus fortement que les autres, est masculin singulier, et se met toujours en sujet, comme, nul *ne sait s'il est digne d'amour ou de haine*.

Nul, adjectif, prend le genre féminin, mais jamais le pluriel, comme, nulle *vérité dans ce tableau*,

— nulle *de ces dames n'est sortie*. Molière n'a donc pas pu dire, *fi! ne parlez point de ces gens qui, pour nous*, *n'ont* nuls *emportemens*.

Remarque. Quelques grammairiens observent que *nul*, adjectif, prend le pluriel quand il signifie *qui n'est d'aucune valeur*, comme, *ces traits*, *ces contrats sont* nuls. Cette observation est exacte, mais inutile, attendu que *nul* n'a pas, dans ce cas, l'acception sur laquelle porte la règle.

Il y a des grammairiens qui pensent que *nul*, adjectif, se joint très-bien à un nom en régime, comme, *cet homme est si entêté qu'il ne se rend* à nulle *raison*. Ils ont pour eux la pratique de plusieurs écrivains estimés. Mais il y en a d'autres qui veulent que dans ce cas on donne la préférence à *aucun*, et qu'on dise, *cet homme est si entêté qu'il ne se rend* à aucune *raison*. Nous adoptons ce dernier sentiment, mais sans condamner le premier, que l'Académie autorise, puisqu'elle dit, *il n'a* nulle *exactitude*, — *cela n'est de* nul *usage*, etc.

Aucun, pronom., ne se dit plus au singulier dans le sens de *quelqu'un*. S'il se dit encore au pluriel, ce n'est qu'en style de palais, *ce fait est raconté par* aucuns; et en style marotique ou badin, aucuns *ont dit qu'en ce siècle félon*, etc. D'aucuns *croiront que j'en suis amoureux*. Dans ce cas il est sans négation.

Adjectif, il s'emploie ordinairement avec négation: *vous n'avez aucun moyen de réussir dans cette affaire*; — aucune *des parties* ne *s'est présentée*, — *je*

ne le veux en aucune *manière*. Néanmoins on dit dans le sens affirmatif, selon l'Académie, *il a obtenu ce qu'il demandait sans* aucuns *frais*, mais ce n'est qu'en style de palais.

Nous disons *ordinairement*, parce qu'il s'emploie sans négation dans les phrases d'interrogation ou de doute, comme, aucun *homme fut-il jamais plus heureux? — la plus belle comparaison qu'il y ait peut-être en* aucune *langue, est celle que Pope a tirée des Alpes, dans son Essai sur la critique.*

Remarque. L'abbé d'Olivet a critiqué, dans ce vers de Racine,

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui.

l'emploi de l'adjectif *aucuns* au pluriel, dans le sens négatif. Il assure que cet adjectif ne le prend jamais, et il renvoie au dictionnaire de l'Académie ceux qui douteraient que ce ne soit là l'usage. Il se peut que dans la troisième édition, qui est celle dont il s'agit, tel fût en effet le sentiment de l'Académie; mais dans celle qui vient de paraître, et qui est la cinquième, l'Académie dit « qu'il s'emploie rarement au pluriel » dans le sens négatif, mais qu'on peut dire cependant, *il ne m'a rendu* aucuns *soins*, — *il n'a fait* » aucunes *dispositions*, aucuns *préparatifs*. » N'est-ce point là la justification de Racine? car si l'on peut dire, *aucuns soins, aucunes dispositions, aucuns préparatifs*, pourquoi ne dirait-on pas, *aucuns*

monstres? il importe peu que cet emploi soit fréquent ou rare, pourvu qu'il soit autorisé.

Pas un, pronom, ne s'emploie qu'en sujet : pas un *ne le croit*, pas un *ne le dit*. On ne s'en sert guère que dans le style familier, ou dans des expressions proverbiales : *Il est aussi savant que* pas un.

Pas un, adjectif, prend le féminin, mais il ne prend jamais le pluriel. Il marque une exclusion plus générale que l'adjectif *aucun*, comme, *de tous les ouvrages, il n'y en a* pas un *sans défaut*. On ne peut pas l'employer dans les phrases de doute.

Nul, aucun, pas un, veulent la préposition *de* avant le substantif ou le pronom qui le suit, comme, nul de vous *n'a droit de se plaindre*, — *n'achetez* aucune de ces gravures, — *il n'y a* pas un de ces tableaux *qui ne soit d'un grand maître*.

Remarque. *Aucun* et *pas un* s'emploient dans les phrases sans être en apparence joints à un substantif; mais ils ne laissent pas d'être adjectifs, s'ils sont précédés du pronom relatif *en*, comme, *de toutes les nations de la terre, il n'y* en *a* aucune *qui n'ait une idée au moins confuse de la divinité*; — *du grand nombre d'amis qui vous accablent dans la prospérité, il ne vous* en *reste souvent* pas un *dans l'adversité*.

Autre, des deux nombres et des deux genres, est pronom ou adjectif, et sert à distinguer les personnes et les choses.

Il est pronom, lorsqu'il n'est pas joint à un substantif, comme, *un* autre *pourrait-il vous être plus utile?* Néanmoins, dans ce cas, il tient plus de la nature de l'adjectif que de celle du pronom, puisqu'il est réellement joint à un substantif sous-entendu : *un autre* est pour *un autre homme.*

Il est adjectif, ou lorsqu'il est joint à un nom, ou lorsqu'il est précédé du pronom *en*, ou qu'il y a ellipse dans les phrases, comme, *les anciens ne croyaient pas qu'il y eût un* autre *monde*; — *le temple de Salomon ayant été détruit, on* en *rebâtit* un autre *par ordre de Cyrus*; — *on ne peut être heureux en cette vie et en* l'autre.

L'un et *l'autre* marquent l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, et sont des deux genres et des deux nombres. Ils sont pronoms quand ils ne sont pas joints à un substantif, comme quand on dit, en parlant de deux auteurs, l'un et l'autre *rapportent le même fait.* Mais ils sont adjectifs quand ils se joignent à un substantif singulier, comme, *il est très-rare qu'on se serve également bien de* l'une et de l'autre* *main.*

Il se présente ici une question. On demande à quel nombre, du singulier ou du pluriel, doit être mis le

---

* La préposition qui est avant *l'un* se répète avant *l'autre. Il est l'ami* de *l'un et* de *l'autre. Je ne l'ai fait ni* pour *l'un ni* pour *l'autre.*

verbe qui a pour sujet *l'un et l'autre* ou *ni l'un ni l'autre*. Voyons d'abord pour *l'un et l'autre*.

Vaugelas, et l'Académie sur Vaugelas, pensent qu'on peut se servir indifféremment du singulier et du pluriel. Cette décision, déjà ancienne, subsiste dans toute sa force, puisqu'on trouve dans la dernière édition de son dictionnaire, *l'une et l'autre est bonne, l'une et l'autre sont bonnes*. Voltaire emploie presque toujours le singulier :

L'un et l'autre bientôt voit son heure dernière.....
L'un et l'autre aujourd'hui serait trop condamnable.....

et ainsi, en beaucoup d'autres endroits. Plusieurs auteurs estimés s'expriment de même. Malgré ces autorités, nous pensons qu'on ne doit employer que le pluriel, parce que ces deux pronoms, tenant la place de deux noms, en ont la force. Or, deux noms, dans ce cas, commandent le pluriel, puisque deux singuliers valent un pluriel; on ne peut donc employer que le pluriel après *l'un et l'autre*.

Nous pensons également que la loi de l'accord veut le pluriel après *ni l'un ni l'autre*, quoique Vaugelas, l'Académie sur Vaugelas, et Girard, pensent qu'on doit employer le singulier. Ainsi ces phrases, *ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir, ni l'un ni l'autre n'est son père*, données par l'Académie, ne sont pas exactes, puisqu'on doit dire : *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien; ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux*. Car, avec les pronoms il y a deux sujets, ainsi qu'avec les noms, et par conséquent

deux propositions, *l'un n'a pas fait son devoir*, et *l'autre n'a pas fait son devoir*, réunies en une seule par la copulative *ni*, *ni l'un ni l'autre n'ont fait leur devoir*. La saine logique n'admet donc que le pluriel avec *ni l'un ni l'autre*, et avec *l'un et l'autre*.

Avec la disjonctive *ou* il n'y a aucune difficulté, parce que cette conjonction, donnant nécessairement l'exclusion à l'un des deux sujets, n'en conserve qu'un; il faut par conséquent le singulier, *l'un* ou *l'autre viendra avec moi*.

Même peut être considéré comme pronom ou comme adjectif. Il est des deux genres et des deux nombres.

Considéré comme pronom, il marque *identité*, c'est-à-dire, que la personne ou la chose dont on parle n'est autre que celle dont il a déjà été question, comme, en parlant d'un homme, *le* même *m'est venu voir*, et en parlant d'une affaire, *je travaille toujours à la* même.

Même, adjectif, peut signifier identité ou parité; comme, *en Allemagne, les* mêmes églises *servent souvent aux catholiques et aux protestans*, *il est rare de trouver deux personnes du* même *caractère*. Quand il est adjectif, il précède le substantif qu'il accompagne.

Même a encore un autre usage; c'est d'être mis à la suite des noms ou des pronoms pour donner plus de force au discours; comme, *c'est la vertu* même; *c'est moi*-même.

REMARQUE. *Même* est indéclinable, est-il dit dans une nouvelle grammaire, quand on l'emploie pour donner plus de force au discours; et l'exemple qu'on en apporte est, *c'est la vérité* même. Cet exemple est mal choisi, puisqu'on dit, *ce sont les grâces* mêmes; *ce sont les leçons* mêmes *de la vertu*. Il est vrai que *même* ne prend pas quelquefois le pluriel, mais c'est quand, pour donner plus de force au discours, on supprime la conjonction *et*, et qu'on transpose *même* après le substantif, comme *les astres, les animaux, les plantes* même *étaient au nombre des divinités égyptiennes*. Dans ce cas, c'est un pur adverbe, mis pour *aussi, de plus*, etc.

On a critiqué ce vers de Racine:

> Jusqu'ici la Fortune et la victoire *mêmes*
> Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadêmes.

parce qu'on a supposé qu'il y est adjectif des deux noms, quoiqu'il n'y soit qu'adverbe. Si *mêmes* avait été pris adjectivement, Racine n'eût pas manqué de rappeler les deux substantifs par le pronom *elles*. Il y est donc adverbe. Mais pourquoi, dira-t-on, la marque du pluriel? Pourquoi? le voici: c'est parce que, du temps de Racine, l'usage permettait encore d'écrire cet adverbe *même* ou *mêmes*. Ce poète a donc pu l'orthographier ainsi. Voyez Vaugelas sur cet usage.

Tel est ou pronom ou adjectif. Il prend le genre féminin.

Tel, pronom, se met pour une personne qu'on veut marquer d'une manière indéterminée, comme,

l'orage tombera sur tel *qui n'y pense pas ;* ou au lieu d'un nom de personne, comme, *qui vous l'a dit ? un* tel ; ou enfin pour une personne, dans certaines phrases où il forme un gallicisme, comme, tel *sème qui souvent ne recueille pas. Tel* est mis pour *celui.*

Tel, adjectif, marque la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, mais sans exprimer en quoi cette personne ou cette chose est comparée, comme, *un homme* tel que vous *est né pour aspirer à la gloire ; — l'obstination des rebelles est* telle qu'*on ne doit pas espérer d'en venir aisément à bout.* Dans ce dernier exemple, *telle* est pour *si grande.*

Plusieurs est pronom ou adjectif des deux genres, et toujours pluriel.

Plusieurs, pronom, ne se dit que des personnes et en désigne un nombre indéterminé, comme, plusieurs *sont trompés en voulant tromper les autres,— la vie du Sauveur a été un sujet de scandale* à plusieurs.

Plusieurs, adjectif, se dit des personnes et des choses, comme, plusieurs *philosophes se sont trompés sur la nature de l'âme ; — il a paru cette année* plusieurs *livres intéressans.*

Tout est pronom et adjectif, et prend les deux nombres et les deux genres. Ne désignant qu'une quantité vague, générale, et non déterminée, il ne prend jamais l'article, comme, tout *homme est sujet à l'erreur. — j'ai* tout *vu, et* tout *observé.*

Tout, pronom, est toujours masculin singulier.

et signifie *toute chose*, comme, tout *doit dans notre cœur céder à l'équité*; — *il rit de* tout.

Ce pronom en régime direct se place dans les temps simples après le verbe, et dans les temps composés entre l'auxiliaire et le verbe, comme, *il avoue* tout; *il a* tout *avoué*. Mais, en régime indirect, il se place toujours après le verbe, soit dans les temps simples, soit dans les temps composés, comme, *il pense à* tout, *il a pensé à* tout. La même règle s'observe à l'infinitif.

Tout, adjectif, a deux acceptions différentes : ou il signifie *la généralité et l'entière étendue d'une chose*; et dans ce cas, il veut l'article avant le nom auquel il est joint, comme, tout *le monde*, tous *les hommes*, toute *la famille* : ou il signifie *chaque*, et alors il ne veut pas l'article avant le nom qu'il accompagne; comme, tout *bien est désirable*; tout *homme est sujet à la mort*. Dans la dernière acception il est toujours au singulier.

Dans la première acception, *tout* peut accompagner non seulement les pronoms possessifs, comme, tous *ses amis*, tous *mes parens*, tout *leur argent*; mais encore les dix suivans, *nous*, *vous*, *eux*, *ce*, *celui*, *ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celui-là*, *le*. Il se met toujours à la suite des trois premiers, comme, *nous* tous, *vous* tous, *eux* tous; mais il figure avant les démonstratifs, comme, tout *ce*, tous *ceux*, tout *ceci*, etc. *Le* ne le veut immédiatement ni avant ni après lui, mais le renvoie après le verbe dans les temps simples, et

entre l'auxiliaire et le verbe dans les temps composés, comme, *je* les *ai* tous *éprouvés, et je* les *trouve* tous *très-bons*.

Tout s'emploie quelquefois adverbialement ; et alors, ou il n'est qu'une simple explétive, comme, *il parle* tout *haut, il lui dit* tout *froidement*, tout *comme il vous plaira* ; ou il signifie *quoique, très, entièrement, quelque* ; dans ce cas, il est assujetti à des règles particulières.

I.re Règle. *Tout*, mis pour un de ces trois mots, ne change pas de nombre avant un adjectif masculin.

Les chevaux de ce poil-là sont ordinairement tout *bons ou* tout *mauvais*.

Les enfans, tout *aimables qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir bien des défauts* ; — *ils sont* tout *interdits*.

II.e Règle. *Tout*, mis pour un de ces trois mots, ne prend ni genre ni nombre avant un adjectif féminin qui commence par une voyelle ou une *h* muette.

Ces fleurs-là sont tout *autres que les premières*.

La vertu, tout *austère qu'elle est, fait goûter de véritables plaisirs. Ces images*, tout *amusantes qu'elles sont, ne laissent pas d'ennuyer à la longue*.

Mais il prend le genre et le nombre avant un adjectif féminin qui commence par une consonne.

Elles furent toutes *surprises de nous voir*.

C'est une tête toute *vide. Loin d'ici ces maximes de la flatterie, que les rois naissent habiles, et que leurs ames privilégiées sortent des mains de Dieu*, toutes *sages et* toutes *savantes*.

Remarque. Si après *tout* et *autre* il y avait un substantif exprimé ou sous-entendu, alors *tout* serait

regardé comme adjectif, et dans ce cas, il prendrait le genre et le nombre de ce substantif. Toute autre place *qu'un trône eût été indigne de lui. Cette liberté a ses bornes comme* toute autre espèce *de liberté.*

III.ᵉ Règle. *Tout*, mis pour un de ces trois mots, ne prend ni genre ni nombre avant un adjectif féminin qui commence par une consonne, quand il est immédiatement suivi d'un adverbe.

Elles sont tout aussi *fraiches; elle est* tout ainsi, *ou* tout comme *vous; cette eau coule* tout doucement.

§. IV.

Des pronoms indéfinis qui sont suivis de *que*.

Ces pronoms sont, *qui que ce soit, quoi que ce soit, quoi que, quelque... que, quel que, tout... que*, etc. Ces pronoms, comme on le voit, tiennent de la nature des conjonctions.

Quoi que ce soit, toujours masculin singulier, ne se dit que des personnes. Ils s'emploie sans négation, ou avec négation. Sans négation, il signifie *quiconque, quelque personne que ce soit*, comme, qui que ce soit *qui vienne, dites que je suis occupé;* — à qui que ce soit *que nous parlions, nous devons être polis.* Précédé ou suivi de la négation, il signifie *personne*, comme, *on ne doit jamais parler mal de* qui que ce soit; — qui que ce soit *ne m'a prévenu contre vous.*

Quoi que ce soit, toujours masculin singulier, ne

se dit que des choses : il s'emploie aussi sans négation ou avec négation. Sans négation, il signifie *quelque chose que ce soit*, comme, quoi que ce soit *qu'il fasse, il quitte sur-le-champ, quand son devoir l'appelle.* Avec négation, il signifie *rien*, comme *quelque génie qu'on ait, on ne peut sans application exceller en* quoi que ce soit.

REMARQUE. On dit aussi *qui que ce fût, quoi que ce fût*, si la phrase exige l'emploi de l'imparfait, comme, *qui que* ce fût *qui lui parlât, il ne répondait rien; quoi que ce* fût *qu'il fît, il était distrait.*

Quoi que, toujours masculin singulier, ne se dit que des choses ; il signifie *quelque chose que :* comme, quoi que *vous disiez*, quoi que *vous fassiez, vous ne détruirez pas ses préventions ;* à quoi que *vous vous occupiez, donnez-y toute votre attention.*

REMARQUE. L'harmonie, et souvent la clarté, exigent qu'on préfère *quelque chose que* à *quoi que*.

Quelque.... que a deux significations différentes ; joint à un substantif, il signifie *quel que soit le.... que ;* et, dans ce cas, il prend le genre et le nombre du substantif, parce qu'il n'est réellement qu'adjectif, comme, quelque rang *que vous ayez*, quelques richesses *que vous possédiez, vous ne devez pas vous enorgueillir.* Cette règle a lieu quand le substantif est immédiatement précédé ou suivi d'un adjectif, comme, quelques belles actions *qu'il fasse*, quelques peines affreuses *qu'il dévore*, puisque l'addition de l'adjectif ne change rien à la nature de *quel-*

que, qui modifie en même temps le substantif et cet adjectif.

Mais, lorsqu'il est joint à un adjectif séparé de son substantif, il signifie *quoi que, à quelque point que*. Il change alors de nature; il cesse d'être adjectif, devient un véritable adverbe, et par conséquent ne prend pas la marque du pluriel, comme, *tous les peuples de la terre*, quelque opposés *qu'ils soient dans leurs sentimens, se trouvent tous réunis dans un point essentiel*, etc.

Quel que, signifie la même chose que *quelque..... que*, avant un substantif; il se dit des personnes et des choses, et prend le genre et le nombre, comme, *les criminels doivent être punis*, quels qu'ils *puissent être*; quelles que *soient les offres d'un ennemi, on doit toujours s'en défier*. Ce pronom ne s'emploie jamais qu'en sujet.

Quoique *quel que*, et *quelque.... que* signifient la même chose, ils ne s'emploient pas l'un pour l'autre: on les emploie dans les phrases selon la place que le substantif y occupe. Si l'on place le substantif après le pronom, on fait usage de *quelque*, comme on peut le voir par les exemples que nous en avons donnés. Mais on doit se servir de *quel*, si l'on veut renvoyer le substantif après le relatif *que*, et le verbe, comme, *quel* que soit le rang *que vous occupiez*, *quelles* que soient les richesses *que vous possédiez, vous ne devez pas vous enorgueillir*.

Tel que sert à la comparaison, comme, *on craint*

de se voir tel qu'*on est*, *parce qu'on n'est pas* tel *qu'on devrait être*. C'est une faute d'employer *quel que*, au lieu de *tel que*.

Nous avons parlé dans la section précédente de *tout.... que*.

REMARQUE. *Tel que* et *tout... que* régissent l'indicatif, parce que les phrases où ils entrent, expriment qu'une chose est, excluent toute idée d'incertitude ou de désir. Il n'est pas inutile d'en prévenir les étrangers, qui, ne connaissant pas le génie de notre langue, ne voient pas des nuances qui souvent même échappent à des Français.

FIN DU PREMIER VOLUME.









